PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Inventons demain

CHARTE • 2022 2037

Parc naturel régional des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici

Une autre vie s'invente ici !

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DU PARC 2007-2022

RÉVISION DE LA CHARTE DU PNRGC, 2022 • 2037

Sommaire

CHAPITRES

LA RÉVISION DE LA CHARTE, CONTEXTE & ENJEUX
03 > 10
I

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES, ENJEUX & MOYENS
11 > 26
II

UN RÔLE D'ANIMATION DES POLITIQUES TERRITORIALES
27 > 30
III

UNE LARGE CONCERTATION
31 > 36
IV

AXES

DÉVELOPPER UNE GESTION DES PATRIMOINES NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER EN CONCERTATION AVEC LES ÉLUS, LES ADMINISTRATIFS, LES ASSOCIATIFS ET LES HABITANTS
37 > 66
I

METTRE EN ŒUVRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS CENTRÉE SUR LES INITIATIVES LOCALES ET L'ACCUEIL D'ACTIFS
67 > 82
II

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE
83 > 100
III

RENFORCER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE ET LA PERFORMANCE DE GESTION DU TERRITOIRE
101 > 110
IV

Chapitre

I

LA RÉVISION DE LA CHARTE, CONTEXTE & ENJEUX

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX, OUTILS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

Gestion du patrimoine naturel et culturel, préservation et valorisation des paysages, adaptation au changement climatique, aménagement durable, refondation du modèle agricole : sur tous ces domaines d'intervention, l'État a confié aux PNR la coordination et la mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire

54

parcs naturels régionaux en France. Des Alpilles au Golfe du Morbihan, des Pyrénées ariégeoises au Ballon des Vosges

6 mai 1995

la date de labellisation du Parc naturel régional des Grands Causses. Il s'agit du 27e en France dans l'ordre de création

2022

l'année de fin de classement des Parcs naturels régionaux, après prorogation en 2018 par décret du Premier Ministre

Depuis leur création en 1967, les Parcs naturels régionaux (PNR) n'ont de cesse de s'imposer comme un modèle territorial pertinent. Ils sont identifiés à la fois comme des pionniers du développement durable et des leviers d'attractivité. À la différence d'un Parc national, la création d'un Parc naturel régional est l'émanation de volontés locales. Les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux habités, riches de leurs paysages, d'un patrimoine naturel et culturel aux équilibres fragiles et qu'il importe de protéger. Ils conjuguent des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
Il existe à ce jour 54 Parcs naturels régionaux et une quinzaine sont à l'étude. Le réseau actuel couvre plus de 15% du territoire français, 4 400 communes et représente 4 millions d'habitants.

L'article 333-1 du Code de l'Environnement mentionne qu'un Parc naturel régional a pour vocations de :
- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Lors du 50e anniversaire des Parcs naturels régionaux, le Ministre de l'Écologie a marqué sa confiance dans cet outil dont l'apport à l'aménagement et au développement durable est indéniable, grâce entre autres à la qualité de son ingénierie dans un large éventail de domaines. Il a ainsi attribué un « rôle-clé » aux Parcs naturels régionaux dans la transition écologique et solidaire et dans la mise en œuvre du Plan Biodiversité, à travers notamment :
- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, cœur des projets, par-delà la seule gestion des espaces protégés relevant de leur compétence (sites Natura 2000, réserves naturelles, espaces naturels sensibles,...)
- la préservation de la qualité des paysages, dans le respect de la convention européenne du paysage et de la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur paysagères
- l'aménagement durable du territoire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la promotion d'une agriculture durable.

Les Parcs naturels régionaux s'adaptent aujourd'hui à de nouveaux enjeux.
Leur contexte d'intervention a évolué, conséquence notamment des lois de réforme territoriale. Les régions, auxquelles revient l'initiative de la création d'un Parc naturel régional, ont désormais le chef de filât en matière de protection de la biodiversité, du climat, de la qualité de l'air, de l'énergie et du développement durable du territoire.
Les départements sont compétents en matière d'espaces naturels sensibles, d'espaces agricoles et naturels péri-urbains, comme dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques. Leur participation aux syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux n'est pas remise en cause par la suppression de la clause générale de compétence. Enfin, des compétences sont dévolues aux intercommunalités à fiscalité propre, en matière d'énergie, d'eau potable et d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations (Gemapi) et de mobilité (loi du 18 juin 2019).

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (n°2016-1087 du 8 août 2016) concrétise la reconnaissance des Parcs naturels régionaux comme partenaires privilégiés de l'État et des collectivités territoriales dans le domaine de la biodiversité et des paysages. Elle leur confie la mise en cohérence et la coordination des politiques publiques sur leur territoire, en application de leur charte. La bonne articulation des politiques publiques est un vecteur essentiel du projet de territoire, dans le respect des compétences dévolues à chacun des acteurs.

Pour encourager l'inscription de l'action des Parcs naturels régionaux dans un temps long, la loi porte la durée de leur classement de 12 à 15 ans.

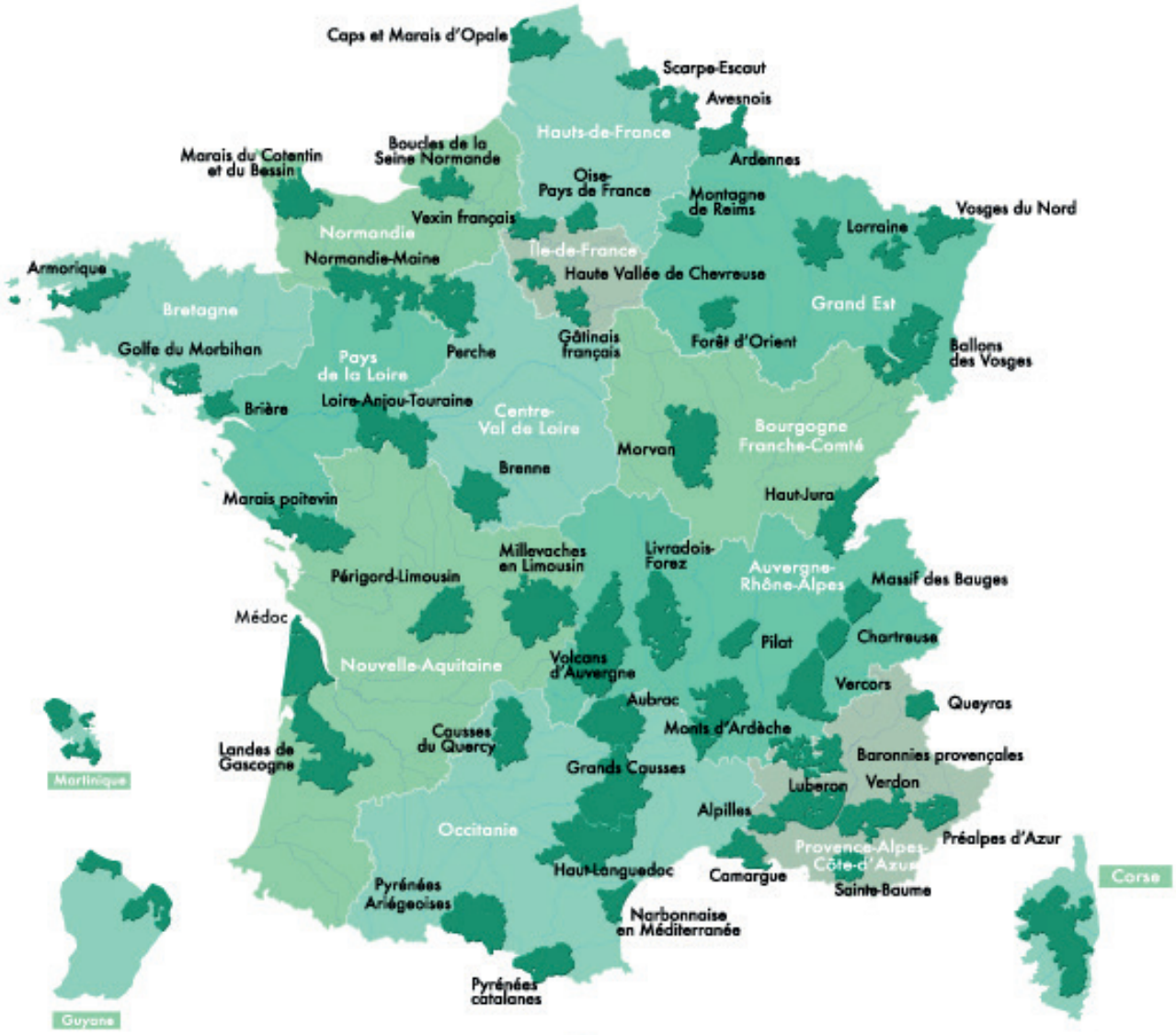

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES ÉTUDIE L'EXTENSION DE SON PÉRIMÈTRE AU LODÉVOIS-LARZAC

L'ensemble qu'il forme avec le Parc national des Cévennes et les PNR du Haut-Languedoc et de l'Aubrac représente l'un des plus vastes espaces naturels d'Europe. Le Parc naturel régional des Grands Causses envisage, dans le cadre de la révision de sa Charte, de s'élargir à 26 communes du nord-Hérault et d'englober dès lors l'entité Larzac dans son ensemble

3 279
KM²

70 000
HABITANTS

93
COMMUNES

7
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

PÉRIMÈTRE D'EXTENSION À L'ÉTUDE

+26
COMMUNES

+14 241
HABITANTS

+526.3
KM2

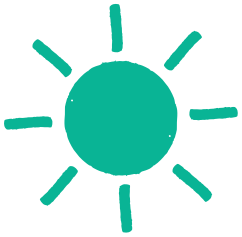

Le Parc naturel régional des Grands Causses, créé sous l'impulsion de volontés politiques locales, a été labellisé par un décret du Premier ministre en date du 6 mai 1995. Il s'agissait alors du 27e Parc naturel régional de France. Depuis sa fondation, le Parc s'est attelé à relever plusieurs défis :

- la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'information et l'éducation,
- enfin le défi de l'expérimentation.

Syndicat mixte englobant 93 communes, au sud de l'Aveyron, le Parc naturel régional des Grands Causses représente un vaste territoire de 3 279 km². Il est le troisième plus grand Parc naturel de France. À l'extrême sud-ouest du Massif central, il bénéficie de trois influences climatiques : montagnarde sur les monts de Lacaune et du Lévézou, océanique humide sur le Ségala, méditerranéenne sur les bassins de Millau et Saint-Affrique. L'ensemble qu'il forme avec les entités limitrophes du Parc national des Cévennes à l'est, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc au sud et du Parc naturel régional de l'Aubrac au nord constitue l'un des plus grands espaces naturels d'Europe. Le Parc naturel régional des Grands Causses déploie une étonnante mosaïque de paysages, qui sont autant de ressources. Quatre entités paysagères le caractérisent, que déclinent et nuancent plusieurs sous-entités : les Grands Causses, vastes plateaux calcaires entrecoupés de gorges et de vallées ; les avant-causses, collines et plateaux en pente douce entaillés de vallées cultivées ; les rougiers, vallons et plaines aux teintes chatoyantes ; les monts, hauts sommets que bordent des vallées étroites. Le territoire du Parc est un vivier de biodiversité, faune et flore.

La Charte du Parc naturel régional des Grands Causses, document de référence pour 15 ans, présente le projet de développement durable du territoire.
Elle en définit les fondements, les objectifs et les moyens nécessaires.
Elle fixe des objectifs de gestion économe des ressources, qui engagent tous ses signataires. Sur cette base, en lien avec des scientifiques, des associations, des acteurs socio-économiques, les collectivités locales et les services de l'État, le Parc élabore un programme d'actions à destination de ses 70 000 habitants.

Initialement prévue pour la période 2007-2019, la Charte du Parc a été prorogée jusqu'en 2022, conformément à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée le 9 août 2016.

Par délibération en date du 1er février 2019, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a sollicité la Région Occitanie afin d'engager la procédure de révision de sa Charte, avec modification du périmètre.

Cette modification du périmètre d'étude consacre l'unité du Larzac et de ses avant-causses en intégrant sa partie héraultaise, qui correspond essentiellement au territoire de la Communauté de communes Lodévois-Larzac. Depuis 1995, seules des communes de l'Aveyron sont adhérentes au Parc. Or les entités paysagères, les continuités écologiques, les bassins hydrographiques, les bassins de vie et d'emploi, la vie d'un territoire enfin, ne calquent pas strictement les frontières administratives. Il est proposé, par conséquent, un périmètre d'étude élargi qui intègre la partie sud du Larzac. La Communauté de communes Lodévois-Larzac a d'ores et déjà délibéré en ce sens le 20 décembre 2018, demandant au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses de l'intégrer à son périmètre d'étude pour la révision de sa charte, pour l'ensemble de ses communes exceptées celles déjà incluses dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

LA PROCÉDURE DE RÉVISION : RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

C'est à échéance d'avril 2022, pour un classement par décret début 2023, qu'est prévue l'approbation du projet de Charte du Parc naturel régional des Grands Causes. Ce sera l'épilogue de trois ans de travail et de concertation visant à construire le territoire de demain à l'horizon 2037

2007-2022

la période de validité de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causes faisant l'objet de la présente évaluation

2022-2037

la période couverte par la future Charte du Parc après un processus de co-construction dont cette évaluation est l'étape initiale

6

groupes de travail fédérant les acteurs du territoire ont co-construit l'évaluation, qui intègre également le regard des habitants

La procédure de renouvellement de classement et de révision de charte des Parcs naturels régionaux, définie par les articles L333-1 à L333-4 et R333-1 à R333-16 du code de l'environnement, a été modifiée par le décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017. Une note technique du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (NOR : TREL1826915N), en date du 7 novembre 2018, précise les modalités de la nouvelle procédure. Les Parcs naturels régionaux doivent prendre en considération la durée prévisionnelle de celle-ci : de trois à quatre années entre le lancement de la révision et le décret ministériel.

Pour le Parc naturel régional des Grands Causses, la procédure a commencé le 28 mars 2019 par la délibération de la Région Occitanie, réunie en assemblée plénière, qui a prescrit la révision de la Charte du Parc, approuvé son périmètre d'étude et confié la dite procédure au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses.

Lors de la procédure, le Préfet de Région rend trois avis (article R333-6 du code de l'environnement) :

- un avis motivé sur l'opportunité du projet de révision de la charte, dans un délai de six mois après réception de la délibération initiale du Conseil Régional et du dossier complet d 'accompagnement. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable
- un avis motivé sur le projet de Charte, qui précède celui de l'autorité environnementale et vise à analyser la qualité du projet au regard des critères de classement et à le faire évoluer le cas échéant. Il est rendu après consultation du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
- un avis motivé, préalable à l'examen final du Ministre en charge de l'environnement, qui intervient entre l'enquête publique et la consultation des collectivités territoriales, afin que la Région puisse procéder aux éventuelles modifications qui seraient demandées à ce stade par l'État. Pour cet examen final, le Ministre s'appuie sur l'avis du Préfet de Région et la consultation interministérielle.

En conséquence, le planning prévisionnel se décline de la façon suivante :

Le dossier de renouvellement de classement et de révision de la Charte doit comporter (art. R333-3 du code de l'environnement) :
◆ des études préalables
◆ le projet de Charte (intégrant a minima le rapport et le plan du Parc et, dans la mesure où l'avancement de la réflexion le permet, les pistes de travail relatives aux évolutions statutaires et d'équipe du Syndicat mixte)
◆ une note sur la façon dont ont été prises en compte les observations formulées dans l'avis d'opportunité du Préfet de Région, ainsi que dans les avis du CNPN et de la FPNRF lorsque ceux-ci ont été rendus.

CONTENU DES ÉTUDES PRÉALABLES

Les études préalables recouvrent une actualisation de l'évolution du territoire, une évaluation de la mise en œuvre de la précédente Charte, une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire.
◆ Le diagnostic actualisé doit mettre en évidence l'évolution du territoire au cours du précédent classement, en intégrant l'ensemble des facteurs d'évolution, qu'ils soient ou non liés à la mise en œuvre de la Charte. Il s'appuie notamment sur le bilan du dispositif de suivi de l'évolution du territoire, réalisé antérieurement, à mi-Charte.
◆ L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte s'établit à échéance de douze ans, soit trois années avant la fin du classement. Elle porte nécessairement (et a minima) sur les résultats obtenus en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ainsi que des paysages remarquables. Elle présente une analyse spécifique des résultats obtenus en faveur de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques.
◆ L'analyse des effets générés par la mise en œuvre des mesures prioritaires de la Charte sur l'évolution du territoire consiste en :
• la caractérisation des impacts positifs ou négatifs des mesures ou dispositions phares de la Charte sur l'évolution du territoire
• l'analyse de l'efficience de l'action du Syndicat mixte et des signataires de la Charte, donc de l'opportunité des orientations et mesures de la Charte arrivant à échéance, ceci afin de valoriser certaines dispositions dans la future Charte et, si besoin, définir de nouvelles modalités d'intervention
• éventuellement, la valorisation de l'effet d'entraînement de l'action du Parc sur son territoire et ses territoires voisins. Sans qu'il s'agisse nécessairement d'une analyse détaillée, elle permet de mettre en perspective les évolutions du territoire liées à la mise en œuvre de la Charte et celles dépendant de facteurs exogènes.

Le présent document constitue le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2007-2022.

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2007-2022 du Parc naturel régional des Grands Causses s'appuie sur :
◆ l'exploitation des données de suivi et des bilans dont dispose le Syndicat mixte du Parc : suivi budgétaire, rapports d'activités publiés en cours de Charte, inventaire des livrables,...
◆ le recueil et l'analyse des perceptions des principaux acteurs de la mise en œuvre de la Charte. Six groupes de travail, répartis par thématiques, ont ainsi été créés pour co-construire l'évaluation, rassemblant élus, acteurs socio-professionnels, associations, responsables de mission au Parc, partenaires institutionnels et techniques. Plus de 70 personnes ont participé à ces groupes de travail organisés en mai et juin 2019 (cf. Annexe 1).

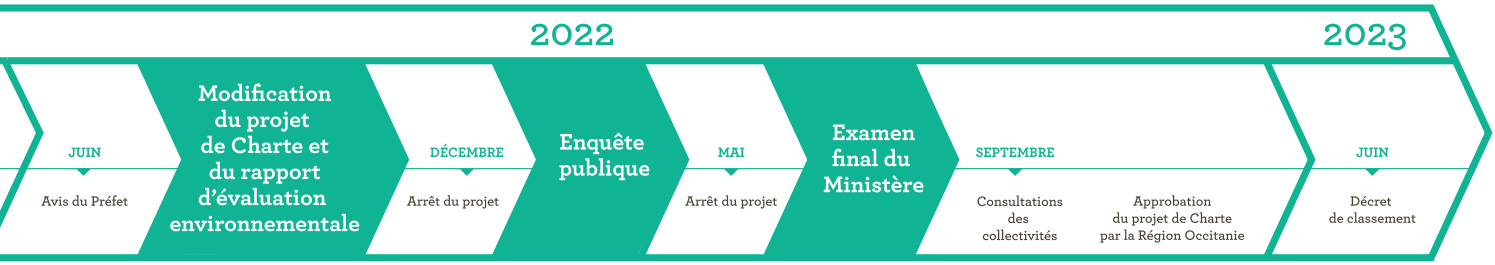

LA RÉVISION DE LA CHARTE EN 6 DOSSIERS

1
L'ÉVALUATION, qui apprécie le degré d'atteinte des objectifs de la Charte 2007-2022

2
LE DIAGNOSTIC, qui dépeint l'évolution du territoire - et du périmètre d'extension à l'étude - sur la même période

3
L'ANALYSE DES EFFETS de la Charte, plus spécialement de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires, sur l'évolution du territoire

4
LE PROJET DE CHARTE 2022-2037, pierre angulaire de la révision

5
LE PLAN DE RÉFÉRENCE, document cartographique en relation avec les objectifs de la Charte

6
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, qui analyse et prévient les impacts de la Charte sur l'environnement

Chapitre

II

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES, ENJEUX ET MOYENS

LA CHARTE 2007-2022 : CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION

La Charte en vigueur donne lieu à une déclinaison selon quatre axes : la préservation du paysage comme du patrimoine naturel et culturel, le déploiement d'une stratégie pour l'attractivité, la cohésion et la solidarité territoriales, le renforcement d'une dynamique partenariale. Ces quatre axes se subdivisent à leur tour en 23 objectifs opérationnels

Le périmètre de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses est resté constant tout au long de sa durée de validité. Il englobe les cantons de Causses-Rougiers, Millau 1 et Millau 2, Saint-Affrique, Tarn et Causses, ainsi que le sud (ancien canton de Saint-Rome-de-Tarn) et l'est (ancien canton de Vézins-de-Lévézou) de Raspes et Lévézou. Il forme un ensemble de 93 communes réparties sur 7 Communautés de communes.

La Charte actuelle s'articule autour de quatre enjeux, soit quatre grands axes de travail déclinés au total en 23 objectifs.

ENJEU 1

LA PÉRENNITÉ DES PATRIMOINES NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER

Cet enjeu crucial porte sur les spécificités naturelles, physiques et géographiques du Parc et sur son volet patrimonial. L'eau, des lavognes caussenardes à l'hydroélectricité, de l'alimentation des foyers aux sports de pleine nature, constitue une ressource essentielle au cœur du territoire. Le Parc entend se donner les moyens de préserver et gérer ces patrimoines naturel, culturel et paysager, en restreignant l'impact négatif des activités anthropiques ou, selon les cas, en favorisant leurs effets bénéfiques. Il s'agit de gérer le mieux possible le lien entre patrimoines et activités, les premiers ne pouvant durablement s'affranchir des secondes.

L'axe stratégique I de la Charte répond à cet enjeu : « Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir ».

ENJEU 2

UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE, DE PAR LA MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Cet enjeu porte sur les acteurs du territoire qui, en impulsant une véritable dynamique économique locale, peuvent installer les conditions d'une évolution démographique positive, durable et équilibrée. Le territoire se caractérise par le vieillissement de sa population, un solde naturel déficitaire, une augmentation du nombre de résidences secondaires renforçant l'atonie hivernale. L'attractivité territoriale demeure restreinte pour les jeunes. La désertification rurale et les disparités entre territoires s'accentuent. Tous ces constats soulignent la nécessité du maintien et de l'accueil des acteurs économiques, créateurs de valeur ajoutée sur leur territoire. L'économie des Grands Causses se fonde en particulier sur la filière Roquefort. La diversification des autres filières économiques et le renforcement de leur potentiel sont indispensables. Le bois, les

métiers traditionnels du bâtiment, les services à la personne, les énergies renouvelables ou encore la formation sont identifiées comme porteuses de développement. Il s'agit ici de dynamiser l'activité économique, selon une approche ascendante, tout en veillant à l'équilibre des territoires, en particulier à l'équilibre rural/urbain.

L'axe stratégique II de la Charte répond à cet enjeu : « Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs ».

ENJEU 3

L'HARMONIE TERRITORIALE ET LES ÉQUILIBRES GÉOGRAPHIQUE ET HUMAIN

Cet enjeu porte sur la relation entre les acteurs et le territoire. La desserte routière s'améliore : le développement d'axes majeurs, en premier lieu l'A75 et le Viaduc de Millau, favorise l'ouverture du territoire. Mais inversement, il amplifie le déséquilibre intraterritorial, certains secteurs demeurants enclavés. À ce phénomène, s'ajoutent des disparités en termes d'accès au logement, aux services d'aide à domicile et aux services de proximité. La poursuite de l'exode rural, la concentration de la population, des activités et des services en zones urbaines accentuent le déséquilibre et fragilisent les liens de solidarité et de partage. Il s'agit de garantir une équité géographique et intergénérationnelle, entre hommes et femmes, autochtones et nouveaux arrivants, acteurs économiques et résidents secondaires.

L'axe stratégique III de la Charte répond à cet enjeu transversal : « Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire ».

ENJEU 4

L'IMPLICATION DE LA POPULATION ET DES ACTEURS LOCAUX DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

Cet enjeu porte sur la mobilisation du réseau partenarial et sur le Parc en tant qu'outil pour répondre à la demande croissante des habitants de s'impliquer dans les décisions de la vie locale. Les dynamiques territoriales sont, pour la plupart, associées à l'existence du Parc naturel régional. Autour de celui-ci, une vraie concertation doit s'affirmer, par la multiplication de réseaux partenariaux, par l'organisation de nouvelles passerelles territoriales, par une implication plus forte de la population. Le Parc peut ainsi jouer un rôle déterminant comme vecteur de cohésion sociale, d'incitation au débat et à la mise en commun des réflexions, en se positionnant à la croisée des politiques des membres constitutifs. Il s'agit de mobiliser et d'impulser une réelle dynamique partenariale, fondée sur les échanges réciproques et la communication, en s'appuyant entre autres sur les organismes relais. C'est là encore un enjeu transversal, pour une bonne gouvernance.

L'axe stratégique IV de la Charte répond à cet enjeu : « Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire ».

LES AXES DE TRAVAIL ACTUELS

Axe I

Développer une gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, en concertation avec les élus, les administratifs, les associatifs et les habitants

Axe II

Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Axe III

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Axe IV

Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire

23 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1 Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

2 Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

3 Accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine

4 Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti

5 Maîtriser les impacts environnementaux des activités

6 Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources

7 Favoriser la concertation pour mieux concilier les usages

8 Contribuer à la gestion cynégétique et piscicole

9 Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire

10 Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire

11 Générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité

12 Développer des infrastructures et des outils adaptés au développement économique et à la vie locale

13 Veiller à l'accès équitable et harmonieux à l'habitat, aux équipements et aux services

14 Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

15 Dynamiser et rendre accessibles les actions et potentialités culturelles au service du développement local

16 Former les acteurs du territoire

17 Communiquer et promouvoir l'image du territoire

18 Renforcer la solidarité ville-campagne (transport, main d'œuvre, emploi, formation)

19 Stimuler le rôle relais des partenaires et développer l'ingénierie territoriale

20 Renforcer les partenariats

21 Positionner le Parc comme un espace et un outil de concertation et d'animation

22 Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager

23 Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès

ANALYSE DES MOYENS HUMAINS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

La réorganisation de l'équipe technique en quatre grands pôles opérationnels, la stabilité des effectifs et leur passage sous statut public caractérisent la gestion des moyens humains du Parc naturel régional des Grands Causses ces dernières années. Les agents utilisent le logiciel collaboratif Eva, qui contribue au suivi de la mise en œuvre de la Charte

34

équivalents temps plein parmi les effectifs (un chiffre en stabilité), sous contrat public à l'exception des agents du Spanc

4

pôles opérationnels : Direction-administration, Ressources naturelles et Biodiversité, Développement Territorial, Aménagement Paysage et Évaluation

UNE STABILITÉ DES EFFECTIFS

Entre 2008 et 2018, les moyens humains ont été quasi-constants, avec un maximum de 36 ETP et 38 agents en 2017, un minimum de 30 ETP et 32 agents en 2013. Sur cette même période, le nombre de collaborateurs est resté relativement stable : de 35 agents en 2007 à 34 agents en 2019.

Au 1er janvier 2019, l'ensemble des effectifs du Parc représente 34 équivalents temps plein, chiffre inférieur à la moyenne nationale des Parcs naturels régionaux (37 ETP). Les effectifs sont ventilés ainsi :

- 27,94 ETP sur la compétence générale
- 1 ETP, soit 1 CDI à temps plein, sur le budget SCoT
- 4,5 ETP sur le budget Spanc, ce qui correspond à 4 agents à temps complet et 1 à temps partiel, tous en CDI.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AGENTS ET DU NOMBRE D'ETP

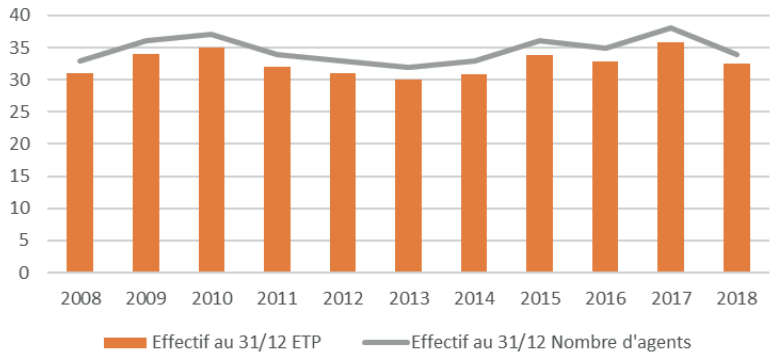

EFFECTIF DU PERSONNEL - ÉVALUATION DE LA CHARTE DE 2008 À 2018

Années	Contrats de droit privé					FPT					Effectif au 31/12	
	SPANC CDI	SPANC CDD	CDI	CDD	Autres	Contractuel en CDI	Contractuel en CDD	Stagiaire	Fonctionnaire	Autres	ETP	Nombre d'agents
2008	3	0,5	26,57	1	0						31,07	33
2009	3,5	0	30,57	0	0						34,07	36
2010	3,5	0	30,57	1	0						35,07	37
2011	3,5	1	26,47	1	0						31,97	34
2012	3,5	0	27,47	0	0						30,97	33
2013	3,5	0	26,47	0	0						29,97	32
2014	3,5	0				25,37	0	0	1	1	30,87	33
2015	3,5	1				25,37	0,9	0	1	2	33,77	36
2016	3,5	1				10,57	0,9	13,9	1	2	32,87	35
2017	3,5	2				3,57	5	4	16,8	1	35,87	38
2018	4,5	0				3,14	2,9	1	20,9	0	32,44	34

VERS UNE STABILITÉ ACCRUE DES STATUTS

Un changement important s'est opéré au cours de la période 2008-2018. Après la transformation juridique du Syndicat mixte ouvert en Syndicat mixte fermé en 2013, la plupart des contrats privés (CDP) sont passés en contrats publics (FTP) en application de la loi Sauvadet du 12 mars 2012. La démarche s'est effectuée en deux temps : du statut privé au statut public en contractuel, puis à celui de fonctionnaire titulaire. Cela confère une sécurité de l'emploi aux collaborateurs concernés et une pérennisation de l'équipe. Seuls les agents du Spanc n'ont pu, à ce jour, prétendre à ce changement de statut.

ÉVOLUTION STATUTS COLLABORATEURS PNR

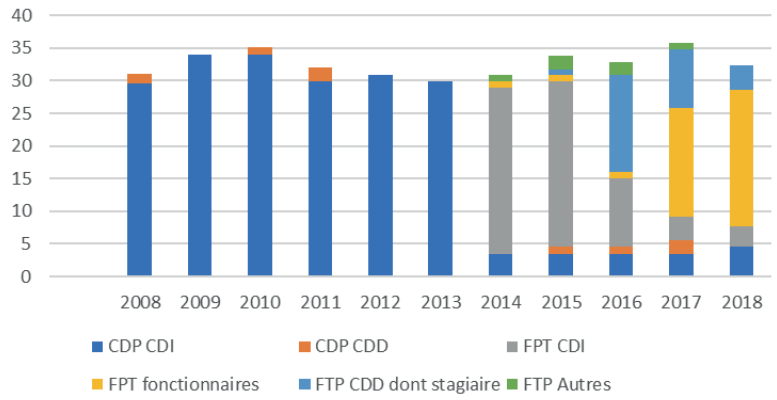

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES GRANDS CAUSSES

Sur la même période 2007-2019, le champ des interventions s'est élargi.
En 2007, le Parc naturel régional comptait 35 collaborateurs répartis en trois groupes :

- Direction-administration, 8 personnes
- Ingénierie de projets, 12 personnes : 3 au développement socio-économique et politique territoriale, tourisme ; 1 au système d'information géographique et signalétique ; 2 à l'eau ; 2 à l'entretien de l'espace rural et des rivières ; 2 à la protection et la gestion des milieux naturels, faune, flore ; 2 au paysage, architecture, urbanisme.
- Entretien de l'espace rural, des berges de rivière et service public d'assainissement non-collectif, 15 personnes.

Il a été procédé à des recentrages de pôles et à des recrutements adéquats aux missions nouvelles ou renforcées du Parc, visant à répondre aux besoins du territoire.
Ainsi aujourd'hui, en 2019, le Parc naturel régional compte **34 agents** répartis en quatre pôles :

- le pôle Direction-administration, 8 personnes dont une chargée de communication
- le pôle Ressources naturelles et Biodiversité, 12 personnes sur les domaines de la ressource en eau, de la prévention des risques, de la trame verte et bleue, de la gestion faune et flore, de la gestion contrat de rivière, du Spanc
- le pôle Développement territorial, 9 personnes sur les domaines de la gestion financière, des contrats régional et européen, du tourisme, de la culture, de l'entretien de l'espace rural, de l'attractivité
- le pôle Aménagement Paysage et Évaluation, 6 personnes sur les domaines de l'aménagement, du SCoT, de l'urbanisme et du paysage, du SIG, de l'énergie et de la mobilité.

SUIVI DU TEMPS PASSÉ PAR PLAN D'ACTIONS

En 2014, le Parc des Grands Causses a mis en place le logiciel Eva, sous l'impulsion de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Outil collaboratif d'évaluation, Eva rassemble toutes les informations sur une même plateforme web. Ce logiciel favorise le pilotage en continu de la mise en œuvre de la Charte, la capitalisation des données de suivi, une meilleure lisibilité des actions du Parc et de leur articulation avec celles de ses partenaires.
Le Parc naturel régional utilise Eva de façon systématique depuis 2016 pour la saisie des heures passées par plan d'action. Deux référents Eva ont été désignés. Les agents du Parc ont bénéficié d'une formation à l'intégration de leurs données dans le logiciel. Celles-ci permettent principalement de réaliser le rapport d'activités annuel sur la base d'éléments précis.
Voici, dans le tableau ci-après, le temps consacré par l'ensemble des chargés de mission.
À chaque plan d'action engagé par le Parc, correspond(ent) un ou plusieurs objectif(s) de la Charte.
Sur la base des extractions Eva, les objectifs pour lesquels les chargés de mission ont principalement passé du temps sont les suivants :

OBJECTIF 20
Renforcer les partenariats pour 44%

OBJECTIF 23
Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès pour 11,7 %

OBJECTIF 21
Positionner le Parc comme un espace et un outil de concertation et d'animation pour 11,7%

OBJECTIF 14
Valoriser le territoire par la mise en œuvre de la Charte européenne d'un tourisme durable pour 7,5%

OBJECTIF 6
Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources pour 5,2%

OBJECTIF 10
Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire pour 3,6 %

OBJECTIF 2
Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité) pour 3,3%

OBJECTIF 1
Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion pour 2,4%

On constate que plusieurs objectifs ne sont pas (ou peu) crédités de temps passé alors même que nombre d'actions ont été réalisées pour les atteindre. Cela peut s'expliquer par le non-renseignement ou le renseignement seulement partiel des objectifs en question.

Objectif	Libellé de l'objectif opérationnel	Période de saisie	% temps passé EVA équivalent temps plein
1	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	2016-2019	2,4 %
2	Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)	2016-2019	3,3 %
4	Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti	2016-2019	1,8 %
5	Maîtriser les impacts environnementaux des activités	2016-2019	1,2 %
6	Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources	2016-2019	5,3 %
9	Faciliter la mise en place ou la consolidation de filières locales et de stratégies concertées, notamment forêt-bois, tourisme, agroalimentaire…	2016-2019	2,2 %
10	Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire	2016-2019	3,6 %
14	Valoriser le territoire par la mise en œuvre de la Charte européenne d'un tourisme durable	2018-2019	7,7 %
20	Renforcer les partenariats	2016-2019	44,9 %
21	Positionner le Parc comme un espace et un outil de concertation et d'animation	2016-2019	12,0 %
22	Améliorer et capitaliser la connaissance du territoire et la partager	2016-2019	2,7 %
23	Travailler dans la transparence pour une dynamique de progrès	2016-2019	12,0 %
23 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS *Les objectifs 3, 8, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 sont crédités de 0% à 0,9%*			**100 %**

VENTILATION DU TEMPS PASSÉ PAR OBJECTIF DE LA CHARTE

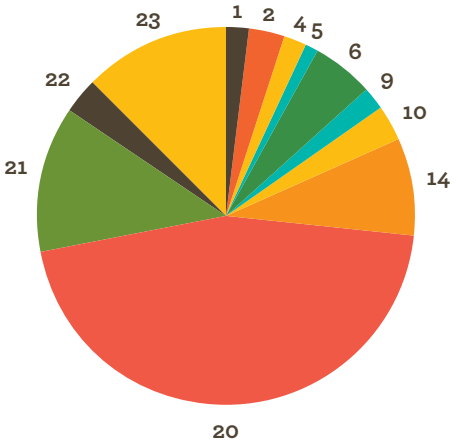

À l'avenir, un tableau de correspondance entre actions et objectifs devra être mis en place pour une meilleure saisie des données. De plus, le logiciel devra être utilisé également pour l'évaluation de la Charte : indicateurs du territoire, indicateurs d'actions des membres, indicateurs d'impact sur l'environnement.

ANALYSE DES MOYENS FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE

L'acquisition du siège administratif, la réorganisation des équipes et l'adoption de pratiques économes ont permis depuis 2014 une diminution significative des charges structurelles permanentes. Les contributeurs du budget du Syndicat mixte du Parc sont la Région Occitanie, le Département de l'Aveyron et les communes-membres

-12%

La baisse des charges financières structurelles et permanentes du Parc des Grands Causses, fruit de décisions engagées entre 2014 et 2019

2

Le nombre de budgets annexes : l'un dédié au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), l'autre au Service public d'assainissement non collectif (Spanc)

21 20 19

Cette analyse se rapporte au budget principal du Syndicat mixte du Parc. Il convient de préciser que ce budget n'inclut pas les dépenses relatives au SCoT et au Spanc, qui possèdent leurs budgets annexes.
Le budget principal est réparti entre les dépenses structurelles et les dépenses strictement liées au plan d'actions. En 2018, les charges de la structure représentent 1 497 594,06 € pour des recettes propres hors plan d'action de 1 524 277,7 €.
Cf. annexe 1 : suivi 2008-2018 du Budget général

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses liées au fonctionnement structurel du Parc portent sur les frais de personnels, le coût énergétique, les fournitures et les frais financiers.
Un constat s'impose : les charges permanentes de structure ont été réduites de près de 12% depuis 2014, passant de 1,7M€ à 1,497M€. C'est le fruit de la restructuration des équipes, de l'acquisition du siège et du passage en revue des dépenses courantes de fonctionnement.
Les recettes liées au fonctionnement structurel du Parc portent sur les recettes statutaires, la dotation annuelle de l'État et les recettes liées à l'activité du Parc.
La forte baisse des recettes entre 2008 et 2014 s'explique par des encaissements exceptionnels en 2008 et 2009 (solde antérieur de subvention du Département et remboursement de charges patronales et de l'Urssaf). De 2014 à 2018, ces recettes augmentent de 31%, grâce principalement aux recettes liées à l'activité du Parc.

DÉPENSES ET RECETTES DE STRUCTURE

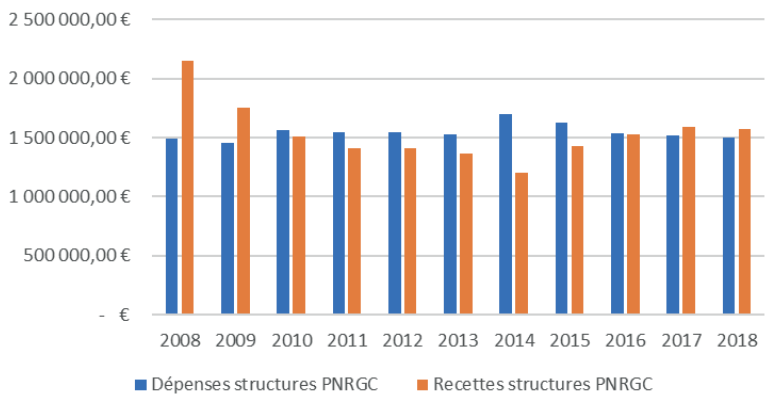

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

On observe une baisse importante des recettes statutaires depuis 2008 et une stabilisation depuis 5 ans. Le caractère exceptionnel du montant de 2008, supérieur à la moyenne, s'explique en réalité par un versement de solde de l'année antérieure par le Département. Les recettes liées aux activités du Parc naturel régional fluctuent davantage car elles dépendent des plans d'actions en cours et des prestations réalisées par le Parc pour les collectivités.

RECETTES STATUTAIRES ET LIÉES À DES ACTIVITÉS DU PNR

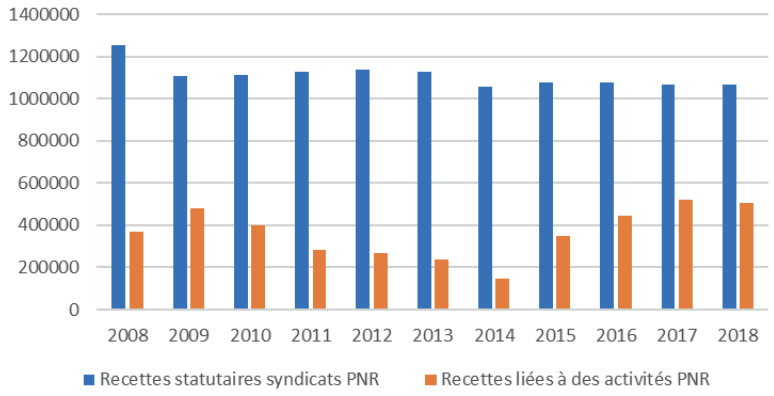

RECETTES STATUTAIRES SYNDICATS PNR DONT DOTATION ÉTAT

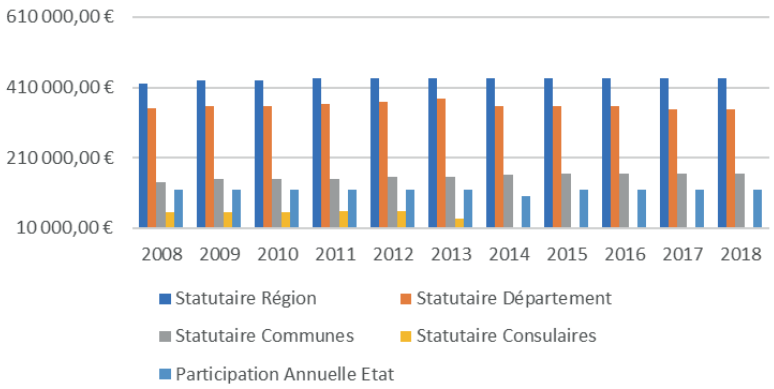

S'agissant des recettes permanentes, l'État, la Région et les communes ont stabilisé leur participation statutaire depuis plusieurs années. La disparition des versements des chambres consulaires est consécutive à la modification des statuts du Syndicat mixte du Parc en 2013.
Voici la répartition :

Année	2008	2014	2018
Statutaire Région	37,0 %	45,5 %	46,0 %
Statutaire Département	30,8 %	37,4 %	36,7 %
Statutaire Département - solde année antérieure	15,1 %	0,0 %	0,0 %
Statutaire Communes	12,3 %	17,0 %	17,4 %
Statutaire consulaires	49,0 %	0,0 %	0,0 %

La participation des communes au fonctionnement du Parc naturel régional dépend de leur population. Les communes participent à hauteur de 2,30€ par habitant en 2019. Ce montant est inchangé depuis 2013 (il était de 2,10€ en 2007).
À ce jour, les Communautés de communes ne participent pas directement de manière statutaire au fonctionnement du Syndicat du Parc.

RECETTES ET DÉPENSES LIÉES AU PLAN D'ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE

Le plan d'action annuel permet de porter des stratégies locales, de mutualiser des opérations, d'engager des démarches innovantes. Ses montants varient en fonction des subventions obtenues dans le cadre commun ou à travers des appels à projets.
Les recettes sont le plus fréquemment supérieures aux dépenses.
L'écart conséquent entre dépenses et recettes en 2015 s'explique par le rattrapage du paiement de subventions des années précédentes.

PLAN D'ACTION : COÛT ET RECETTE

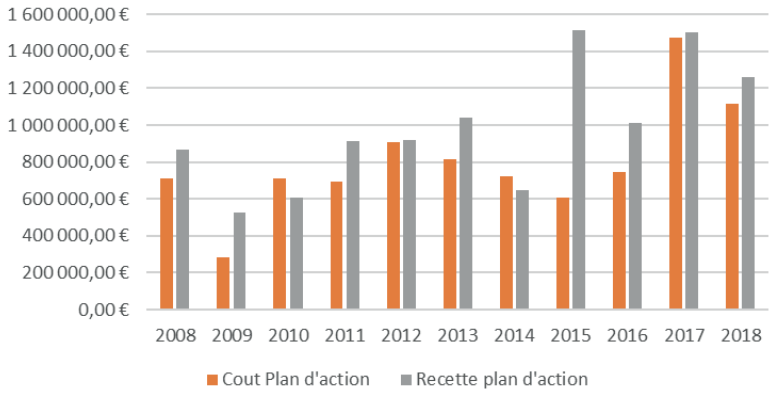

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS EN 2018

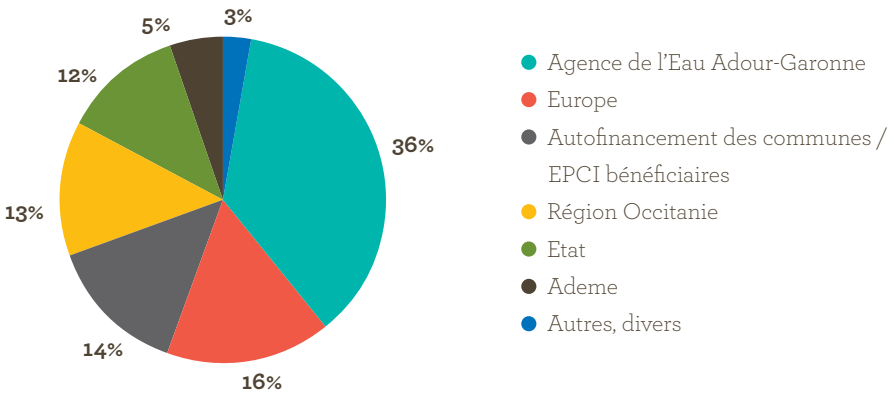

LA SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement hors plan d'action se rapportent au matériel, aux véhicules et, depuis 2016, aux remboursements de l'emprunt contracté pour l'achat du siège du Parc naturel régional.
Les recettes d'investissement hors plan d'action correspondent principalement, pour ces dernières années, aux subventions pour les travaux de rénovation énergétique du siège du Parc.

COÛT ET DÉPENSES EN INVESTISSEMENT HORS PLAN D'ACTIONS

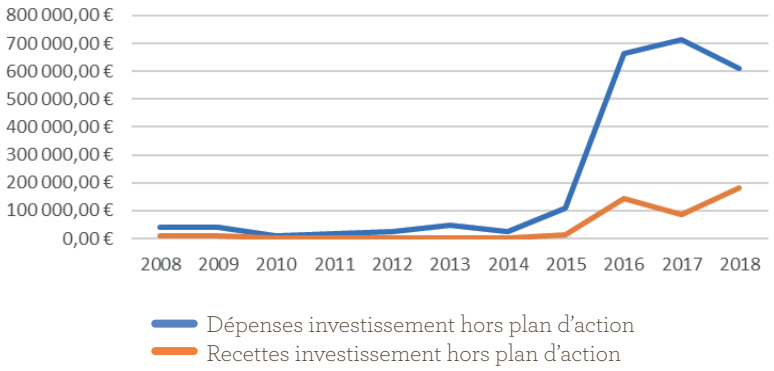

UN EMPRUNT IMMOBILIER MAJEUR

La dette du Syndicat mixte est constituée exclusivement par un prêt de 900 000€, contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 ans à taux fixe de 2,73% en juin 2017, pour l'acquisition-amélioration du siège du Syndicat. Aucun nouvel emprunt n'est envisagé par le Syndicat.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

Depuis 2015, le Parc naturel régional récupère le FCTVA sur ses dépenses d'investissement. Cette dotation de l'État compense, à un taux forfaitaire, la charge de TVA que les collectivités territoriales ou leurs groupements supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et ne peuvent récupérer par la voie fiscale.
Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404% pour les dépenses éligibles ultérieures au 1er janvier 2015.

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PLAN D'ACTION

La forte augmentation des dépenses en investissement des plans d'action du Parc, depuis 2015, s'explique par :
- la réorientation des dépenses de fonctionnement du plan d'action vers la section investissement, en raison du financement des appels à projets ou du cadre commun orienté investissement
- les besoins du territoire : voitures électriques, achats mutualisés pour l'extinction de l'éclairage public, panneaux SIL,...

Les recettes correspondent au remboursement des collectivités, dont le lissage dans le temps génère un besoin de trésorerie plus important.

LES BUDGETS ANNEXES

En fonction des mises à disposition du personnel sur le budget général et les budgets annexes, une mutualisation des moyens est appliquée. Par exemple, il est facturé à chacun de ces budgets respectifs une partie des frais d'encadrement de direction.

LE BUDGET DU SCOT SUD-AVEYRON

Ce budget a été mis en place en 2014 consécutivement au transfert de la compétence SCoT, par cinq Communautés de communes, au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. Un poste de chargé de mission a été créé pour la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale.
Le budget de fonctionnement du SCoT s'équilibre au montant des cotisations des EPCI (77 416€ en 2018). Les recettes sont toutefois majorées par la participation du budget général liée aux fonctions d'encadrement du chargé de mission SCoT (le pilotage du pôle Aménagement Paysage et Évaluation, 26 111€ en 2018) et par les prestations de service auprès d'autres collectivités.
L'excédent éventuel (plus de 23 000€ en 2018) bascule en section investissement.
Les recettes de celle-ci permettent le financement de coûts liés à la réalisation des « plans et programmes » tels que le SCoT et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

LE BUDGET DU SPANC

Ce budget annexe a été créé en 2009, à la fin du dispositif emploi jeune, afin de pérenniser ce service de vérification/conseil en matière d'assainissement non collectif, qui à l'origine, en 2003, ne constituait qu'une mission d'aide temporaire.
Le budget du Spanc finance 1 responsable du service à 30% de son temps de travail, 1 responsable administratif et 1 aide-comptable à 15% de leur temps de travail, et 4,5 ETP : quatre techniciens à temps plein et un poste de secrétariat à temps partiel.
En exploitation, il est financé en majorité par la redevance annuelle des usagers (32€ en 2019) et par des aides de l'Agence de l'Eau (selon le nombre de diagnostics, d'instructions de permis de construire, d'animations).
Ce budget est stabilisé à l'équilibre, malgré la disparition progressive des aides de l'Agence de l'Eau.

ANALYSE DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance du Parc se fonde sur trois instances : le Comité syndical, le Bureau et le Conseil scientifique, qui reflètent sa vocation fédératrice au service du territoire. Les premières rassemblent les délégués des collectivités, la troisième regroupe des chercheurs. La dynamique partenariale du Parc se traduit aussi par l'étendue de ses conventionnements

47

titulaires au Comité Syndical, représentant la Région, le Département, les intercommunalités, les communes urbaines et les terroirs ruraux

9

membres formant le Bureau Syndical du Parc naturel régional des Grands Causses, dont le président et les cinq vice-présidents

3,06M€

sur 2014-2020, le total, alloué au territoire, des fonds Leader, programme européen animé par le Parc dans le cadre de l'un de ses conventionnements

FONCTIONNEMENT POLITIQUE

Le Syndicat mixte se compose de :
- 93 communes
- 7 Communautés de communes : Des Causses à l'Aubrac, Larzac et Vallées, Lévézou-Pareloup , Millau Grands Causses, Monts Rance et Rougier, Muse et Raspes du Tarn, Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons
- 1 département, l'Aveyron
- 1 Région, Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

LE COMITÉ SYNDICAL

Organe délibérant, il administre le Syndicat mixte du Parc naturel régional. Il possède un rôle décisionnel en matière budgétaire - budget primitif, compte administratif, - et institutionnelle - modification des statuts, de la Charte, de la clé de répartition des financements ou encore retrait d'une collectivité du Syndicat mixte, tous cas pour lesquels il se réunit en session extraordinaire.
Il se compose de 47 élus titulaires (et d'autant de suppléants), qui représentent :
- la Région Occitanie (6)
- le Conseil Départemental de l'Aveyron (6)
- les communes de Millau (4), Saint-Affrique (1), Sévérac-d'Aveyron (1)
- les Communautés de communes Des Causses à l'Aubrac (1), Larzac et Vallées (1), Millau Grands Causses (6), Monts Rance et Rougiers (1), Muse et Raspes du Tarn (1), Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons (3)
- les communes rurales :
  - terroir Sévéragais (1)
  - terroir Causse Noir, Gorges de la Dourbie et de la Jonte (1)
  - terroir Causse du Larzac, Pays templier et hospitalier (2)
  - terroir Pays de Roquefort, Saint-Affricain et Rougiers (7)
  - terroir Raspes du Tarn et Marches du Lévézou (3)
  - terroir Millavois (2).

La représentativité des membres constitutifs du Comité syndical n'est pas, à ce jour, proportionnelle aux montants respectifs de leurs contributions statutaires.

Le Comité syndical se réunit cinq à six fois par an (minimum statutaire : deux fois).
Il s'est doté de quatre commissions qui préparent les dossiers avant leur passage en Bureau syndical :
- Économie, Tourisme, Agriculture, Forêt
- Biodiversité, Gestion de l'espace, Paysage, Eau
- Urbanisme, Patrimoine, Climat, Énergie
- Vie culturelle, Vie sociale, Éducation.

Chacune de ces commissions syndicales se compose d'un président, d'élus et d'un chargé de mission référent.

LE BUREAU SYNDICAL

Élu par les membres titulaires du Comité syndical, il se compose de 9 membres : un Président, cinq vices-présidents représentant respectivement la Région, le Département, le collège Communautés de communes, le collège Communes urbaines, le collège Communes rurales, trois membres (deux de la Ville de Millau et une personne associée).
Il se réunit de quatre à six fois par an pour préparer l'ordre du jour du Conseil syndical.

L'ASSEMBLÉE EXTRA-SYNDICALE

Elle possède, statutairement, un rôle de réflexion, de proposition et d'information. Depuis 2011, cette instance ne se réunit plus, tant en raison de la lourdeur organisationnelle (180 personnes invitées) que de la refonte du rapport annuel d'activités qui permet d'informer tous les partenaires du Parc.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le Comité scientifique du Parc des Grands Causses contribue à une meilleure connaissance du territoire, grâce à l'expertise et aux travaux de recherche de ses membres. Il se compose de 21 personnes, archéologues, géologues, botanistes ou encore sociologues.
Le comité publie la revue *Regards sur le Parc* et a édité en 2018 une carte géologique ultra-détaillée du territoire.

Plusieurs comités de pilotage sont installés en fonction de plans d'action en cours ou futurs : GAL Lévézou Grands Causses, Natura 2000 (animation), Plan Climat Air Énergie Territorial, Schéma de randonnée, Charte forestière du Parc,... Des comités de suivi sont en place pour le SCoT et le Spanc.

ÉTAT DES CONVENTIONNEMENTS

Outre un grand nombre de partenariats informels, le Parc naturel régional a conventionné avec un large éventail de partenaires sur la période 2007-2019. En voici plusieurs exemples.

◆ Une Convention triennale avec l'Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires (Adefpat). L'Adefpat est un outil d'accompagnement par la formation des démarches de développement territorial en milieu rural. Le Parc fait appel à cet organisme pour solutionner, développer et construire des actions territoriales à destination d'une structure, d'un groupe d'acteurs ou pour son propre fonctionnement.

◆ Une convention avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), sur cinq ans (2018-2022), pour un partage des données sur le sous-sol karstique, une surveillance renforcée de la ressource en eau, le maintien ou l'amélioration de la qualité des masses d'eau souterraine, la prévention des risques de crues.

◆ Une convention avec la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Massif Central en 2014-2016 (après celle de 2010-2012) pour la protection de la ressource en eau karstique en lien avec l'autoroute A75.

◆ Un partenariat en 2010 avec la Chambre d'Agriculture pour développer les circuits courts sur le territoire, en lien avec les producteurs locaux.

◆ Des conventions avec les trois structures de gestion de l'eau, en fonction de leur Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau :

• Une convention 2013-2018 avec le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie (de la source à Dourbies à la confluence avec le Tarn à Millau, soit 11 communes)

• Une convention 2013-2019 avec le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon (de la source à Sainte-Eulalie-de-Cernon à la confluence avec le Tarn à Saint-Georges-de-Luzençon, soit 7 communes)

• Une convention 2013-2014 avec le Syndicat intercommunal d'aménagement de la haute vallée de l'Aveyron (de la source à Sévérac-d'Aveyron aux limites de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, soit 18 communes).

◆ Le Contrat Régional Unique avec la Région. Achevé en 2017, il a permis la réalisation de 145 projets répartis équitablement sur le territoire Grands Causses Lévézou.

◆ Le Programme européen Leader, qui vise à soutenir de nouvelles dynamiques rurales et à optimiser les crédits sur les priorités du développement local. L'enveloppe Leader allouée au territoire Grands Causses Lévézou sur la période 2014-2020 atteint 3,06M€.

◆ Des conventions pour l'entretien des sentiers de randonnée avec les communes qui le souhaitent. Le renouvellement de ces conventions pérennise le programme d'entretien mis en place, progressivement, depuis 20 ans.

◆ Des partenariats avec plusieurs opérateurs de séjours : Chamina Voyages, Nature Occitane, Sud Randos et Languedoc Nature, pour la conception de plusieurs forfaits touristiques autour de la randonnée et de l'itinérance.

◆ Une convention avec la Chambre d'Agriculture, le CPF et l'Institut de l'élevage pour réaliser un projet partenarial sur le sylvopastoralisme.

◆ Les Parcs naturels du Massif central, rassemblés au sein de l'Ipamac, ont conduit en 2014-2015 une étude visant à la requalification et la valorisation des grandes itinérances du Massif central qui connectent leurs territoires entre eux.

◆ Et aussi : des adhésions, des labellisations, qui valorisent l'action du Parc naturel régional des Grands Causses.

Chapitre

III

UN RÔLE D'ANIMATION DES POLITIQUES TERRITORIALES

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL A ACQUIS SA PLEINE DIMENSION D'ANIMATEUR DU TERRITOIRE

D'abord positionné comme une instance consultative, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a pris ces dernières années une dimension nouvelle, devenant un des animateurs des politiques territoriales et une force de proposition. Il est un interlocuteur constant des communes et Communautés de communes et leur relais privilégié auprès de la Région notamment. Vecteur de coordination, de mutualisation et d'anticipation, le Parc naturel régional porte une vision pour le territoire, concertée et partagée avec l'ensemble des collectivités-membres. La réalisation des objectifs de sa Charte s'intègre dans cette nouvelle dynamique

LE MANAGEMENT TERRITORIAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES CONJUGUE LES CINQ VERBES SUIVANTS :

PLANIFIER
Une ambition pour le territoire

Orchestration et réalisation de documents de planification essentiels :

◆ *Le SCoT Sud-Aveyron, Schéma de Cohérence Territoriale, pour un aménagement durable du territoire à l'horizon 2042.*

Le SCoT édicte des règles et définit des orientations en faveur de :

- la protection de la ressource en eau ; tous les périmètres connus sont cartographiés, toutes les zones humides protégées contre la construction
- la préservation des paysages, de la biodiversité et des continuités écologiques ; la mise en place de la Trame verte et bleue a permis de visualiser une approche territoriale des enjeux environnementaux
- la réduction de l'artificialisation des sols et la maîtrise des impacts des activités ; par la densification de la tache urbaine (construction de plus d'1/3 des logements dans le tissu urbain bâti, surface moyenne des logements ramenée à 1000m² d'ici 2030) et le zonage des Zones d'activité économique
- l'approche qualitative de l'urbanisation
- la répartition équitable des équipements et services, fondée sur une armature territoriale multipôles
- le maintien de l'agriculture ; la zone agricole est stabilisée à plus de 51% de la superficie du territoire et une compensation de surface agricole est instituée pour les projets d'aménagement
- le développement d'un tourisme durable,
- l'attractivité.

◆ *Le PCAET, Plan Climat Air Énergie Territorial, plan d'actions sur cinq années qui définit des objectifs pour la transition écologique du territoire à l'horizon 2050 :*

- diminution de 53% des consommations énergétiques annuelles (année de comparaison 2017)
- multiplication par 2,6 de la production annuelle d'énergie renouvelable
- atteinte de l'équilibre énergétique dès 2022
- amélioration de la qualité et atteinte de la neutralité carbone.

Ces documents de référence pour l'aménagement durable, la résilience et la modernisation du territoire ont été co-construits avec les Communautés de communes qui lui ont délégué leur compétence, les partenaires et les habitants.

PROTÉGER
Une mission statutaire du territoire

Connaissance, gestion et protection des ressources naturelles et de la biodiversité :

◆ Études hydrogéologiques de grande envergure
◆ Réseaux de mesures, qualitatives et quantitatives, sur les sources patrimoniales du territoire et au-delà
◆ Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
◆ Création d'un service Spanc (assainissement non collectif) sur l'ensemble du territoire
◆ Gestion des sites Natura 2000
◆ Gestion et valorisation patrimoniales de la forêt
◆ Participation au plan Paysage du Larzac de la DREAL
◆ Protection des continuités écologiques avec mise en place d'une Trame Verte et Bleue afin d'intégrer ces enjeux dans les documents de planification (du SCoT aux PLUi).

FÉDÉRER
Une impulsion pour le territoire

Impulsion et coordination de candidatures à l'échelle du territoire :
- orchestration d'un Pôle de Pleine Nature après l'obtention de deux appels à projets, l'un sur la Communauté Millau Grands Causses, l'autre sur le territoire du Parc naturel régional étendu à celui du PETR Lévézou avec 44 projets de valorisation des activités de nature
- obtention de l'appel à projets Grand Site Occitanie « Millau, Roquefort, Sylvanès », pour un rayonnement touristique international qui s'appuie sur les sites emblématiques du territoire
- obtention de l'appel à projets « Relever le défi démographique » Massif Central, pour une stratégie d'accueil et d'attractivité basée sur l'accompagnement du projet de vie des nouveaux arrivants.

CRÉER
Une décision pour le territoire

Création d'outils innovants en faveur des circuits courts et d'une économie circulaire.
- la société d'économie mixte Causses Energia, créée en 2016 pour le portage de projets d'EnR sur le territoire, notamment réseaux de chaleur et chaudières utilisant la biomasse locale
- le Projet Alimentaire Territorial (PAT), lauréat 2019 du Programme national pour l'Alimentation, dont l'enjeu majeur est de favoriser la relocalisation de la production dans l'économie alimentaire et la mise en valeur des pratiques agricoles et produits du territoire. Ce PAT est axé en premier lieu sur l'approvisionnement de la restauration collective et sur la structuration/mutualisation de la logistique des producteurs.

Ces outils sont mis en place en collaboration avec les acteurs compétents du territoire, publics, privés et associatifs.

EXPÉRIMENTER
De l'innovation pour le territoire

Test et facilitation d'initiatives innovantes peu ou pas répandues sur le territoire :
- solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle (autopartage, autostop sécurisé, prêt-essai de vélo électrique,...)
- mise en place d'opérations collectives pour des projets photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics, sur l'ensemble du territoire.

Les projets accompagnés, par-delà leur échelon (communal, communautaire,...) s'inscrivent dans la stratégie d'aménagement durable et d'attractivité du territoire.

ACCOMPAGNER
Une cohésion pour le territoire

L'accompagnement des projets portés par les collectivités, à travers :
- l'animation et le pilotage du Contrat territorial Occitanie, de la convention Leader et de plusieurs appels à projets sur un territoire élargi (Parc + PETR) Grands Causses Lévézou
- l'apport, par la direction et les chargés de mission, d'un accompagnement et d'une ingénierie dans un large éventail de compétences : montage technique et financier, urbanisme durable, économies d'énergie, intégration paysagère, travaux de réhabilitation, etc.

Les projets accompagnés, par-delà leur échelon (communal, communautaire,...), s'inscrivent dans la stratégie d'aménagement durable et d'attractivité du territoire.

PROSPECTIVE

Dans la continuité et l'amplification de ces dynamiques, la Charte 2022-2037 du Parc naturel régional des Grands Causses devra :
- conforter ses actions pour la protection de l'environnement et de la ressource en eau, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel
- favoriser la résilience au changement climatique et contribuer à l'atténuation de celui-ci sur le territoire et, par essaimage, au-delà
- s'inscrire dans l'évolution sociétale du territoire par la prise en compte des nouveaux usages des habitants, des nouvelles gouvernances de projets avec les citoyens, du vieillissement prégnant de la population, de la nécessité d'accueillir de nouveaux arrivants
- poursuivre les démarches de sensibilisation et d'éducation environnementales, essentielles pour la compréhension du territoire et de ses enjeux par la population
- repenser les démarches partenariales pour davantage encore de co-construction, de coordination et de mutualisation inter-communautaire.

Chapitre

IV

UNE LARGE CONCERTATION

CO-CONSTRUIRE AVEC LES HABITANTS UN PROJET DE CHARTE PLEINEMENT HABITÉ

À la différence d'un parc national, un parc naturel régional est un territoire habité. C'est tout naturellement que le Parc des Grands Causses a engagé la révision de sa Charte avec les habitants. Entre le Parc et la population, une relation co-constructive ne cesse de s'affiner. Plus encore qu'avec le SCoT, plus encore qu'avec la stratégie de transition écologique (PCAET), la préparation de la Charte 2022-2037 se fonde sur une vaste concertation, une pluralité d'initiatives, un foisonnement d'idées. N'est-ce pas la meilleure façon de parvenir à un projet, lui aussi, pleinement habité ?

ATELIERS D'ÉVALUATION

La première phase : six réunions participatives, en mai et juin 2019, d'un groupe de travail fédérant plus de 100 personnes, partenaires institutionnels et interlocuteurs réguliers du Parc naturel régional. Ces ateliers ont été consacrés aux thématiques essentielles du bassin de vie pour demain : biodiversité, développement territorial, eau, énergie et climat, paysage, tourisme, culture et patrimoine. Les participants ont apporté leur regard sur le degré d'atteinte des 23 objectifs de l'actuelle Charte du Parc, en répondant à des questions évaluatives. Puis ils ont émis leurs suggestions pour le projet de future Charte, qu'il s'agisse d'actions précises ou d'axes de travail stratégiques.

INVENTONS DEMAIN !, QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

La deuxième démarche de concertation a rayonné sur l'ensemble de la population, l'invitant à s'approprier la révision de la Charte. Un livret de 32 pages, intitulé *Inventons demain !*, a été distribué en juin 2019 à tous les abonnés du *Journal de Millau* et du *Progrès saint-affricain*, hebdomadaires locaux à grande diffusion sur le sud-Aveyron. Mise à disposition

des habitants dans toutes les mairies du territoire et auprès d'autres établissements recevant du public, la brochure a également été publiée en version numérique sur le site web www.parc-grands-causses.fr.

Après présentation des 4 axes et 23 objectifs de la Charte actuelle, illustrés par plusieurs actions effectives, ce livret pose deux questions aux habitants : dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints selon eux, quel niveau de priorisation doit-on leur accorder dans la future Charte ? 188 réponses ont été recueillies, les résultats de cette consultation sont retranscrits dans l'encadré « Vox Populi » de l'évaluation par objectifs, dans les pages suivantes.
Par-delà son taux de réponse honorable, la diffusion de cette brochure a permis la mise en lumière de la démarche de révision de la Charte, sur l'ensemble du bassin de vie.

TCHATCHE SUR CHARTE !

« Tournée générale », ainsi s'intitule la programmation musicale hors-saison du Parc des Grands Causses. Ces soirées-concerts se tiennent dans les cafés et estaminets des villages, qui dans certains cas sont les seuls lieux de vie sociale et commerçante à plusieurs kilomètres à la ronde. Tous les concerts sont précédés d'un « apéro-tchatche », un temps de discussion et de prospective sur une thématique essentielle du territoire. Très logiquement, les « apéros-tchatche » de l'automne 2019 ont été dédiés à la co-construction de la Charte. Plus encore, d'autres « apéros-tchatche » ont été orchestrés hors soirées-concerts, pour un meilleur maillage du sud-Aveyron.
Quinze villages au total, tous pôles de proximité du territoire, ont accueilli ces moments de concertation : Peyreleau, Calmels-et-le-Viala, Martrin, Fondamente, Cornus, Tournemire, Lapanouse-de-Sévérac, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Nant, Campagnac, Aguessac, Camarès, Rebourguil et, sur le périmètre d'extension à l'étude, Le Caylar.
Le Parc des Grands Causses a confié à l'agence culturelle Le Passe-Muraille l'animation de ces « apéros-tchatche ». S'improvisant barman d'un soir, le comédien professionnel Emmanuel Guyot a su inciter le public à formuler, en toute confiance, leurs préférences, leurs attentes, leurs inquiétudes et leurs rêves vis-à-vis de leur territoire. Démarche fructueuse : 25 heures de discussions, 225 participants, 400 rêves exprimés.
Les témoignages, spontanés, laissent transparaître

plusieurs constantes, ici synthétisées :

- une conscience très claire de la qualité de vie sur le territoire, liée aussi bien au cadre environnemental, à la préservation des paysages (viviers de biodiversité) et des ressources, qu'à la solidarité traditionnelle du milieu rural et à la tranquillité
- une inquiétude quant à la perturbation du cadre de vie par le changement climatique, les activités artisanales et industrielles, la dégradation du lien social, la disparition des services et plus spécialement de l'offre de soins
- un attachement à la filière agricole, spécifiquement au modèle fermier et à l'économie de Roquefort, et le souhait d'une évolution vers des pratiques agroécologiques
- une acceptation des enjeux du tourisme conjuguée au souci d'une approche durable et raisonnée (slowtourisme par exemple) dans ce domaine
- le souhait d'une filière économique fondée sur l'enjeu écologique
- l'attente de solutions alternatives à la voiture individuelle, solutions à la hauteur des enjeux de cohésion sociale liés aux mobilités en zone rurale.

Les participants perçoivent le Parc naturel régional des Grands Causses comme
- vecteur d'accompagnement, de conseil, de soutien en ingénierie
- médiateur, au bénéfice du dialogue et de la concertation
- générateur de lien social, par une offre de lieux de socialisation
- créateur d'outils et porteur de projets ouverts à la participation citoyenne et pertinents pour le territoire.

SÉANCES DE PROSPECTIVE

Ateliers avec les institutionnels et partenaires, acte 2.
Entre janvier et mars 2020, neuf séances de travail ont rassemblé plus de 120 personnes, invitées à contribuer à la rédaction des fiches-mesures de la Charte 2022-2037.
Thématiques abordées : le tourisme, la culture et le patrimoine, l'attractivité, la biodiversité, la ressource en eau, l'optimisation des déchets, le monde géologique, la charte forestière et l'agriculture. Crise sanitaire du Covid-19 oblige, l'un des ateliers s'est déroulé au moyen d'une plateforme internet participative.
Quels atouts et quels points faibles pour le territoire, quelles orientations et actions pour demain : toutes interrogations qui, déclinées par thèmes, ont donné lieu à des contributions précises et enrichissantes.

LA CHARTE ESSAIME SUR LES MARCHÉS

En sud-Aveyron comme en nord-Hérault, les marchés témoignent de la vitalité du territoire rural. C'est là que convergent les habitants des villages excentrés, là que les produits fermiers se déploient dans leur variété, là encore que se nouent discussions et échanges. La concertation sur la charte du Parc a donc essaimé sur les marchés, ceux de Millau, Saint-Affrique, Sévérac d'Aveyron et Lodève, entre novembre 2019 et janvier 2020.
À lieux vivants, spectacle vivant : le Parc a confié à la

compagnie théâtrale Ôrageuse (installée à La Couvertoirade) le soin d'animer, avec

tonus et inventivité, cette concertation auprès du chaland. Les « impromptus » des comédiens sont rassemblés dans un film de 100 minutes, fruit de 20h de filmage par la société saint-affricaine AnderAnderA.

BRAINSTORMINGS EN INTERNE

La concertation sur la Charte se diffuse sur le territoire et… infuse au siège administratif du Parc ! Tous les jeudis matins de janvier et février, les chargés de mission ont envisagé collectivement l'évolution possible de leur travail. Car

la Charte 2022-2037, en préfigurant le territoire de demain, va induire des approches professionnelles nouvelles, au diapason des enjeux.
Nom de code de ces séances de brainstorming : les « Palabras cafés » ! Une démarche stimulante pour les chargés de mission qui allaient commencer la rédaction des fiches-mesures de la Charte.

L'ATLAS COLLABORATIF

La période de confinement due à la pandémie de Covid-19 n'a pas empêché la concertation de se poursuivre. Début avril, le Parc des Grands Causses a lancé, par voie numérique, un inventaire collaboratif pour finaliser son Atlas paysager, document de référence dans le cadre de la révision de la Charte.
Objectif du questionnaire : identifier d'une part les points noirs paysagers, ces dépôts sauvages, bâtiments en friche ou autres espaces dégradés qui impactent malheureusement le paysage, d'autre part les hauts lieux, qu'il s'agisse de sites emblématiques ou d'éléments du patrimoine vernaculaire.
Le questionnaire, accessible en ligne sur www.parc-grands-causses.fr, tout au long d'avril 2020, a été porté à la connaissance des 2 984 abonnés de la newsletter du Parc, de plusieurs services directement concernés, et de l'ensemble de la population par voie de presse.
Chaque contributeur a été invité à désigner un point noir et un haut lieu paysager en indiquant leur emplacement sur une carte interactive et en évaluant leur impact (pour le premier) et leur intérêt (pour le second).
Qui sait si le confinement n'a pas été propice à cette méditation sur le paysage ? Toujours est-il que la participation a été significative : 338 internautes ont visité la carte interactive sur le site web du Parc, 140 indications ont été effectuées. Elles portent en l'occurrence sur 59 points noirs et 81 hauts lieux.

Parmi les 59 points noirs recensés, figurent :
- 22 décharges et dépôts sauvages (véhicules, matériels agricoles usagés, encombrants,…)
- 15 infrastructures telles que ligne haute tension, autoroute A75, zones d'activités, carrières, parcs éoliens - dont ceux, mentionnés par trois fois, de Lapanouse-de-Cernon, Saint-Affrique et des monts de Lacaune
- 6 bâtiments et équipements agricoles mal intégrés paysagèrement.

Deux sites reviennent à plusieurs reprises :
- la tour anti-gel à Mostuéjouls
- le terrain de moto-cross à Moulin Neuf.

D'autres points tels les dégâts générés par la pyrale du buis, les chasses privées, l'abandon du bâti ancien, le saccage d'espèces protégées, n'ont pas été retenus dans le cadre de l'Atlas.

Les points noirs ont été répartis en huit catégories : décharges et dépôts, sites et infrastructures abandonnés, infrastructures, bâtiments et infrastructures agricoles, équipements urbains, équipements de loisirs, défrichement, divers. Dans tous les cas, leur impact sur le paysage est évalué comme fort à très fort.

En parallèle à ce sondage, une association environnementale (CO-27-XII Environnement) a listé, dans un courrier, une série de points noirs : 21 parcs éoliens, 2 bâtiments agricoles, 1 carrière, 4 bâtiments d'activités, 1 décharge, 1 terrain de moto-cross. Afin d'éviter une sur-représentation des parcs éoliens qui constituent une seule et même problématique, les 21 parcs indiqués n'ont pas été comptabilisés.

À l'exception des parcs éoliens sur l'entité paysagère des Monts, les points noirs identifiés se localisent essentiellement sur les avant-causses et le Rougier de Camarès, autrement dit les secteurs où l'activité humaine est la plus importante.

Les hauts lieux mentionnés relèvent de six catégories : paysages de caractère souvent liés à des aspects géomorphologiques, points de vue et panoramas, villages, patrimoine bâti, patrimoine naturel, divers.
On relève notamment :
- 34 sites de patrimoine bâti - chapelle, moulin à vent, pigeonnier, jasse, lavoir, fontaine, lavogne, puits, mur, caselle, dolmen, croix.
- 18 paysages de caractère : cirques, contreforts des causses, vallées, ruiniformes, sotchs
- 11 points de vue et panoramas, avec 11 sites
- 8 villages ou hameaux tels Peyreleau, Vessac, La Couvertoirade, les villages semi-troglodytiques de Saint-Marcellin et Eglazines.

Vient ensuite, moins représenté, le patrimoine naturel : haies, arbres isolés, buissières, tourbières,…

L'association environnementale CO-27-XII Environnement retient, parmi les hauts lieux, des sites déjà labellisés (Unesco, Grand Site de France, 10 monuments historiques classés), aussi n'ont-ils pas été comptabilisés. Il en va différemment d'autres sites mentionnés dans son courrier : Tournemire, le hameau de Vessac sur le Causse Noir, le Rajal del Gorp, les pelouses caussenardes autour de La Fage et de Montredon.

Les hauts lieux identifiés se trouvent majoritairement sur les Causses et en périphérie de ceux-ci.

S'agissant de la résorption des points noirs :
- les décharges et dépôts sauvages doivent faire l'objet de repérages sur place afin de trouver des solutions avec les communes et propriétaires concernés, par exemple sur le mode des opérations nettoyage lancées par le Parc il y a quelques années ;
- les carrières prévoient toutes, dans leur plan d'exploitation, une phase de remise en état du site. Les lignes haute tension, l'A75 et les parcs éoliens ne pourront être traités. En revanche, pour les zones d'activités, le Parc peut poursuivre sa démarche en intégrant

POINTS NOIRS ET HAUTS-LIEUX PAYSAGERS
INVENTAIRE PARTICIPATIF

Avril 2020

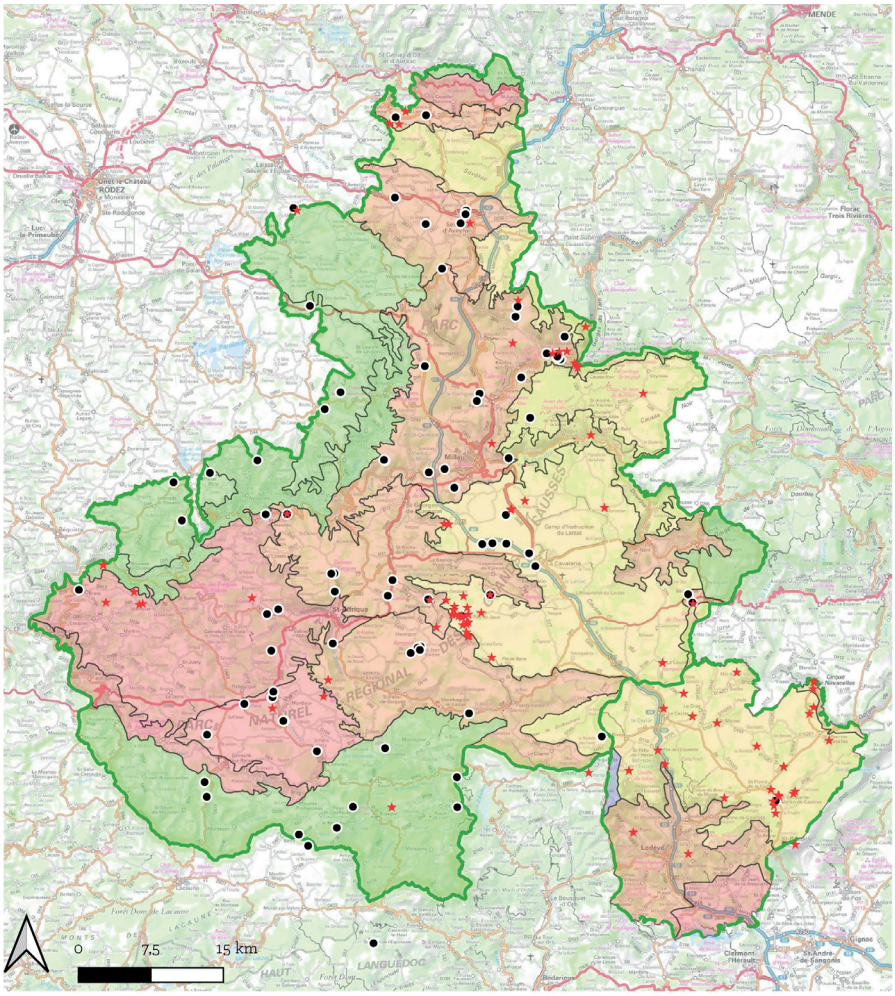

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses, mai 2020. Données issues de l'inventaire participatif organisé par le PNRGC en avril 2020.

- Points noirs paysagers identifiés par les participants
- Hauts-lieux paysagers identifiés par les participants

Unités paysagères
- Avants-causses
- Causses
- Escandorgue
- Monts
- Rougiers
- Périmètre du PNRGC
- Périmètre d'extension à l'étude

dans sa future Charte une opération de requalification et de réhabilitation des zones les plus impactantes, en concertation avec leurs gestionnaires et les entreprises.
◆ le traitement des bâtiments agricoles nécessite une analyse au cas par cas.

Mentionnée une douzaine de fois, la tour anti-gel de Mostuéjouls focalise manifestement les critiques. Une concertation serait à tisser entre les associations locales de sauvegarde du patrimoine et les arboriculteurs, d'autant que les cerisiers constituent eux-mêmes un patrimoine caractéristique de la vallée du Tarn.

S'agissant des hauts lieux :
◆ un inventaire du patrimoine bâti permettrait d'évaluer les menaces éventuelles sur celui-ci et l'opportunité d'une valorisation/restauration. En l'espèce, les villages et hameaux mentionnés bénéficient déjà de mesures de protection ou de démarches de restauration.
◆ une attention plus soutenue encore pourra être accordée aux paysages de caractère lors de travaux, de constructions et de définition des zonages et règlements dans les documents d'urbanisme
◆ les points de vue et panoramas nécessitent eux aussi un diagnostic sur place afin d'envisager une valorisation ou une protection (cônes de visibilité par exemple).

ENSUITE

Les fiches-mesures du projet de Charte, rédigées en mars et avril 2020 par l'équipe du Parc naturel régional sur la base de la concertation, font l'objet de partages et de compléments par les membres du Syndicat mixte du Parc et ses partenaires, jusqu'à fin 2020.

NOTICE

La présentation graphique de cette Évaluation des objectifs de la Charte 2007-2022 permet deux niveaux de lecture :

• une synthèse du degré d'atteinte de chaque objectif, par l'utilisation d'un code couleurs et la valorisation de chiffres-clés

• un descriptif détaillé des actions mises en œuvre sur la période, traductions opérationnelles de la Charte sur l'ensemble du territoire.

Cette évaluation est précisée par :
• **les indicateurs définis en 2007.** Le degré d'atteinte de chacun d'eux est indiqué par un carré de couleur, selon la graduation proposée.
• **les indicateurs d'actions**, au plus près des évolutions du territoire, et présentés sous forme de chiffres-clés.

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

Pour chaque objectif, **la synthèse de l'évaluation est résumée par la couleur du pictogramme** illustrant cet objectif.

Nous attirons l'attention du lecteur sur la non-pertinence d'une comparaison systématique des couleurs attribuées aux objectifs. Il va de soi que certains objectifs, de par leur champ d'action et leur ambition (quelle que soit l'ampleur du travail effectivement réalisé), sont plus difficiles à atteindre pleinement que d'autres.

La rubrique Vox Populi, comme son intitulé l'indique, donne la parole aux habitants du territoire. En juin 2019, une brochure de 32 pages, *Inventons demain !*, a été :
• distribuée à tous les abonnés de deux hebdomadaires à grande diffusion en sud-Aveyron,
• mise à disposition dans les mairies du territoire et autres établissements recevant du public,
• publiée en version numérique sur le site internet du Parc.
La brochure expose les objectifs de la Charte en vigueur et illustre chacun d'eux par trois exemples d'actions réalisées. Un questionnaire est alors proposé au lecteur : dans quelle mesure chaque objectif a-t-il été atteint à ses yeux et quelle importance doit-on lui accorder dans la future Charte ? Comme pour la graduation de couleurs, le lecteur a été invité à répondre sur une échelle de 0 à 5.
188 contributions ont été recueillies. « Vox Populi » restitue la moyenne des notes.
Ce questionnaire a constitué la première phase de concertation des habitants dans le cadre de la révision de la Charte.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.29**/5

Priorisation 2022-2037 **4.44**/5

La rubrique En extension expose la pertinence de l'extension du Parc à 26 communes du Lodévois-Larzac, au regard des objectifs opérationnels et des actions réalisées.

EN EXTENSION

La rubrique Encore un effort mentionne les freins éventuels à l'atteinte de l'objectif et les améliorations envisageables.

ENCORE UN EFFORT

Au long de cette Évaluation par objectifs, la mention « Parc naturel régional des Grands Causses » désigne en règle générale le Syndicat mixte du Parc. Quand il est question du territoire, cela est précisé (« le territoire du Parc ») sauf lorsqu'aucune ambiguïté n'est possible.

Axe

I

DÉVELOPPER UNE GESTION DES PATRIMOINES NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER EN CONCERTATION AVEC LES ÉLUS, LES ADMINISTRATIFS, LES ASSOCIATIFS ET LES HABITANTS

OBJECTIF

1

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONTRIBUER À SA BONNE GESTION

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Protection de tous les captages
- Connaissance hydrogéologique du territoire karstique
- Système d'assainissement pour 50% des communes rurales
- Dispositif Spanc sur toutes les communes
- Déclaration d'intérêt général ou Programme pluriannuel de gestion par tous les syndicats

INDICATEURS D'ACTIONS

45

stations de mesures quantitatives des eaux souterraines, 16 de plus qu'en 2007. Le réseau de mesures qualitatives regroupe 24 stations (+3) et prend en compte 117 paramètres (+35)

61

communes dotées d'un plan de désherbage actif en faveur de la réduction des pesticides (0 en 2007)

85%

du territoire karstique identifié grâce aux études hydrogéologiques du causse de Sauveterre-ouest, de l'avant-causse Saint-Affricain, du plateau du Guilhaumard, du causse Noir (études du Larzac et du causse Rouge : antérieures à 2007). Le taux de 100% sera atteint après la campagne d'étude des monts de Lacaune, qui doit commencer en cette année 2020

217

unités d'assainissement autonome ont été réhabilitées en l'espace de 4 ans

87%

des communes sont engagées dans une démarche PAPI : Programme d'action de prévention des inondations

100%

des communes devant disposer d'un PPRi prescrit (Plan de prévention du risque inondation) répondent à cette obligation, taux atteint dès 2017. Cela représente au total 62 communes

Le Parc naturel régional des Grands Causses possède maintenant une connaissance presque exhaustive des bassins d'alimentation de ses sources captées ou non captées. Succédant à celles du Larzac, du causse Rouge, du Sauveterre, du Guilhaumard et de l'avant-causse Saint-Affricain, l'étude hydrogéologique du causse Noir a fait l'objet d'une restitution fin 2019, parachevant une vaste campagne de traçages et d'acquisition de données nouvelles (géologie, hydrochimie, débit des sources,...) sur les zones aquifères. Les masses d'eau souterraine, le fonctionnement et les vulnérabilités du milieu karstique des Grands Causses sont désormais bien identifiés. Les études favorisent aussi une évaluation de la ressource en eau potable.
Ces études hydrogéologiques ont permis

aux collectivités et syndicats du territoire de protéger leurs ressources, dans le cadre de la procédure de périmètres de protection, et de prendre en compte ces zonages sanitaires lors de la révision de leurs documents d'urbanisme (SCoT et PLUi). Elles ont donc un rôle primordial dans l'aménagement du territoire.
Elles sont possibles également grâce aux réseaux de stations de mesures déployés par le Parc sur son territoire. Ces réseaux fournissent une connaissance patrimoniale de la ressource aquifère et permettent le suivi quantitatif et qualitatif des eaux superficielles et souterraines.
Le réseau quantitatif se compose actuellement de 45 stations hydrométriques, gérées mensuellement avec des débits sur plus de 20 ans pour les stations les plus anciennes et une fréquence d'acquisition à la demi-heure. Le réseau qualitatif est doté de 24 stations avec un suivi semestriel de plus de 110 paramètres et un suivi mensuel d'une dizaine de paramètres (observatoire du Larzac notamment).
Ces réseaux s'inscrivent dans un réseau de surveillance défini au niveau national par le Ministère de l'Environnement de l'époque et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ils ont permis de fournir des éléments actualisés aux services déconcentrés de l'État, dans leur tâche de mise en œuvre de la Loi sur l'Eau, d'orienter et évaluer les programmes des Établissements publics, d'assurer l'information de tous les acteurs de l'eau, notamment sur l'impact global des activités humaines, afin de les sensibiliser à la préservation de la ressource.
Une nouvelle station de mesure des débits vient d'être installée au captage d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Léons.

En 2020 commence l'étude hydrogéologique des monts de Lacaune, entité paysagère singularisée notamment par ses sources thermales.

CONNAÎTRE POUR PROTÉGER : LE PARTAGE DES DONNÉES

Le Parc a passé une convention de cinq ans avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour un partage des données sur le sous-sol karstique et une surveillance renforcée de la ressource en eau. Il s'attache ainsi à tisser des partenariats scientifiques et à diffuser ses connaissances.
Dans le cadre des études hydrogéologiques et de la gestion des réseaux, plusieurs partenariats ont été noués avec des laboratoires spécialistes du karst :

- l'Université Pierre-et-Marie-Curie (Paris VI) avec notamment l'accueil d'un thésard pour la réalisation du volet hydrochimie et hydrodynamique de l'étude hydrogéologique des avant-causses saint-affricains
- l'Université d'Orléans, cellule CETRAHE, pour ses compétences en matière de traçages hydrologiques
- le laboratoire Hydrosciences de l'Université de Montpellier pour la classification et la modélisation de la réponse hydrodynamique/hydrochimique de plusieurs sources karstiques du territoire
- le laboratoire Géosciences Montpellier pour le projet « SismEau » consacré à la valorisation des mesures sismologiques, afin d'étudier les variations de saturation en eau des premiers mètres de sol sur des échelles de quelques centaines de mètres et, également, d' « écouter » les écoulements souterrains qui permettent de les localiser depuis la surface.

ASSAINISSEMENT AUTONOME : L'ENJEU DE LA MISE EN CONFORMITÉ

Pour une meilleure maîtrise des risques de pollution, le Parc a choisi d'assumer les compétences du Spanc, service public d'assainissement non collectif. Quatre techniciens interviennent sur 63 communes pour vérifier la conformité des installations (fosses septiques et toutes eaux, dispositifs de traitement, épandage dans le sol). Leur travail de détection a permis, en l'espace de quatre ans, la réhabilitation de plus de 200 dispositifs situés dans des secteurs sensibles tels les zones de baignade et bassins d'alimentation de sources captées. Les dispositifs suivis par le SPANC correspondent à une station d'épuration d'environ 23 000 habitants.

Le Parc a mis en place plus d'une centaine de dispositifs d'assainissement pour les « eaux blanches », au sein des exploitations agricoles ovin lait, et de traitement des effluents de fromagerie.
Dans la continuité, le Parc a transféré son savoir-faire et formé les organisations professionnelles à la mise en place de son dispositif « eaux blanches », qui a obtenu l'agrément du Ministère de l'Agriculture. Force est de constater que la mise aux normes ne s'est pas effectuée convenablement au niveau des exploitations du rayon de Roquefort. Peu d'entre elles ont réalisé les travaux nécessaires au traitement des effluents, hormis celles situés en zones vulnérables aux nitrates, au nord-ouest du territoire.
Toutefois, le Parc, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, a réalisé des diagnostics agricoles sur plus de 70 exploitations en zone dite « sensible » (périmètres de protection de captage, secteurs de baignade). L'objectif étant de proposer des scénarios de mises aux normes des exploitations (eaux

Plus de 70 diagnostics d'exploitations agricoles en zone sensible

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.29/5

Priorisation 2022-2037 4.44/5

blanches, eaux brunes, jus d'ensilage, lactoserum) ainsi qu'une meilleure gestion des pratiques agricoles en termes de fertilisation (organique et minérale) et de traitement (utilisation des produits phytosanitaires).
Au niveau des fromageries artisanales, le Parc a procédé à 13 audits et diagnostics afin d'améliorer ou mettre en place des solutions de traitement et des recommandations (lactoserum, eaux blanches).

ACCOMPAGNEMENT AU « ZÉRO PHYTO »

Le Parc a accompagné les collectivités locales dans la mise en place de leur plan de désherbage en préconisant des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides : fauchage, brûlage, réaménagements préventifs, etc.
À ce jour, 61 plans de désherbage communaux ont été menés à bien. Parallèlement, la DIR Massif central a réalisé le sien sur l'autoroute A75 et a pris l'engagement de ne plus recourir aux produits chimiques. Le Parc négocie dans le même sens avec la SNCF.

PROTÉGER LA RESSOURCE : COLLABORATIONS, SENSIBILISATION

Le Parc a développé depuis son origine un partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, par l'établissement de conventions-cadres pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la gestion de l'eau.

Dans le domaine forestier, le Parc a participé à la réalisation de deux guides méthodologiques pour une meilleure gestion de la forêt privée et publique, afin de protéger la ressource en eau captée :
- *Recommandations forestières pour les captages d'eau potable*, Région Midi-Pyrénées, guide pratique, CRPF, 2011
- *Protéger et valoriser l'eau forestière*, guide pratique national, Forêt privée française, France Bois Forêt, CNPF, 2014.

Ces guides ont pour objectif d'améliorer la prise en compte de l'enjeu « ressource en eau potable » par les acteurs en forêt et de favoriser une gestion forestière qui contribue à la préservation et au bon état de cette ressource.

Plus largement, le Parc assume une mission de sensibilisation du public et des acteurs locaux à la protection de la ressource en eau :
- réunions d'information auprès des collectivités et syndicats d'eau sur la protection de leurs ressources (dans le cadre des études hydrogéologiques, de la mise en place des périmètres de protection, des programmes de gestion des cours d'eau, des études « petit et grand cycle de l'eau »,...)
- publication de documents pédagogiques destinés aux habitants sur les thématiques du karst, de la ressource en eau, des milieux aquatiques, des zones humides, des rivières, des solutions alternatives aux produits phytosanitaires,...
- présentation annuelle des actions dans le domaine de l'eau, à des étudiants et à des groupes étrangers (comité marocain de l'association internationale des hydrogéologues, visiteurs mexicains,...)
- participation à des présentations aux côtés de partenaires tels l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, le Comité départemental de spéléologie, les syndicats portant des SAGE ou contrats de rivière, l'IRSTEA, la DREAL, le BRGM, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron,...
- articles de presse, interviews par des radios locales (Radio Saint-Affrique, Radio Larzac, Totem) et tournages (France 3, « Des racines et des ailes »,...)
- réalisation de pages d'information sur le site internet du Parc et la création d'un Web SIG
- des événements culturels comme le projet « À contes gouttes », balade musicale, artistique et contée au fil de l'eau, en 2014.

Plusieurs opérations de nettoyage de cavités polluées en milieu karstique (secteur Larzac) ont été soutenues pour les Comités régional et départemental de spéléologie.

PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Le Parc contribue non seulement à la gestion du réseau de rivières et à la réduction des pressions hydromorphologiques, mais encore à la prévention des risques inondation. Il œuvre à la concertation pour une gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique.

Le Parc apporte son expertise aux syndicats mixtes de bassin, chargés de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Cette collaboration a contribué à l'émergence et la déclinaison de contrats de rivière et PPG (programmes pluriannuels de gestion) des milieux aquatiques. Les syndicats de bassin versant, maîtres d'ouvrage, pilotent les travaux afférents. Par exemple : restauration de la ripisylve, gestion des embâcles, mise en place de points d'abreuvement du bétail, restauration de zones d'expansion des crues, études hydrodynamiques, répartition des débits d'un ruisseau générant des conflits d'usage et restauration de sa continuité écologique.

Le Parc a assuré une assistance technique auprès des syndicats de rivières de la Haute vallée de l'Aveyron et des bassins de la Dourbie et du Cernon jusqu'en 2018. Ces structures ont été dissoutes et ont fait l'objet d'une reprise des missions, d'une extension des périmètres et des compétences à travers la création du Syndicat mixte du bassin versant Aveyron-amont et du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont (SMBVTAM).

Le Parc continue d'appuyer le SMBVTAM par une assistance technique. Celui-ci rassemble les neuf intercommunalités concernées par le périmètre, qui englobe 59 communes du Gard, de la Lozère et de l'est-Aveyron. Elles ont transféré la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au SMVBTAM. Plusieurs d'entre elles ont délibéré pour lever la taxe Gemapi.

Au 1er janvier 2020, cette compétence Gemapi a également été transférée par l'ensemble des communautés de communes concernées aux syndicats mixtes de bassin compétents.

Le Parc a contribué au portage du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Tarn-amont, en particulier par un co-portage jusqu'en 2010, et a participé ensuite à la révision. Le SAGE actuel a été approuvé par arrêté des Préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère le 15 décembre 2015.

Entre autres contributions, le Parc a aussi réalisé une étude sur le bassin de la Muse entre 2010 et 2012, relative à l'érosion des versants et à ses incidences sur les milieux aquatiques. Cette thématique d'érosion des sols est désormais intégrée à l'outil « Contrat de rivière du Tarn-amont » avec la mise en place d'un programme pluriannuel.

Le Parc porte un PAPI d'intention (programme d'actions de prévention des inondations) labellisé début 2018.

ENCORE UN EFFORT

**Il n'a pas été possible de parvenir à la protection de tous les captages, en raison soit de la relative préservation de leur environnement, soit de la lourdeur administrative de la procédure, soit de divergences avec les acteurs économiques et agricoles sur certains secteurs.
En tout état de cause, et par-delà l'importance du travail réalisé, les attentes sont fortes sur cet objectif. Au regard du changement climatique d'une part, des évolutions sociétales d'autre part, la continuation des démarches visant à protéger durablement la ressource en eau s'impose comme une évidence.**

Outil opérationnel pour la gestion intégrée du risque inondation, ce PAPI couvre l'unité hydrographique Tarn-Dourdou-Rance. Cela représente une superficie de 1800km et 61 communes : plus de la moitié occidentale du Parc ainsi que les franges du Lévézou et le département voisin du Tarn.

Le programme est en phase de mise en œuvre, avec une fin prévue pour 2021. Des diagnostics de vulnérabilité du bâti ont été mené sur trois communes pilotes (Coupiac, Saint-Affrique, Vabres-l'Abbaye) : les propriétaires de logements en zone inondable bénéficient, à titre gratuit, de préconisations pour prévenir et réduire l'impact des crues. Une même démarche de diagnostic est proposée aux entreprises incluses dans l'unité hydrographique.

En parallèle, le Parc a suivi l'élaboration du PAPI Tarn-amont, dont le portage a été assuré dès 2017 par la Communauté de communes Millau Grands Causses puis repris à sa création par le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont (SMBVTAM) en avril 2018. Le PAPI d'intention Tarn-amont a été approuvé en novembre 2018. Il se décline en trois grandes orientations stratégiques : répondre aux points faibles identifiés, rassembler autour d'une gestion durable du risque inondation, renforcer la culture du risque. L'animation est en phase opérationnelle.

Le Parc a accompagné les communes dans l'élaboration de leur PPRi (plan de prévention du risque inondation), outil réglementaire pour la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable. 62 communes du territoire, en l'occurrence, ont l'obligation de se doter de ce document.

Au-delà des zones inondables, se pose la question de la réappropriation des espaces de mobilité des cours d'eau. Cela nécessite des projets d'envergure qui restent difficiles à mettre en œuvre, en raison du manque de foncier, des procédures réglementaires et de besoins financiers conséquents. Il apparaît souhaitable de poursuivre la communication et la sensibilisation auprès des propriétaires riverains, pour considérer véritablement ces espaces dans l'occupation des sols, en adaptant les activités et en évitant de nouveaux enjeux. Toutefois, les inondations importantes depuis 2014 sur le territoire du sud-Aveyron ont permis d'éveiller les consciences et de construire des projets de restauration de zones naturelles d'expansion de crues, comme à Saint-Rome-de-Cernon (travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMBVTAM).

COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Le Parc a participé à la démarche régionale prospective pour l'eau intitulée « H2O 2030 », qui vise à définir un nouveau programme pour la région Occitanie et contribuer au développement d'une communauté de l'eau. Il a également accompagné le Schéma départemental d'alimentation en eau potable en fournissant les données essentielles aux bureaux d'étude et en participant aux nombreuses réunions de calage avec les collectivités.

À la demande de services de l'État et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Syndicat mixte du Parc a lancé une étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement sur le périmètre du SCoT. La Communauté Millau Grands Causses l'a également initié sur son périmètre. Devant la très grande hétérogénéité des situations et des modes de gestion, et du fait de la possibilité de surseoir au transfert de la compétence introduite par la loi Ferrand du 3 août 2018, les communes se sont opposées au transfert automatique des compétences au 1er janvier 2020.

En ce qui concerne la Communauté de communes Millau Grands Causses, pour ne pas perdre plus de temps, les communes et syndicats de gestion lui ont confié, en maîtrise d'ouvrage déléguée, l'élaboration des schémas directeurs d'eau potable, eaux pluviales et assainissement.

Le Conseil Départemental accompagne les collectivités locales dans le domaine de l'eau, tant au travers de programmes d'intervention financière que de l'assistance technique apportée par Aveyron Ingénierie en matière d'eau potable et d'assainissement collectif (mise en place des périmètres de protection, réseaux, traitement,...).

La Région Occitanie a participé de façon significative à la mise en œuvre des objectifs de gestion de la ressource en eau, par l'accompagnement des porteurs de projets.
Elle a injecté 1 070 000€ pour l'animation des projets portés par les syndicats de rivière et les établissements publics de coopération intercommunale, les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques, les études préalables à des travaux sur les cours d'eau.
Dans le cadre de sa stratégie (Schéma régional de cohérence écologique, prospective sur l'eau H20 2030), la Région a ainsi accompagné les programmes d'actions de quatre contrats de rivière (Rance, Sorgues-Dourdou, Tarn, Viaur) et deux SAGE (Lot Amont, Tarn amont).
Les 61 communes engagées dans une démarche Zéro Phyto ont bénéficié d'un accompagnement régional, en partenariat avec la Fredon.
La Région Occitanie œuvre à la préservation des zones humides, à travers :

- un soutien à des structures de gestion telles la CATeZH Aveyron dans ses missions d'animation et de sensibilisation des acteurs pour la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité
- l'accompagnement des inventaires de zones humides et l'acquisition de foncier, par la mobilisation des acteurs territoriaux (TVB,...).

EN EXTENSION

De surface ou souterraine, l'eau se joue des frontières administratives : l'extension du Parc naturel régional au Lodévois doit permettre de parachever la connaissance des aquifères du Larzac, envisagé comme entité géologique véritable, au bénéfice d'une protection accrue de la ressource en eau. Ceci sur un territoire traversée par l'autoroute A75 d'une part, à dominante agricole d'autre part, et exposé dès lors à d'éventuelles pollutions (hydrocarbures, effluents). Les inondations à Lodève ces dernières années, consécutives à de violents épisodes cévenols et méditerranéens, mettent en lumière la nécessité d'une solidarité de territoire en matière de gestion et de prévention des crues. Les pluies torrentielles de novembre 2014, par exemple, ont eu des conséquences dévastatrices tant à Lodève qu'à Saint-Affrique.

OBJECTIF

2

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES (BIODIVERSITÉ)

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Une étude ou un inventaire annuels sur les habitats et les espèces
- Au moins une action de protection/gestion sur tous les habitats naturels caractéristiques
- Une espèce, faune ou flore, mise en avant chaque année au travers d'actions de sensibilisation/protection

INDICATEURS D'ACTIONS

87

communes dotées d'un inventaire de terrain « zones humides » : 82 de plus qu'en 2007

367

sites de zones humides et 585ha cartographiés, hors Lévézou (0 en 2007)

10

sites forestiers ayant fait l'objet d'inventaires naturalistes protocolés (1 seul en 2007)

214

arbres remarquables recensés (0 en 2007)

19

sites Natura 2000 (soit 100% d'entre eux) pourvus d'un document d'objectifs (13 en 2007)

8

modalités, au moins, de mise en avant d'un milieu naturel ou d'une espèce, faune ou flore : concours des prairies fleuries depuis 2012, inventaire et suivi de plantes messicoles, Nuit de la chauve-souris, inventaire et suivi de la reproduction des vautours, réintroduction du gypaète barbu, informations sur les espèces exotiques envahissantes et à risque sanitaire, inventaires au sein des sites Natura 2000, mise en place de panneaux d'information

7

modes d'action, au moins, pour la gestion et la protection des habitats, réservoirs de biodiversité, faune et flore : contrats de mesure agroenvironnementales sur les sites Natura 2000 pour la gestion des pelouses par le pâturage, concertation pour les créations de sentiers et voies d'escalade/via ferrata, arrêté municipal de fermeture de via ferrata pour la reproduction du crave à bec rouge, panneaux d'information sur la faune et la flore, recommandations lors de manifestations sportives, arrêtés municipaux d'interdiction des pratiques motorisées pour protéger les milieux fragiles, déviations de sentier pour protéger les rapaces nicheurs,...

10

interventions annuelles auprès d'organismes sur les enjeux et actions de protection : déviations de chemin, balisage spécifique, panneautique de protection de nids, restauration ponctuelle de milieux, communiqués de presse,...

C'est par une meilleure connaissance des espaces naturels et de leur biodiversité, une pleine conscience des apports mais aussi des impacts humains sur ceux-ci, une attention constante aux risques de dégradation et au changement climatique, que le Parc peut engager les actions propices à la protection de ses milieux.

LE RECENSEMENT D'UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

Le Parc a inventorié ses **espèces florales exceptionnelles et/ou endémiques**, à commencer par les variétés d'orchidées sauvages protégées (Ophrys d'Aymonin, Ophrys de l'Aveyron...).
Il a également recensé ses **écosystèmes forestiers** remarquables. Après le recensement de sites d'intérêt patrimonial potentiel en 2010 (chênaies vertes, hêtraies matures, forêts rupicoles à pin sylvestre, genévriers de Phénicie millénaires...), le Parc a mobilisé les partenaires naturalistes (LPO de l'Aveyron, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Conservatoire des espaces naturels, École d'ingénieurs de Purpan,...) pour approfondir la connaissance d'un échantillon de 10 sites : 9 hêtraies et la chênaie verte de Peyrelade qui fait aussi l'objet d'un inventaire lié à son statut particulier de formation forestière relique et à sa grande richesse en champignons.
Cette démarche pour une meilleure connaissance des écosystèmes forestiers a été prolongée en 2016 par la cartographie des forêts anciennes, par digitalisation des cartes de l'État-Major (datés de 1852 à 1854 sur le territoire du Parc), selon la méthodologie normalisée de l'IGN (projet porté par l'Ipamac).

Dès 2008, le CPIE du Rouergue et le Parc ont engagé une action commune visant à établir un **inventaire des arbres remarquables** de l'Aveyron, le Parc portant la démarche sur son territoire. Cet inventaire s'est poursuivi en 2009 et a permis le signalement de 300 arbres sur tout le département.

Avec ses partenaires, le Parc a proposé plusieurs moments de **sensibilisation à la forêt et à la filière bois**. Parmi ceux-ci :
- des réunions de sensibilisation des élus aux Plans simples de gestion (2013)
- des journées « De la forêt à la maison bois » à Saint-Beauzély, notamment lors des Journées nature de Midi-Pyrénées (entre 2008 et 2013)
- l'exposition « Choisir le bois pour construire » de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, dans les galeries commerciales des supermarchés de Creissels et Millau
- l'exposition de la matériauthèque de l'interprofession Midi-Pyrénées bois lors du Salon de l'Habitat à Millau
- une journée « Forêt, bois et territoire en Midi-Pyrénées » (en partenariat avec Midi-Pyrénées Bois et l'Union régionale Grand-Ouest des communes forestières) et la visite de l'extension de l'école de Pont-de-Salars en lien avec le CAUE de l'Aveyron
- une journée sur la thématique des plateformes de stockage de bois déchiqueté à l'attention des porteurs de projets et des élus
- le projet « L'Arbre à palabres », événement artistique conduit en 2015, qui a permis de porter à connaissance l'existence de l'inventaire « Arbres remarquables de l'Aveyron » et de valoriser les essences du territoire
- l'accueil du séminaire « forêt » des Parcs naturels régionaux en 2011. Ce séminaire se tient tous les deux ans dans le cadre de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et l'Office National des Forêts
- le soutien financier à l'association Millefeuille pour la Journée de la Forêt, organisée tous les ans à Sylvanès,...

Une connaissance accrue des milieux humides, des plantes messicoles, de la faune sauvage

En 2007, excepté un Atlas cartographique des zones humides sur le Massif du Lévézou réalisé par l'Adasea, le Parc ne disposait de connaissances en matière de zones humides que sur 5 des 93 communes de son territoire.
En 2014, il a réalisé un **inventaire des zones humides élémentaires** (au sens du cahier des charges de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) sur son territoire, sauf le Massif du Lévézou, soit 83 communes supplémentaires.
Le territoire du Parc naturel régional compte 1073ha de milieux humides, viviers de biodiversité : tourbières, prairies humides, boisements rivulaires, ripisylves.
Les deux-tiers d'entre eux se trouvent sur le Lévézou. Hors

Lévézou, 26 habitats naturels ont été recensés. Selon l'évaluation du Parc, 73% sont en bon ou très bon état de conservation, 7% des zones humides évoluent naturellement (comblement, embroussaillement,...) et 8% sont dégradées.

Le Parc a aussi étudié les **plantes messicoles**, espèces compagnes des moissons, qui sont de vrais indicateurs de la fonctionnalité écologique des milieux agricoles. Le Parc des Grands Causses constitue encore aujourd'hui un réservoir exceptionnel pour la conservation de ces « mauvaises herbes ». Le programme de connaissance et d'inventaire lancé par le CBNPMP (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) a ainsi permis la rédaction et l'adoption d'un plan national d'actions en faveur des plantes messicoles.
Cette démarche favorise la mise en place d'actions coordonnées avec les agriculteurs volontaires pour maintenir cette diversité spécifique remarquable.

Pour valoriser l'importance agronomique et écologique des **milieux prairiaux**, le Parc organise depuis 2012 le concours agricole national des pratiques agroécologiques chez des éleveurs du territoire. Le concours valorise chaque année un secteur agricole particulier.
Le gagnant, désigné officiellement par un jury de spécialistes, est sélectionné pour le concours national à Paris.
À travers ses candidats, le Parc s'est d'ailleurs vu attribuer la médaille d'or nationale en 2018 et 2019, lors du Salon International de l'Agriculture.

La démarche de recensement des espèces est constamment approfondie et actualisée.
Le Parc participe par exemple depuis une dizaine d'années au **suivi de la migration des oiseaux** à Roquecezière, site d'importance nationale.

Le Parc contribue par exemple à **la réintroduction progressive du gypaète barbu** dans les Grands Causses, depuis 2012. Un projet de réintroduction que le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles », a accompagné à travers une subvention à la LPO Grands Causses ainsi qu'un appui logistique, technique et institutionnel lors des lâchers sur la commune de Nant.
Parmi d'autres exemples, le Parc participe au suivi de la reproduction du Percnoptère d'Égypte, seul vautour migrateur. Le Parc accompagne également la protection des nids de busards (rapace rare nichant au sol) et participe au comptage hivernal des craves à bec rouge (petit corbeau rare et protégé) dans les cavités des gorges de la Dourbie.
Le Parc a rénové la signalétique d'information à la grotte du Boundoulaou à Creissels, seul site du territoire à bénéficier d'un arrêté préfectoral de protection de biotope : cinq espèces de chauves-souris, toutes protégées, s'y reproduisent. La menace principale étant le dérangement humain, il est impératif de le faire savoir.
Les inventaires ont permis l'amélioration des connaissances relatives à la faune depuis 2007, ils ont porté essentiellement sur l'avifaune (244 espèces d'oiseaux connues aujourd'hui contre 201 en 2007).

L'ARRIVÉE D'UNE AUTRE BIODIVERSITÉ

Face à des phénomènes inhabituels de pullulations à risques sanitaires (chenille processionnaire du pin en 2017-2018) ou paysagers (invasion de la pyrale du buis), le Parc est à l'écoute des évolutions du territoire, afin de réagir et mettre en place des actions adaptées : formations auprès des élus et du personnel, acquisition de matériel de traitement, édition et réalisation de documents, conférences, panneautique adaptée, etc (cf. Objectif 16). Le Parc prête une vive attention à la progression des espèces exotiques envahissantes, en priorité celles à fort enjeu écologique ou sanitaire.
Une cellule de crise a été mise en place sous l'égide de l'État. Elle traduit la mobilisation conjointe de celui-ci, du Conseil Départemental, du Parc et d'autres partenaires pour répondre aux problématiques posées par les espèces envahissantes et endiguer leurs effets, tant sur l'environnement que sur la santé publique. Le Département et le Parc ont témoigné d'une même implication sur le front de la sensibilisation : mise à disposition de nichoirs et d'abris à chauves-souris, édition de plaquettes d'information, etc.
Les documents mis en œuvre par les collectivités, tel l'Agenda 21 de la Communauté de communes Millau Grands Causses, intègrent dans leur programme d'actions la composante biodiversité, notamment par la préservation des corridors.

ÉTAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SUR LE TERRITOIRE

L'avis du CNPN du 15 mai 2006 sur le projet de Charte du Parc insiste sur la nécessité de « construire un système d'évaluation ». Le Parc doit en outre « s'intéresser également à la petite faune des pelouses sèches et à la faune sauvage ordinaire ». À l'exception de données pour quelques espèces patrimoniales (cf. supra) et des cartographies précises mais sur un territoire défini (sites Natura 2000), le Parc n'a pas vocation à produire des données naturalistes.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.41**/5

Priorisation 2022-2037 **4.07**/5

Les partenaires du Parc disposent d'outils de collecte et/ou de restitution de données, tels que la délégation LPO de l'Aveyron pour la faune vertébrée et quelques invertébrés (libellules, papillons de jour...) et le Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour la flore, la fonge et les habitats naturels. Aussi, le Syndicat mixte n'a pas vocation à créer de nouvelles bases de données.
Il a sollicité ces organismes afin d'évaluer la faune et la flore de son territoire.

Évaluation et répartition de la faune

Le Parc a travaillé à partir de bases de données de la LPO Aveyron par maille de 5x5 km et par commune sur l'ensemble de son périmètre, en détaillant les caractéristiques et les statuts de chacune des espèces. Il a réalisé un premier travail d'évaluation de la valeur biologique de chaque espèce en fonction de critères tels que la rareté absolue ou l'occurrence sur le Parc, la rareté relative par rapport aux populations régionales et/ou nationales, la vulnérabilité...
Les données cartographiques permettent de mieux connaitre la spécificité des espèces, d'éclairer les avis du Parc, de confronter un diagnostic des milieux (Trame verte et bleue par exemple) avec la réalité de la répartition des espèces.
Ainsi le territoire du Parc compte 343 espèces vertébrées sur le territoire du Parc dont :

- 70 espèces de mammifères et 3 occasionnelles ; 4 espèces ont été introduites
- 244 espèces d'oiseaux dont 137 nicheurs, 28 migrateurs, 19 hivernants, 44 occasionnels et 4 introduites
- 13 espèces de reptiles et 1 introduite
- 12 espèces d'amphibiens.

Sont également recensés 54 espèces d'odonates et 167 espèces de lépidoptères diurnes (papillons de jour).

Évaluation et répartition de la flore vasculaire

Le travail conduit avec le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) a permis d'établir la liste des taxons observés sur le Parc avec les statuts, notes de vulnérabilité, rareté et responsabilité, ainsi que la note d'enjeu globale. Le statut de protection (national, régional ou départemental) de chaque taxon, ou sa situation en référence de la Liste Rouge

régionale, est ainsi renseigné.
Ainsi, le CBNPMP dénombre la présence de 1984 taxons de plante vasculaire sur le territoire du Parc. Le territoire du Parc compte 19 taxons de degré de responsabilité majeur, 64 taxons de degré de responsabilité fort et 217 taxons de degré de responsabilité moyen. Ainsi, 300 taxons de la flore vasculaire représentent un enjeu pour le territoire du Parc. Aussi, toutes les espèces à enjeu ne sont pas protégées : parmi ces 19 espèces pour lesquelles le territoire du Parc a une responsabilité majeure, seulement 8 le sont.
Les taxons sont spatialisés par maille de 1x1km et par commune. Ces données ont permis d'établir, dans un premier temps, les cartes d'analyse d'enjeux globaux par maille et par communes.

Abeilles et insectes pollinisateurs sauvages
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a eu, dès 2013, pour objectif de participer aux événements autour des abeilles et des pollinisateurs sauvages et de les renforcer, notamment en développant un partenariat avec Micropolis lors des Apidays organisés par l'Union national de l'apiculture française. Il a également développé un jeu sur écran tactile sous forme de quizz, avec l'appui du CPIE du Rouergue lors d'animations autour des ruchers-écoles sur le territoire du Parc. Le jeu aborde la question des pollinisateurs en général, de la diversité et de leur lien indéfectible avec les plantes, puis la thématique de l'abeille domestique, « l'abeille sentinelle », avant d'aboutir aux causes du déclin des pollinisateurs, à l'impact de la qualité des paysages, au rôle des auxiliaires des cultures et aux gestes quotidiens que tout un chacun peut mettre en œuvre, ceci en 12 questions ou mini-jeux.

TRAME VERTE ET BLEUE
Le recensement des infrastructures écologiques constituant la TVB
La Trame verte et bleue a pour objectif le maintien et la reconstitution des continuités écologiques : l'enjeu est de garantir les liaisons et les échanges nécessaires à la survie de la faune et de la flore sauvages.
La définition de la Trame verte et bleue, chantier d'importance pour le Parc, s'est déclinée en plusieurs étapes :
- l'identification, à titre expérimental, d'une trame écologique du Massif central au 1/100 000, dans le cadre de l'Ipamac
- une contribution à la mise en place du Schéma de cohérence écologique (SRCE) de l'ancienne région Midi-Pyrénées
- le diagnostic d'une trame écologique du Parc au 1/25 000 avec réalisation d'une cartographie identifiant les cœurs de biodiversité, les zones relais et les corridors potentiels pour huit sous-trames (milieux ouverts calcicoles, milieux ouverts neutro- à acidiclines, milieux prairiaux, milieux agricoles, milieux boisés, milieux rupicoles, milieux humides, cours d'eau) ;
- le transfert de la méthode à d'autres territoires, notamment avec la réalisation d'un diagnostic analogue pour le PETR du Lévézou lors de l'élaboration de son SCoT
- la prise en compte des continuités écologiques dans le SCoT Sud-Aveyron et la rédaction, dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), de prescriptions et préconisations sur les connectivités écologiques, détaillées par trame
- la prise en compte, pareillement, des continuités écologiques dans le SCoT du Lévézou
- l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUi, SCoT) qui doivent intégrer la Trame verte et bleue.

Le travail sur les connectivités écologiques du territoire est également valorisé dans le cadre d'une expérimentation pour la mise en place de sites naturels de compensation (SNC), à partir d'une analyse territoriale et du diagnostic des connectivités écologiques (milieux ouverts).
Les Sites naturels de compensation (SNC) et Paiements pour services environnementaux (PSE) sont autant de leviers activés par le Parc pour la préservation des espaces naturels et de leur biodiversité.

LES DÉMARCHES TERRITORIALES CONCERTÉES
Le territoire classé Parc œuvre à la sauvegarde des habitats naturels caractéristiques des Grands Causses : pelouses sèches, zones humides, milieu forestier, milieu souterrain, sites géologiques (patrimoines fossilifère et paléontologique). Il assure l'animation nécessaire à des démarches territoriales concertées.

Un travail minutieux d'identification de la Trame Verte et Bleue sur le territoire

L'animation du réseau Natura 2000
Le territoire classé Parc veille à la préservation écologique des 19 sites classés, dans son périmètre, au réseau écologique européen Natura 2000 : 17 zones spéciales de conservation (directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 zones de protection spéciale (directive Oiseaux).
Le Parc est chargé, plus spécifiquement, de l'animation des Documents d'objectif pour 16 des 19 sites Natura 2000 : Plateau et corniches du Guilhaumard, Causse Noir et ses corniches, Cirque et grotte du Boundoulaou, Gorges de la Dourbie et causses avoisinants, Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire, Vallée du Tarn de Brousse aux gorges, Gorges du Tarn , Gorges de la Jonte, Gorges de la Dourbie, les Alasses, le

EN EXTENSION

Salagou, gorges de la Vis et cirque de Navacelles, contreforts du Larzac ou encore hautes garrigues du Montpelliérais : le Lodévois -Larzac englobe 7 sites Natura 2000, mais également 29 Znieff (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), 2 Zico (zones importantes pour la conservation des oiseaux) et 6 espaces naturels sensibles. Il héberge une biodiversité d'exception telle l'aigle royal et le lézard ocellé, toutes espèces à protéger. Aussi l'extension du Parc des Grands Causses va-t-elle former un vaste territoire d'une haute valeur écologique. L'intégration du Lodévois-Larzac semble d'autant plus cruciale que ses écosystèmes ne sont pas à l'abri de menaces, qu'il s'agisse de la reforestation naturelle liée à l'abandon de l'activité agropastorale, de l'essor du tourisme ou de projets à caractère industriel. En tout état de cause, l'identité du territoire, le caractère remarquable de son patrimoine naturel, culturel et paysager, les enjeux de préservation de ce patrimoine, sont en adéquation avec les critères de classement en Parc naturel régional.

Rajal del Gorp, Buttes-témoins des avant-causses, Gorges du Trévezel.
Les agriculteurs, sur la base du volontariat, ont pu bénéficier de mesures spécifiques (MAE) liées à la présence de milieux rares. Ils se sont ainsi engagés à mettre en place un pâturage adapté à la conservation de ces milieux. Ceci depuis 2004, grâce au travail coordonné des structures agricoles et du Parc.
Le Parc a orchestré l'aménagement de la Devèze de Lapanouse-de-Cernon avec les utilisateurs de la zone (chasseurs, botanistes, randonneurs,...), l'agriculteur, la commune, les organismes agricoles, l'État, etc., pour aboutir à un contrat Natura 2000 : mise en place de clôtures, de passages canadiens, de points d'eau, d'une signalétique d'information... Il s'agit de permettre le retour du pâturage (vaches Aubrac), condition indispensable à la restauration des milieux et des espèces remarquables.
L'animation des sites Natura 2000 s'est également traduite par des expositions itinérantes ou fixes, des sorties de découverte (Nuits de la chauve-souris, Nuit de la chouette, vautours,...), la publication de livrets de découverte, la création d'affiches, la tenue de formations spécifiques, de conférences et de soirées-projections, la parution d'articles de presse, etc.
De Roquesaltes au plateau du Guilhaumard, le Département accompagne financièrement l'acquisition, la protection et la valorisation de 310ha d'espaces remarquables, en soutien aux projets portés par les collectivités locales : forêt du Gipoul, causse de Sauveterre, cirque de Saint-Marcellin, hêtraie de la Fage...

Stratégie biodiversité et animation d'un Contrat restauration biodiversité de la Région Occitanie
Les orientations en faveur de la biodiversité ont été discutées et proposées par le groupe de travail Biodiversité en amont de l'élaboration du SCoT. Issu du diagnostic « Identification d'une trame écologique du Parc naturel régional des Grands Causses » (2015) et de l'analyse de la cartographie de la trame verte bleue au 1/25 000 sur le territoire, ce plan d'action, organisé en cinq axes, a permis d'identifier différents enjeux associés à l'objectif global de restauration des fonctionnalités écologiques des milieux.
Ce plan d'action a été présenté pour validation en Commission syndicale « Milieux naturels, biodiversité et paysages » en 2016, dans la perspective d'élaborer un projet de Contrat restauration biodiversité.

Dans le cadre de ce contrat, le Parc réalise actuellement un diagnostic écopastoral sur la Devèze du Puech de l'Oule (Millau) comme maître d'ouvrage délégué de la Communauté de communes Millau Grands Causses, afin de restaurer ses milieux ouverts herbacés et contribuer à la reconquête du petit parcellaire agricole, propriété intercommunale, à proximité des hameaux.
Le Parc soutient aussi des projets d'aménagement et de plantation de vergers à Verrières et Calmels-et-le-Viala et accompagne l'association SOS Busards pour la protection des landes où nichent les Busards cendrés et Saint-Martin.

Parallèlement

ENCORE UN EFFORT

Le territoire a été confronté à des phénomènes exceptionnels de pullulation de la chenille processionnaire, face auxquels les institutions et collectivités ont apporté les réponses nécessaires, réponses bien identifiées s'agissant de cette espèce autochtone. En revanche, la colonisation fulgurante et spectaculaire par la pyrale du buis, espèce exotique, n'a pu être stoppée malgré les démarches coordonnées et la pluralité des interlocuteurs (institutions, collectivités, organismes scientifiques, associations,...).
La restauration des zones humides dégradées se heurte à des problèmes de foncier, à un manque de financement et à l'absence d'une réglementation de protection en-deçà de 1000m². La méconnaissance, par le public, du fonctionnement de la rivière et l'absence de protection du patrimoine géologique sont aussi des freins à une préservation optimisée des milieux naturels.

Les inventaires réalisés offrent une vision à l'échelle communale des milieux naturels, de la faune et de la flore

La Ville de Millau a créé un sentier d'interprétation nautique autour du stade d'eaux vives, afin de valoriser les richesses environnementales et patrimoniales de la rivière Tarn, trop souvent insoupçonnées, et proposer un nouvel outil pédagogique attractif. Un livret composé d'un plan en vue aérienne du site et de la localisation de 18 points remarquables a été créé. Chaque point renvoie à une fiche détaillée servant d'outil pédagogique à la mise en place de jeux et d'animations sportives et environnementales.

La Communauté Millau Grands Causses s'attache également à fermer ses équipements en falaise (via ferrata et voies d'escalade) en fonction des périodes de nidification des vautours afin de préserver le patrimoine naturel du territoire (cf. Objectif 7).

S'agissant du milieu souterrain, les études hydrogéologiques, géologiques et géomorphologiques, ainsi que les explorations du monde spéléologique (clubs locaux, etc.), ont permis la découverte de nouvelles cavités.
À commencer par l'Aven Noir, cavité exceptionnelle de renommée internationale. Le décret du 30 août 2012 porte classement, parmi les monuments naturels et les sites de l'Aveyron et du Gard, de l'ensemble formé par le site de l'Aven Noir et ses abords sur le territoire des communes de Nant (12), Revens, Lanuéjols et Trèves (Gard). Le Parc a participé à ce classement par sa participation aux réunions préparatoires et à la note descriptive et d'opportunité du projet rédigé par la DREAL Midi-Pyrénées.

Pour préserver la qualité de l'eau souterraine, la protection d'avens dits sensibles a été réalisée par le Comité départemental de spéléologie, notamment les cavités situées sur le bassin de la source de l'Espérelle (10 avens ont été clôturés mais restent accessibles aux spéléologues avec accord préalable de la collectivité millavoise).

S'agissant des patrimoines fossilifère et paléontologique : le Parc a participé à l'inventaire de sites géologiques aveyronnais dans le cadre d'une action nationale. La DREAL Midi-Pyrénées était en charge de cette démarche par l'intermédiaire du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

puis le Muséum National d'Histoire Naturelle qui a validé la liste proposée.

Plusieurs sites ont été recensés dans différents domaines : tectonique, ressources naturelles et minéralogie, géomorphologie et hydrologie, paléontologie, géochronologie, sédimentologie et stratigraphie, volcanisme, hydrogéologie, hydrothermalisme. La plupart des sites sont situés sur le territoire du Parc (40 % sur les 96 sites validés). Plusieurs d'entre eux possèdent trois étoiles : Aven Noir à Nant (Réseau karstique), Balme del Pastre à Mélagues (Grotte Minéralogie Cristallisation), chaos de Montpellier-le-Vieux à La Roque-Sainte-Marguerite (Géomorphologie Érosion), gorges du Tarn à Mostuéjouls (Géomorphologie Érosion fluviatile), gorges de la Dourbie en Aveyron (Géomorphologie Érosion fluviatile), source karstique de l'Espérelle à La Roque-Sainte-Marguerite (Source Hydrogéologie Karstification), source karstique du Durzon à Nant (Source Hydrogéologie Karstification), dalle à empreintes dans l'Hettangien de Peyre à Millau (Affleurement Paléontologie Fossilisation), gisement paléontologique cambrien de Marcou à Mélagues (Affleurement Paléontologie Fossilisation), volcanisme miocène d'Églazines à Mostuéjouls (Volcanisme Éruption volcanique), filon de quartz minéralisé jurassique de Galès à Millau.
Le retard pris dans l'élaboration de cet inventaire n'a pas permis d'intégrer ces géosites dans le SCoT Sud-Aveyron. La prochaine étape consistera à valoriser et protéger ces sites.

Le Parc et son comité scientifique ont réalisé une carte géologique harmonisée des formations géologiques présentes sur le territoire, éditée en 2019.
Une notice jointe indique les aspects géomorphologiques majeurs et l'histoire géologique des Grands Causses.

Le Parc a également participé à la mise en place d'un bâtiment d'informations sur le plésiosaure de Tournemire (cf. Objectif 7).

SYNTHÈSE D'OBJECTIF

Le territoire classé Parc possède désormais une vision à l'échelle communale de la répartition des espèces, de la faune et de la flore, grâce aux inventaires successifs réalisés. Il reste que la production de ces données a un coût important. L'absence de personnel permanent dédié à des missions d'inventaires scientifiques au sein du Parc ne permet pas, à ce jour, un suivi continu standardisé à l'échelle du territoire.
Le Parc s'est doté de ses propres cartographies et inventaires et d'outils d'aide à la décision sur les enjeux de biodiversité, par exemple la cartographie de la Trame verte et bleue (TVB).
Ces améliorations doivent se poursuivre. Plusieurs partenariats ont permis la mobilisation de données naturalistes, ils doivent être renouvelés selon un pas de temps adéquat pour la réactualisation de celles-ci.
Du côté des collectivités, on observe une meilleure intégration des enjeux de biodiversité et de fonctionnalité écologique dans les documents d'urbanisme, mais ce constat est plus nuancé s'agissant des zonages et/ou règlements.

VALORISATION RÉGIONALE DES DONNÉES

Les données recueillies par le Parc naturel régional des Grands Causses seront intégrées et exploitées par l'Observatoire Régional de la Biodiversité, que porte l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie. À travers l'outil Bio Occitanie 3D, pour l'aide à la décision en matière d'aménagement durable du teritoire, le Parc s'engage à accompagner l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents de planification.
La Région Occitanie finance le Contrat Restauration Biodiversité, les projets agro-environnementaux et climatiques ainsi que la définition de la Trame verte et bleue des Parcs.

OBJECTIF

3

ACCOMPAGNER UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ESPACE ET DU PATRIMOINE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Compatibilité de tous les documents d'urbanisme avec les orientations de la Charte
- Reconnaissance, dans le plan de référence (inter)communal, des communes situées en zone de pression urbaine ou touristique ou en zone de patrimoine naturel ou paysager

INDICATEURS D'ACTIONS

80
communes couvertes par le SCoT (schéma de cohérence territoriale) Sud-Aveyron

84
communes, sur 93, mentionnent l'état des connectivités écologiques dans leur document d'urbanisme (approuvé ou en cours d'élaboration)

87
communes dont le document d'urbanisme a été révisé ou est en cours de révision sur la base des « Référents du paysage » ou du SCoT

320
contributions recueillies au cours d'une démarche de concertation sur les paysages du Parc et d'un atelier « paysage » participatif pour l'élaboration du SCoT

Le Parc naturel régional des Grands Causses aide les communes et Communautés à prendre, en cas de projet d'aménagement, les décisions les plus judicieuses en termes d'impact sur les connectivités écologiques, les éléments caractéristiques des paysages, ainsi qu'en termes de compensation.

Outil de référence, le SCoT (schéma de cohérence territoriale) Sud-Aveyron comprend un Atlas qui identifie quatre zones de sensibilité :

- d'abord la tache urbaine, où l'implantation de projets doit être privilégiée,
- puis les espaces où des aménagements ne perturbent pas les équilibres naturels,
- ensuite les espaces où les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels et envisager si nécessaire des compensations;
- enfin les espaces d'une valeur écologique telle que les aménagements y sont proscrits.

Ce document intègre également l'Atlas des paysages du Parc, qui identifie 59 unités paysagères caractérisées par les structures et les éléments paysagers les plus identitaires. (Cet Atlas des paysages du Parc a été actualisé et simplifié pour le renouvellement de la Charte. Après intégration du Lodévois-Larzac, il compte maintenant 32 unités paysagères.)

Le Document d'orientation et d'objectifs, assorti d'un second Atlas, précise les prescriptions et recommandations en

matière de respect de la Trame verte et bleue, en fonction des trames écologiques (cours d'eau et milieux humides, milieux ouverts, milieux forestiers).
Les 59 unités paysagères sont regroupées en quatre grandes entités, symbolisées par des blocs diagrammes descriptifs qui reprennent l'ensemble des composantes des paysages à prendre en compte dans les aménagements du territoire, en plus des thématiques transversales à toutes ces entités.

Parallèlement, une concertation citoyenne sur les paysages du Parc a été mise en place. Cet important travail de concertation a mobilisé, autour de manifestations, de rencontres et d'ateliers, plusieurs dizaines de personnes.
Parmi elles, un groupe de travail s'est fortement investi et a pu exprimer ses attentes en matière paysagère pour le territoire. Les conclusions ont mis en évidence la qualité et l'attractivité des paysages du Parc et la nécessité de préserver l'équilibre entre nature, activités et urbanisme. À ce titre, un Atlas des énergies renouvelables a complété l'arsenal juridique du territoire afin de réguler et encadrer le développement des projets et de restreindre leur impact paysager et environnemental : priorisation des parcs éoliens existants ou autorisés à ce jour ; autorisation du photovoltaïque au sol exclusivement sur terrains dégradés.

Les préconisations en vigueur sur le SCoT peuvent être appliquées à l'ensemble du territoire du Parc des Grands Causses.

INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Antérieurement à la réalisation du SCoT, le Parc a publié un livret intitulé *Référents du paysage : socle commun*, consacré à l'écologie et à l'intégration du bâti en fonction de la variété paysagère du territoire. Ce guide, destiné aux communes et Communautés de communes lors de la révision de leurs documents d'urbanisme, est consultable en téléchargement sur www.parc-grands-causses.fr. Ce document est accompagné, au cas par cas, d'un cahier de compatibilité. En plus de ce porter-à-connaissance, le Parc accompagne les collectivités tout au long de la procédure des documents d'urbanisme.

En phase avec les orientations du SCoT, précisément, les PLUi en cours (arrêtés ou approuvés) à l'échelon des Communautés de communes du Parc fixent des objectifs de limitation des surfaces urbanisables et de préservation des espaces agricoles. Ils concourent ainsi à la protection des milieux naturels et de l'habitat d'espèces endémiques et/ou protégées.

Le Parc apporte un conseil et un accompagnement technique aux communes et Communautés de communes, voire aux porteurs de projets, pour la bonne intégration paysagère et écologique des aménagements et constructions envisagés. Jusqu'en 2014, la cellule de conseil architectural intervenait uniquement lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, à la demande des services instructeurs des collectivités membres ou de la DDT, pour améliorer le projet au vu de son intégration paysagère. Depuis 2014, cette cellule de conseil auprès des collectivités locales intervient au stade du montage du projet, afin que celui-ci intègre dès sa conception les aspects environnementaux, paysagers et architecturaux.

À l'attention des gestionnaires et/ou maîtres d'œuvre des zones d'activité, le Parc a réalisé un guide très complet pour la phase d'aménagement (conception ou requalification). Il porte aussi bien sur la zone dans son ensemble que sur le traitement des parcelles, des espaces publics, des bâtiments et ouvrages annexes, ainsi que sur la signalétique et la mobilité des usagers.
Porté par les Communautés de communes Millau Grands Causses et Muse et Raspes du Tarn depuis 2015, le projet de zone d'activités Millau Viaduc 2 est exemplaire de cette démarche. Il a donné lieu, en lien avec la DREAL, à des actions de compensation pour la préservation de la biodiversité. Un écologue accompagne les collectivités et un comité de suivi a été constitué, qui rassemble le Parc, la LPO Aveyron, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Conservatoire d'espaces naturels, l'Office pour les insectes et l'environnement, l'AFB Aveyron, la DDT. Un plan de gestion et un suivi des espèces et habitats sont mis en place sur plusieurs années, tant sur la zone d'activités que sur la zone de compensation, pour chacune des espèces cibles (flore, oiseaux, amphibiens, reptiles, lépidoptères).

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.16/5

Priorisation 2022-2037 4.04/5

GESTION ET AMÉNAGEMENT DES PAYSAGES

Le Parc, à son initiative ou à la demande de collectivités, d'opérateurs ou de gestionnaires, accompagne ou pilote des opérations globales en matière d'aménagement, de valorisation et de protection.
Les caractéristiques du paysage doivent être prises en compte dans chacun des projets, afin d'en préserver la qualité et les spécificités. Procèdent de cette démarche :
- le Contrat de restauration de la biodiversité (réouverture de parcelles enfrichées, restauration du patrimoine bâti, plantation de variétés fruitières anciennes) ;
- le développement de petites centrales photovoltaïques au sol sur des zones spécifiques ; les partenariats avec le Syndicat intercommunal d'électrification du département de l'Aveyron (Sieda) ou RTE pour définir des préconisations intégrant la problématique paysagère dans les travaux d'aménagement, de renforcement ou d'extension de lignes électriques ;
- la revitalisation des bourgs-centres avec réalisation d'un diagnostic urbain, patrimonial et

EN EXTENSION

Le projet d'extension du Parc s'accompagne d'une prise en considération des spécificités du territoire Lodévois-Larzac dans les orientations et les objectifs de la future Charte 2022-2037. De plus, parmi ses missions, le Parc apporte des préconisations architecturales et des conseils d'intégration paysagère. Pour une meilleure gestion des forêts, le Parc accompagne la mise en œuvre de schémas de desserte forestière et sensibilise les propriétaires privés à la gestion sylvicole : cette expertise pourra bénéficier au périmètre d'extension, qui est couvert à 44% par des boisements.

paysager, portant aussi sur les besoins afin de proposer un programme d'actions en lien avec la région Occitanie.

Le Parc plaide pour une meilleure gestion

La mise en place d'un Atlas des énergies renouvelables avec le SCoT Sud-Aveyron

des espaces boisés, en apportant un conseil aux propriétaires forestiers, en inventoriant les chemins d'accès et en favorisant (au travers de projets de chauffage bois) l'exploitation raisonnée de la repousse, tant pour la santé des forêts que pour la préservation des parcours d'élevage, paysage spécifique des Grands Causses.

Le Parc soutient et accompagne la plantation de haies champêtres, veille à la bonne insertion environnementale des bâtiments professionnels, a participé à l'intégration paysagère de conteneurs à déchets et lutte pour la résorption des points noirs paysagers.
Le Plan massif de défense contre les incendies du Causse noir, porté depuis 2014 par l'intercommunalité Millau Grands Causses pour le compte des communes concernées, propose une série d'actions visant à protéger ce massif forestier et ses habitats. Une première tranche a été mise en œuvre sur les sites de Roquesaltes et du Boffi, une deuxième sur les secteurs de la Puncho/Betpaumes et de Montpellier-le-Vieux.
Dans le domaine du patrimoine bâti, le Parc a lancé le programme de sauvegarde des caves à vin semi-troglodytiques d'Entre-Deux-Monts, procédé à l'inventaire et à l'étude de valorisation du patrimoine lié à l'eau des bassins versants Sorgues et Dourdou, soutenu la restauration et la valorisation du patrimoine vernaculaire sur le territoire.

EN COLLABORATION
Un contributeur de la gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine est le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) créé à l'initiative du Département dès 1979. Ses démarches de conseil aux particuliers et collectivités pour leurs projets de construction et d'aménagement, son action de sensibilisation et de formation auprès des professionnels comme du grand public, participent à l'atteinte de cet objectif 3 de la Charte du Parc.

Le Parc s'est vu proposer, par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la mise en place d'un outil de veille : un Observatoire des Territoires par le Paysage (OTP), à travers un observatoire photographique des paysages. Les lieux photographiés ont été choisis en fonction d'une série d'enjeux pour le territoire : urbanisme et publicité, agriculture, espaces naturels et patrimoine, énergies renouvelables, pratiques et usages.

La Région a accompagné les programmes d'actions retenus, notamment, dans le Contrat Territorial Territoires PNR Grands Causses/PETR Lévézou, porté directement par les services du Parc.
La collectivité régionale, de plus, apporte un soutien financier aux collectivités à travers le programme de valorisation et développement des bourgs-centres, ainsi que les programmes d'habitat et d'aménagement d'espaces publics.

ENCORE UN EFFORT

Le passage d'une urbanisation croissante à un processus de densification-reconstruction ne va pas sans résistances. En la matière, les enjeux environnementaux doivent être appréhendés non comme des contraintes, mais comme des atouts ; à commencer par le paysage, qui est reconnu pour sa qualité et le cadre de vie qu'il offre, au bénéfice de l'attractivité du territoire. L'harmonisation des PLUi avec le SCoT, sur l'ensemble du territoire, doit permettre d'engager des actions supra-communautaires cohérentes et plus opérationnelles en faveur de la biodiversité, de la ressource en eau et du paysage, dans le cadre de la stratégie de transition écologique du Parc des Grands Causses. Des démarches expérimentales devront être menées dans un premier temps, en co-construction avec les interlocuteurs du territoire.

PRESSION DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Gisement éolien en France ADEME

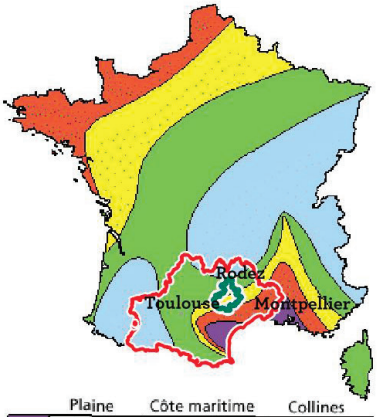

	Plaine	Côte maritime	Collines
	> 500	> 700	> 1800
	301-500	401-700	1201-1800
	201-300	251-400	701-1200
	101-200	151-250	401-700
	<100	<150	< 400

Densité énergétique éolienne en Occitanie

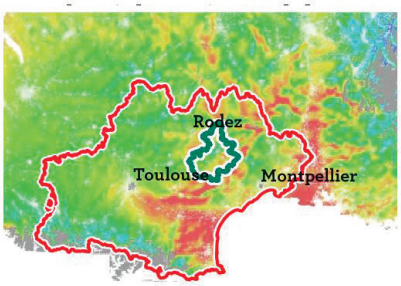

Gisement éolien en Aveyron atlas éolien régional de MiPy (ADEME)

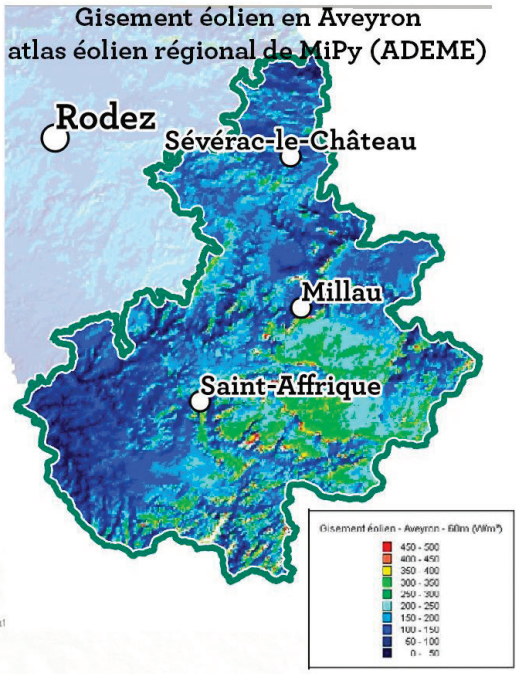

Statut des éoliennes sur le PNRGC	Nombre au 31/12/2019
autorisées (à venir)	54
en instruction	12
en service	101
refusée	142
Total général	**309**

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses, mars 2020. Données PictOccitanie - DREAL Occitanie, BDTOPO®-©IGN 2019, MNT ASTER GDEM®-©NASA et METI of Japan.

Situation des éoliennes au 31/12/2019

- refusée
- autorisées (à venir)
- en instruction
- en service
- Zones de développement éolien (schéma énergie du SCOT)
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses
- Périmètre du SCoT du Parc

OBJECTIF 4

PRÉSERVER LE CARACTÈRE ET LA DIVERSITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Suivi de toutes les démarches relatives à l'aménagement du territoire
- Accompagnement des projets d'aménagement portés par les collectivités
- Accompagnement des démarches de sauvegarde et valorisation des patrimoines paysager et bâti

INDICATEURS D'ACTIONS

13
actions du Plan Paysage Larzac, dont 9 prioritaires, mises en œuvre

> 200
accompagnements de projets d'aménagement, publics et privés

100%
le taux de réponses aux demandes de conseil sur un projet d'aménagement

> 500
dossiers soutenus, techniquement et financièrement, à travers trois programmes : Sauvegarde du patrimoine des Grands Causses, Plantations et paillages biodégradables, Infrastructures pour conteneurs à déchets ménagers

82
communes équipées ou s'équipant de la Signalisation d'Information Locale harmonisée

6
projets de médiation

> 600
avis émis dans le cadre de procédures réglementaires ou en conventionnement avec l'État ou des organismes

26
points de vue de l'Observatoire pour la protection des paysages, sur l'ensemble du territoire

100%
du territoire renseigné au sein de l'Atlas Paysager

Le Parc naturel régional des Grands Causses œuvre à la valorisation du Larzac, à travers notamment un plan de paysages remarquables.

Les actions majeures de ce programme mises en œuvre par le Parc portent sur la mise en valeur des chaos d'envergure et le maintien des pelouses pastorales, le développement de circuits de découverte, l'identification des structures paysagères arborées et la valorisation du Pin sylvestre, la reconnaissance de sites remarquables.
Cette dernière action, en lien avec la DREAL, a mobilisé le Parc sur l'accompagnement des Communautés de communes Larzac et Vallées et Millau Grands Causses afin que soient intégrées, au sein des documents d'urbanisme en révision (PLUi), des préconisations spécifiques en matière de paysage, d'habitat patrimonial, de protection des espaces naturels, de préservation des continuités écologiques.
Le Parc a également veillé à ce que l'adaptabilité du patrimoine bâti aux exigences d'économie d'énergie soit prise en considération dans le dossier « Site patrimonial remarquable de Millau ». Le Parc porte également un projet d'abri de troupeaux modulable (cf. aussi Objectif 12) qui doit permettre aux éleveurs ovins de reconquérir les pâturages, paysages façonnés par des siècles de tradition agropastorale.

Le Conseil Départemental apporte un soutien financier aux projets qui visent à entretenir, restaurer et valoriser le patrimoine bâti sur son territoire, qu'il s'agisse ou non de monuments historiques protégés.
Il a mis en place un programme de sauvegarde du petit patrimoine bâti, qui soutient les initiatives de préservation et de mise en valeur de l'architecture rurale traditionnelle : jasses, fontaines, moulins.

En cours de finalisation : une Zone agricole protégée pour la vigne, l'arboriculture et le maraîchage en vallée du Tarn

Ce programme, au bénéfice d'un patrimoine vernaculaire inscrit dans le paysage, répond également à l'objectif 3.

En lien avec l'architecte des Bâtiments de France, la Ville de Millau élabore depuis plusieurs années un document de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Après des dossiers de ZPPAUP puis d'AVAP, un dossier de Site Patrimonial Remarquable doit être présenté très prochainement en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites. Le Parc, dans le cadre de ce dossier, a veillé à l'adaptabilité du patrimoine bâti aux exigences d'économie d'énergie.

La Communauté de communes Millau Grands Causses a réhabilité et valorisé plusieurs édifices emblématiques de l'architecture du territoire, dans le cadre de sa politique de développement touristique. Ses opérations de restauration du patrimoine vernaculaire ont porté sur le moulin du Tournal (dernier moulin à aiguiser du Rouergue, avec remise en eau), le pigeonnier de Comprégnac, les caves à fleurines de Compeyre (incluses dans un projet d'œnotourisme), les Baumes du Larzac.
Parmi ses opérations patrimoniales

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.51**/5

Priorisation 2022-2037 **3.82**/5

EN EXTENSION

Qu'il s'agisse des bourgades du causse, des villages accrochés aux gorges de la Vis, des maisons aux teintes chatoyantes du Salagou, le Lodévois-Larzac possède un patrimoine bâti remarquable, qu'il convient toutefois, selon les cas, de protéger ou de requalifier. Il en va de même pour tout un patrimoine vernaculaire - mégalithes, murets de pierre sèche - qui s'inscrivent dans le paysage et le préservent de la banalisation. L'extension du périmètre du Parc pourra favoriser la mise en cohérence des actions de sauvegarde et de restauration sur l'ensemble du plateau du Larzac. Des démarches de protection, du type de la Zone Agricole Protégée en attente de validation en Vallée du Tarn, pourront être mises en œuvre pour endiguer l'urbanisation croissante de paysages agricoles, au sud du Lodévois par exemple.

de plus grande envergure :
- la sécurisation et la valorisation touristique du château de Peyrelade, Monument Historique pour lequel deux phases de travaux sont programmées sur 2020-2022
- la restauration de vitraux et fenêtres des chapelles de Pinet (La Cresse) et Luzençon (Saint-Georges-de-Luzençon)
- la reconversion du presbytère de Mostuéjouls en gîte atypique, en lien avec l'ADT12 et le CAUE
- la réhabilitation du prieuré, de la chapelle de Saint-Marcellin et de son château
- la sauvegarde du site archéologique de Saint-Martin-de-Pris (vestiges et chapelle du XIe siècle)
- la sauvegarde du site de Roquesaltes (mise hors d'eau et sécurisation de l'ancien corps de ferme)
- la sauvegarde de la ferme du Cade
- la valorisation de l'église troglodytique de Peyre (sauvegarde, conception de vitraux et mise en lumière du site).

PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PAYSAGE

En matière de protection paysagère, le Parc a accompagné la démarche de classement des Causses et Cévennes au Patrimoine mondial de l'Unesco, au titre des paysages culturels, évolutifs et vivants de l'agropastoralisme méditerranéen.
Il a réalisé un inventaire du patrimoine agropastoral et participé à la formation des ambassadeurs du Bien et contribue au Plan de gestion. Le Parc a également contribué à la requalification du site classé de Montpellier-le-Vieux à travers une UTN (unité touristique nouvelle).
Il porte le projet de création d'une Zone agricole protégée (ZAP) dans la vallée du Tarn, secteur de vignobles (AOP Côtes de Millau), vergers et jardins maraîchers. Le Parc émet un avis sur les aménagements et ouvrages soumis à étude d'impact, les établissements classés ou encore les défrichements.
Tous projets (parcs éoliens, infrastructures électriques, zones d'activités économiques, lotissements, bâtiments d'activités, défrichements, travaux routiers…) susceptibles d'impacter le paysage.
Le Parc participe également à la Mission Interservices de l'Aménagement et du Paysage de l'État (Misap) et à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'État.

Conformément à la loi du 13 juillet 2015 relative à la publicité en bord de route, cause de pollution visuelle, le Parc naturel régional des Grands Causses joue un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès de plusieurs Communautés de communes pour la mise en place d'une Signalisation d'information locale (SIL). Un travail d'harmonisation sur l'ensemble du territoire, que le Parc a choisi d'orchestrer en concertation avec les commerçants-artisans, les acteurs du tourisme et les Communautés de communes. Les implantations sont définies avec la Direction des Routes du Département de l'Aveyron, dès lors qu'elles portent sur la voirie départementale. La démarche, qui contribue à la sobriété paysagère, s'est déployée à ce jour sur les Communautés de communes Millau Grands Causses, Larzac et Vallées, Monts Rance et Rougier, Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Lévézou-Pareloup. La signalétique est cofinancée par la Région dans le cadre des contrats Bourgs-Centres Occitanie et des contrats spécifiques du Syndicat mixte.

Le Parc naturel régional des Grands Causses valorise l'approche, la connaissance et la lecture des paysages au travers de la création artistique. Ce sont les « passerelles culture et paysage ». Elles sont présentées plus en détail dans l'Objectif 15.

À la demande d'organismes tels les Offices de tourisme, d'associations ou de collectivités, le Parc apporte de l'information sur les paysages, sous forme de randonnées commentées, de lectures paysagères, ou à travers des outils d'interprétation pédagogique développés par ses soins (tables d'interprétation du paysage, panneaux d'interprétation du patrimoine, applications numériques,…).
Il a également réalisé des dossiers techniques sur les paysages de son territoire.

La politique régionale en faveur de la qualité paysagère a permis l'accompagnement financier des travaux d'enfouissement de réseaux et de résorption des points noirs paysagers à Nant, Plaisance et Rivière-sur-Tarn.
De même pour la restauration du patrimoine monumental et vernaculaire, tels que fontaine, lavoirs en pierre sèche, toits de lauze, église, châteaux de Sévérac et de Castel Crémat…
Enfin, c'est au titre de « patrimoine majestueux » que la Région a retenu la candidature sud-aveyronnaise « Millau-Roquefort-Sylvanès » au label Grand Site Occitanie.

ENCORE UN EFFORT

La protection des spécificités paysagères est un enjeu transversal à plusieurs champs d'intervention (planification et autorisations d'urbanisme, protection de l'environnement, agriculture, valorisation des ressources naturelles - sylviculture, carrières,…-, développement économique, filière tourisme,…), avec la complexité que cela suppose. Le patrimoine bâti vernaculaire (lavognes, caves batardes à fleurines,…) est foisonnant sur le territoire, aussi sa restauration et sa sauvegarde sont-elles des enjeux forts, freinés par les questions de financement, de propriété privée, de savoir-faire et de matériaux. Freins d'autant plus dommageables que la gestion de ce patrimoine et son entretien dans le temps interrogent.

OBJECTIF

5

MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Fermeture ou résorption de toutes les décharges brutes ou sauvages
- Couverture du territoire en centre de stockage classe III (plan départemental de gestion des déchets BTP)

INDICATEURS D'ACTIONS

100%
des décharges brutes ou (pour celles identifiées) sauvages maintenant fermées ou résorbées

2
anciennes décharges équipées de panneaux solaires photovoltaïques

70
diagnostics de mise en conformité des fermes agricoles

7
sites répondant à l'objectif de couverture du territoire en centre de stockage classe III : 4 sites IDSI soumis à enregistrement (Belmont, Camarès, Millau, Vézins), 3 sites de stockage et recyclage (Aguessac, Plaisance, Saint-Rome-de-Tarn)

En menant à bien la réalisation du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Parc naturel régional des Grands Causses a fourni au territoire un outil d'anticipation pour maîtriser l'impact des activités économiques sur l'environnement.

Les prescriptions et préconisations du SCoT permettent d'aborder un projet d'activité en fonction des connectivités écologiques, des marqueurs paysagers, des enjeux agricoles et de la protection de la ressource en eau.

Le Parc naturel régional des Grands Causses impulse et accompagne les démarches de management environnemental auprès des entreprises et des porteurs de projets économiques. Il contribue à la maîtrise des activités extractives et à la résorption paysagère des carrières désaffectées. Il apporte des recommandations pour la création, l'intégration paysagère et la réhabilitation qualitative des zones d'activité. Aménagement des talus, gestion de l'éclairage, préservation d'éléments patrimoniaux, optimisation des mobilités, stationnement, voiries et signalisation, approche architecturale… Toutes ces préconisations sont rassemblées dans un guide de 60 pages que les chefs d'entreprise et porteurs de projet peuvent consulter en téléchargement sur www.parc-grands-causses.fr.

Pour l'aménagement du parc d'activités Millau Viaduc 2, les Communautés de communes Millau Grands Causses et Muse et Raspes du Tarn ont intégré,

dès la conception, un important volet environnemental avec des mesures de compensation (cf. Objectif 3).
L'insertion paysagère a été particulièrement soignée. Un cahier de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères, ainsi que deux guides pratiques pour l'intégration de photovoltaïque en toiture et le recours au bois énergie, ont été réalisés à destination des porteurs de projet candidats à l'implantation et sont joints aux actes de cession. Un architecte désigné par les collectivités accompagne les preneurs.

Dans le cadre de la mise en place de la séquence Éviter-Réduire-Compenser, le Parc organise également des méthodes de compensation sur son territoire et souhaite définir des sites naturels potentiels de compensation. La thématique milieux ouverts hors Natura 2000 est retenue avec plus spécifiquement 3 zones : milieux ouverts d'intérêt écologique non géré, zones embroussaillées et réservoirs de biodiversité.

Le Parc vérifie les installations d'assainissement non collectif et les dispositifs de traitement des effluents agricoles. Il a également conseillé et accompagné les communes dans la mise en place de leur plan de désherbage, pour l'adoption de méthodes (fauchage, brûlage, etc.) n'utilisant pas de pesticides.
En 2016, la Communauté Millau Grands Causses a confié une étude de faisabilité au cabinet Solabro pour la création d'une unité de méthanisation. Cet équipement pourrait regrouper des déchets agricoles et des déchets issus des collectivités. Une concertation avec les agriculteurs est en cours pour la mise en place d'une structure opérationnelle susceptible de porter ce projet sous la forme d'une SAS (Société par Actions Simplifiée) ouverte à d'autres partenariats.

Initiatrice du plan régional de prévention et de gestion des déchets et porteuse d'une politique de transition vers l'économie circulaire, la Région Occitanie a subventionné nombre d'investissements relatifs au traitement des eaux blanches d'exploitations agricoles, ainsi que des opérations d'aménagement de points d'apports volontaires. Elle a aussi soutenu financièrement la démarche collective d'entreprises Pratic Vertes pour l'optimisation de la valorisation de leurs déchets. Elle accompagne la mise en place de traitements adaptés aux effluents des exploitations agricoles, tant sur le périmètre du SAGE Tarn Amont que sur d'autres périmètres de protection de sources captées.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.39/5

Priorisation 2022-2037 4.32/5

ENCORE UN EFFORT

L'absence d'obligation réglementaire pour certains dispositifs d'assainissement non collectif et liés aux installations agricoles ne permet pas d'imposer leur mise en conformité. Les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) doivent être améliorés, un décloisonnement des services AEP et eaux usées (EU) est souhaitable. Plus largement, il convient que les partenaires s'accordent sur une vision et une stratégie globales de la maîtrise des activités. D'autant qu'une autre problématique subsiste : la gestion du pluvial (imperméabilisation, ruissellement, pollution des rejets urbains de temps de pluie). Les enjeux du changement climatique et les évolutions sociétales ne peuvent qu'inciter les acteurs du territoire à redoubler d'efforts sur ces questions.

EN EXTENSION

Accentuées par la proximité de l'aire urbaine de Montpellier, les nuisances liées aux activités sur le Lodévois-Larzac peuvent impacter la biodiversité, faune et flore. L'urbanisation croissante et la traversée de l'autoroute tendent à fragmenter les continuités écologiques.
La fréquentation touristique peut dégrader les habitats sensibles par piétinement, érosion, perturbation de la faune sauvage. Une espèce rare telle l'aigle de Bonelli peut être dérangée par le développement des sports de pleine nature, par exemple. Les projets de parcs éoliens représentent une menace pour l'avifaune. Aussi, l'expertise actuelle du Parc des Grands Causses quant à la maîtrise et la résorption des impacts environnementaux des activités (agricoles incluses) peut-elle bénéficier au territoire d'extension et favoriser la protection de continuités écologiques sur une large échelle.

OBJECTIF 6

CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FAVORISER LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS D'ACTIONS

1

Plan Climat Air Énergie Territorial mené à bien en 2019 sur le périmètre du SCoT, précédé dès 2009 par un Plan Climat Énergie Territorial sur l'ensemble du Parc naturel régional

1

poste de chargé de mission énergie-climat créé

35

communes ayant adopté l'extinction partielle de l'éclairage public

-17%

de dépenses énergétiques pour les collectivités locales

FOCUS SUR LA MOBILITÉ

36

communes adhérentes à Rezopouce, dispositif d'autostop sécurisé

40

aires de covoiturage

300

prêts gratuits d'une semaine de vélos à assistance électrique, mis à la disposition des habitants

3

voitures en autopartage

3

plans de déplacement inter-entreprises en cours d'engagement

2

projets de Pôles d'échanges multimodaux

Dès 2009, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a mis en place un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) volontaire, grâce au soutien de l'ADEME et de l'ancienne région Midi-Pyrénées, à travers un Contrat d'Objectif Territorial permettant la création d'une mission « énergie climat » au sein de l'équipe technique du Parc. Ce PCET visait à l'équilibre énergétique d'ici 2030, en conjuguant la réduction des consommations d'énergie avec le développement des énergies renouvelables locales.

Ces objectifs stratégiques en matière de diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ont été pleinement retranscrits au sein du SCoT, avec une déclinaison par filière, et lors de la construction d'un schéma de développement des énergies renouvelables qui spatialise les infrastructures en la matière.

ACCLIMATER LE TERRITOIRE AUX ENJEUX : SENSIBILISATION, ANTICIPATION

Depuis 2009, le Syndicat mixte du Parc a déployé des actions qui participent à l'atteinte de ces objectifs :

- la sensibilisation de tous, et notamment des habitants et des scolaires, à l'adoption de gestes et comportements économes, par l'organisation de manifestations et animations diverses telles le Défi familles à énergie positive, les Nuits de la thermographie, la distribution d'éco-kits de sensibilisation ou encore la construction et la diffusion d'un spectacle de rue sur l'écocitoyenneté. Ce spectacle intitulé *La Criée de rue verte* a été coproduit par le Parc et la Cie Les Boudeuses, sur la base d'un cahier des charges vantant les mérites des gestes écocitoyens. Au-delà du territoire du Parc où il a été joué à plus de quinze reprises, le spectacle s'est exporté dans nombre d'autres Parcs naturels régionaux de France et dans plusieurs festivals de rue. La compagnie continue de le proposer à son répertoire
- la promotion des mobilités alternatives : covoiturage, autostop organisé, autopartage de véhicules, vélos à assistance électrique
- la formation des agriculteurs à l'écoconduite et à un meilleur réglage des tracteurs
- la sensibilisation des agriculteurs aux pratiques d'agroécologie, adaptées au changement climatique, et au séchage solaire du foin
- la sensibilisation des collectivités et professionnels à la rénovation thermique des bâtiments
- la réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux, touristiques et de santé
- l'accompagnement des collectivités dans l'extinction partielle de l'éclairage public
- l'accompagnement des copropriétés privées à la rénovation énergétique des bâtiments
- le déploiement de réseaux de chaleur bois, alimentés par la ressource forestière locale, et la création d'une société locale dédiée à la vente de chaleur bois clé en main
- l'aide à la création, par des groupements d'agriculteurs, d'unités de méthanisation
- le déploiement de projets photovoltaïques majoritairement en toiture (mise en place de grappes de projet sur les bâtiments publics, réalisation d'un cadastre solaire) et sur des emprises dégradées (anciennes carrières, friches…)
- le développement de micro-centrales hydroélectriques sur les seuils existants
- la régulation du développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol à travers la réalisation et la diffusion de doctrines et l'intégration de schémas de planification dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi).

Le Conseil Départemental propose également un accompagnement aux collectivités, dans une triple perspective de sobriété énergétique (consommer moins), de performance énergétique (consommer mieux) et de soutien à la production d'énergies locales et renouvelables (consommer autrement). Aveyron Ingénierie, structure départementale, offre son assistance technique et juridique aux acteurs publics locaux souhaitant s'investir dans un processus de stratégie énergétique territoriale.
Sur la base de son Agenda 21 élaboré en 2008 et prévoyant en particulier le développement des énergies renouvelables

EN EXTENSION

Le Lodévois-Larzac présente indéniablement le potentiel d'un territoire à énergie positive. En solaire comme en chauffage bois, toutes les communes du périmètre d'extension possèdent des gisements importants. La Charte en préparation pourra encadrer le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Cœur d'Hérault, ainsi que son futur SCoT, pour une valorisation maîtrisée de ces ressources énergétiques. D'ores et déjà, le périmètre d'extension englobe plusieurs chaufferies bois, installations hydroélectriques et parcs photovoltaïques. En matière de réduction des émissions de CO2, le Lodévois-Larzac étant confronté aux mêmes problématiques de déplacement que le sud-Aveyron, des partenariats avec le Pays Cœur d'Hérault devront être envisagés en faveur de solutions de mobilités alternatives, dont certaines déjà mises en place progressivement par le Parc des Grands Causses.

et des mobilités alternatives, la Communauté de communes Millau Grands Causses a œuvré dans le domaine de la transition écologique à travers :

- l'installation, effective depuis mai 2018, de 700m² de panneaux photovoltaïques sur le centre technique de collecte au parc d'activités Millau Viaduc 1
- une participation au capital de la SAS Lum del Larzac pour la mise en œuvre, sur le hangar de stockage de bois du Larzac, de panneaux photovoltaïques, en soutien à la filière bois énergie
- une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Sivu du Lumençon depuis juillet 2017 pour la réalisation d'un groupe scolaire exemplaire, dans le cadre de la démarche BDO (Bâtiments Durables Occitanie) et de l'appel à projets NoWatt de la Région Occitanie. Ce projet a été validé au niveau Or lors de sa présentation au jury BDO en mars 2019.
- une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) au sein du programme de futur complexe sportif (centre nautique et salle artificielle d'escalade)
- une étude de faisabilité pour un réseau bois et une unité de méthanisation
- des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments communautaires
- l'acquisition de vélos et d'un véhicule électriques pour les services de la Communauté de communes.

L'OPAH-RU 2013-2018 de la Communauté de communes Millau Grands Causses a permis la rénovation énergétique de 661 logements. L'estimation des économies d'énergie sur les six ans atteint 200 000 Kwep cumulés, soit une économie annuelle de 580 à 915€ (selon l'énergie utilisée) par logement.

En juin 2015, le Parc a signé une première Convention d'appui financier avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, qui a fait l'objet d'un avenant le 11 octobre 2016. En 2017, le Parc rejoint le réseau des Territoires à Énergie Positive (TEPOS) du CLER.

Les membres du Syndicat mixte du Parc ont aussi pleinement contribué à la réalisation d'opérations concrètes dans les domaines de l'énergie et de la mobilité, par exemple :

- actions en faveur de la rénovation des logements privés conduites par les collectivités (OPAH Millau Grands Causses, PIG de l'ancienne Communauté de communes de Sévérac-le-Château, PIG Départemental)
- rénovation du patrimoine public (bâtiment et éclairage)
- actions en faveur de la mobilité menées par les collectivités : aménagement d'aires de covoiturage par le Conseil Départemental, services de transport à la demande des EPCI, transport urbain à Millau, démarche écomobilité du Saint-Affricain, aménagements d'espaces cyclables de communes, harmonisation des transports en commun et études sur la réalisation de pôles d'échanges multimodaux par la Région,...
- projet TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) de la Communauté de communes Larzac et Vallées, avec accompagnement de projets d'énergies renouvelables et aide à la rénovation du patrimoine public.

Au global, la sensibilisation a touché de nombreux publics : habitants, scolaires et étudiants, entreprises, personnes en situation de précarité énergétique, élus... De manière générale, les actions de sensibilisation supposent une adaptation et une évolution permanentes, un renouvellement qui permette d'atteindre des publics différents.

L'accompagnement des collectivités en phase audits ou travaux a porté ses fruits : de nombreux projets de rénovation de bâtiments se sont concrétisés. Un travail d'accompagnement de copropriétés privées a été amorcé en 2015-2016 : trois ans plus tard, il porte déjà sur une centaine de logements. L'opération d'incitation et d'accompagnement des collectivités à l'extinction partielle de l'éclairage public est emblématique. Seules 3 communes pratiquaient cette extinction en 2016, elles sont 35 à la fin 2019 et représentent plus de 60% de la population du Parc naturel régional.
À l'été 2018, le Parc a été retenu par l'ADEME pour porter une mission de Conseil en énergie partagé, avec création d'un poste dédié, qui vient concrétiser les études engagées et renforcer l'action du Parc sur ce volet pour les trois années à venir. Le rôle du Parc - mutualisation et opérations clé en main - est gage de réussite et d'atteinte des objectifs du PCAET.

Le Parc a pris des initiatives pour familiariser les habitants avec les solutions de mobilité durable : prêt-test de vélos à assistance électrique, adhésion au dispositif d'autostop sécurisé Rezopouce, adhésion au réseau d'autopartage Citiz, élaboration de plans de déplacement inter-entreprises en concertation avec les salariés, promotion du covoiturage, réflexion pour un meilleur cadencement des trains et cars...
Cette implication a été saluée à l'échelon national par l'attribution

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.24/5

Priorisation 2022-2037 4.38/5

ENCORE UN EFFORT

Les citoyens intègrent de plus en plus les enjeux de la transition écologique, tendance accentuée par les épisodes climatiques récents (inondations, sécheresses) et la crise sanitaire du Covid-19. Il reste toutefois à les familiariser avec des références nouvelles telles l'énergie grise et le coût global, liées au cycle de fabrication et à la durée de vie des équipements. En pratique, l'adoption croissante de comportements vertueux doit s'accompagner par le recours à de nouvelles techniques : énergie solaire, mobilités alternatives, par exemple. Avec deux PCAET sur 106 communes du Parc des Grands Causses et du Lodévois-Larzac, l'enjeu sera d'engager la transition écologique de manière opérationnelle et innovante, afin d'emmener le territoire vers une ère nouvelle et plus apaisée.

Modes de déplacement alternatifs et durables : des initiatives saluées par le prix French Mobility

du prix French Mobility, qui a permis notamment le recrutement d'un chargé de mission dédié à partir de 2016. La dynamique enclenchée va se poursuivre à travers le recrutement d'un animateur mobilité pour 2019-2021 dans le cadre de l'appel à projets TENMOB du Ministère des Transports et de l'ADEME, qui permettra notamment de travailler sur la mise en place des actions des PDIE, le cadencement des transports en commun et l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux. Sur les territoires ruraux peu denses, la question de la mobilité doit être abordée autrement qu'en fonction des solutions urbaines existantes. Le Parc joue son rôle d'expérimentation et d'innovation et accompagne les changements progressifs de comportements.

En matière de production d'énergie renouvelable, les opérations du Parc ont permis, dans un premier temps, d'organiser le développement des EnR sur le territoire à travers la planification (SCoT et PLUi).

L'ouverture des projets d'énergies renouvelables à la participation publique et citoyenne

Un effet levier est indispensable pour atteindre les objectifs et massifier le développement : la création de la Sem Causses Energia et l'équipement des toitures de bâtiments publics en panneaux solaires photovoltaïques en sont de bons exemples. Le Parc a pris des dispositions pour intégrer le territoire dans le portage et le financement de ces projets, afin que les bénéfices rejaillissent localement et que les installations d'Enr s'inscrivent pleinement au service de la transition écologique.
Le Sieda, Aveyron Bois et Aveyron Ingénierie ont tissé un partenariat d'opérateur territorial avec l'Ademe pour accompagner les projets utilisant les énergies renouvelables thermiques (biomasse, solaire et géothermie) sur le département. Un renforcement de la coordination entre le Parc et l'opérateur territorial est souhaitable.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : HORIZON 2050

Le Parc naturel régional des Grands Causses a finalisé en 2019 le Plan Climat Air Énergie Territorial, qui définit la stratégie de transition écologique du territoire à l'horizon 2050.
Cinq Communautés de communes du Parc lui ont délégué la réalisation de ce PCAET, alors même qu'une seule d'entre elles (Millau Grands Causses) est soumise, du fait de sa population, à l'obligation (loi de transition énergétique pour la croissance verte) de disposer de ce document. C'est le témoignage d'une vraie volonté territoriale, en symbiose avec l'ambition de la région Occitanie, qui entend devenir la première région européenne à énergie positive d'ici 2050. C'est aussi la reconnaissance du positionnement du Parc comme opérateur de la transition écologique en sud-Aveyron. Le PCAET s'inscrit à la fois dans la continuité et l'accentuation de la dynamique amorcée en 2009.
La construction du PCAET est le résultat d'une large concertation jalonnée d'ateliers avec les habitants, de séances d'un groupe de travail (élus, experts, acteurs économiques, agriculteurs, associations, public...), de réunions publiques dans chaque Communauté de communes.

Le PCAET s'appuie sur :
- le soutien à l'agriculture, qui est le gage de la vitalité économique du territoire, de la dynamisation des circuits courts alimentaires et de la préservation des paysages sud-aveyronnais, viviers de biodiversité
- l'exploitation raisonnée de la forêt, qui permettra à la fois d'endiguer son avancée sur les parcours agropastoraux et de développer la filière locale du bois, notamment en déployant des réseaux de chaleur biomasse qui réduiront la facture énergétique des abonnés
- la sensibilisation de tous à l'adoption de comportements vertueux : écogestes (familles, entreprises), pratiques agroécologiques (agriculteurs), démarche de filière à énergie positive (AOP Roquefort), pratiques sylvicoles adaptées (forestiers), extinction partielle de l'éclairage public (collectivités),...
- l'incitation à la rénovation thermique des bâtiments publics et privés
- un meilleur cadencement des transports en commun
- l'émergence progressive de nouvelles mobilités, dans une approche de cohésion sociale
- l'encadrement des projets d'énergie renouvelable pour restreindre leur impact sur les paysages et l'environnement : priorité donnée, pour l'éolien, à l'extension des parcs existants ou autorisés à ce jour ; autorisation du photovoltaïque au sol exclusivement sur les terrains dégradés ; installation de micro-centrales hydroélectriques sur les seuils déjà existants...
- l'obligation, pour les porteurs de projets éoliens et photovoltaïques, d'ouvrir le capital de ceux-ci à la participation publique et citoyenne, afin que le déploiement des énergies renouvelables soit guidé par le projet de territoire et non par la convoitise d'opérateurs privés
- l'exportation d'énergie renouvelable auprès des métropoles de la Région Occitanie, sur la base de réciprocités urbain/rural à inventer.

Le scénario de transition écologique 2050 se fonde sur :
- une diminution de 53% de la consommation énergétique annuelle
- une multiplication par 2,66 de la production annuelle d'énergie renouvelable
- l'atteinte de l'équilibre énergétique dès 2022-2023
- la diminution des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre
- l'atteinte progressive de la neutralité carbone
- une division par 4 de l'utilisation des produits pétroliers comparativement à 2017.

Le PCAET prévoit la mise en place d'un programme de 59 actions sur la période 2019-2024.

Approuvé en décembre 2019, ce nouveau PCAET vient ainsi renforcer les objectifs initiaux en matière d'énergie, de changement climatique et de qualité de l'air. C'est notamment cette ambition affichée et partagée qui a permis au territoire du Parc d'être lauréat, en juillet 2019, de l'appel à projet « Contrat de Transition Écologique » lancé par le Ministère.

De plus, face au changement climatique, le Parc encourage les agriculteurs à adopter des pratiques d'agroécologie : diversification des cultures, allongement des rotations, filières biologique, réduction des intrants, préservation et entretien des refuges de biodiversité tels que haies arbustives, mares, milieux enherbés, bosquets. Un emblème de cette adaptation est la prairie naturelle permanente, havre de biodiversité dont la vitalité dépend d'un fauchage et d'un pâturage raisonnés.

ACTEUR D'UNE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE

La Région Occitanie, dont le PCAET du Parc est en adéquation avec le plan d'actions REPOS (Région à énergie positive à l'horizon 2050), a créé en 2018 l'Agence Régionale Énergie Climat afin d'accompagner les collectivités dans la transition écologique. Elle apporte un soutien financier aux rénovations énergétiques de bâtiments publics et logements, à la réalisation d'un groupe scolaire exemplaire BDM (Bâtiment durable méditerranéen) Or, à la réalisation de nombreuses chaufferies bois et de réseaux de chaleur. Elle accompagne, en l'occurrence, la Sem Causses Energia pour la création de réseaux de chaleur sur le territoire.

OBJECTIF 7

FAVORISER LA CONCERTATION POUR MIEUX CONCILIER LES USAGES

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Application de la convention DDJSVA (direction départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative)
- Création d'un comité de suivi des aménagements relatifs aux activités de pleine nature associative)

INDICATEURS D'ACTIONS

80
conseils chaque année pour l'organisation d'événements sur le territoire

10
organisateurs d'événements sportifs ayant participé à la co-construction d'une charte de bonne conduite

5
modes d'implication en lien avec la convention DDJSVA : éco-manifestations, démarche qualité, formation des professionnels, évaluation économique des événements sportifs, travail collaboratif sur les documents stratégiques Pôle de nature.

2
journées de concertation des acteurs de la randonnée, en 2018 et 2019

1
partenariat créé dans le cadre de la concertation sur les conflits d'usages organisée par la Sous-Préfecture en 2019

Permettre une cohabitation harmonieuse durable entre les pratiques de pleine nature, d'escalade, et la présence d'espèces remarquables ainsi que le maintien de l'intégrité des sites naturels.

Cet objectif mentionné dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT résume la nécessité de la concertation et du dialogue. Il s'agit de permettre l'épanouissement des sports outdoor sans que les activités ou la fréquentation ne perturbent les milieux naturels (qui, précisément, attirent les sportifs pour leur caractère d'exception). Cette responsabilisation de tous les acteurs est un des fondements du tourisme durable.

AVIS ET SENSIBILISATION

Le Parc naturel régional des Grands Causses donne un avis consultatif sur l'organisation d'événements (80 dossiers par an). Le cas échéant, il aide les municipalités à prendre des arrêtés d'interdiction de circulation motorisée sur des chemins ruraux. Le Parc généralise le recours à la concertation, démarche féconde puisque les organisateurs

viennent désormais le consulter pour le choix des itinéraires. Les clubs de motos se font alors les relais du Parc pour l'information des pratiquants.

Dès 2013, le Parc, en lien avec le CPIE du Rouergue, a sensibilisé les organisateurs d'événements en milieu naturel, les incitant à s'engager dans l'éco-responsabilité au travers d'actions sur le tracé des parcours sportifs, l'utilisation de l'eau, le tri des déchets, la restauration, les transports et la communication.
Un audit a été réalisé en 2014 sur deux manifestations, les Natural Games et la Nawak Run.

Le Parc a organisé des journées d'information et d'échanges à destination des collectivités locales, des Offices de tourisme, des partenaires techniques (CDRP12, fédérations sportives,...), des associations de pratiquants et de protection de l'environnement, des prestataires. Elles ont rassemblé 60 personnes en 2017 et plus de 120 en 2018. Deux ateliers spécifiques ont été consacrés à la question des sports motorisés : l'un sur « l'aménagement des itinéraires et le balisage au regard des conflits d'usages entre pratiques », l'autre sur « l'impact des nouvelles pratiques de randonnées ». Ces ateliers ont permis de rappeler la réglementation et de travailler sur des outils et moyens de sensibilisation, s'agissant notamment des nouvelles pratiques (VTT et trottinette électriques) dont les impacts sur les milieux naturels et les espèces sensibles sont encore difficiles à évaluer. La vigilance et le dialogue entre les pratiquants et les naturalistes et associations de terrain devront être accentués, collaboration indispensable à la pérennité de ces activités « motorisées ».

CONCERTATION ET COMPLÉMENTARITÉ

Une gestion concertée du milieu souterrain et des espaces géologiques des Grands Causses a été mise en place. La fermeture de la grotte du Boundoulaou entre mars et octobre, pour la reproduction et le repos des chauves-souris, est intégrée par les spéléologues et expliquée, sur un mode pédagogique, par un panneau implanté aux abords de la route d'accès au site.
Le Parc a permis et facilité le nettoyage de plusieurs cavités pouvant impacter le milieu karstique et la ressource en eau. Il a été sollicité par la DREAL Midi-Pyrénées sur des projets de classement ou de protection (Aven Noir, Balme del Pastre).
Le Parc a contribué à l'aménagement sur site de la Maison du Plésiosaure, qui présente la copie d'un squelette de plésiosaure trouvé dans les marnes grises de la commune de Tournemire. L'original, un spécimen unique en Europe, est conservé au Musée de Millau et des Grands Causses. Des panneaux dédiés à la géologie et à la paléontologie ont également été implantés dans le cirque de Tournemire, au titre des Espaces naturels sensibles (ENS).
Des réunions régulières et annuelles avec le Comité départemental et les clubs de spéléologie permettent d'échanger sur les actions respectives et les partenariats potentiels. Un projet de maison de la géologie ou du monde souterrain reste en suspens, les collectivités et le Comité départemental de spéléologie ne l'ayant pas poursuivi à ce jour.

Le Conseil Départemental et le Parc visent tous deux, dans une réelle complémentarité de leurs actions, à un développement maitrisé des sports de nature, respectueux de l'environnement, attentif au partage des espaces et à la concertation de tous les acteurs.
À travers son plan départemental des espèces, sites et itinéraires (PDESI) et son plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), le Département favorise la conciliation entre usagers et propriétaires des espaces traversés. Le respect de la propriété privée est encadré par les plans et dispositifs départementaux (PDIPR, PDESI donc, et label départemental), pour une pratique harmonieuse des sports de nature. Le Parc participe à la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) de l'Aveyron et, à ce titre, est consulté à titre technique en amont des propositions d'inscription de lieux de pratique de sports nature au PDESI.

Les Communautés de communes du territoire partagent également cette double approche : l'intégration du volet environnemental et l'élaboration des projets dans la concertation.
En 2015 par exemple, Millau Grands Causses a lancé le Millau Espace Enduro, avec trois pistes. En lien avec le Parc, ont été observés les éventuels conflits d'usage et dégradations imputables à l'activité.
En 2016, aucun problème n'ayant émergé lors de l'année d'observation, il a été décidé d'ouvrir sept nouvelles descentes identifiées et validées sur les aspects foncier et environnemental.
En 2019, après l'entrée du Rozier dans la Communauté Millau Grands Causses, le Parc National des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses ont travaillé de concert pour étudier le tracé de pistes d'enduro envisageables sur le territoire commun aux deux premiers.
Des partenariats ont été passés avec les associations de pratiquants, tant pour s'assurer de la qualité des parcours que pour travailler à un usage respectueux de l'espace naturel.
Face aux constats récurrents, par les propriétaires et gestionnaires de sites du Causse Noir et du Larzac, d'initiatives abusives dans le domaine des sports et loisirs de nature (trail, VTT ou escalade notamment), une cellule de réflexion s'est créée autour de M. le Sous-Préfet de Millau. Elle rassemble le Parc naturel régional, la Communauté Millau Grands Causses, la LPO, l'ONF, ainsi que des agriculteurs et professionnels des sports de nature.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.05/5

Priorisation 2022-2037 4.05/5

Sites d'escalades du Boffi et de Liaucous : un comité de suivi pour la protection de l'avifaune

ENCORE UN EFFORT

La méthode de conciliation, par le Parc, des usagers de la nature ne rencontre guère de difficultés. Cependant, une attention de tous les instants reste nécessaire face aux contraintes foncières et aux comportements irrespectueux de groupes informels et isolés. Il faut continuer à expérimenter des modalités de médiation, de partenariat, afin de préserver un degré d'exigence constant quant au respect et à la préservation de l'environnement par ses usagers.

Les sites d'escalade du Boffi et de Liaucous font l'objet, tous les ans, de réunions de comité de suivi, en présence notamment de la LPO Grands Causses pour le volet avifaune. Il est procédé à la fermeture du site en fonction des périodes de nidification des vautours. Depuis l'intégration du Rozier, Millau Grands Causses conduit un travail de rationalisation des voies sauvages d'escalade sur la commune, avec l'appui de la Fédération française d'escalade.

Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences tourisme d'une part, valorisation des déchets d'autre part, Millau Grands Causses accompagne les organisateurs d'événementiels. Les conventions prévoient des dispositions spécifiques sur la gestion, le tri et la réduction des déchets et la mise en œuvre des principes du développement durable. Les associations doivent désigner un référent, qui devra veiller à l'application des consignes émises par l'ambassadrice de tri de la Communauté, sensibiliser les bénévoles, les participants et le public sur la propreté des sites de pratique, la limitation des déchets et la récupération des recyclables (démarche « Éco-manifestation »), veiller à l'utilisation d'un balisage temporaire respectueux des balisages permanents et évitant au maximum le marquage au sol (choix de peinture biodégradable). Il est également demandé aux organisateurs de transmettre à la Communauté de communes les résultats du bilan carbone de la manifestation.

L'Adefpat contribue à la démarche de concertation en intégrant le Parc dans l'accompagnement collectif (4, dont certains projets de sports motorisés ou d'activités en site sensible), le suivi (assorti de prescriptions) de données environnementales sensibles sur des projets accompagnés tels les éco-campings, les hébergeries, les gîtes, l'hôtellerie touristique, le tourisme à la ferme,... L'expertise du Parc constitue une réelle attente lors des accompagnements : aussi, une présence simultanée de plusieurs de ses chargés de mission permettrait de répondre dans l'instant au maximum d'interrogations.

Instigatrice du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, la Région Occitanie a accompagné le Parc dans le projet Pôle de Pleine Nature Grands Causses Lévézou et aide financièrement la promotion et l'organisation d'itinéraires de randonnée.

EN EXTENSION

Trail des Terrasses du Lodévois, marche nordique, courses d'orientation, Héraultaise cyclosportive, plus de 410km de sentiers VTT, des spots de pêche... De par ses paysages et reliefs, le Lodévois-Larzac est un vivier d'événements sportifs et d'activités de pleine nature, dont le succès et le nombre ne doivent pas impacter l'environnement naturel et agricole qui les accueille. L'expertise du Parc en matière de conciliation des usages permettra d'impliquer et responsabiliser les organisateurs selon les mêmes exigences qu'en sud-Aveyron, afin de bâtir un vaste territoire écoresponsable quant aux usages et aux grands événements.

OBJECTIF

8

CONTRIBUER À LA GESTION CYNÉGÉTIQUE ET PISCICOLE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Mise en place d'actions d'aménagements
- Conventions de partenariat avec les associations locales

INDICATEURS D'ACTIONS

10
parcours de pêche aménagés dans le cadre du Pôle Pleine Nature

0
action en faveur de la gestion cynégétique

Le Parc naturel régional des Grands Causses contribue au développement de la pêche écologique dans les rivières et lacs du sud-Aveyron.

La Sorgues en amont de Saint-Maurice, la Dourbie entre Nant et Millau, le Dourdou de Camarès en amont du Nuéjouls, le Cernon… Le territoire constitue un vivier, non seulement pour la truite, mais encore pour les parcours de pêche. Aussi, dans le cadre du Pôle de pleine nature Grands Causses Lévézou 2017-2019, le Parc accompagne les Communautés de communes dans la structuration progressive d'une « Destination pêche », L'enjeu est de valoriser la pratique de la pêche dans une approche de tourisme durable, respectant les milieux aquatiques.

Dans le cadre du Pôle de pleine nature et au titre du volet promotion, le Parc, en lien avec les offices de tourisme du territoire, a fait réaliser dix clips qui promeuvent chacun une activité de pleine nature. Après leur diffusion digitale au printemps 2019, ils seront visibles dans tous les offices de tourisme du territoire Grands Causses Lévézou, ainsi que lors de salons et de festivals. Le premier d'entre eux est consacré précisément à la pêche. Sous la conduite du Parc, la candidature du territoire Grands Causses Lévézou à cet appel à projet a rendu possible la construction d'une vraie politique de développement de la pêche (circuit de pratique familiale, de passion, de découverte, ponton pêche,…) avec le soutien financier du Département de l'Aveyron. Une telle démarche, en l'occurrence, est en réelle adéquation avec la politique du Département en matière de valorisation des sites et activités de pleine nature dans une approche de tourisme durable.

L'activité de pêche est encouragée à travers la mise en place de parcours « famille », « passion » et « découverte » à Montjaux, Broquiès, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Jean-du-Bruel, Sévérac-d'Aveyron, Saint-Izaire, aménagés par les communes ou Communautés de communes, ainsi qu'au lac de Pont-de-Salars. Le Parc contribue à la définition de

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.24/5

Priorisation 2022-2037 3.88/5

EN EXTENSION

Le lac du Salagou, la Lergue, la Vis à proximité du cirque de Navacelles, sont autant de spots de pêche en Lodévois-Larzac. L'extension du périmètre du Parc naturel régional représente une opportunité pour la « Destination Pêche » qui se met en place actuellement à l'échelle du sud-Aveyron. Elle peut permettre d'ajouter à cette « Destination » des rivières et lacs au riche potentiel piscicole (truites, carnassiers, carpes,...), dont il conviendra de surveiller et de sauvegarder les équilibres écologiques indispensables à la présence et à la variété des poissons.

ces aménagements en lien avec la Fédération de pêche de l'Aveyron.

Dans le cadre des projets hydroélectriques, le Parc a accordé une vive attention, avec les collectivités, à la prise en compte de l'aspect piscicole, en faveur du maintien ou de la création de continuités écologiques.

Enfin, le Parc veille de façon régulière au bon état qualitatif des eaux de rivières et au maintien des équilibres écologiques du milieu aquatique, toutes conditions nécessaires à la présence et à la variété de la faune piscicole dans les cours d'eau du territoire. S'agissant de la gestion cynégétique, l'accompagnement des acteurs du territoire se résume aux aides communales (techniques et financières) à l'aménagement de locaux pour les chasseurs (salle commune avec lieu de découpe du gibier).

L'aménagement de mares et points d'eau bénéfiques pour la faune sauvage et la biodiversité a été favorisé par la politique de la Région, tout comme la restauration de la continuité écologique dans les vallées, en lien avec les projets des syndicats mixtes de bassin.

ENCORE UN EFFORT

Deux explications à la faible mobilisation sur cet objectif : une gestion de la chasse et de la pêche déjà assumée par les pratiquants et par ailleurs très réglementée, ainsi que l'absence de sollicitations dans ces domaines. Il existe toutefois des besoins réels, notamment pour des aménagements en faveur des populations de petit gibier. Peut-être une approche plus transversale doit-elle être envisagée, en liaison notamment avec le milieu agricole.

Axe

II

METTRE EN ŒUVRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS CENTRÉE SUR LES INITIATIVES LOCALES ET L'ACCUEIL D'ACTIFS

OBJECTIF

9

FACILITER LA MISE EN PLACE OU LA CONSOLIDATION DE FILIÈRES LOCALES ET DE STRATÉGIES CONCERTÉES, NOTAMMENT FORÊT-BOIS, TOURISME, AGROALIMENTAIRE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Création d'une Cuma énergie
- Mise en réseau de producteurs bénéficiant de la marque Parc
- Outil favorisant le lien producteur-consommateur

INDICATEURS D'ACTIONS

2

dynamiques de filière ou micro-filière créées, consolidées ou accompagnées : production de chaleur biomasse, gamme de mobilier bois des Grands Causses

4

partenaires associés pour la définition et la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou (cf. objectif 10) : le Parc naturel régional, la Chambre d'Agriculture, l'Apaba (producteurs bios) et l'association des Loco-Motivés (circuits courts)

185

propriétés forestières dotées d'un document de gestion durable, soit 21 531ha (+62 propriétés et +8 387ha comparativement à 2003)

2

plans de développement de massifs forestiers mis en œuvre, qui ont donné lieu à 75 diagnostics sur 1 195ha

17

communes couvertes par un plan de développement de massifs forestiers ultérieur à 2007

11 600

m³ de bois mobilisés au cours de 17 chantiers de coupe. 5 chantiers de plantation également réalisés

2

schémas de desserte forestière mis en œuvre

16

communes couvertes par un schéma de desserte forestière ultérieur à 2007

8

communes couvertes par la mise en œuvre d'un Plan de massif DFCI ultérieur à 2007

EN EXTENSION

Créée sous l'impulsion du Parc naturel régional, la société d'économie mixte Causses Energia a pour vocation la construction de réseaux de chaleur et chaufferies bois, puis leur exploitation à partir de la ressource locale, gérée durablement. Aussi répondra-t-elle aux problématiques du Lodévois-Larzac, où la forêt représente près de 44% du territoire et tend à coloniser les milieux ouverts. Cette filière, du reste, n'est pas étrangère au territoire d'extension, où des chaufferies bois collectives sont en service. Dans le domaine du tourisme, des synergies pourront très logiquement s'envisager (cf. objectif 14). Pour l'agroalimentaire, le Parc des Grands Causses et le Pays Cœur d'Hérault ont chacun élaboré un Plan Alimentaire Territorial visant à favoriser une alimentation saine, le développement des circuits courts et l'adoption de pratiques agroécologiques.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.47**/5

Priorisation 2022-2037 **4.25**/5

Des plans de développement forestier aux deux pôles est-ouest du territoire : vallée de la Dourbie, Rance et 7 vallons

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

La première Charte Forestière de Territoire (CFT) du Parc naturel régional des Grands Causses a été élaborée en 2004-2005, en application de la loi d'orientation sur la forêt de 2001. Elle porte sur la période 2005-2015, soit dix ans. Le Parc a rédigé le rapport de la CFT en 2005 à l'initiative de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de l'Aveyron. La CFT a été intégrée à la Charte du Parc dans son article 6.1.1. : « Filière forêt-bois : mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire ». Le classement du Parc ayant été renouvelé jusqu'au 5 mai 2022, la Charte Forestière de Territoire a été prolongée jusqu'à cette date.

La CFT s'inscrit dans l'ambition du Parc de concilier la préservation du patrimoine et des ressources naturelles du territoire avec son développement économique et social. La CFT précise en préambule que son objectif est de « permettre la rencontre entre les offreurs de biens et services que sont les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, et des demandeurs responsables, motivés par un ou plusieurs de ces biens et services, voire même par l'avenir du territoire forestier du Parc naturel régional des Grands Causses ».

La CFT 2005-2015 porte sur 21 mesures détaillées sous forme de fiches-actions.

Son animation a débuté en septembre 2007 par le recrutement d'un chargé de mission. Le Comité technique de la CFT s'est alors élargi à l'ensemble des partenaires concernés par la forêt et la filière bois. Trois groupes de travail ont été constitués pour la mise en œuvre des trois priorités fléchées dans la CFT :

- « Biodiversité et forêts remarquables », pour réaliser l'inventaire des forêts remarquables
- « Gestion et mobilisation des bois » pour soutenir le sylvopastoralisme, le schéma de desserte (plus généralement, traiter de la gestion des forêts et de l'exploitation des bois)
- « Filière bois » pour développer la filière bois-énergie (plus largement, toute la filière aval).

La Charte Forestière a fait l'objet d'une évaluation à part entière (document en annexe). Au regard de l'article de la Charte du Parc et des priorités, l'évaluation porte principalement sur :

- l'animation des propriétaires forestiers et la mise en œuvre de Plans de développement de massifs forestiers (PDM)
- l'amélioration de la qualité des peuplements forestiers de production
- la desserte et le développement des techniques alternatives d'exploitation (câble,...)
- l'usage du bois énergie dans les chaufferies collectives et en milieu agricole
- l'utilisation du matériau bois
- la prise en compte du Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI)
- la promotion des pratiques sylvopastorales
- la préservation des écosystèmes forestiers remarquables.

Animation des propriétaires forestiers

Sur le territoire du Parc, 4 plans de développement de massif forestier (PDM) ont été animés avant 2007. Ils ont permis de mobiliser près de 15 000m³ de bois.
Dans le cadre de la Charte Forestière, et après la réalisation du Schéma de desserte de Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a animé un Plan de développement forestier sur les communes de Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières et Nant, puis sur les anciennes intercommunalités du Pays Saint-Serninois et des Sept Vallons. En 2019, l'animation des PDM a permis la rencontre de 139 propriétaires, la réalisation de

75 diagnostics sur 1195ha, la rédaction de 18 documents de gestion durable, la réalisation de 17 chantiers de coupe et la mobilisation de 11600m³ de bois, ainsi que 5 chantiers de plantations.
De plus, en 2012, le Parc et le CRPF de Midi-Pyrénées ont signé une convention d'objectif. Elle a rendu possible l'embauche par le CRPF d'un troisième technicien forestier pour le département de l'Aveyron, hébergé dans les locaux du Parc. Au terme de la convention, l'animation a permis d'informer 522 propriétaires et 121 représentants des collectivités, de présenter 22 plans simples de gestion, d'impulser divers projets de regroupements de propriétaires et des travaux forestiers (coupes ou éclaircies).
En 2017, le projet TAILFEU 12-81 porté par les Coopératives forestières a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Dynamic Bois (ADEME). Il vise à dynamiser la mobilisation de bois chez les propriétaires privés sur des peuplements de taillis, taillis sous futaie de feuillus (châtaignier notamment) pour alimenter les chaufferies bois.

Amélioration des peuplements forestiers
Le Parc n'a pas porté spécifiquement de projet d'amélioration de la sylviculture, en élaborant par exemple des fiches techniques ou des guides sylvicoles. Néanmoins, le PDM du Pays Saint-Serninois et des Sept Vallons, ainsi que le projet TAILFEU, intègrent la dynamisation de la sylviculture du châtaignier.
De 2019 à 2021, le CRPF d'Occitanie, en collaboration avec les Parcs du sud du Massif central, vise à promouvoir, notamment par la réalisation de chantiers pilotes (4 par territoire), la sylviculture irrégulière adaptée aux peuplements du territoire. Une réflexion est également en cours pour dynamiser la sylviculture du Pin sylvestre, à l'initiative notamment de l'association Bois du Larzac, qui a sollicité un accompagnement par l'Adefpat et le Parc en 2013.

Desserte forestière
Le Parc a été maître d'ouvrage pour la réalisation du Schéma de desserte de Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières (2009-2010) et de celui du Pays Saint-Serninois et des Sept Vallons (2016-2018). Ce dernier a été conduit en partenariat avec le CRPF, animateur du PDM sur le même périmètre. Ces projets ont identifié un potentiel de 103km de pistes à créer ou remettre au gabarit, permettant la mobilisation de 324 000m³ de bois dans les 10 ans.
En 2019, 17km de route forestière ont été mis au gabarit et 750m de route forestière ont été créés, ainsi que 3,4km de pistes.
Consécutivement aux discussions des groupes de travail de la Charte Forestière de Territoire, un chantier vitrine d'exploitation au câble mât a été organisé par le CRPF de Midi-Pyrénées et la DDT de l'Aveyron. Ce chantier, réalisé par la coopérative SylvaBois, a permis de mobiliser plus de 5000m³ de bois sur 20ha de coupe de Douglas, sur la commune du Truel, en site Natura 2000.

Filière bois énergie
En 2009, en partenariat avec le CRITT12 Bois (aujourd'hui CRITT Occitanie) et l'association Aveyron Energie Bois, le Parc a réalisé un diagnostic de la filière bois énergie aveyronnaise afin de proposer une stratégie de développement de celle-ci. Le stage a permis de :
- dresser un état des lieux de la filière
- réaliser des pré-études pour la mise en place d'une chaufferie bois dans quatre communes du Parc
- sensibiliser les collectivités à l'usage du bois énergie.

Acteur historique du bois énergie, financé par le Conseil Départemental, Aveyron Energie Bois a recruté en 2011 un animateur du bois énergie pour l'Aveyron, sur la base de la stratégie de développement de la filière esquissée par le Parc. Celui-ci adhère à l'association et est membre de son conseil d'administration.
En 2015, le Parc réalise une étude technico-juridique pour la mise en place d'une filière « chaleur », afin de définir les conditions d'une vente de chaleur « clé en main » qui permettrait aux maîtres d'ouvrage de n'avoir pas à assumer les phases développement/financement/exploitation des projets.
Ce travail a rendu possible la dynamisation de la filière bois. Le Parc naturel régional des Grands Causses a orchestré la création d'une société d'économie mixte, baptisée Causses Energia en 2016. Celle-ci a pour vocation de concevoir, financer, réaliser et exploiter des réseaux de chaleur biomasse, alimentés par la ressource forestière locale - l'exploitation d'une partie de la repousse. Causses Energia fédère neuf collectivités ou établissements publics, dont le Parc, ainsi que dix autres partenaires (privés, organismes de logements sociaux, associations).
D'ores et déjà, plusieurs projets de chaufferies bois sont à l'œuvre sur le territoire. Le réseau de chaleur urbain de Saint-Affrique est en fonctionnement depuis la saison de chauffe 2019-2020. D'une longueur de 5,5km, il dessert 35 équipements culturels, sportifs et de santé, ainsi que des logements et commerces. Son fonctionnement nécessite 4000 tonnes de bois par an.
La Communauté de communes Millau Grands Causses a réalisé en 2016 une étude d'opportunité sur la création d'un réseau de chaleur biomasse sur le centre-ville de Millau. Ce secteur, particulièrement dense en bâtiments publics (collège, Ehpad, gymnase) et privés (logements HLM,...) avait déjà été identifié comme susceptible d'accueillir un tel équipement. L'étude a montré la pertinence d'un tel réseau avec la création d'une chaufferie bois (chaudière bois et chaudière gaz en appoint).
En grande partie conditionné par le plan d'investissement de l'OPH pour la rénovation d'immeubles collectifs, le projet trouvera une concrétisation dans les prochaines années.
En 2017, Millau Grands Causses a répondu favorablement à une demande d'entrée au capital de la SAS Lum del Larzac pour aider à la construction d'un hangar de stockage de plaquettes forestières et couvrir 650m² de sa toiture en panneaux photovoltaïques, accompagnant ainsi le développement de la production de l'association « Les Bois du Larzac ».
Elle siège au collège des collectivités dont elle est le seul membre à ce jour.

Lancement d'une gamme design de mobilier bois pour valoriser la ressource forestière locale

Bois matériaux
Le Syndicat mixte du Parc a procédé au diagnostic de la filière locale bois matériaux (2012-2013) et identifié des perspectives de développement.
Le diagnostic démontre que l'activité de valorisation des essences locales et de transformation du bois peut apporter au territoire une plus-value importante en termes d'aménagement et de gestion territoriale d'une part, de développement de l'économie locale par la création d'emplois d'autre part.
Afin de soutenir la filière bois-matériau et illustrer les possibilités de développement, le Parc vient de lancer sa propre gamme de mobilier bois, « En attendant les brebis ». Il s'agit en premier lieu de bancs publics originaux et robustes, qui s'intègrent dans le paysage agropastoral des Grands Causses. Ces bancs ont été dessinés par le designer Jacques Pierrejean, d'origine millavoise. En 2019, 50 exemplaires ont été fabriqués et installés.
Dans le cadre de ses objectifs de maintien du pastoralisme, le Parc a fait concevoir un nouveau modèle d'abris de troupeaux modulable (cf. Objectif 12) par un

architecte, puis diligenté, auprès d'un bureau d'étude spécialisé dans les ossatures bois, l'élaboration d'un prototype utilisant la ressource bois locale (Pin sylvestre) et permettant l'auto-construction.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI)
Le Plan de Massif du Causse Noir a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Millau Grands Causses en 2012.
Lors de l'élaboration des schémas de desserte, la DFCI a été prise en compte pour Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières, puis réellement intégrée pour le Pays Saint-Serninois et des Sept Vallons, avec l'évaluation de l'accès au camion de pompiers lors de l'inventaire de la desserte existante, ainsi que dans les propositions d'améliorations.
Le Parc naturel régional est à l'origine de la création d'une cellule technique de brûlage dirigé, avec conduite des opérations par un chef de chantier qualifié.
Le SDIS de l'Aveyron, présidé par un représentant du Conseil Départemental qui le finance à plus de 50%, assure depuis 2017 l'animation de cette cellule de brûlage, dont le Parc est un participant.

Sylvopastoralisme
A l'initiative du Comité de développement agricole du sud-Aveyron (CDASA), le Parc naturel régional a déjà conduit deux opérations de sylvopastoralisme en 2001-2003 et 2004-2007, avant l'entrée en vigueur de la Charte Forestière. Le dernier programme a permis un débroussaillement en sous-bois dans 21 exploitations agricoles du territoire pour une surface de 70ha.
Un travail d'amélioration des connaissances des écosystèmes forestiers gérés par le sylvopastoralisme a été mené en 2010-2011, afin de mieux cerner les conséquences de travaux sylvopastoraux sur la forêt, la flore vasculaire et la faune (oiseaux). Il a permis une meilleure prise en compte de la gestion forestière et l'intégration, dans le dossier technique du Parc sur le sylvopastoralisme (cf. infra), de préconisations favorables à la biodiversité.
Deux rencontres « sylvopastorales » ont été organisées sur site avec des interventions de la Chambre d'Agriculture, de l'Institut de l'élevage et du Centre régional de la propriété forestière, puis une visite sur exploitation. En dehors des intervenants, plus de 50 personnes y ont participé.
Avant l'organisation de ces rencontres, le Parc naturel régional des Grands Causses, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le CRPF de Midi-Pyrénées et l'Institut de l'élevage ont élaboré un dossier technique du Parc, « Le pastoralisme, qu'es aco ? », imprimé à 5 000 exemplaires et distribué par les techniciens de la Chambre d'Agriculture et du CRPF dans le cadre de leur mission de conseil.
Un numéro du GTI magazine, publication technique à destination des agriculteurs, a consacré trois pages à la forêt et la filière bois au sein du Parc des Grands Causses, plus spécialement au sylvopastoralisme. En Aveyron, 1600 agriculteurs sont abonnés à cette revue.
Bien que plusieurs pistes ont été explorées, depuis 2013, aucune autre opération sylvicole accompagnée n'a pu être conduite sur le territoire, par le Parc ou par ses partenaires, en raison de la non-éligibilité de ce mode d'amélioration aux aides forestières ou aux aides à l'agriculture (agroforesterie notamment). Toutefois, l'exploitation du Lycée agricole de La Cazotte à Saint-Affrique a été accompagnée en 2018 par le CRPF pour l'aménagement d'une parcelle sylvopastorale.
Pour plus de détails, consulter le rapport « Bilan et évaluation de la Charte Forestière de Territoire 2005 ».

Synthèse d'objectif
Animation des propriétaires forestiers
Des animations ont été mises en œuvre auprès des propriétaires forestiers pour mobiliser davantage de bois, notamment par la conduite de Plans de développement de massifs forestiers (PDM), animés par le CRPF, ou de dispositifs similaires tels Dynamic Bois.
Néanmoins, le nombre d'agents disponibles dans les structures et/ou les financements nécessaires ne sont pas suffisants pour démultiplier l'effet d'une animation ciblée.

Amélioration des peuplements forestiers et de la qualité des bois
Les actions ciblant des essences spécifiques ou des alternatives de gestion forestière sont, à ce jour, en phase de démarrage ou en projet.

Amélioration de la desserte forestière
Des Schémas de desserte ont été réalisés. Mais les financements d'aide à la desserte apparaissent trop faibles aux acteurs locaux pour que les projets puissent se concrétiser.

Promotion du matériau bois et réalisation de projets mobiliers/immobiliers bois
La démarche sur le matériau bois commence tout juste et les projets sont encore insuffisamment connus. Grâce aux efforts des partenaires du Parc, notamment des collectivités forestières, plusieurs projets de construction seront réalisés en bois local (territoires du Massif central). Un important effort d'information-communication devra être engagé.

Développement du chauffage automatique au bois
La création de la société d'économie mixte Causses Energia et la réalisation du réseau de chaleur bois de Saint-Affrique attestent du développement de l'énergie bois sur le territoire. Il convient de susciter l'émergence d'autres projets.

Prise en compte par les collectivités du Plan de protection des forêts contre les incendies (PPFCI)
Si les propriétaires et gestionnaires forestiers se sont approprié le nouveau PPFCI, il n'en va pas de même pour les collectivités, notamment les petites communes. Une importante animation est nécessaire pour informer et accompagner les collectivités.

Amélioration de la protection du patrimoine forestier remarquable
Le Parc possède indéniablement une meilleure connaissance de la biodiversité des forêts et des enjeux de leur préservation, qui ont pu être intégrés dans les documents d'urbanisme des collectivités. Néanmoins, aucune forêt nouvelle ne dispose d'un statut de protection.

Promotion et développement des pratiques sylvopastorales
Plusieurs actions de connaissance et d'information ont été réalisées, en association avec les techniciens du CRPF (Centre régional de la propriété forestière).
La mise en œuvre de la charte forestière du Parc est soutenue par la Région Occitanie, dans le cadre des contrats de filière forêt bois 2019-2021. L'acquisition de matériel forestier et la création de plateformes de stockage

de bois énergie à Nant et Saint-Rome-de-Tarn ont bénéficié d'une aide régionale.
Plus largement, le territoire Occitanie a engagé en 2019 un Plan Bois Régional afin d'accentuer son soutien aux entreprises de la filière, à commencer par les industries de première transformation du bois d'œuvre.

ENCORE UN EFFORT

Le développement de la filière bois n'est pas favorisé par la faiblesse des financements conciliant exploitation et protection de la ressource. Le morcellement des parcelles forestières, la multiplicité des acteurs, constituent également des freins à une approche stratégique coordonnée. La création de la société d'économie mixte Causse Energia, son rôle de mutualisation des acteurs et de catalyseur des projets, doit de toute évidence être dupliquée au service d'autres filières locales, en symbiose avec les évolutions sociétales qui plaident pour davantage d'économie circulaire et de valorisation des ressources locales.

LA FILIÈRE PIERRE

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'implique depuis 2016, avec six autres partenaires, dans un projet intitulé Laubamac (Lauziers et bâtisseurs du Massif central), qui vise à la consolidation des filières des lauziers calcaire et schiste ainsi que des bâtisseurs en pierre sèche.
Le Parc porte une action autour d'une technique d'appareillage spécifique : la pierre clavée (drainante et autobloquante). Il a d'abord inventorié les typologies des ouvrages en pierres clavées sur le territoire, référençant plus de quarante ouvrages : fondations de soutènement, berges, chaussées, canaux.
Il apparaît opportun, après concertation avec les partenaires de Laubamac et les représentants locaux de l'Unicem, d'appliquer cette technique patrimoniale sur des infrastructures contemporaines : passes à poissons et soutènements de route.
En 2018, le Parc a lancé un partenariat avec le Département de l'Aveyron pour le développement de la filière pierre sèche. Un chantier-pilote est envisagé sur 2020-2021. Un projet de promotion de la filière pierre est en cours avec l'Inter-Parcs Occitanie.
Le Parc, en accompagnement des collectivités compétentes, a également travaillé au développement d'autres filières du territoire :

- le tourisme (compétence partagée entre la Région, le Département et les Communautés de communes), avec la mise en œuvre du schéma de développement touristique, l'orchestration des candidatures Grand Site Occitanie et Pôle de pleine nature Massif central. Parallèlement, l'OTSI Millau Grands Causses a établi son schéma directeur et la Communauté de communes a contribué au développement des sports de pleine nature, à travers la réalisation d'aménagements.
- l'agroalimentaire, avec plusieurs actions d'accompagnement des entreprises du territoire :
  - une phase d'accompagnement collectif, dans le cadre de la convention avec l'Adefpat, de 4 structures artisanales ou associations de producteurs dans la redéfinition de leur stratégie commerciale
  - une action sur la reprise des exploitations agricoles en lien avec la Chambre d'Agriculture et l'ADDEAR (Association de développement de l'emploi agricole et rural)
  - l'accompagnement des porteurs de projet du territoire dans leur démarche de développement, de transformation et/ou de diversification, en partenariat très étroit avec la Région Occitanie, les chambres consulaires, permettant de déboucher sur des accompagnements financiers dans le cadre de la convention Leader le cas échéant
  - la définition d'un projet alimentaire de territoire en faveur des circuits courts et de la filière biologique, projet retenu par le Ministère de l'Agriculture (cf. Objectif 10)
- les services à la personne, à travers l'attribution des fonds européens Leader (par exemple : maison de santé d'Aguessac, création d'un multi-service à Montagnol, également subventionnés par le Département, etc.)
- les énergies renouvelables (cf. Objectif 7)
- la filière bâtiment, habitat et travaux publics, avec l'évolution des techniques constructives, l'émergence de nouveaux matériaux et des constructions bioclimatiques.

LA FILIÈRE CUIRS ET PEAUX

Grâce à sa tradition d'élevage, à la renommée de son industrie de tannerie-mégisserie, au talent de ses 17 entreprises de maroquinerie, ganterie, sellerie (347 emplois et 36,4M€ de chiffre d'affaires), l'Aveyron possède de réels atouts pour s'inscrire dans le paysage du cuir français, au même titre que la Dordogne, la Drôme avec Romans et le Doubs avec Montbéliard. En 2015, les professionnels du cuir, la Communauté de communes Millau Grands Causses et la CCI Aveyron ont décidé la création d'un pôle Cuirs et Peaux en Aveyron. Ce pôle s'appuie sur le triptyque « Faire Savoir, Savoir-Faire et Faire Ensemble ». Il devra permettre :

- l'émergence, la création et l'implantation d'entreprises dans cette filière
- le développement des entreprises de la filière
- l'élaboration de projets communs innovants en mutualisant des moyens et des ressources
- les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le but de se connaître et développer des projets communs
- le maintien des savoir-faire spécifiques français de la filière, avec une contribution à leur valorisation
- l'engagement de toutes les actions permettant de structurer la filière et son développement (colloques, conférences,...)
- la mise en œuvre d'actions de promotion, de communication et d'information.

Depuis 2016, tous les acteurs de la filière sont engagés dans un programme de recherche et développement visant à améliorer la qualité des peaux de la brebis Lacaune, afin qu'elles puissent être utilisées par la ganterie et la maroquinerie de luxe. Ce projet revêt un très fort enjeu. Partant du constat que les méthodes d'élevage, d'engraissement et d'abattage de ces brebis ont pour effet d'endommager leurs peaux et de faire apparaître des trous microscopiques après le tannage (alors même que la peau de la brebis Lacaune est considérée comme l'une des meilleures pour ses qualités intrinsèques), les professionnels de la filière, des éleveurs aux tanneurs en passant par les négociants et les abatteurs, se sont regroupés au sein de ce programme baptisé Peau'Lux. Millau Grands Causses est partenaire et financeur de l'opération au titre du volet mégisserie.

L'Adefpat a apporté un accompagnement au projet initial des « Bois du Larzac », au Comptoir Paysan (cf. Objectif 10) et, collectivement, à quatre entreprises d'agro-alimentaire en 2018-2019, à 11 entreprises pour des projets agro-alimentaires et de micro-filières, au groupement des artisans éco-construction du Sévéragais et à l'entreprise Boissière (constructions ossature bois). Sans oublier, de 2007 à 2010, l'aide à la restructuration des OTSI, en l'occurrence des Points Information Tourisme de Saint-Jean-d'Alcas, du Pays de Roquefort et du Larzac.

OBJECTIF

10

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

Mise en place d'outils favorisant le développement des circuits courts et la diversification des exploitations

INDICATEURS D'ACTIONS

21

actions planifiées au sein du Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou, qui vise au développement des circuits courts et à la diversification des filières agricoles (maraîchage bio,...) par l'approvisionnement des cantines et maisons de retraite en produits locaux

4

autres mesures mises en place en faveur des circuits courts :

- projet « valorisation des produits emblématiques du territoire » avec la Chambre d'Agriculture
- accompagnement collectif avec l'Adefpat de 4 structures artisanales ou associations de producteurs redéfinissant leur stratégie commerciale,
- action sur la reprise des exploitations agricoles avec la Chambre d'Agriculture et l'Addear,
- accompagnement des porteurs de projet avec la Région et les chambres consulaires

17

communes incluses dans la Zone Agricole Protégée en cours de finalisation pour le vignoble AOP Côtes de Millau et les paysages arboricoles et maraîchers de la Vallée du Tarn

51%

des surfaces agricoles maintenues dans les documents d'urbanisme, de par le règlement du SCoT

3

projets de méthanisation suivis

2

programmes impulsés en faveur de l'agroécologie (sensibilisation et diffusion de la connaissance avec les professionnels, Casdar et Gopei)

3

porteurs de projets agricoles accompagnés

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.08/5

Priorisation 2022-2037 4.35/5

Le Parc naturel régional des Grands Causses cherche à conforter l'économie agricole, qui représente près de 12% des actifs sur son territoire et doit faire face aux difficultés de transmission ainsi qu'aux effets du changement climatique.
La consolidation de l'agriculture est primordiale : c'est l'activité agropastorale qui a façonné les paysages steppiques (pelouses sèches) des Grands Causses, c'est encore l'élevage, l'arboriculture et le maraîchage qui, aujourd'hui, permettent de préserver les milieux ouverts. De plus, de par sa tradition (exploitations de petite taille, produits fermiers), l'agriculture en sud-Aveyron s'accorde idéalement avec les modèles économiques novateurs : filière biologique, circuits courts, vente directe.

PROTÉGER LES ESPACES AGRICOLES

Le Parc naturel régional des Grands Causses finalise la procédure de création d'une zone agricole protégée (ZAP) en vallée du Tarn, englobant la vigne, les vergers et le maraîchage sur les communes incluses dans l'aire d'appellation de l'AOP Côtes de Millau. La procédure a été proposée à l'État et a recueilli tous les avis favorables nécessaires.
Le périmètre proposé pour la ZAP a été défini, en co-construction, par le Syndicat mixte du SCoT, les intercommunalités et communes, l'INAO, le Syndicat de défense de l'AOP Côtes de Millau, la Chambre d'Agriculture, les coopératives et les agriculteurs indépendants.
Le classement en ZAP figure parmi les objectifs du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). L'enjeu est de protéger l'agriculture de la vallée du Tarn face aux pressions qui s'exercent sur le foncier. La protection prend la forme d'une servitude d'utilité publique, affectant l'utilisation des sols, qui doit être annexée aux PLUi des Communautés de communes Millau Grands Causses et Muse et Raspes du Tarn.

La préservation de l'espace agricole est un des fondements du SCoT Sud-Aveyron. Ce document de planification a pour objectifs de stabiliser la surface agricole utile à hauteur de 51% du sud-Aveyron, de soutenir pleinement la filière Roquefort, de favoriser une agriculture extensive de qualité et la diversification de la filière Roquefort, de consolider les outils structurants et collectifs (abattoir, ateliers de découpes,...), de protéger les parcelles propices au maraîchage.

ENCOURAGER LES CIRCUITS COURTS

Depuis 2010, en liaison avec la Chambre d'Agriculture, le Parc s'engage pour le développement des circuits courts, à travers (entre autres nombreuses actions) la mise en œuvre d'un marketing territorial qui valorise l'origine des produits du territoire (avec la création de la marque Parc naturel régional), le soutien aux circuits courts (250 producteurs sur le territoire) et à la filière bio (10% des exploitations). Ces dynamiques ont abouti, en 2018-2019, à la mise en place d'un Projet alimentaire de territoire, élaboré avec la Chambre d'Agriculture, l'Apaba (Association pour la promotion de l'agriculture biologique en Aveyron) et l'association des Loco-Motivés (vente en ligne de produits locaux). Labellisé par le Ministère de l'Agriculture en 2019, ce Projet alimentaire de territoire Grands Causses Lévézou s'appuie sur quatre objectifs :

- le développement de filières locales nouvelles ou émergentes (production fermière, bio, maraîchage, circuits courts et vente directe) et d'outils de transformation collectifs, au service du renforcement et de la diversification du monde agricole
- l'amélioration de la distribution locale des produits agricoles et la mise en œuvre d'une logistique durable, en lien avec des réseaux existants (La Poste ou autre partenaire) et les restaurations collectives
- la sensibilisation des enfants et des aînés au « manger mieux » et au « manger autrement », à travers l'approvisionnement des cantines scolaires et des Ehpad, dans une approche de cohésion sociale
- une communication valorisant les produits et les pratiques agricoles du territoire.

Près de 250 expérimentations liées à une démarche d'agriculture biologique ont bénéficié d'un accompagnement de

EN EXTENSION

L'activité agricole sur le territoire d'extension se caractérise par l'élevage ovin et caprin sur le Larzac-sud (dont témoigne l'importance des surfaces herbagères), par l'essor du vignoble des Terrasses du Larzac côté Lodévois, ainsi que par la culture du blé et le développement de l'arboriculture. On observe en outre un contraste entre les pratiques extensives sur le Larzac et une agriculture plus intensive en Lodévois. L'extension du périmètre du Parc peut favoriser un soutien à l'agropastoralisme du Larzac méridional, où le délaissement des pâtures tend à se traduire par la fermeture des paysages. Des solidarités viticoles peuvent également se tisser entre les producteurs de la Vallée du Tarn et ceux du nord-Hérault, au profit d'un modèle agroécologique et d'exigences qualitatives toujours plus grandes.

la Région. Celle-ci subventionne également l'acquisition de matériel agricole et la modernisation des installations, avec des investissements spécifiques en atelier bovins, ovins et volailles.

Le soutien du Conseil Départemental à l'alimentation saine et durable, ainsi qu'au développement des circuits courts, se traduit par un large éventail d'initiatives. L'une d'elles est le soutien financier apporté dès 2009 à l'activité maraîchère en vente directe, ainsi qu'à la valorisation de la mise en vente des produits fermiers. L'opération « L'Aveyron dans l'assiette », impulsée en 2009 également, favorise la sensibilisation des collégiens aux enjeux du bien manger et à la notion de circuit court, en promouvant les filières aveyronnaises sous signe officiel de qualité. Démarche renforcée en 2012 avec la mise en place, par la Direction du patrimoine départemental et des collèges avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, de groupements de commandes pour l'approvisionnement des collèges en produits aveyronnais. En 2018 enfin, le Département a adhéré à la plateforme internet Agrilocal, qui permet aux producteurs locaux et artisans les moins structurés d'accéder eux aussi au marché de la restauration collective, tissant une passerelle entre celui-ci et le monde rural.

Fort du succès des « Rendez-vous au Bistrot » en termes social, économique et culturel, le Parc a souhaité développer les « Rendez-vous à la ferme ». Il s'agit à la fois de valoriser le caractère patrimonial des fermes (leur architecture et leur histoire), de soutenir le travail des agriculteurs et de manger local : circuits courts sur la nappe !

SENSIBILISER À L'AGROÉCOLOGIE

Le Parc naturel régional des Grands Causses sensibilise et accompagne les agriculteurs dans l'adoption de pratiques sylvopastorales (cf. Objectif 9) et agroécologiques en relation avec le changement climatique (cf. Objectif 6). Il a soutenu le projet Salsa (Systèmes agroécologiques laitiers du sud-Aveyron) porté par l'Association des vétérinaires et éleveurs du Millavois (Avem) : ce projet expérimental soutient les éleveurs ovins lait dans leur démarche de transition écologique.
Le Parc a pris position sur la question du loup, après les attaques de troupeaux de brebis par le prédateur en sud-Aveyron. Dans une note de 2018, il souligne que le loup, en menaçant le pastoralisme qui préserve les paysages (milieux ouverts, landes et prairies), constitue également une menace pour la biodiversité, à rebours des idées reçues. Le maintien des troupeaux en bergerie, par mesure de protection, irait dans le sens du modèle intensif d'élevage, aux dépens des pratiques agropastorales qui caractérisent le rayon de Roquefort. Le Parc en appelle à une « démarche innovante et expérimentale » qui prenne en considération toutes les variables du débat, « en veillant à ce qu'une politique en faveur d'une espèce n'entraîne pas des reculs d'une biodiversité historique, identitaire et patrimoniale ».

Le Parc contribue à la maîtrise des effluents d'élevage, à la gestion quantitative de la ressource en eau, au maintien du potentiel fourrager, à l'amélioration des pratiques environnementales, à l'utilisation d'énergies renouvelables sur les exploitations, à une meilleure gestion des déchets agricoles… pour une agriculture pleinement en symbiose avec son territoire.

Un projet de couveuse ovin lait dédiée à la reprise d'activité des éleveurs locaux bénéficie du soutien et de l'accompagnement de la Communauté de communes Millau Grands Causses. Dans un contexte de diminution du nombre d'actifs agricoles, le test d'activité, outil innovant au croisement de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire, participe au renouvellement des générations d'agriculteurs et encourage la création progressive d'une activité agricole professionnelle. Une convention est passée avec la Chambre d'Agriculture et RENETA, Réseau National des Espaces-Test Agricoles.

Chantier d'insertion par le maraîchage biologique, le « Jardin du Chayran », à Millau, permet à des personnes en difficulté de se relancer dans la vie active. Une convention avec la Communauté de communes Millau Grands Causses lui apporte une aide financière et met à sa disposition 5ha de terrains sur le site de La Graufesenque. Le « Jardin du Chayran » s'engage à en assurer l'entretien global et l'aménagement paysager. Une aide exceptionnelle lui a permis d'acquérir un système d'assainissement par phytoépuration. En collaboration avec l'Apaba, il a mis en œuvre un projet en faveur de la restauration collective.

En 2011, Millau Grands Causses a accompagné la création du Comptoir Paysan, à travers l'acquisition du foncier au Mas de Compeyre, la construction d'un atelier-relais (1220m²) et l'aménagement d'un espace

L'accompagnement des agriculteurs dans l'adoption de pratiques agroécologiques en symbiose avec le territoire

ENCORE UN EFFORT

Il n'est pas forcément aisé de parvenir à des synergies. Au sein du monde agricole d'abord, tant le contexte économique et social ne favorise guère la mobilisation de tous les acteurs. Entre les agriculteurs et des usagers de l'environnement ensuite, en raison de préjugés tenaces et d'incompréhensions mutuelles.
Autre problématique du soutien à l'activité agricole : la durée limitée de l'accompagnement financier dans le cadre des contrats en faveur des mesures agro-environnementales.
L'aide à la transmission des exploitations et l'incitation à l'adoption de pratiques agroécologiques s'imposent clairement comme des enjeux majeurs, en relation avec le changement climatique et les évolutions sociétales en matière de santé alimentaire et de consommation (bien manger local, vente à la ferme, circuits courts,…). Tous enjeux sur lesquels la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses devra fédérer les acteurs et coordonner les actions.

découverte (3300m²) devant accueillir un verger conservatoire. Par crédit-bail, la Communauté loue l'atelier-relais à la Coopérative arboricole et viticole Pays de Millau. Le Comptoir Paysan est un site de production et de valorisation des fruits de la vallée du Tarn et du vin des Côtes de Millau. Il accueille la chaîne complète de production : vinification, conditionnement, emballage, point-vente et dégustation de produits locaux.
La Communauté de communes accompagne aujourd'hui un projet d'œnotourisme - avec revitalisation de caves à fleurines - au village médiéval de Compeyre.

Des projets de valorisation et vente directe de produits locaux (visites de fermes en pays de Roquefort), de diversification de la production locale (faisabilité de la légumerie du Millavois, couveuse maraîchère du Saint-Affricain), ont été accompagnés par l'Adefpat.

La gestion quantitative de la ressource en eau a été facilitée et améliorée par la mise en place d'un organisme unique au niveau départemental. Cet organisme prépare le dossier de demande d'autorisation pluriannuelle auprès des services de l'État en analysant les incidences des prélèvements sur le périmètre de gestion (bassin du Tarn), afin de garantir les débits d'objectif d'étiage (DOE). Ces prélèvements peuvent porter sur un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement, une nappe profonde, un lac connecté à un cours d'eau ou déconnecté, de type collinaire.
À l'incitation du Parc, plusieurs exploitants agricoles sur le causse du Larzac ont bénéficié d'aides pour la récupération des eaux de pluie, à fins de stockage et de réutilisation.

Pour l'amélioration des pratiques environnementales, plusieurs diagnostics agricoles ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture au niveau d'exploitations en zones sensibles, dans le cadre de programmes de protection. Ces diagnostics ont permis de proposer des solutions pour le traitement des effluents d'élevage et les pratiques de fertilisation.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est l'initiateur des démarches de récupération de déchets plastiques poursuivies par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et les organisations professionnelles agricoles. Il a également mis en place une collecte de produits phytosanitaires pour les collectivités territoriales, collecte dont quelques agriculteurs ont bénéficié.

OBJECTIF

11

GÉNÉRER UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉ

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Construction et actualisation annuelle d'une offre d'installation sur le territoire
- Participation annuelle à une foire à l'installation

INDICATEURS D'ACTIONS

1

cellule d'accueil des nouveaux arrivants, créée en mars 2019 à travers le recrutement d'une chargée de mission, au lendemain de l'obtention de l'appel à projets « Accueil de nouvelles populations »

28

nouveaux arrivants ayant sollicité la cellule d'accueil dans les 8 premiers mois de son fonctionnement

3

projets d'éco-hameaux en cours, pour l'amélioration de l'offre d'accueil logement.

Le Parc contribue à favoriser l'accueil d'entreprises et la transmission, ainsi que l'accès à l'emploi des publics en difficulté. Il s'est ainsi associé à plusieurs opérations :

- « Territoire d'accueil » avec les trois chambres consulaires et l'Adasea (association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), en 2007 et 2008. Un diagnostic technico-économique a été réalisé sur le secteur de Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance, sur les questions des entreprises à céder, de l'habitat disponible et de l'offre de services existante.
- « Osons l'emploi » au côté de la DIrrECTE Aveyron (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), en 2010 et 2011. Cette opération a eu pour objectifs la dynamisation de l'emploi et le maintien de l'artisanat local (Nant, Cornus, Saint-Sernin-sur-Rance, Réquista).
- « Entreprendre en milieu rural » avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, en 2012. Cette étude a visé à l'expertise et l'amélioration des dispositifs qui permettent d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises en milieu rural, sur le territoire du Parc.

Le Parc a participé, de 2010 à 2012, à un

projet placé sous maîtrise de l'association Ipamac, interrogeant les questions de l'accueil et de l'intégration de nouvelles populations en zone rurale. La thématique, partagée par plusieurs Parcs autour du Massif central, a généré la co-construction du projet « Vivre ensemble à la campagne ». Les Parcs ont misé sur la culture comme outil d'approche des habitants pour parler de l'accueil et de l'attractivité des territoires. Chaque Parc a assuré une déclinaison locale du projet. Un collectif d'artistes a été sélectionné, après appel d'offre, pour se rapprocher de plusieurs groupes sociaux déjà constitués sur chacun des Parcs. Après plusieurs semaines de résidence et de rencontres avec les élus et habitants des territoires, sont nés le carnet de bord *Nous avons fait un beau voyage* et le film *Changement de situation*, témoignage brassant les utopies et les réalités de ces territoires ruraux et se concluant par une appréciation des plus positives : « une autre vie s'invente ici ! »

« RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE » , ENJEU DU SCOT

En 2018, le Parc naturel régional des Grands Causses a remporté l'appel à projet du Comité de Massif, « Relever le défi démographique ». Son projet, intitulé « Accompagner les nouveaux habitants dans leur projet de vie » et suivi par la Région Occitanie, s'articule autour de trois objectifs :

- cultiver l'attractivité territoriale, par l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'une culture de l'accueil sur le territoire, dans la requalification des centres-bourgs, dans leurs initiatives en faveur d'aménagements innovants, dans le développement d'une offre culturelle intégrant les attentes des nouveaux arrivants
- s'adapter aux profils-cibles des nouveaux arrivants en les accompagnant dans leur projet de vie :
  - sur le plan professionnel, dans le cadre d'une cellule d'accueil et à travers un travail en réseau avec les structures partenaires et les opérateurs historiques, quels que soient les projets
  - sur le plan personnel, pour faciliter leur intégration et leur connaissance du territoire (démarches administratives, aide à la recherche de logements, d'écoles,...)
  - apporter un appui ciblé sur l'agriculture, par le développement de projets innovants (filières atypiques : plantes aromatiques, médicinales, fruits à coques,...) et par un travail autour de la transmission agricole, en partenariat avec les acteurs de la filière (Chambre d'Agriculture et Addear).

Une chargée de mission « Accueil des nouveaux arrivants dans leur projet de vie » a été recrutée en 2019.
L'attractivité constitue un enjeu crucial pour le territoire. Le Diagnostic du SCoT a mis en lumière un léger regain démographique en sud-Aveyron, dû exclusivement à l'installation de nouveaux arrivants. Une étude a permis de constater que leur venue est motivée, non par les seules opportunités professionnelles et résidentielles, mais par un véritable projet de vie, basé sur leur perception du territoire : une vie épanouissante, une alimentation saine, un cadre paysager d'exception, un emploi et des équipements de proximité, des pratiques alternatives. Leur maintien durable sur le territoire est conditionné par la concordance entre la réalité et leurs attentes. Celles-ci portent notamment sur l'habitat en cœur de village, le stationnement, la qualité des espaces publics, la revitalisation des commerces, l'action culturelle en milieu rural.

DÉMARCHES ATTRACTIVES

Le Parc œuvre en relation avec la cellule Vivre et Travailler en Aveyron, créée dès 2006 par le Conseil Départemental et renforcée en 2017. Cette cellule déploie le dispositif l'Aveyron Recrute - dont la prospection par internet favorise une mise en relation du Parc avec des candidats à l'installation venus de tous horizons - et un programme de soutien financier qui entend favoriser la mise en œuvre de stratégies d'accueil de nouvelles populations aux échelons communal et communautaire. Le Conseil Départemental joue un rôle prépondérant pour l'attractivité de l'Aveyron.

En 2019, a été créé le dispositif OCCTAV. Conduit par les équipes des chambres consulaires et en partenariat avec la Région Occitanie, il a pour objectifs de mener une prospection active des entreprises à céder, de rechercher des repreneurs et d'assurer le suivi de leur installation professionnelle. L'accompagnement des projets de vie et d'installation personnelle de ces repreneurs est assuré par le Parc.

Par convention sur 2016-2020, le Parc naturel régional des Grands Causses accompagne les porteurs de projet dans le dispositif de formations-développement mis en place par l'Adefpat. 48 porteurs de projets, dont 13 en post-installation sur le territoire, ont bénéficié d'un accompagnement par l'Adefpat. Il peut s'agir de projets structurants pour le territoire, de projets de dynamisation d'un secteur d'activité, d'une filière ou d'un terroir, de projets collectifs économiques, sociaux et culturels, de projets d'entreprise. Le Parc a accompagné une trentaine de projets et participé à l'accompagnement d'une trentaine d'autres par les partenaires.

Dans le cadre des contrats stratégiques de développement du territoire, le Parc accompagne les entreprises et les porteurs de projet pour la mise en œuvre de leur projet et la recherche de financements. Les générations successives du contrat territorial régional et le contrat Leader ont permis l'accompagnement de projets en majorité publics, mais aussi de projets associatifs ou privés : jardin d'insertion par le maraîchage à Millau, atelier de découpe à Brasc, entreprise de tourisme social à Millau, création de maisons médicales (Nant, La Cavalerie, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn...), maison des services de Vabres-l'Abbaye...

Fin 2016, pour faire face à l'élévation du niveau de concurrence entre les territoires, aux enjeux économiques, environnementaux et financiers, et pour se rendre visible et se singulariser dans la nouvelle Région Occitanie qui ouvre naturellement le territoire vers le Sud et la métropole de Montpellier et vers de nouvelles solidarités, Millau Grands Causses a lancé une démarche ambitieuse et partenariale d'attractivité

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **2.96**/5

Priorisation 2022-2037 **4.01**/5

EN EXTENSION

L'attractivité, bien réelle, du Lodévois-Larzac se manifeste plus spécifiquement sur son versant sud, en raison de l'influence de l'aire urbaine de Montpellier. Son rattachement au Parc des Grands Causses pourra favoriser une meilleure perception de celui-ci comme « arrière-pays » possible de la capitale héraultaise. Toutefois, c'est peut-être d'abord la cohérence du nouveau territoire qui sera le gage de son attractivité. Étant identifié plus encore à ses valeurs rurales et écologiques, ainsi qu'au caractère d'exception de ses paysages, il pourra attirer de jeunes actifs en quête d'une vie saine, prêts à adopter le télétravail ou à se lancer dans une aventure professionnelle agricole par exemple. Une perspective d'autant plus plausible que l'A75, qui traverse tout le territoire, garantit son désenclavement et sa proximité, là encore, avec Montpellier.

Un taux de couverture optimal en très haut débit : un enjeu pour l'attractivité du territoire et de tout l'Aveyron

et de marketing territorial. Un travail de fond sur un mode de co-construction avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire avec la participation des équipes du Conseil départemental et du Parc : partage des enjeux relatifs à l'attractivité économique du territoire, portage d'une ambition collective, choix des domaines stratégiques à investir, sans oublier la nécessité de renforcer des points particuliers d'attractivité au sens large (logements, services, accueil). Cette stratégie globale se traduit dans un plan d'action opérationnel qui se déploie depuis plus de deux ans avec un important volet orienté développement économique.

Le volet communication s'est traduit par le choix d'une marque d'attractivité globale qui s'intéresse aux dimensions économique, touristique et résidentielle du territoire. La Communauté de communes considère la démarche d'attractivité comme une véritable opportunité d'animer le territoire dans son ensemble, par la mobilisation transversale des acteurs locaux (entreprises, culture, sports, événementiels…) et en fédérant leurs initiatives autour de cette identité partagée du territoire.

Trois axes fondent la stratégie : l'environnement/les grands espaces et la pleine nature (rôle fondamental du Parc), le capital humain (mettre en cohérence offres et demandes d'emploi, accueillir une nouvelle population), territoire inventif, créatif et durable (créer un écosystème de la créativité et de l'expérimentation, développer l'accueil d'entreprises).

Depuis 2017, le territoire de Millau Grands Causses a engagé une réelle dynamique qui se traduit par de nombreuses concrétisations et initiatives parmi lesquelles :

- labellisation au titre du dispositif national « Action Cœur de Ville » ; programme de développement urbain « Millau 2030 » regroupant des projets importants de requalification de quartiers et secteurs en matière d'habitat et d'espace urbain, de services à la population, de soutien au commerce de proximité
- ouverture d'un espace de coworking (du Ping Pong Cowork)
- création d'une grappe d'entreprises « Leader Aveyron » membre du réseau régional Leader Occitanie
- signature d'une convention de partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole pour développer le rapprochement des écosystèmes de l'innovation ; signature d'un partenariat spécifique avec le BIC (Business Incubator Center) de Montpellier, deuxième incubateur mondial
- inauguration d'un nouveau parc d'activités à vocation régionale avec une image très qualitative sur le plan environnemental
- prospection active appuyée par le cabinet spécialisé Geolink qui se traduit par des contacts qualifiés sur des salons ciblés (SIMI, Pollutec, Energaïa, SEPEM,…).

DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE…

Avec le PLUI Habitant et Déplacement, valant PLH et PDU, Millau Grands Causses déploie une vision d'aménagement de son territoire à 10 ans en cohérence avec les objectifs du SCoT Sud-Aveyron. Les axes du PADD recoupent et sont concordants en tous points avec la stratégie d'attractivité définie.

Millau Grands Causses participe depuis 2018 à l'opération « Job Dating » organisée par le Conseil Départemental à Paris en octobre, destinée à la promotion des offres d'emplois non pourvues du territoire aveyronnais, en vue d'attirer de nouveaux profils et de nouveaux actifs sur le territoire. Cette action s'inscrit dans la démarche globale « Cap 300 000 habitants ».

En 2019, Millau Grands Causses a défini avec ses communes, et principalement la Ville de Millau, les grandes lignes de sa politique locale du commerce. Un manager du commerce territorial a été embauché à l'automne 2019. Il a pour mission essentielle de coordonner les actions de tous pour faciliter et harmoniser des projets de développement économique. Il a pour finalité de développer à la fois une stratégie d'ensemble et les activités commerciales afférentes. Il devra pour cela mener à bien des opérations absentes à ce jour sur le territoire et qui construiront le développement commercial de demain :

- intégrer et animer les réseaux d'acteurs territoriaux (concertation, mise en dynamique)
- créer et animer un observatoire du commerce à l'échelle du territoire (récolte d'informations, aide à la décision, SIG)
- participer à la création et à l'animation d'une agence immobilière à vocation solidaire (gestion des locaux vacants, liens avec les bailleurs)
- monter des opérations de boutiques à l'essai (phase test pour les nouveaux commerçants)
- identifier et promouvoir des parcours commerciaux, patrimoniaux et touristiques (favorisation de l'accès aux commerces)
- développer l'activité sur les parcs et zones d'activités commerciales du territoire (promotion, prospection,

ENCORE UN EFFORT

La dispersion des efforts (multiplicité des acteurs) et l'éparpillement des initiatives (concurrence entre programmes) ne favorise ni la cohérence de l'action, ni la lisibilité des dispositifs d'accueil par les nouveaux arrivants. La mise en place d'une politique d'attractivité coordonnée est nécessaire. L'enjeu est, non seulement d'accentuer les actions, mais encore de décliner une stratégie d'attractivité à tous les échelons du territoire (la commune, les Communautés de communes, le Syndicat mixte du Parc et le Département) afin d'y impliquer un large éventail de compétences (développement économique et touristique, aménagement et planification, habitat, mobilités, commerce, enseignement, culture,…).

du territoire (promotion, prospection, lien avec les associations de zone).

Les Communautés de communes du territoire, tout comme celles du Département de l'Aveyron dans son ensemble, financent, aux côtés du Conseil Départemental, le déploiement du très haut débit pour tous à raison de 5€ par habitant pendant 15 ans (à l'exception de la zone AMI de Millau traitée directement par l'opérateur historique).
Le raccordement FTTH à la fibre est prévue à l'horizon 2023.

... ET SOUTIEN RÉGIONAL

Accompagnant le Parc depuis 2017 sur son projet d'accueil des nouveaux arrivants, la Région soutient aussi nombre de projets économiques en faveur de l'attractivité du territoire. Elle finance ainsi des structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise, la mise en œuvre d'un programme de développement dans le cadre du contrat Economie de proximité-TPE/artisanat.
Un exemple : son soutien apporté à l'étude pour la création d'une association de transformation et valorisation du lait sur le territoire.
Plus largement, la Région Occitanie appuie financièrement les communes dans la revitalisation de leur centre-bourg, ainsi que les entreprises dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

OBJECTIF

12

DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES ET DES OUTILS ADAPTÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA VIE LOCALE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

Proportion de zones d'activités respectueuses de la charte de qualité environnementale
5%

INDICATEURS D'ACTIONS

59

projets de réseau de chaleur biomasse et de chaufferies bois concrétisés : 1 réseau de chaleur urbain à Saint-Affrique, 58 chaufferies bois a minima dans des bâtiments publics ou professionnels

19

membres (collectivités, établissements publics, sociétés privées, organismes de logements sociaux, associations) fédérés au sein de la société d'économie mixte locale Causses Energia, opérateur de projets de chaleur biomasse

50

bancs publics en bois de provenance locale, imaginés par le designer Jacques Pierrejean, installés ou en cours de pose

1

guide de 54 pages pour la création et la réhabilitation de zones d'activités, dans une approche d'intégration et de qualité environnementales

Les territoires ruraux, qui englobent des communes aux capacités financières modestes, doivent inventer des solutions nouvelles et des montages financiers spécifiques pour mener à bien leurs projets. Le Parc naturel régional des Grands Causses, de par sa vocation fédératrice et son expertise, impulse la création d'infrastructures et d'outils qui, non seulement, permettent au territoire de se développer mais, plus encore, sont en adéquation avec son identité et ses valeurs.

RÉSEAUX DE CHALEUR BIOMASSE

Le Parc naturel régional a ainsi proposé et orchestré la création de la société d'économie mixte Causses Energia, dédiée au développement, au financement et à l'exploitation de réseaux de chaleur biomasse (cf. Objectif 9).
À l'origine, figurent des projets de chaufferie bois à Nant (maisons de retraite, centre de consultation médicale) et Saint-Rome-de-Tarn, des projets de réseaux de chaleur communaux à Murasson et Sylvanès, ainsi que le projet de réseau de chaleur urbain à Saint-Affrique. Autant d'initiatives souhaitables pour la transition écologique et la gestion raisonnée de la ressource forestière locale. Mais, seules, les communes rurales disposent de trop peu de moyens pour conduire des dossiers de cette envergure (études, portage, financement,...). Leurs projets, de plus, apparaissent trop modestes

pour attirer des opérateurs nationaux d'énergie bois. A Saint-Affrique, même problématique : le projet de réseau de chaleur urbain est trop important pour que la collectivité locale puisse le porter et le financer en régie. C'est ainsi que le Parc a lancé la création de la Sem Causses Energia. Cette société d'économie mixte répond aux marchés et délégations de service public des collectivités, puis sous-traite les prestations auprès des acteurs locaux de la filière. Les communes (ou intercommunalités) deviennent les abonnées du réseau énergie bois de Causses Energia. Autrement dit, chaque projet communal devient le maillon d'une dynamique de plus grande amplitude (la construction de réseaux de chaleur et chaufferies dans le cadre du développement de la filière bois) et peut ainsi être concrétisé.

ENR PARTICIPATIVES

Le SCoT Sud-Aveyron fait état d'une exigence auprès des sociétés d'exploitation de parcs éoliens et, par extension, auprès des opérateurs privés d'énergies renouvelables : celle d'ouvrir leur capital aux collectivités locales et/ou aux démarches citoyennes.
Dans cette perspective, le Parc accompagne l'émergence d'une coopérative citoyenne, qui pourra participer au capital des projets et devenir actrice de la transition écologique. Le Parc apporte son aide à la rédaction des statuts de la coopérative, après quoi il s'effacera pour que la structure citoyenne soit pleinement animée par ses adhérents. D'ores et déjà, la société Soleil des Causses, filiale de Valorem, qui porte un projet de photovoltaïque en toiture sur plusieurs communes, doit ouvrir son capital à la future coopérative.

D'AUTRES OUTILS

C'est un équipement en phase avec l'économie agricole du territoire, avec l'enjeu de l'intégration paysagère et avec une volonté d'innovation : un abri de troupeaux modulable. Ce projet est porté par le Parc naturel régional des Grands Causses. Après étude par un bureau spécialisé, des contacts ont été pris avec des éleveurs du territoire afin de faire entrer ce projet novateur en phase opérationnelle. Une aide financière de la Région Occitanie est octroyée pour la réalisation des premiers abris de troupeaux.

Implantées au long de l'A75, les zones d'activités départementales de Sévérac-le-Château et Millau-Larzac ont été aménagées par le Département, maître d'ouvrage. Celui-ci s'investit aussi bien dans des projets de dimension plus locale, par exemple en aidant à la création du multiservices de Montagnol.

Le Parc a accompagné le développement de l'Atelier de découpe de Camarès. Les Communautés de communes œuvrent d'une manière active à l'aménagement d'outils de développement économique : parcs d'activités, parcours immobilier et accompagnement des porteurs de projet avec, sur Millau Grands Causses, la création d'un écosystème de la créativité et de la représentation.

La labellisation d'un tiers-lieu sur la Communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons a été retenue par la Région, dans le cadre de son appel à projet.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.22**/5

Priorisation 2022-2037 **3.93**/5

EN EXTENSION

Le Parc naturel régional des Grands Causses encourage et accompagne l'émergence d'une coopérative citoyenne, qui ait la possibilité d'entrer au capital des entreprises d'énergie renouvelable. Les projets de ces entreprises sont, de plus, régulés par un schéma de développement des énergies renouvelables définis par le SCoT du Parc. Ainsi, les parc éoliens, photovoltaïques, etc., sont encadrés à l'échelle du territoire et peuvent rejaillir sur le territoire grâce à une formule coopérative. La transposition de ces outils au Lodévois-Larzac apparaît pertinente, sur un territoire où des projets privés au dimensionnement ambitieux suscitent la défiance des populations.
Il est souhaitable également de développer, à l'échelle du futur périmètre, des activités non délocalisables, en prise avec le territoire et ses ressources naturelles, telles la filière forêt-bois (cf. déjà objectif 9).

ENCORE UN EFFORT

Les zones d'activités économiques, en majorité, présentent un niveau de service moyen (fibre, assainissement,...) et ne sont pas adaptées à l'accueil de nouvelles entreprises (davantage au développement de l'existant). Leur aménagement ne reflète pas un souci d'intégration paysagère. Dans tous les cas, elles ne peuvent représenter des atouts ni pour l'attractivité économique, ni pour une attractivité en lien avec l'identité environnementale du territoire. Il y a là des efforts importants à réaliser, en s'appuyant sur les préconisations du Parc pour l'intégration paysagère des zones d'activités.
Un autre enjeu est d'accompagner, sur les zones d'activités et dans les bourgs-centres, de nouvelles formes de travail (télétravail, espace de travail partagé, par exemple) et des activités innovantes, sur un territoire qui répond aux aspirations à « vivre autrement ». Cet accompagnement doit s'envisager en cohérence et en complémentarité avec les acteurs locaux compétents en la matière.

Axe

III

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

OBJECTIF

13

VEILLER À L'ACCÈS ÉQUITABLE ET HARMONIEUX À L'HABITAT, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

Accompagnement des collectivités dans les opérations de requalification de bourgs-centres et d'équipements

INDICATEURS D'ACTIONS

48

stations de mesures qualitatives des accompagnements de projets relatifs aux services et équipements du quotidien, dans le cadre du contrat Leader

424

accompagnements de projets dans le cadre de l'animation des contrats Région, projets relevant en majorité du développement de services et d'équipements pour le territoire

661

logements réhabilités sur le territoire communautaire Millau Grands Causses entre 2013 et 2018, dans le cadre de son OPAH-RU

1

Projet Alimentaire de Territoire devant favoriser, au travers de réseaux logistiques et de tournées quotidiennes, le maintien et la création de services

Le Parc naturel régional des Grands Causses essaie d'endiguer la désertification des services et commerces en milieu rural et de résorber l'habitat vétuste. Il en va de l'équilibre du territoire, de sa cohésion sociale et de son attractivité.

Cette volonté transparaît régulièrement dans l'affectation des fonds régionaux et européens (Leader, contrat régional unique, etc.) dont le Parc assume le pilotage. Qu'il s'agisse de l'extension d'une école, de la construction d'un gymnase, de l'aménagement d'une maison d'activités, de la valorisation d'un édifice médiéval, le Parc soutient les projets qui favorisent un meilleur maillage d'équipements et de services et concourent à l'attractivité des villages. À titre indicatif, ce sont 145 projets qui ont été aidés sur la seule période 2016-2017.

ACCOMPAGNEMENT DES BOURGS-CENTRES

Le Parc naturel régional des Grands Causses accompagne les communes qui souhaitent bénéficier de la démarche de soutiens aux bourgs-centres ruraux et péri-urbains, lancée en 2017 par la région Occitanie. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la stratégie du Schéma de cohérence territoriale qui a pour objectifs :

- la création de services au public, au travers des réseaux logistiques et des tournées quotidiennes existants (5 projets

de services ont été accompagnés par l'Adefpat)
- la préservation des derniers commerces dans les communes les plus vulnérables et la valorisation des marchés de plein vent
- la mise en place d'outils de maîtrise foncière pour réinvestir les centres-villes et bourgs, afin d'allier les défis de l'énergie, du patrimoine et de la qualité du logement.

Six communes (Belmont-sur-Rance, Camarès, Millau, Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Tarn et Sévérac-d'Aveyron) ont sollicité le Syndicat mixte et ont été accompagnées par les services du Parc naturel régional, afin d'élaborer leur stratégie de développement et de valorisation et de répondre aux enjeux de leur attractivité en tant que pôles de centralité du territoire, en lien avec la Région Occitanie. L'accompagnement de ces communes doit se poursuivre, au-delà de la signature effective des contrats, au long de la mise en œuvre des programmes d'actions et des projets.
Parallèlement à cette démarche, de nombreuses communes ont pu bénéficier de l'accompagnement du Parc pour leurs projets de requalification de cœur de village et, le cas échéant, de fonds Leader pour leurs projets d'investissement.

L'élaboration du SCoT a également permis la mise en place d'une stratégie visant à établir un schéma d'organisation des services et équipements. Ce schéma se fonde sur deux secteurs essentiels à l'attractivité et à la cohésion sociale : l'éducation et la santé.

À TOUS LES ÉCHELONS
Les orientations des PLUi sont en cohérence avec les objectifs du SCoT. Il est à préciser que, pour Millau Grands Causses, le PLUi HD (Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements) vaut PLH (Programme Local de l'Habitat) et PDU (Plan de Déplacement Urbain). Le budget annuel alloué à la politique de l'habitat progresse sensiblement et des objectifs ambitieux sont définis.
La Communauté de communes Millau Grands Causses a mis en œuvre une OPAH-RU dans le cadre du programme national « Habiter mieux » (cf. Objectif 6). En 2017, plus de 140 chantiers de rénovation, confiés essentiellement à des artisans du territoire, ont pu être menés grâce aux aides de l'État, de la Région et de la Communauté de communes. Le montant moyen des travaux, pour les logements occupés par leur propriétaire (117), a été de 16 215€, avec une aide moyenne de 8 889€ (54%). La Communauté a financé, comme tous les ans, l'ingénierie pour un montant de 97 000€ et la prestation de conseil confiée à Soliha Aveyron.
Ainsi, pour 1€ payé par le propriétaire, 1€ a été abondé par des fonds publics. Une nouvelle OPAH-RU va être lancée en 2020, l'étude pré-opérationnelle est en cours.

Traduction concrète des dispositifs adoptés en 2018 en faveur de l'habitat, une dizaine de collectivités a pu être accompagnée par le Département cette même année pour la création ou la réhabilitation de logements.
C'est le cas par exemple de la commune de Rebourguil, en lien avec le développement de sa zone d'activité économique.

La Ville de Millau, dans le cadre du programme Millau 2030 et la continuité des conclusions du schéma directeur urbain (2016), porte des programmes importants de requalification dans le cœur historique, à l'échelle d'un îlot regroupant plusieurs unités foncières. Ces opérations mixtes visent à proposer des logements adaptés aux nouvelles attentes et à redonner une place qualitative à l'espace public.
Millau Grands Causses a constitué une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dans le cadre du PPGDLSID (Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs), pour une meilleure coordination des bailleurs sociaux et producteurs de logements, ainsi que pour un meilleur suivi des demandes d'attribution des logements sociaux.
Elle a également accompagné les communes de Saint-Georges-de-Luzençon et Aguessac, en portant la maîtrise d'ouvrage déléguée de deux maisons de santé pluriprofessionnelle. Elle accompagne aussi le projet de future MSP sur le cœur de ville de Millau, pour le compte de la commune.
Plusieurs Maisons de Santé ont bénéficié d'un accompagnement du Conseil Départemental, au niveau des projets immobiliers portés par les collectivités et groupements : à Aguessac, Belmont-sur-Rance, Camarès, Nant, La Cavalerie,...
Le Conseil Départemental a

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.10/5

Priorisation 2022-2037 4.20/5

EN EXTENSION

L'adhésion du périmètre d'extension à la stratégie de transition écologique du Parc des Grands Causses (Plan Climat Air Énergie Territorial) doit favoriser la rénovation thermique de l'habitat et, avec elle, la résorption de la vacance ou de la vétusté des logements. Si le Lodévois-Larzac possède un nombre appréciable de commerces de proximité, il conviendra de veiller à leur bonne répartition territoriale, en application des objectifs du SCoT Sud-Aveyron. Un enjeu sera, par conséquent, de consolider l'armature territoriale qui s'appuie sur les pôles urbains de Lodève et du Caylar, ainsi que sur les pôles intermédiaires.

L'éducation et la santé, socles du schéma d'organisation des services et équipements

contribué à des projets favorisant l'existence de services à la population et les conditions du maintien et de l'accueil de nouveaux habitants. Contribution tant technique que financière, au travers par exemple des programmes départementaux Cœurs de Village et Bourgs Centres.

Pour accélérer le désenclavement numérique et la résorption des zones blanches, le Conseil Départemental porte le déploiement du très haut débit (hors zone AMI de Millau), à travers une délégation de service public auprès d'un opérateur, dans le cadre d'une association avec les départements voisins du Lot et de la Lozère.

ENCORE UN EFFORT

L'éloignement de nombreux villages, les durées de trajet incompressibles, les fermetures de services publics rendent particulièrement épineuse la question de l'équité d'accès aux services et équipements. La mise en place du SCoT et sa déclinaison dans les PLUi doivent permettre, en la matière, de déployer une armature territoriale harmonieuse et équilibrée. Il convient d'envisager cette armature non seulement à l'intérieur même du territoire, mais aussi au-delà de ses frontières administratives, dans une approche complémentaire par bassins de vie.

OBJECTIF

14

VALORISER LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN TOURISME DURABLE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Mesures d'impact et accords pour une fréquentation maîtrisée des sites fragiles
- Prestations ouvertes à un public défavorisé
- Nuitées sur le territoire en hors-saison
- Proposition de prestations forfaitisées
- Couverture de 50% des communes par un plan de chemin de randonnées (maîtrisé foncièrement et inscrit au PDIPR)

INDICATEURS D'ACTIONS

1

charte des écomanifestations, assortie de fiches techniques, thématiques, et 10 événements formés

100

lits environ (La Salvage à Millau, Le Hameau de Moulès à Fondamente) composant le parc d'hébergements de tourisme social

26

lits venant étoffer, à travers un nouvel hébergement, la promotion du dispositif ANCV

3 000

runners inscrits à L'Hivernale des Templiers 2019, festival trail qui, avec d'autres événements sportifs entre mai et décembre, favorise le tourisme en hors-saison, rejaillissant de façon positive sur le nombre de nuitées

25

prestations forfaitisées promues par le Comité Régional du Tourisme Occitanie

> 800

kilomètres de sentiers de randonnée créés entre 2007 et 2019, soit une offre totale de 3000km

> 50

itinéraires de randonnée, dont 4 itinérances

33

aménagements soutenus en faveur des sports de nature : 3 bases VTT, 1 espace trail, 6 pistes VTT enduro, 1 pumptrack, 2 skateparks, 1 site d'escalade, 1 site de vol libre, 10 parcours pêche, 1 site de course d'orientation, 6 sites de loisirs nautiques, 1 école de voile

212

productions touristiques nouvelles : 50 hébergements ayant fait l'objet d'un accompagnement, 20 séjours nature et randonnée, 130 randonnées publiées sur Rando Grands Causses, 12 Balades numériques

10

maisons à thème accompagnées en matière d'ingénierie, de scénographie et de montage financier

200 000

exemplaires diffusés de la Carte touristique des Grands Causses

8

rencontres thématiques, conférences sur le tourisme durable, le tourisme social et solidaire, la randonnée, l'itinérance, sessions de senbilisation des organisateurs d'événements (milieux naturels, biodiversité, économies d'énergie, eau et déchets)

50

entreprises touristiques engagées dans une démarche de tourisme durable ou d'écotourisme

Le Parc naturel régional des Grands Causses orchestre une stratégie territoriale en matière de tourisme durable.
Il veille à la cohérence ainsi qu'au développement maîtrisé des actions en ce domaine. Signataire en 2012 de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, il a rassemblé les acteurs de la filière autour de cet outil de gestion. Il a également mobilisé ceux-ci pour la définition des schémas directeurs « randonnée » et « interprétation ».

« VALEURS DU PARC »...
Le Parc, soucieux d'encourager les démarches écologiques, a mobilisé des entreprises d'hébergement et d'activités sportives de nature autour des valeurs de la marque « Valeurs du Parc ». Il a également imaginé et développé le concept d'« hébergeries », anciens corps de ferme reconvertis en gîtes.
D'autres démarches d'accompagnement ont permis de soutenir les activités de découverte du patrimoine, les visites de ferme, les séjours nature, ainsi que les maisons à thème. Des formations thématiques ont donné du contenu à ces démarches collectives. Plus largement, le Parc a organisé des rencontres thématiques : sur le tourisme durable, le tourisme social et solidaire, la randonnée et l'itinérance.
Ainsi, à travers la promotion de ces activités, le Parc naturel régional a insufflé une culture du développement durable auprès des acteurs touristiques du territoire.

... ET VALORISATION DES LOISIRS DE NATURE
Le Parc axe plus spécifiquement sa stratégie de tourisme durable sur le déploiement des activités de pleine nature et sur la valorisation patrimoniale et paysagère. Il mise tout spécialement sur le développement de la randonnée, dans un territoire riche de grands espaces, de panoramas superbes, d'itinéraires attractifs et instructifs (plus de 3000km de sentiers).
Le Parc a ainsi mis en œuvre le schéma directeur de l'itinérance et de la randonnée sur cinq Communautés de communes (Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Millau Grands Causses, Larzac et Vallées, Monts Rance et Rougier, Muse et Raspes du Tarn), avec pose d'une signalétique directionnelle et création de liaisons nouvelles (celles-ci représentant 630km fin 2019).
Il procède à l'ouverture et à l'entretien de sentiers de randonnée, accompagne les communes et le Département pour l'inscription de ces sentiers au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
Le Parc participe également au groupe de travail de l'Ipamac pour la relance de la Grande Traversée du Massif Central à VTT (des lacs du Morvan à la Méditerranée), assurant le balisage de 65km de sentiers sur le tronçon aveyronnais et la pose de passages canadiens VTT. Il porte le projet d'itinérance « Au fil du Tarn » qui relie en quinze jours le Mont Lozère à Albi et vient d'être inclus par le Comité de Massif parmi les grandes itinérances du Massif central.
Le Parc coordonne ce projet pour les trois départements concernés : la Lozère, l'Aveyron et le Tarn, avec le soutien et le suivi de la Région Occitanie.

S'agissant de randonnée, le Parc ne s'arrête pas en si bon chemin. Il a créé des supports d'interprétation, répondant aux aspirations de randonneurs en quête d'une lecture et d'une meilleure compréhension des paysages, avec leur patrimoine et leur biodiversité. Il se positionne en initiateur

EN EXTENSION

Le périmètre d'extension est concerné par deux Grands Sites Occitanie : « Cirque de Navacelles/Lodève-Pays Viganais » et « Salagou/Cirque de Mourèze ».
Il est également inclus dans le territoire labellisé « Vignobles & découvertes Languedoc cœur d'Hérault ». À cela s'ajoutent le label Ville d'Art et d'Histoire attribué à la cité lodévoise, une saison d'été forte en événements culturels et une offre de loisirs de pleine nature. C'est dire si la dynamisation touristique existe bel et bien en Larzac-Lodévois. L'enjeu désormais sera de concilier l'affluence touristique avec les exigences du tourisme durable, tant pour une meilleure qualification de l'offre d'hébergement, par exemple, que pour la préservation des sites exposés à une fréquentation croissante. Autre enjeu commun au Parc des Grands Causses et au Lodévois-Larzac : la valorisation des activités de pleine nature.
Par-delà, il s'agit de forger une destination qui englobe nord-Hérault et sud-Aveyron, en valorisant la cohésion de l'entité paysagère Larzac et en favorisant l'interaction entre les deux territoires, par exemple entre le cirque de Navacelles et le village templier de La Couvertoirade.

d'actions nouvelles, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique ». Ainsi :

- l'application mobile et site internet Rando Grands Causses présente et détaille plus de 200 itinéraires (à pied, à vélo, à cheval, en itinérance...) sur le territoire. Une évolution vers la promotion de l'ensemble des pratiques de pleine nature est en cours.
- l'application mobile Balades Grands Causses propose à ce jour 12 balades numériques qui entraînent le visiteur à la découverte d'un village, au fil d'un récit ludique émaillé de quizz, de jeux, d'anecdotes complémentaires (cf. Objectif 15).

PÔLE DE PLEINE NATURE

Le Parc envisage une évaluation de sa stratégie d'aménagement/valorisation du réseau de sentiers de randonnée, à travers la mise en place d'outils de suivi et l'installation de 13 éco-compteurs.

Il coordonne en tant que chef de file depuis 2012 (et ce jusqu'à 2020) un Pôle de pleine nature suite à l'obtention de 2 appels à projets du POMAC 2014-2020 :

- le premier sur le périmètre de Millau Grands Causses a permis la réalisation d'actions sur les sports extrêmes, notamment :
  - une étude environnementale préalable à des aménagements de site d'escalade
  - le développement des éco-événements avec la co-élaboration d'une charte et la rédaction de fiches techniques pratiques (ex : course des Templiers, les Naturals Games ou encore la Nawak run)
  - l'engagement d'une démarche qualité (qualité tourisme et marque « Valeurs du Parc ») pour les techniques pratiques
- le deuxième sur un large périmètre (PNR et du PETR du Lévézou) et élargi à de nombreux sports de pleine nature : pêche, escalade, sports équestres, vol libre, nautisme, trail et VTT (base et itinérance).

Le Pôle de Pleine Nature englobe 44 projets sur l'ensemble du territoire et celui du PETR du Lévézou,

GRAND SITE OCCITANIE

Le territoire du Parc des Grands Causses élargi aux lacs du Lévézou (PETR du Lévézou) est labellisé « Grand Site Occitanie - Millau-Roquefort-Sylvanès » par la Région. Le Parc a coordonné la rédaction du projet de territoire en lien avec les EPCI et valorisé les projets structurants :

- à Millau autour du patrimoine de la romanité (site archéologique de la Graufesenque, Musée de Millau et des Grands Causses,...)
- à Roquefort, pour le projet de requalification urbain « Roquefort Demain »
- à Sylvanès, pour le projet de « centre culturel de rencontre ».

Autour de ces trois projets, le Parc est le garant d'une stratégie touristique étendue aux territoires voisins afin d'en maximiser les retombées.

Le Parc œuvre en lien avec les maîtrises d'ouvrage des opérations Grand Site et l'animation du Comité technique qui, tout comme le Comité de pilotage, compte parmi ses membres le Département et l'Agence de Développement Touristique.

La dynamique en faveur du tourisme durable se reflète au sein des Communautés de communes et de leurs Offices de tourisme, tant dans l'exercice de leur compétence touristique que dans leur implication dans les candidatures Grand Site Occitanie (ou auparavant Midi-Pyrénées) et Pôle de pleine nature Massif central. Un autre témoignage de cette dynamique de territoire réside dans l'accompagnement, par l'Adefpat, du réseau des maisons du Parc, de la concrétisation du concept d'hébergerie et de 32 projets d'entreprises dans le secteur de la pleine nature.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.38/5

Priorisation 2022-2037 4.06/5

Le territoire, élargi au Lévézou, est labellisé Grand Site Occitanie « Millau-Roquefort-Sylvanès »

ENCORE UN EFFORT

L'activité économique du tourisme ne représente que 4,3% de l'emploi direct sur le territoire du Parc naturel régional. Ce pourcentage est bien moindre que ceux de l'agriculture et des services, toutefois cette activité irrigue de manière indirecte de nombreux pans de l'économie locale : commerces, hébergements, restauration,... De plus, ses prestations sont concentrées sur le sud-est du territoire. Dans l'ensemble, le niveau de l'offre doit pouvoir s'adapter aux enjeux environnementaux et sociétaux. Le succès du Pôle Pleine Nature est l'opportunité, pour le territoire, d'étoffer son offre d'activités et d'hébergement, selon une répartition géographique harmonieuse et en partenariat avec les acteurs voisins.

OBJECTIF

15

DYNAMISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES ACTIONS ET POTENTIALITÉS CULTURELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS D'ACTIONS

44

soirées-concert « Rendez-vous aux Bistrots » (puis « Tournée générale » depuis 2019) sur la période 2012-2019, qui drainent en moyenne 50 personnes dans les estaminets et restaurants des villages. Soit un total de 2 200 spectateurs

6

passerelles « paysage-culture », productions d'artistes contemporains en lien avec la lecture paysagère du territoire. Ces créations ont donné lieu à 20 temps d'échanges et de restitution

12

Balades numériques, applications mobiles scénarisées pour une découverte patrimoniale et ludique du territoire

800

accompagnements techniques ou financiers d'acteurs et de structures culturels

8 400

personnes touchées par la manifestation « Les Folies du Parc » en l'espace de trois éditions

7

entreprises culturelles, a minima, consolidées par le Parc : la compagnie Les Boudeuses, avec la création-diffusion du spectacle de rue écocitoyen *La Criée de rue verte*, et six associations qui, avec l'accompagnement et le soutien du Parc, ont pu accéder à un dispositif régional finançant sur trois ans la création d'emplois associatifs

Le Parc naturel régional des Grands Causses œuvre à la vitalité culturelle du territoire, à travers la diffusion du spectacle vivant en milieu rural, la valorisation des créateurs locaux (plasticiens, musiciens, compagnies théâtrales,...), le développement d'une approche culturelle des paysages et du patrimoine. Toutes ces démarches sont en symbiose avec la politique départementale en faveur de la culture, qui les favorise à travers une large palette de dispositifs votés par le Conseil Départemental. Le Parc orchestre ainsi les « Rendez-vous au Bistrot », une manifestation qui essaime dans les villages et qui, désormais, est solidement ancrée dans l'agenda culturel du sud-Aveyron. Il s'agit de soirées-concerts organisées hors saison estivale dans les estaminets, auberges ou restaurants de villages. L'enjeu est de soutenir ces commerces qui sont parfois la seule enseigne existante dans les petits bourgs et ont une vocation essentielle

BILAN DU NOMBRE TOTAL D'ANIMATIONS ET DE PROJETS CULTURELS SOUTENUS ENTRE 2007 ET 2018, PAR COMMUNE

Novembre 2018

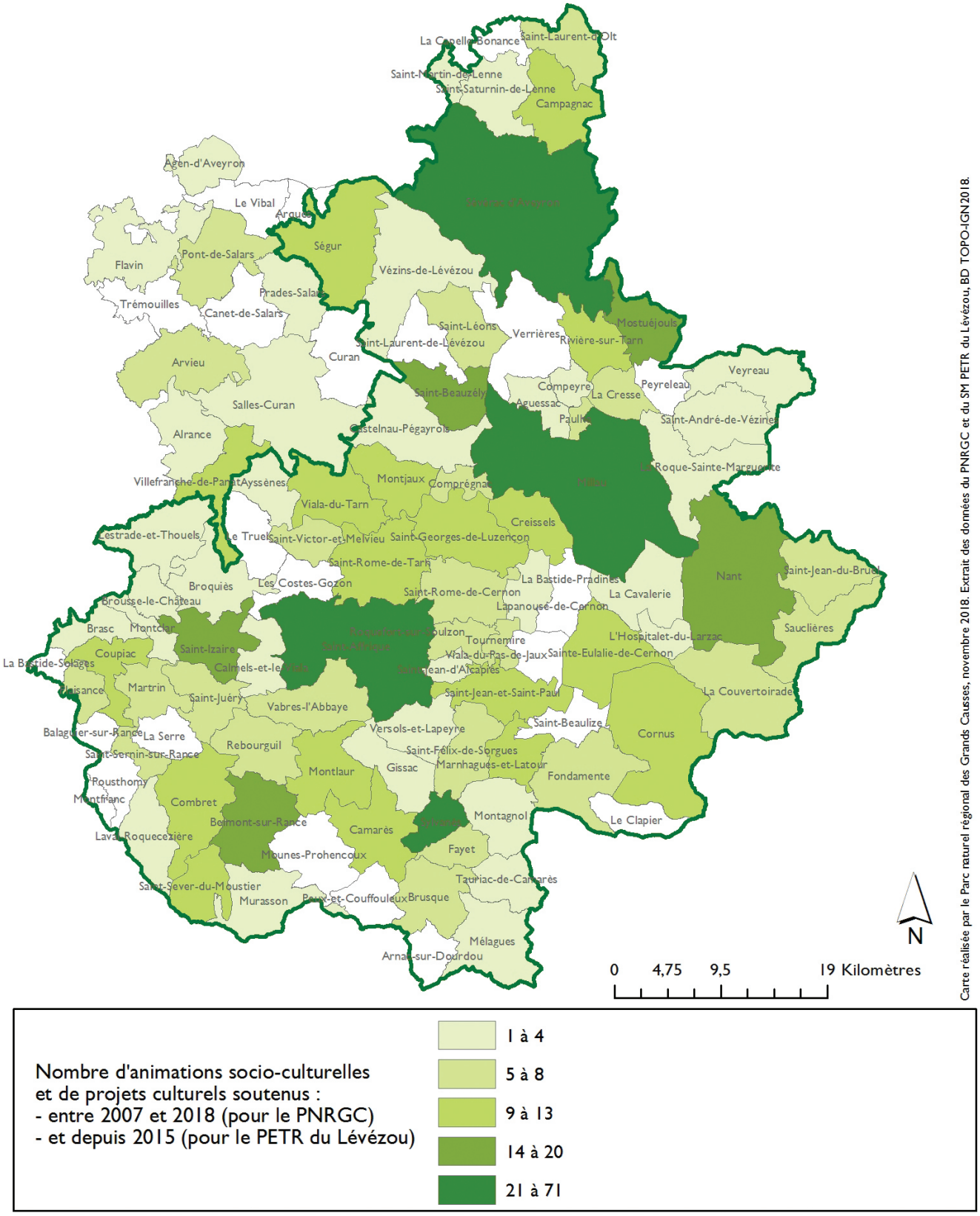

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses, novembre 2018. Extrait des données du PNRGC et du SM PETR du Lévézou, BD TOPO-IGN2018.

en matière de lien social. Les « Rendez-vous au Bistrot » s'attachent à relocaliser l'animation culturelle jusqu'aux confins du territoire, par-delà les problématiques de distance ou d'équipement. Chanson française, jazz, musiques du monde : une vingtaine de villages ont bénéficié de ces soirées qui s'ouvrent par un « apéro-tchatche » consacré, par exemple, aux questions d'écologie en lien avec le territoire.
2019 correspond à la 8ème édition de cette programmation culturelle déployée sur l'ensemble du territoire. S'invitant désormais à la ferme, les « Rendez-vous au Bistrot » changent de nom et deviennent l'événement « Tournée générale » !
Chaque soirée, ouverte à tous, réunit en moyenne une cinquantaine de convives dans une ambiance propice aux échanges, à la découverte et souvent à la fête.
« Tournée générale » s'est déroulé à : Martrin, Brusque, Cornus, Buzeins, Montjaux, Saint-Victor-et-Melvieu, Lestrade-et-Thouels, Saint-Beauzély, Saint-Laurent d'Olt, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Le Viala-du-Tarn, Rebourguil, Combret, Saint-Jean et Saint-Paul, Vézins-de-Lévézou, Agen-d'Aveyron, Montagnol, Sauclières, Belmont-sur-Rance, Saint-Martin-de-Lenne, Campagnac, Tournemire, Fondamente, Peyreleau, Calmels-et-le-Viala, Curan, en toute modération !

LA CULTURE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

En 2013, le Parc s'est doté d'un schéma d'interprétation du patrimoine en vue de donner une cohérence et une portée touristique à ses travaux d'interprétation depuis sa naissance. De ce schéma ont découlé (par-delà la définition de sous-unités géographiques et la caractérisation de thèmes spécifiques et prioritaires) la déclinaison d'un produit d'interprétation, les Balades numériques, et la refonte de la charte graphique des panneaux.

L'application mobile Balade Grands Causses propose des parcours interactifs et ludiques. Au gré d'une narration, les visiteurs (mais aussi les habitants) peuvent découvrir un village sous un éclairage insoupçonné. La Balade est agrémentée de jeux, de quizz et d'éléments multimédia (vidéos, photographies, sons, éléments 3D). Le scénario est confié à des prestataires locaux et les dialogues sont enregistrés dans le studio des radios associatives Radio Saint-Affrique et Radio Larzac. Une comédienne et metteuse en scène assure le coaching vocal. Les contenus, en français, sont traduits en anglais et en espagnol, ainsi qu'en occitan le cas échéant. La conception numérique est réalisée par une agence du Massif central. À ce jour, l'application mobile dispose de 12 Balades (Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret-sur-Rance, Compeyre, Lavernhe/Saint-Grégoire, Les Costes-Gozon, Roquefort, Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Victor-et-Melvieu, Sévérac-le-Château). Les Balades sont élaborées, là encore, en concertation avec les acteurs locaux : communes ou Communautés de communes, Offices de tourisme, associations patrimoniales, personnes ressources.

Dans un même souci de lecture fine et de compréhension des paysages comme du patrimoine, le Parc favorise l'implantation cohérente et raisonnée des panneaux d'interprétation et tables d'orientation au sein des villages et sur les sites-belvédères. Il veille à proposer des informations actualisées, en concertation avec les communes, associations patrimoniales et érudits locaux (cf. également Objectif 22). Un mobilier design, en acier corten et lave émaillée, matériaux écologiques, a été choisi, en symbiose avec le développement durable et le souci de l'intégration paysagère.

Le Parc valorise la connaissance et la lecture des paysages au travers de créations artistiques : ce sont les « passerelles culture et paysage ». Elles visent à favoriser, via le média culturel, une approche sensible des paysages, qui révèle l'ordinaire et dévoile l'extraordinaire de chaque entité géographique. Ainsi, le Parc invite des artistes contemporains à concevoir des œuvres originales (créations sonores, kamishibaï, totems...) en puisant dans un fonds naturel, traditionnel et/ou quotidien (bruits, contes, matières...) qui caractérise le territoire. Les « passerelles culture et paysage » ont donné lieu à :
- la création d'une chorégraphie de danse contemporaine, *Fées 3*, en référence à la légende des fadarelles
- la publication d'un ouvrage, *Dessus-dessous, carnet de voyage sur le Larzac*
- la réalisation d'un documentaire sonore, véritable expérience sensorielle, à partir de la collecte de sons sur les chemins des Rougiers
- la confection d'un kamishibaï, théâtre de papier, à partir d'un conte de Jean Boudou avec le Causse Noir pour décor
- la création de trois totems en forme de personnages, à partir de matières de toutes sortes collectées sur le Lévézou (vallée du Viaur, secteur de Pareloup et plateaux bocagers du sud-ouest) pour une exposition assortie de photos et d'un recueil de paroles.
- l'installation de 5 plateformes de contemplation du paysage le long de l'itinérance en Vallée du Tarn, conçues sous la forme d'un tapis de yoga et d'un coussin zafu, modulées à chaque station. Ces plateformes réalisées en acier corten invitent à ralentir le rythme et à ouvrir en grand les yeux pour saisir l'essence de chaque sous-unité paysagère : vallée fleurie, vallée urbaine, vallée sèche, vallée noyée, vallée enchantée.

Toutes ces créations font l'objet, selon les supports, d'une diffusion auprès des écoles et médiathèques ou d'une mise à disposition auprès des collectivités et associations. Chacun des partenariats donne lieu à une capitalisation grâce à laquelle l'œuvre créée perdure au-delà de l'année de sa réalisation.

Le Parc accompagne le développement d'équipements culturels tels que la Maison des Statues-Menhirs, site dédié à la présentation de ces stèles anthropomorphes en sud-Aveyron.
Il a engagé et piloté une étude de faisabilité, apportant ainsi un accompagnement et une aide à la décision aux Communautés de communes concernées, aujourd'hui rassemblées en une seule, Monts Rance et Rougiers.

DYNAMIQUE CULTURELLE

À trois reprises, en 2008, 2010 et 2012, le Parc naturel régional des Grands Causses a organisé les « Folies du Parc », grande manifestation culturelle et festive. Chaque édition a exploré un terroir différent afin d'en valoriser les composantes - en premier lieu le patrimoine communal - et de mettre en lumière ses spécificités au travers d'une programmation étoffée.
Ces rendez-vous aux allures de festival se sont tenus sur les ailes de saison, en juin et septembre, conviant les habitants à une grande ronde : spectacles et concerts, salon du livre, expositions, conférences, randonnées accompagnées et visites commentées, marché des producteurs et des créateurs... Tout cela à 90% « made in Parc » : autrement dit, l'événement a constitué une formidable vitrine pour les acteurs locaux.

Le Parc, plus largement, favorise la dynamisation culturelle et artistique du territoire au travers des actions suivantes :
- le conseil aux porteurs de projet (plusieurs dizaines par an)
- des formations à destination des acteurs culturels locaux (comptabilité, gestion, communication,...)

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.22**/5

Priorisation 2022-2037 **3.71**/5

EN EXTENSION

Avec les expositions prestigieuses du musée Fleury et le festival des arts vivants Résurgence, Lodève héberge une vie culturelle de haute tenue qui, dans le cadre de l'extension du Parc des Grands Causses au Lodévois-Larzac, laisse entrevoir des coopérations fructueuses avec, par exemple, le Musée de Millau, le Théâtre de la Maison du Peuple de Millau, le Musée des marionnettes à Saint-Affrique. Attaché à la diffusion culturelle en milieu rural, le Parc, grâce à l'extension du périmètre, pourra étendre le champ de ses démarches, à commencer par les « Tournées générales », soirées-concerts de soutien aux commerces des villages. Grâce aux passerelles paysage-culture, il pourra favoriser une meilleure connaissance du Lodévois-Larzac.

- le soutien au rayonnement territorial du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau et notamment à ses « Échappées », programmation hors les murs. Rayonnement territorial pour lequel la contribution du Département aux côtés de celles de la Région et de l'État, d'un montant de 50 000€, est déterminante.
- le soutien financier aux acteurs et manifestations culturels dont l'action est structurante et professionnelle à l'échelle du territoire Parc, via la Convention territoriale de développement culturel signée avec la Région de 2007 à 2015 ; la création d'un fonds de soutien aux animations culturelles jusqu'en 2019 ; ainsi que des fonds européens Leader à travers deux axes : la composition d'une offre de services publics pertinente, équilibrée, innovante (la culture comme espace de médiation et d'échange entre les populations ; comme lieu de convergence des cultures et des générations) et le patrimoine culturel, capital propice au développement et à l'attractivité des Grands Causses.
- la mise en ligne d'un agenda des événements culturels du territoire ; la valorisation des acteurs et événements culturels dont la portée est structurante pour le territoire
- l'inventaire des lieux potentiels de diffusion
- un diagnostic portant sur les acteurs, actions et initiatives en faveur de la langue et de la culture occitanes
- l'accompagnement des porteurs de projets culturels et patrimoniaux.

Huit porteurs de projets culturels ont bénéficié, en outre, d'une formation-développement par l'Adefpat.

La Région Occitanie apporte un soutien financier à l'agenda culturel du Parc des Grands Causses et aux actions éducatives.
Elle finance également la rénovation de salles de spectacle et la production de spectacles vivants : festival de musique de chambre du Larzac, festival de Balsenq, spectacle « La légende de Jean le Fol », nombreuses créations éphémères…
Elle a soutenu la labellisation de l'abbaye de Sylvanès comme Centre culturel de rencontres et aide son festival international de musiques sacrées et musiques du monde.
La Région a accompagné la labellisation de Millau comme Ville d'Art et d'Histoire et financé son inventaire architectural et patrimonial. Elle pourra accompagner les projets de restructuration du Musée de Millau et des Grands Causses ainsi que du site archéologique de la Graufesenque.

Un soutien au patrimoine culturel, envisagé comme vecteur de développement et d'attractivité

ENCORE UN EFFORT

La démocratisation culturelle se heurte parfois à l'existence de zones blanches culturelles : absence d'acteurs culturels identifiés, d'équipement culturel, pas ou peu de programmation. Le calendrier des manifestations hors-saison peut être développé plus encore, afin de proposer une vie culturelle territoriale tout au long de l'année, à la faveur d'un renforcement des partenariats.
La médiation culturelle, utilisée avec succès pour la concertation sur la Charte 2022-2037 car elle facilite l'approche et l'échange avec les habitants et les citoyens, doit l'être davantage dans tous les domaines d'intervention du Parc naturel régional (sensibilisation à la biodiversité, présentation de l'économie circulaire, connaissance du milieu forestier,…). Il apparaît pertinent d'envisager la valorisation de la culture locale comme, à la fois, une finalité et un outil d'accompagnement de politiques du territoire (attractivité par exemple).

OBJECTIF

16

FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

Accompagnement de 100 projets par la formation-développement

INDICATEURS D'ACTIONS

40 à 50
heures d'intervention en milieu scolaire et en formation supérieure tous les ans

45
personnes formées au balisage de randonnée (20) et à l'utilisation du site web et appli mobile Rando Grands Causses (25)

3
journées annuelles de formation en enseignement supérieur sur les activités de pleine nature

5
journées annuelles de formation en lycée ou en enseignement supérieur agricole/biodiversité (protection de la nature, sites Natura 2000, vautours et élevage,...)

139
porteurs de projets accompagnés par l'Adefpat au cours de 62 sessions de formation-développement

Le Parc naturel régional des Grands Causses mise sur la formation des acteurs locaux, afin d'actualiser leurs connaissances, de les initier aux outils et méthodes de travail récents, de renouveler leur approche, d'accentuer leur maîtrise et leur réactivité. Une démarche qui contribue à l'attractivité et à l'équilibre du territoire.
Face à la prolifération de la pyrale du buis et de la processionnaire du pin, le Parc est intervenu sur trois terrains : celui de la sensibilisation, celui de la lutte et celui de la formation. Ses deux agents d'entretien ont ainsi obtenu l'attestation Certiphyto, qui leur permet d'utiliser de manière raisonnée le produit (bacillus thuringiensis) et les équipements (turbine, atomiseurs) adéquats. En parallèle, les agents communaux en charge des espaces verts ont pu bénéficier d'une formation, financée éventuellement par les Communautés de communes, sur les espèces invasives. Le maniement de la perche télescopique, que le Parc a acquise et mise à disposition des collectivités, a fait l'objet d'une autre formation.
L'équipe du Parc naturel régional forme régulièrement des acteurs à l'utilisation de Geotrek, outil numérique pour la promotion et la gestion des sentiers de randonnée. Ces nouveaux contributeurs

peuvent ainsi créer et actualiser directement les données numériques relatives au réseau de sentiers du territoire. Le Parc forme également, avec le CDRP12 (Comité départemental de la randonnée pédestre), de nouveaux baliseurs, agents de collectivités et bénévoles, afin qu'ils connaissent et respectent les chartes fédérales du balisage. Il s'implique fortement dans la mise à jour du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Conseil Départemental de l'Aveyron, en sensibilisant les porteurs de projet (cf. aussi objectif 7).

Dans le cadre de la convention passée avec EDF, le Parc a organisé une formation auprès des agents de l'usine hydro-électrique du Pouget, au Truel. Objectif : améliorer leur connaissance de la biodiversité du territoire, notamment du site Natura 2000 « Vallée du Tarn de Brousse-le-Château aux gorges », classé zone spéciale de conservation (ZSC). La formation a porté plus spécialement sur la gestion des espèces aquatiques et les impacts des aménagements des barrages. En terme d'éducation à l'environnement, plus spécialement pour le public scolaire, le Parc délègue l'animation au CPIE du Rouergue.

FORMATION ÉTUDIANTE, FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Parc intervient de façon ponctuelle au Lycée agricole de la Cazotte à Saint-Affrique, à la MFR Valrance (métiers de la nature) de Saint-Sernin-sur-Rance, ou encore dans le cadre de la licence professionnelle Éclairage public et réseaux d'énergie (Saint-Affrique) sous l'égide du centre universitaire Jean-François Champollion. Ces interventions, tout comme celles d'agents intercommunaux (exemple : Millau Grands Causses) apportent aux étudiants un éclairage sur la vie du territoire et les enjeux du développement local.

Le Parc a également mis en place des formations professionnelles en lien direct avec son projet de territoire : qualification des professions du bâtiment, services aux personnes, énergies renouvelables, tourisme durable,... Outil mutualisé d'accompagnement de projet au service des territoires, l'Adefpat est intervenue, à la demande du Parc et d'autres partenaires, sur 62 formations-développement, à l'attention de 139 porteurs, entreprises, associations ou organismes locaux.

La Région apporte une aide à la création d'emploi dans le cadre du Fonds régional d'innovation pour l'emploi, qui concerne les Cumas de l'Aveyron. Elle contribue au fonctionnement et à l'acquisition d'équipements des centres de formation, le CFA interprofessionnel du sud-Aveyron et le CFPPA Saint-Affrique La Cazotte.
La Région Occitanie subventionne le CPIE du Rouergue, entité associative, pour son programme d'actions intitulé « Connaître pour agir et ainsi contribuer à la transition écologique et énergétique ».

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.17**/5

Priorisation 2022-2037 **4.03** /5

EN EXTENSION

Les formations que dispense le Parc naturel régional des Grands Causses sont toutes appropriées au périmètre d'extension. Qu'il s'agisse d'initier les agents municipaux à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (pyrale du buis, chenille processionnaire du pin), de sensibiliser au respect de la biodiversité en milieu aquatique, ou de proposer des sessions sur des secteurs en phase avec le projet territorial : bâtiment, intégration paysagère, énergies renouvelables, tourisme, etc. L'extension au Lodévois-Larzac pourra favoriser la mise en place de formations nouvelles, au travers de partenariats et synergies avec les consulaires et avec des structures spécialisées telles le CPIE des Causses méridionaux.

Une formation aux enjeux de la biodiversité pour les agents de l'usine hydro-électrique du Pouget

ENCORE UN EFFORT

L'étendue des champs d'action, la dispersion des intervenants et le manque de moyens rendent difficiles, à ce jour, la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse pour la formation des acteurs du territoire. Il n'en reste pas moins que les actions de formation sont primordiales pour l'acculturation et la résilience des acteurs du territoire aux changements climatiques et aux évolutions sociétales.

OBJECTIF

17

COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

- Réglementation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur toutes les communes en zone de pression urbaine ou touristique ou accueillant un site touristique majeur
- Édition d'une lettre trimestrielle à destination des habitants

INDICATEURS D'ACTIONS

2 984
abonnés à la newsletter mensuelle

495
abonnés à la chaîne YouTube

3 276
« Like » sur Facebook

1 096
abonnés sur Twitter

39 512
visiteurs uniques en 2019 sur www.parc-grands-causses.fr
+36% par rapport à 2018

5
journées annuelles d'accueil de groupes (étudiants, adultes, de France et de l'étranger) **pour des visites en lien avec l'agriculture et la biodiversité**

918
abonnés Instagram

Le Parc naturel régional des Grands Causses et l'ensemble des collectivités s'attachent à communiquer auprès du public, afin de l'impliquer dans les dynamiques qu'ils mettent en œuvre localement. Ils assurent également la promotion du territoire, en vantant une attractivité basée sur des paysages exceptionnels, sur la variété des sports de pleine nature et sur un esprit d'innovation au service de l'écologie.

Le Parc s'est doté, en 2010, d'une charte graphique créative qui garantit la cohérence de toutes ses publications, qu'il s'agisse de flyers grand public, de guides techniques ou de documents de planification.

SUR LA TOILE ET SUR L'ÉCRAN

Le Parc présente son actualité par le biais d'une newsletter mensuelle, adressée à près de 3000 abonnés.

Il a procédé en 2018 à la refonte intégrale du site www.parc-grands-causses.fr : webdesign dernier cri, navigation plus intuitive, interactivité, valorisation de l'actualité et de l'iconographie, liens vers la chaîne You Tube et les réseaux sociaux, délibérations et publications

téléchargeables,... La stratégie digitale du Parc naturel régional des Grands Causses s'appuie également sur un compte Facebook (depuis 2014), un compte Twitter (depuis 2015). L'activation d'un compte Instagram en 2019 cible une audience complémentaire de celle des réseaux sociaux.

En 2017, le Parc naturel régional des Grands Causses a lancé la web-série « Les Curiosités du Parc », qui apporte un éclairage décalé sur le patrimoine sud-aveyronnais : industries anciennes, villages perchés, chemins de fer, habitats troglodytiques... Deux saisons de dix épisodes chacune ont été produites, réalisées par les vidéastes saint-affricains d'AnderAnderA et diffusées sur You Tube et sur les réseaux sociaux. « Les Curiosités » ont reçu le Prix du Jury au festival Swiss Web de Lausanne. Pastilles audiovisuelles de 4' en moyenne, « Les Curiosités du Parc » sont mises à disposition de tous les acteurs du tourisme pour les aider à valoriser le territoire. Les 20 épisodes ont fortement contribué à la dynamisation des réseaux sociaux du Parc.

Dans le cadre du Pôle de pleine nature Grands Causses Lévézou, le Parc a produit dix spots faisant la promotion des activités de pleine nature : vol libre, via ferrata, voile, randonnée, pêche, trail, équitation, canoë, tyrolienne... Là encore, ces clips d'une quarantaine de secondes, diffusés sur You Tube, peuvent être utilisés par les prestataires touristiques (espaces d'accueil, salons du tourisme, réseaux sociaux,...). Le Parc valorise également la destination « Aveyron Plein Sud » lors de salons et événements tels que le Festival des Templiers (endurance trail) à Millau.

À partir de 2017, le Parc a tissé un partenariat avec les cinémas du territoire pour la diffusion de clips promotionnels.

TOUS SUPPORTS

Le Parc naturel régional des Grands Causses étoffe son press-book : en 2018, Le Monde, L'Express, Les Échos, La Gazette des Communes et France Info ont consacré des reportages à ses initiatives en faveur des nouvelles mobilités.

Aux échelons local et régional le plus souvent, le Parc récolte une trentaine de retombées médiatiques par mois, fruit de nombreuses conférences de presse. Tous les quinze jours, des « Brèves du Parc » paraissent dans les hebdomadaires sud-aveyronnais. En 2012-2013, un partenariat avec le quotidien régional Midi Libre a permis la publication d'une page hebdomadaire « J'aime mon Parc », valorisant le travail de la structure auprès d'un lectorat grand public. À partir de 2010, Radio Larzac a régulièrement programmé des émissions dédiées, « L'Actu du Parc » et « Une autre vie s'invente ici », qui donnent la parole aux élus et techniciens.

Le Parc a lancé une vaste campagne d'affichage à Toulouse et Montpellier (200 exemplaires au format 4x3m) pour la promotion de son appli mobile Rando Grands Causses, au printemps 2019. Rando Grands Causses a également été valorisée au travers d'insertions presse, d'encartage, de display et sponsoring Facebook, tout comme la seconde appli mobile du Parc, Balades Grands Causses.

Le Parc participe à des animations grand public telles la Nuit de la Chouette, la Nuit de la Chauve-souris, les Journées nature régionales, les Journées de la migration, ainsi qu'à des salons spécialisés. Il a organisé à trois reprises, de 2008 à 2012, les « Folies du Parc », week-ends festifs et instructifs (conférences, ateliers, balades, spectacles) dans des villages (cf. Objectif 15).

Le Parc a publié, aux éditions Privat, un très bel ouvrage de Pierre-Marie Terral (textes) et Arnaud Spâni (photographies), *Parc naturel régional des Grands Causses*, 160 pages, format à l'italienne.

À l'attention des touristes, il édite une Carte patrimoniale et touristique du territoire et, tous les ans, un catalogue des randonnées accompagnées et sorties nature.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.52**/5

Priorisation 2022-2037 **3.90** /5

EN EXTENSION

La promotion du territoire pourra s'appuyer sur une double valorisation : celle du Larzac en tant qu'entité homogène et celle de la variété accrue des paysages (ruffes du Salagou « rimant » avec les terres du Rougier camarésien, cirques de Navacelles et de Mourèze faisant écho à ceux de Saint-Paul-des-Fonts et Tournemire,...). Bien plus encore : cette extension rassemblant un territoire par-delà les frontières administratives entre l'Hérault et l'Aveyron, le futur Parc va prendre une dimension régionale qui contribuera à amplifier sa communication. L'extension au Lodévois-Larzac sera aussi l'opportunité de réinventer un message et de renouveler la promotion du territoire. Enfin, la plus grande proximité de Montpellier pourra inciter plus aisément les équipes de tournage (cinéma, télévision, webséries), par exemple, à se rendre en sud-Aveyron et nord-Hérault.

ENCORE UN EFFORT

La concurrence entre les sites touristiques (loisirs/patrimoine/hébergement), la territorialisation du tourisme (fiscalité intercommunale) génèrent une perte de visibilité pour tous les acteurs auprès des visiteurs potentiels. Une cohérence et une unité sont indispensables pour harmoniser la perception du territoire et accentuer son rayonnement. Après l'obtention du label Grand Site Occitanie « Millau-Roquefort-Sylvanès », l'enjeu va être d'utiliser ce produit d'appel, en conduisant des actions communes et partagées qui valorisent le territoire, sa culture, son patrimoine naturel, bâti et immatériel, permettant une découverte plus approfondie de celui-ci en diffusant les flux vers des sites de moindre notoriété certes, mais tout autant porteurs d'histoire et de savoir-faire.

OBJECTIF

18

RENFORCER LA SOLIDARITÉ VILLE-CAMPAGNE (TRANSPORT, MAIN D'ŒUVRE, EMPLOI, FORMATION,...)

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

Solutions alternatives à la voiture individuelle et projets publics groupés de déploiement des énergies renouvelables

INDICATEURS D'ACTIONS

386

abonnés au dispositif d'autostop Rezopouce

250

audits énergétiques mutualisés dans le cadre de groupements de commande

30

journées annuelles de formation en vélos électriques et 5 véhicules électriques acquis par achat groupé

75

bâtiments, répartis sur 18 communes, dotés de toitures photovoltaïques dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt ou d'un groupement de commande

Le Parc naturel régional des Grands Causses entend consolider et réinventer les solidarités ville-campagne.
Il travaille en ce sens sur deux niveaux de territoire :

- à l'intérieur de son périmètre, entre les pôles urbains de Millau-Creissels et Saint-Affrique-Vabres et les villages excentrés, avec pour intermédiaires les communes dites pôles de proximité (La Cavalerie, Camarès, Saint-Rome-de-Tarn, etc.)
- à l'échelle de la grande région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, entre son bassin de vie rural et les métropoles de Toulouse et Montpellier.

Dans le cadre du projet Territoires d'expérimentation d'actions innovantes sur la mobilité en zone de montagne (TEAMM), porté par le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Parc travaille à la réinvention des mobilités sur son territoire. Il négocie avec les prestataires de bus pour une plus grande cohérence et une meilleure performance de l'offre : cadencement des passages, synchronisation des horaires avec les besoins des usagers et les éventuelles correspondances (SNCF, autres bus), harmonisation des grilles tarifaires.
Il discute également avec la SNCF pour une meilleure adéquation de la desserte ferroviaire avec les horaires des écoliers et des travailleurs.

MOBILITÉS SOLIDAIRES

En parallèle, le Parc naturel régional des Grands Causses favorise l'adoption, par les habitants, de nouvelles pratiques de mobilité : le covoiturage, l'autopartage

(adhésion au réseau Citiz), l'autostop sécurisé (Rézopouce), le prêt expérimental de vélos à assistance électrique. Dans la continuité, et dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, le territoire du Parc prévoit l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux. Il s'agit d'apporter et de centraliser des solutions de mobilité à proximité des gares routières : parking de covoiturage, garages vélos sécurisés, vélo ou véhicules en libre service, aires d'autostop, supports d'information en temps réel.
Ce dispositif à la fois environnemental et solidaire doit permettre un bon maillage du territoire par les différentes solutions de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

Les investissements du Département sur le réseau routier départemental et les aires de covoiturage reflètent son engagement pour la solidarité ville-campagne dans le domaine du transport. Avec un objectif de desserte équilibrée, de désenclavement de l'ensemble du territoire et d'amélioration des temps de parcours dans le respect des exigences du développement durable.
Sur le territoire du Parc naturel régional, 260km de routes départementales (sur 1900km) ont fait l'objet d'aménagements tels que déviations d'agglomérations, créneaux de dépassement et rectifications de virages.
Les tronçons de Laumière à Roquefort et Saint-Rome-de-Cernon sur la D999, de Montjaux à Bouloc sur la D993 et de la D809 en traverse de Millau en sont les exemples récents (depuis 2016) les plus significatifs. Parmi les opérations en cours : la D911 à Rousseau, commune de Saint-Léons. D'ici 2025, sont d'ores et déjà programmés des travaux sur la D911 au Bois de Tries (Vézins), la D999 en traverse de Saint-Affrique, la requalification du boulevard urbain D809 à Millau, l'amélioration de la desserte routière entre Saint-Affrique et Millau via Saint-Rome-de-Tarn.
À ces opérations s'ajoutent des travaux d'adaptation du réseau départemental de desserte locale, qui représente 1640km sur le territoire du Parc. Des opérations ponctuelles de rectification et élargissement de chaussées ont porté, depuis 2016, sur la D41 Causse Noir/Vallée de la Dourbie, la D90 entre Coupiac et Saint-Affrique, la D73 entre le Viala-du-Tarn et la D993 à Saint-Rome-de-Tarn. À l'horizon 2025 sont prévues l'amélioration de la desserte de Sylvanès depuis la vallée de la Sorgues, ainsi que des travaux de requalification sur la D902 (Lincou/Rebourguil), les D60 et D33, l'accès à Plaisance depuis Saint-Sernin-sur-Rance,...
Enfin, le Département, dans le cadre d'un programme voté en 2014, a d'ores et déjà aménagé 11 aires de covoiturage. Deux nouvelles aires doivent être créées au cours de 2020.

La Région Occitanie, compétente pour les services de transports de voyageurs et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire, finance l'exploitation des services de transport à la demande en milieu rural, par exemple sur les Communautés de communes Muse et Raspes du Tarn, Millau Grands Causses, Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons.

Face à la déshérence du train en sud-Aveyron (fermeture du tronçon Rodez-Sévérac en 2017), la Région Occitanie et le Parc naturel régional des Grands Causses essaient d'impulser une inversion de tendance. Le Parc anime le comité de pilotage mis en place par la Région pour revitaliser la desserte ferroviaire en Aveyron. La démarche s'appuie sur trois axes de réflexion avec, pour chacun, un groupe de travail :
- une liaison Millau-Paris en 5h20 avec correspondance à la gare TGV de Béziers
- l'augmentation du fret sur la ligne Béziers-Neussargues en liaison avec le port de Sète
- une desserte locale en phase avec les horaires des scolaires et des travailleurs (cf. supra).

Toutes propositions qui nécessitent la modernisation de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues.

EN EXTENSION

Une forme de solidarité ville-campagne, orchestrée par le Parc des Grands Causses, est la création de groupements de commandes qui permettent aux villages modestes d'accéder à des prestataires et opérateurs ne se positionnant pas sur les marchés publics de petites communes. L'extension du périmètre pourra permettre des partenariats avec le Pays Cœur d'Hérault et la Communauté de communes Lodévois-Larzac, visant à renforcer les mutualisations et les groupements de commandes sur des besoins communs. Par ailleurs, le rapprochement, de facto, entre le périmètre du Parc et l'aire urbaine de Montpellier doit favoriser de nouvelles solidarités entre l'arrière-pays sud-Aveyron/nord-Hérault et la métropole régionale.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **2.86**/5

Priorisation 2022-2037 **4.15** /5

ÉNERGIE SOL(ID)AIRE

Le Parc naturel régional a orchestré une commande groupée d'installations solaires photovoltaïques en toiture pour 18 communes de son territoire, villes et villages.
Cette démarche collective est le moyen d'intéresser des opérateurs qui n'interviendraient pas forcément pour une seule commune rurale.
La commande va représenter au total 18 000m² de panneaux photovoltaïques, répartis sur 75 bâtiments, pour une production annuelle de 5GWh.

Le Parc naturel régional des Grands Causses prévoit, dans sa stratégie écologique (PCAET), une production d'énergie renouvelable excédentaire au-delà de 2022. Il peut donc envisager d'être exportateur

auprès des métropoles urbaines consommatrices qui ne disposent pas du même gisement d'énergies renouvelables. D'ores et déjà, le Parc souhaite que cette exportation se fasse dans le cadre de réciprocités entre milieu urbain et milieu rural. Il s'agit, sous l'égide de la Région, d'inventer de nouvelles solidarités territoriales.

ESPRIT DE SOLIDARITÉ

Le schéma d'organisation des services et équipements élaboré consécutivement au SCoT (cf. Objectif 13) s'inscrit également dans une dynamique de solidarités ville-campagne, dans les domaines de l'éducation, de l'offre de soins et de la vitalité commerciale.

Après deux ans de travail avec ses communes-membres, la Communauté Millau Grands Causses a finalisé en 2019 son pacte financier et fiscal. La réflexion a été nécessitée par les restrictions budgétaires imposées ou incitées, le transfert de compétences et la suppression de la taxe d'habitation. Le pacte financier et fiscal permet de formaliser la complémentarité et la coopération entre communes et intercommunalité,

Production d'énergies renouvelables : de nouvelles solidarités rural-urbain à inventer

autour d'une réflexion partagée sur la coordination fiscale, l'optimisation des ressources et leur adéquation avec les compétences exercées, l'adéquation avec les charges supportées par chaque échelon, enfin, plus largement, sur le projet de territoire.
Ce pacte financier et fiscal défini pour la période 2019-2025, a pour objectifs :

- le renforcement de l'attractivité économique du territoire communautaire
- un aménagement cohérent du territoire en lien avec le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLUi
- l'amélioration de l'accessibilité intra-territoriale, à travers les circulations douces et les mobilités alternatives
- l'amélioration qualitative du cadre de vie et des logements
- l'adaptation des services aux besoins des usagers.

Il se concrétise par un vaste programme d'actions qui s'intègre dans le projet d'ensemble co-construit avec la Ville de Millau et soutenu par la convention « Action Cœur de Ville » signée en octobre 2018 avec l'État.
Début 2019, la Communauté Millau Grands Causses et la Ville de Millau ont conclu une convention de partenariat avec Montpellier Métropole. Cette convention porte sur le soutien à l'innovation économique et à l'installation d'entreprises, la promotion réciproque du tourisme, de la culture et de l'artisanat d'art, la mise en synergie de ces deux grands territoires sportifs, le soutien aux circuits courts et à l'innovation en matière de développement durable.
Ce rapprochement stratégique avec l'aire d'influence montpelliéraine s'inscrit dans la configuration de la nouvelle grande Région.

ENCORE UN EFFORT

Dans les mentalités, le clivage ville/campagne, pôle urbain/villages ruraux, reste tenace. La création des communautés de communes ne l'a pas atténué, suscitant des dissensions quant à la répartition des financements et la localisation des projets. Il convient que les élus raisonnent davantage en terme de territoire et d'irrigation. L'accompagnement des campagnes par les villes, la poursuite de leur décloisonnement, doivent permettre d'aboutir à une armature territoriale, ramifiée et solidaire : accès aux infrastructures, services d'ingénierie, démarches partagées, essaimage,...

Axe

IV

RENFORCER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE ET LA PERFORMANCE DE GESTION DU TERRITOIRE

S'agit-il bel et bien d'un quatrième axe ? Ne serait-ce pas davantage, dans la pratique, un axe transversal aux trois précédents ? La co-construction avec les acteurs locaux, le tissage de partenariats, la concertation auprès des habitants irriguent et vivifient toutes les actions du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. De même qu'il œuvre pour le partage des données et des connaissances, le Parc essaie d'insuffler sur le territoire une culture de la co-construction. C'est pleinement sa vocation.

OBJECTIF

19

STIMULER LE RÔLE-RELAIS DES PARTENAIRES ET DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

Accompagnement de projets dans le cadre de l'animation des contrats stratégiques

INDICATEURS D'ACTIONS

424

projets accompagnés dans le cadre des contrats territoriaux régionaux sur la période 2007-2019, pour 181,52M€ d'investissements cumulés

2

comités techniques annuels entre techniciens du Parc et des Communautés de communes, en relation avec le programme européen Leader

141

projets accompagnés dans le cadre du programme Leader entre 2007 et 2019, pour 3,8M€ de subventions et 23M€ d'investissements induits

2

documents de référence essentiels menés à bien pour le territoire de demain : le SCoT (schéma de cohérence territoriale) du Parc des Grands Causses et celui du Lévézou, tous deux élaborés en lien avec les Communautés de communes et, pour le second, avec Aveyron Ingénierie

Le Parc naturel régional des Grands Causses a montré sa capacité à réaliser son schéma de cohérence territoriale (SCoT) dans des délais très respectables et pour un coût inférieur à ceux généralement observés.

Aussi, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Lévézou a sollicité son expertise et son expérience pour la construction de son SCoT. Le périmètre du SCoT Lévézou englobe les communautés de communes du Pays de Salars et de Lévézou-Pareloup : 823km², 19 communes, 13 672 habitants. Le Parc travaille en liaison avec Aveyron Ingénierie, établissement public administratif, ainsi qu'avec les représentants de l'État et les personnes associées. Il a notamment produit un diagnostic agricole, un bilan énergétique du territoire, un atlas paysager et l'intégralité des atlas de continuité écologique. Il contribue à l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, le Parc des Grands Causses a travaillé en concertation avec les directeurs des Communautés de communes afin de reconduire la stratégie de développement du territoire

Grands Causses Lévézou et de faire remonter les projets. Le Contrat territorial régional 2018-2021 vise à agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi, à encourager les dynamiques d'innovation et à soutenir une offre de services de qualité dans les petites villes et bourgs-centres.
Le Parc travaille également en liaison avec les équipes techniques communautaires, à l'échelle du GAL Grands Causses Lévézou, pour l'animation du programme Leader. Les fonds européens Leader ont pour vocations de soutenir les filières emblématiques du territoire et de renforcer l'offre de services en faveur de l'attractivité. Les projets sont présentés et examinés par un comité technique qui intègre des représentants des Communautés de communes.
L'animation de ces deux contrats revient au Parc, dont les équipes accompagnent les maîtres d'ouvrage publics et privés dans l'ingénierie du montage des projets, aux plans technique, juridique et financier.

Le Parc a recruté un conseiller énergie partagé dont le poste est financé par les Communautés de communes. Ce technicien aide les communes à élaborer des projets de transition écologique : rénovation thermique des bâtiments, extinction partielle de l'éclairage public,...

L'accompagnement des maîtres d'ouvrage au montage technique, juridique et financier des projets

ENCORE UN EFFORT

Tous les acteurs doivent se rallier à une dynamique collective afin que les rivalités intra-territoriales et les divergences politiques soient surmontées en faveur de l'intérêt supérieur du territoire.
La coopération avec les EPCI (intercommunalités, PETR, syndicats de bassin versant notamment) doit se poursuivre, que ce soit sous la forme d'une délégation de compétences (SCoT, PCAET...), de conventions de partenariat (AMO, conseils), de la création de structures mutualisées ad hoc (Sem Causses Energia...). Ceci pour garantir la cohérence et la complémentarité des actions des EPCI et pour inscrire ceux-ci dans les programmes portés par le Parc (Zéro phyto, etc.).
Le Parc naturel régional, par-delà l'apport reconnu de son ingénierie au territoire, doit essayer d'améliorer les échanges entre les diverses structures, par la sensibilisation à de nouvelles méthodes de travail et aux démarches de co-construction.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.27/5

Priorisation 2022-2037 3.81/5

EN EXTENSION

Le Parc naturel régional des Grands Causses possède maintenant une solide expérience en matière de conseil aux collectivités et de travail en symbiose avec des entités-membres comme les Communautés de communes ou des territoires voisins tels le PETR Lévézou. Cette expérience est précisément un gage de succès pour l'extension de son périmètre au Lodévois-Larzac. Tant pour l'harmonisation des orientations d'aménagement (gestion de l'espace, urbanisme) que pour l'adaptation des politiques locales aux stratégies de territoire (climat-énergie, nouvelles filières ancrées au territoire). Une émulation naturelle entre le Syndicat mixte, le Pays Cœur d'Hérault, les syndicats mixtes Grand Site Cirque de Navacelles et Grand Site Salagou - cirque de Mourèze, et d'autres acteurs du territoire tels le CPIE des Causses méridionaux, ne pourra que favoriser le partage de solutions et l'émergence d'idées nouvelles.

OBJECTIF

20

RENFORCER LES PARTENARIATS

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

Pilotage ou chef de file d'Aides et appels à projets (AAP) et de contrats stratégiques

INDICATEURS D'ACTIONS

4

projets accompagnés dans le cadre des démarches stratégiques pour le territoire du sud-Aveyron, fruits d'un partenariat que le Parc a porté ou impulsé :
la labellisation Grand Site Occitanie et les appels à projets Massif central « Pôle Pleine Nature », « Accueil de Nouvelles Populations », « Projet Alimentaire de Territoire »

100

entités, a minima, avec lesquelles le Parc a tissé un partenariat : de l'Interparcs (itinérance « Au fil du Tarn) au BRGM Occitanie, des Communautés de communes à l'association Loco-Motivés (Projet Alimentaire), de l'Université Pierre-et-Marie-Curie - Paris VI aux acteurs du bâtiment et de l'énergie

L'approche partenariale est désormais une constante pour le Parc naturel régional des Grands Causses.

C'est le reflet de son positionnement et de sa méthode : le Parc se veut force d'impulsion et de fédération des acteurs locaux autour de dynamiques porteuses pour le territoire.

APPELS À PROJETS, RÉPONSE COLLECTIVE

C'est en collaboration avec le pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Lévézou que le Parc, dans une large approche partenariale, a orchestré deux candidatures couronnées de succès : la labellisation Grand Site Occitanie et l'appel à projets Pôle de pleine nature Massif central.
Le Grand Site repose sur les trois cœurs emblématiques que sont Millau et son Viaduc, Roquefort, Sylvanès, ainsi que sur les villages templiers et hospitaliers et les lacs du Lévézou. L'obtention du label favorise le subventionnement de projets touristiques qui représentent au total 42M€. Le Pôle de pleine nature permet, grâce au cofinancement de 44 projets, de valoriser la destination « Aveyron Plein Sud » à travers une vocation forte du territoire : les sports outdoor et de loisirs.

La Chambre d'Agriculture, l'association Apaba (les Bios de l'Aveyron), l'association des Loco-Motivés (vente en ligne de produits fermiers) : ce sont les trois partenaires avec lesquels le Parc a élaboré un Projet alimentaire de territoire Grands Causses Lévézou. Ce projet vise à développer la filière des circuits courts (maraîchage biologique entre autres) et la vente directe auprès des cantines scolaires et des Ehpad. Il a remporté l'appel à projets 2019 du Programme national pour l'alimentation, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. Ce projet, qui conjugue agriculture, écologie et cohésion sociale, bénéficie donc de financements pour sa mise en œuvre opérationnelle.

INTER-PARCS OCCITANIE ET IPAMAC

L'Inter-Parcs Occitanie fédère les sept parcs naturels régionaux inclus dans la grande Région.
La coordination en est assurée par la chargée de mission Tourisme du Parc des Grands Causses.
En lien avec le Comité régional du tourisme, l'Inter-Parcs travaille à la structuration et au déploiement d'une offre de séjours nature et valorise le tourisme durable : itinérance douce, apprentissage de savoir-faire locaux, découverte de la biodiversité, sports de pleine nature.

Le Parc contribue également aux travaux de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et au réseau Ipamac des parcs du Massif central. Il tisse des relations à l'échelle internationale, notamment dans le cadre du volet « coopération » du programme européen Leader.

Partenariats avec le Département de l'Aveyron pour la restauration de murs en pierres sèches, avec la Maison familiale rurale de Saint-Sernin pour la plantation de vergers, avec EDF pour la transition écologique dans le cadre d'une convention annuelle… Le partenariat est clairement ancré dans la culture et le quotidien du Parc naturel régional des Grands Causses.

LE PARTENARIAT, CULTURE PARTAGÉE

Les programmes de mandature impulsés par le Conseil Départemental ont pleinement contribué à la mise en œuvre opérationnelle de la Charte du Parc, témoignage de dynamiques collectives et harmonieuses à l'échelle de l'Aveyron, successivement, « Aveyron 2011 », « Un projet pour les Aveyronnais », « Le Contrat d'Avenir pour les Aveyronnais », « Cap 300 000 habitants » et désormais « Agir pour nos territoires », qui a pour ambition de renforcer l'attractivité de l'Aveyron et de conforter ainsi son regain démographique.

Le classement des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco, la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles et celle du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), mais encore les opérations « L'Aveyron dans l'assiette » et « Agrilocal » (cf. objectif 10) et « Collegi'ENS » (sensibilisation des jeunes à la préservation de l'environnement) menées par le Conseil Départemental, sont autant d'initiatives partenariales fécondes pour le territoire.

Les Communautés de communes tissent elles aussi des partenariats en fonction de leurs compétences et des projets portés. C'est le cas, par exemple, de Millau Grands Causses avec la CCI, la Chambre d'Agriculture, Pôle Emploi, l'Adefpat, le Conseil Départemental dans le cadre de la convention « Agir pour les territoires », ainsi qu'avec des associations œuvrant au développement économique et à la promotion des filières locales (conventions d'objectifs avec Leader Aveyron, la JCE, Initiative Aveyron, Pôle Cuir, Millau Art et Savoir Faire, l'Office du commerce et de l'artisanat, les Jardins du Chayran,…). La Communauté de communes s'investit également auprès du privé, par exemple dans la SCIC Ping Pong Cowork en 2018, pour favoriser la concrétisation de projets.

La plateforme dépendance de Vabres-l'Abbaye, les Hébergeries, la valorisation des produits agroalimentaires de quatre entreprises locales, la requalification du site de Montpellier-le-Vieux, la restructuration de trois Offices de tourisme : autant d'opérations partenariales accompagnées par l'Adefpat. L'association a aussi œuvré à la gestion de partenariats pour les projets de La Martrinole et du Rial, ainsi que pour l'accompagnement de quatre entreprises culturelles ou de pleine nature.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.27**/5

Priorisation 2022-2037 **3.95**/5

EN EXTENSION

Du Département de l'Hérault à l'Office de tourisme Lodévois-Larzac, du collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac (sauvegarde de semences paysannes et soutien à l'agroécologie) à l'association Kermit de sensibilisation à l'environnement, le périmètre d'extension représente un vivier de partenaires nouveaux pour le Parc naturel régional. Cela, par définition, ne pourra que renforcer la dynamique partenariale portée avec constance par le Parc, favorisant le traitement de dossiers en prise réelle avec le territoire, le partage d'expertises entre partenaires du sud-Aveyron et du nord-Hérault, enfin l'intégration d'un large éventail d'acteurs dans la nouvelle dynamique territoriale.

ENCORE UN EFFORT

Transferts, extensions et créations de compétences ont marqué le paysage institutionnel au cours de la dernière décennie. Ces évolutions ont nécessité une révision fréquente des partenariats en place. Une stabilisation peut être propice au tissage et au renforcement de partenariats. La transversalité étant la marque de fabrique des parcs naturels régionaux, ces partenariats doivent concerner l'éventail d'acteurs le plus large possible, dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'aménagement, du social, de l'économie,…

OBJECTIF

21

POSITIONNER LE PARC COMME UN OUTIL DE CONCERTATION ET D'ANIMATION

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

INDICATEURS 2007

Pilotage et animation de contrats stratégiques

INDICATEURS D'ACTIONS

3

contrats-cadre animés et pilotés : le contrat territorial régional, le contrat européen Leader, le contrat de ruralité

5

« Controverses » organisées : des débats citoyens sur des thèmes de l'actualité environnementale et territoriale

620

personnes concertées pour la définition de la stratégie de transition écologique au cours de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial

188

réponses au questionnaire sur la Charte du Parc naturel régional, étape initiale de la concertation qui va être menée tout au long de sa révision

Au travers de débats, d'ateliers de travail, de réunions publiques, le Parc naturel régional des Grands Causses contribue à la vitalité du territoire et à la participation des habitants.

Il organise depuis plusieurs années les « Controverses du Parc ». Ces soirées ouvertes au public alimentent des débats fructueux sur des questions d'actualité en lien avec le territoire : la préservation des abeilles, les espèces invasives, les défis agricoles de demain face au changement climatique, la prédation du loup…

HABITANTS CONCERTÉS

Pour la réalisation de ses documents stratégiques, le Parc naturel régional des Grands Causses procède à une vaste concertation au préalable. Ce sont ainsi un millier de personnes qui ont apporté leur pierre à la co-construction du Plan Climat Air Énergie Territorial, à la faveur de groupes de travail, d'ateliers et de réunions publiques. De même, pour la construction du Schéma de cohérence territoriale, des ateliers paysage ont permis une implication des habitants en amont.

La prochaine Charte 2022-2037 du Parc naturel régional des Grands Causses découlera également de la plus large concertation. Un livret de 32 pages,

Inventons demain !, distribué aux habitants, leur demande d'apprécier le niveau de concrétisation des objectifs actuels et leur degré de priorité pour l'avenir. Bon nombre de réunions et ateliers de travail jalonnent l'élaboration de la future Charte (cf. chapitre IV).

STRATÉGIE CADRÉE

L'autre versant, plus technique, de l'animation du territoire concerne le pilotage de grands contrats-cadres (Contrat régional, contrat Leader, Contrat de Ruralité), qui permet de drainer de façon efficace des financements publics pour les projets du territoire. Ces contrats, en totale cohérence entre eux, s'inscrivent dans une stratégie de développement du territoire, en faveur de l'attractivité, de conditions nécessaires à la création d'emplois non délocalisables, de la cohésion sociale et territoriale, ceci dans l'optique d'un développement basé sur l'identité du territoire (ressources, spécificités et aspirations).

Cette stratégie s'articule autour de deux axes prioritaires et six objectifs stratégiques :

◆ Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement :
• développer la filière brebis et encourager sa diversification (obj.1)
• développer des activités de pleine nature, l'itinérance, valoriser les patrimoines et le paysage (obj. 2)
• soutenir et développer la filière bois (obj. 3)

◆ Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques :
• renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi (obj. 4)
• habiter le territoire autrement (obj. 5)
• développer une mobilité durable (obj. 6)

Sur la période de la Charte en vigueur, plusieurs générations de contrats se sont succédé :

◆ la convention territoriale relative au Contrat de projet État-Région 2007-2013 a permis de programmer des projets avec le Département et l'État. 209 projets pour un investissement cumulé de 72,52M€ ont été soutenus sur les territoires du Parc et du PETR Lévézou

◆ le Contrat régional unique 2015-2017 a permis à 145 projets d'être soutenus, pour un investissement total de 54M€ sur les territoires du Parc et du PETR Lévézou

◆ le Contrat territorial régional 2018-2021 Grands Causses Lévézou s'inscrit dans la continuité du Contrat régional unique et en cohérence avec la convention Leader 2014-2020, comme avec l'ensemble des dispositifs et contrats territoriaux en cours sur le territoire concerné

◆ le programme Leader 2007-2013 a permis d'accompagner 94 projets pour une enveloppe globale de 1,89M€ qui a généré plus de 8M€ d'investissements sur le territoire

◆ le programme Leader 2014-2020, à ce jour, a accompagné 47 projets pour un montant de 2,1M€ (pour 15M€ d'investissement induit), soit 68% de l'enveloppe initiale (3,06M€). Au vu du bon niveau de programmation et du nombre de projets identifiés jusqu'au terme du programme, une dotation complémentaire de 1,09M€ a été attribuée au territoire

◆ le contrat de Ruralité, signé avec l'État, qui ne porte pas sur l'intégralité du périmètre du Parc

Pour les contrats régionaux, le Parc centralise les dossiers, apporte son aide au montage des projets et à la recherche de financements, assure le lien avec les financeurs. Pour Leader, le Parc anime et pilote le Groupe d'Action Locale et accompagne les maîtres d'ouvrage, publics et privés, dans le montage de leur projet. Pour le contrat de Ruralité, le Parc assure l'animation avec les cinq communautés de communes concernées, les services de la Préfecture et du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).

Comme l'observe ainsi la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, le conventionnement entre le Parc et la Région Occitanie facilite fortement l'accès, la prise en compte, puis l'instruction des projets des communes et des EPCI quant aux dispositifs que sont le Contrat territorial régional et le programme européen Leader. Il apparaît, pour les intercommunalités et leurs services, comme le gage appréciable d'une efficacité et d'une fluidité des procédures.

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.44**/5

Priorisation 2022-2037 **4.15**/5

EN EXTENSION

L'extension du périmètre du Parc au Lodévois-Larzac suppose une véritable animation afin que les habitants s'approprient le nouveau territoire (sa réalité géographique, humaine, dynamique) et deviennent acteurs de sa cohésion comme de sa vitalité. L'expérience du Parc des Grands Causses en matière de concertation, de démarches interactives, lui permettra de se positionner sans délai comme un outil d'animation rurale à l'échelle du territoire. À l'heure où la France et la planète s'interrogent sur la construction d'un « monde d'après », post-pandémie, l'implication des habitants dans la mise en œuvre d'un nouveau territoire sera d'autant plus nécessaire.

ENCORE UN EFFORT

Le Parc des Grands Causses prend l'initiative de débats citoyens sur l'actualité, il a également généralisé la concertation à toute élaboration de ses documents stratégiques. Il pilote efficacement les contrats-cadres. Toutefois, le Syndicat mixte est sollicité de manière inégale par le territoire. Absence de besoin ou méconnaissance ? Il conviendra, par une plus grande fréquence des temps d'échange et par un renforcement des synergies, de faire connaître plus encore la démarche de projet et d'animation du Parc sur le territoire et d'asseoir son rôle de médiateur entre les différents acteurs du territoire.

OBJECTIF

22

AMÉLIORER ET CAPITALISER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET LA PARTAGER

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif **3.43**/5

Priorisation 2022-2037 **4.07**/5

Le Parc naturel régional des Grands Causses, grâce à l'expertise de ses chargés de mission et techniciens, a engrangé de solides connaissances sur le territoire, dans une vaste palette de domaines : agriculture, paysage, forêt, hydrogéologie, économie, habitat, mobilités, transition écologique, tourisme… Ces connaissances - et leur réactualisation régulière - ont permis au Parc de réaliser le document de planification qui manquait au sud-Aveyron : le SCoT, schéma de cohérence territoriale. Outil de référence, ce SCoT, qui édicte les orientations d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années, a été mené à bien en 2016 et 2017.

Parmi les éléments documentaires que le Parc peut valoriser auprès de partenaires et du public :

- une base de données d'occupation du sol au 1/25000e
- un inventaire du patrimoine bâti lié à l'agropastoralisme
- l'identification détaillée des structures paysagères du territoire
- l'inventaire des arbres et forêts remarquables…

DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Doté d'un système d'information géographique et d'évaluation, le Parc a réalisé des mallettes cartographiques à l'attention de ses communes-membres. Son comité scientifique vient également de finaliser une carte géologique ultra-détaillée du territoire.

Dans une même perspective de recueil de données, d'approfondissement et de diffusion des connaissances, le Parc a participé à la mise en place de l'actuel Observatoire des Paysages de la DREAL Occitanie.

Comme évoqué dans le cadre de l'Objectif 1, les études hydrogéologiques menées par le Parc ont permis d'améliorer considérablement les connaissances sur le cheminement souterrain des sources et sur les réserves en eau potable. Le Parc mutualise ses données avec des organismes tels que le BRGM, pour une meilleure préservation de la ressource en eau.

Enfin, les savoirs du Parc s'inscrivent à même le paysage ! À l'attention des touristes comme des habitants, le Parc installe des panneaux d'interprétation au cœur des villages, ainsi que des tables d'orientation sur des sites naturels et patrimoniaux.

Ces supports présentent les connaissances, réactualisées, en matière d'histoire, d'archéologie, de biodiversité, et favorisent la lecture du patrimoine et du paysage.

EN EXTENSION

L'intégration du Lodévois-Larzac au périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses va induire la mise en œuvre d'opérations telles que les études hydrogéologiques, qui visent à une meilleure connaissance de la ressource en eau. Comme c'est le cas pour les études déjà réalisées sur les Grands Causses, le rendu pourra faire l'objet d'un partage de données avec le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Occitanie. Dans le domaine du tourisme, les Balades numériques du Parc, étendues au Lodévois-Larzac, permettront de partager, auprès des visiteurs comme des habitants, des connaissances actualisées sur le paysage et le patrimoine.

ENCORE UN EFFORT

Malgré la mise à disposition des études, leur caractère scientifique et la complexité comme le foisonnement des données ne permettent pas un réel partage des connaissances. Une démarche de vulgarisation de ces études doit être envisagée. Il faudra aussi valoriser davantage l'apport de ces études à la gestion et l'aménagement opérationnels, leur traduction concrète sur le terrain. Par ailleurs, le développement de Systèmes d'Information Géographique (SIG) sur le territoire pourrait être un vecteur de mutualisation des connaissances.

OBJECTIF

23

TRAVAILLER DANS LA TRANSPARENCE POUR UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS

ATTEINTE DE L'OBJECTIF

0 1 2 3 4 5

VOX POPULI

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Atteinte de l'objectif 3.62/5

Priorisation 2022-2037 4.19/5

INDICATEUR D'ACTIONS

1

document publié par semaine sur le site www.parc-grands-causses.fr : délibérations du Syndicat mixte, dossiers stratégiques de territoire, études opérationnelles, rapports d'activités,...

Pour l'élaboration de projets de planification et de territoire, le Parc privilégie le partage et la co-construction avec les partenaires comme avec l'ensemble des habitants. Cette approche, et le lien de confiance qui l'accompagne, supposent la plus grande transparence quant aux études qu'il réalise, aux délibérations adoptées par le Syndicat mixte, et l'accès de tous à ces documents.

Les documents essentiels du Parc naturel régional des Grands Causses sont consultables en téléchargement sur son site www.parc-grands-causses.fr.

Par exemple :

- les sept volets du Schéma de Cohérence Territoriale, assortis des registres d'enquête publique et des conclusions de la commission ;
- les quatre cahiers du Plan Climat Air Énergie Territorial, avec les documents préalables à sa réalisation et l'annexe relative à la consultation citoyenne ;
- les analyses qualitatives et quantitatives de la ressource en eau ;
- le détail des attributions des fonds européens Leader ;
- le Contrat régional unique 2018-2021 et le bilan du précédent ;
- les documents de présentation en comité de pilotage (Natura 2000,...) ;
- les dossiers techniques et guides à l'attention des acteurs locaux.

Depuis janvier 2016, toutes les délibérations du comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses peuvent être consultées par le public sur son site **www.parc-grands-causses.fr**

Le rapport d'activités annuel du Parc ne se restreint pas à un document interne ou à faible diffusion. Il fait l'objet d'une véritable publication, éditée à 500 exemplaires et distribuée auprès de tous ses partenaires. Ce rapport d'activités est accessible au public sur **www.parc-grands-causses.fr**.

EUROPÉEN ET LOCAL

Le Parc naturel régional est intervenu lors de journées ministérielles et d'assises européennes, afin de présenter ses travaux sur la transition écologique et sur l'aménagement durable du territoire, en raison de leur caractère d'exemplarité et d'innovation. Il participe aussi à des événements de dimension régionale à européenne, par exemple les Rencontres internationales du pastoralisme méditerranéen en 2017, en accueillant des experts et en leur présentant les initiatives du territoire.

Le Parc organise des réunions publiques auprès des acteurs locaux et, plus largement, de tous les habitants, afin de leur apporter une information et de les associer aux dynamiques à l'œuvre : par exemple sur la transition écologique, la stratégie territoriale, la gestion des espèces invasives, la promotion du tourisme durable et de la randonnée...

ENCORE UN EFFORT

Des outils et méthodes d'animation novateurs doivent être imaginés pour favoriser pleinement les démarches de co-construction : diagnostic partagé, plan d'actions partagé par le territoire et l'ensemble de ses acteurs.
L'accès aux publications téléchargeables constitue un vrai service pour les collectivités et les habitants. Seul bémol, l'existence de zones blanches numériques sur le territoire, qui rend fastidieux le téléchargement pour une frange de la population.
Par ailleurs, en choisissant d'œuvrer dans la plus grande transparence (mise en ligne de ses documents, fréquence des réunions publiques), le Parc assume le risque de s'exposer à quelques turbulences, sur un territoire de tradition contestataire et militante.

EN EXTENSION

Naturellement, cette démarche de transparence et d'accès facilité aux documents de planification, études opérationnelles, délibérations du conseil syndical, etc., se poursuivra au lendemain de l'extension du périmètre. Seul changement : elle concernera 14 300 habitants de plus, qui pourront, essentiellement par voie numérique, s'informer de l'action du Parc naturel régional intégrant désormais leur bassin de vie communautaire. Gageons, en guise de clin d'œil, qu'ils ne manqueront pas de consulter la Charte 2022-2037 dont tous les documents, dès validation, seront téléchargeables sur le site internet du Parc.

Post-scriptum

Le bouclage de cette évaluation, épilogue d'un an de travail et de concertations, est intervenu pendant la période de confinement liée à la pandémie de Covid-19.
Cette actualité, une crise sanitaire sans précédent depuis au moins un siècle, apporte un nouvel éclairage sur les pages qui suivent et qui constituent la première phase de la révision de notre Charte.
La lecture de ce document doit être guidée, en principe, par un questionnement constant : avons-nous atteint les objectifs de 2007, date inaugurale de l'actuelle Charte du Parc naturel régional des Grands Causses ?
Questionnement doublé d'au moins un autre : dans quelle mesure avons-nous contribué à l'évolution de notre territoire ? Aujourd'hui, une troisième interrogation, plus inquiète, plus urgente, aura immanquablement imprégné votre lecture et affleuré à chaque page : avons-nous préparé le monde d'après ?
Ce monde d'après, nous pressentons qu'il devra nécessairement s'appuyer sur la transition écologique, se soucier de la biodiversité végétale et animale, forger de nouvelles solidarités, repenser les modèles économiques, inventer une nouvelle résilience.
Indéniablement, nos territoires ruraux auront un rôle à jouer - peut-être même celui d'éclaireurs - dans la préparation de ce monde d'après. Les difficultés du confinement ont précipité l'impatience de nombreux actifs urbains à s'installer à la campagne, au milieu de paysages apaisants, dans un environnement plus respirable.
Cette évaluation atteste, nous l'espérons, du travail accompli par le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses en faveur de l'adaptation au changement climatique, des mobilités alternatives, de l'économie durable, de l'alimentation bio et issue de circuits courts, de la préservation de la biodiversité et de nos paysages, de la cohésion sociale et culturelle, des solidarités territoriales.
Le monde d'après, y avons-nous pensé avant ? Cette question court désormais en filigrane de ces pages. Nous espérons qu'au terme de leur lecture, la réponse vous apparaîtra positive.

ANNEXES

BUDGET

BILAN ET ÉVALUATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE
DE TERRITOIRE 2005

RAPPORT DE L'AUDIT DU SYNDICAT MIXTE DU PNRGC

CONCERTATION CITOYENNE
Rapport de synthèse

BUDGET

	Base des comptes administratifs annuels										
Année	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Dépenses structures PNRGC	**1 486 636,55 €**	**1 452 456,38 €**	**1 563 856,02 €**	**1 543 056,59 €**	**1 544 298,33 €**	**1 525 764,11 €**	**1 700 277,70 €**	**1 628 126,50 €**	**1 533 364,91 €**	**1 513 971,03 €**	**1 497 594,06 €**
Ressources humaines	*1 187 538,05 €*	*1 107 035,91 €*	*1 198 382,56 €*	*1 238 675,08 €*	*1 234 797,68 €*	*1 235 986,85 €*	1 417 065,34 €	1 328 572,77 €	1 317 695,45 €	1 280 497,56 €	1 243 162,61 €
Structures (énergie,fournitures,frais financiers)	*299 098,50 €*	*345 420,47 €*	*365 473,46 €*	*304 381,51 €*	*309 500,65 €*	*289 777,26 €*	283 212,36 €	299 553,73 €	215 669,46 €	233 473,47 €	254 431,45 €
Recettes structures PNRGC	**2 152 606,57 €**	**1 750 386,24 €**	**1 510 659,06 €**	**1 411 282,61 €**	**1 407 151,99 €**	**1 367 596,04 €**	**1 205 711,58 €**	**1 424 488,65 €**	**1 522 846,26 €**	**1 587 999,64 €**	**1 574 277,70 €**
Recettes statutaires syndicats PNR	***1 257 122,27 €***	***1 110 450,32 €***	***1 110 842,72 €***	***1 125 738,01 €***	***1 137 909,27 €***	***1 127 892,92 €***	***1 056 524,90 €***	***1 077 208,00 €***	***1 077 817,50 €***	***1 066 940,40 €***	***1 067 370,50 €***
Statutaire Région	*420 673,00 €*	*429 087,00 €*	*429 087,00 €*	*435 523,00 €*	*435 523,00 €*	*435 523,00 €*	*435 523,00 €*	*435 523,00 €*	*435 523,00 €*	*435 523,00 €*	*435 523,00 €*
Statutaire Département	*349 720,00 €*	*356 705,00 €*	*356 705,00 €*	*362 056,00 €*	*369 659,00 €*	*377 052,00 €*	*358 201,00 €*	*358 201,00 €*	*358 201,00 €*	*347 455,00 €*	*347 455,00 €*
Statutaire Département - solde année antérieure	*171 427,00 €*										
Statutaire Communes	*139 960,28 €*	*148 209,48 €*	*148 601,88 €*	*150 863,44 €*	*154 228,50 €*	*157 228,00 €*	*162 800,90 €*	*163 484,00 €*	*164 093,50 €*	*163 962,40 €*	*164 392,50 €*
Statutaire Consulaires	*55 341,99 €*	*56 448,84 €*	*56 448,84 €*	*57 295,57 €*	*58 498,77 €*	*38 089,92 €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*
Participation Annuelle Etat	*120 000,00 €*	*120 000,00 €*	*120 000,00 €*	*120 000,00 €*	*120 000,00 €*	*120 000,00 €*	*100 000,00 €*	*120 000,00 €*	*120 000,00 €*	*120 000,00 €*	*120 000,00 €*
Recettes liées à des activités PNR	***369 021,30 €***	***478 375,92 €***	***399 816,34 €***	***285 544,60 €***	***269 242,72 €***	***239 703,12 €***	***149 186,68 €***	***347 280,65 €***	***445 028,76 €***	***521 059,24 €***	***506 907,20 €***
Produits exception.rembt URSSAF / charges pat	*526 463,00 €*	*161 560,00 €*									
Marge structurelle	**665 970,02 €**	**297 929,86 €**	**- 53 196,96 €**	**- 131 773,98 €**	**- 137 146,34 €**	**- 158 168,07 €**	**- 494 566,12 €**	**- 203 637,85 €**	**- 10 518,65 €**	**74 028,61 €**	**76 683,64 €**
Cout Plan d'action	712 913,69 €	285 762,93 €	711 967,57 €	694 127,66 €	906 074,02 €	816 126,79 €	720 291,16 €	607 817,75 €	744 777,83 €	1 472 317,93 €	1 113 165,25 €
Recette plan d'action	869 357,30 €	523 761,55 €	605 096,95 €	912 668,49 €	917 441,37 €	1 040 796,08 €	650 348,25 €	1 512 400,18 €	1 010 915,83 €	1 503 597,93 €	1 260 875,73 €
Valorisation Plan d'action	**156 443,61 €**	**237 998,62 €**	**- 106 870,62 €**	**218 540,83 €**	**11 367,35 €**	**224 669,29 €**	**- 69 942,91 €**	**904 582,43 €**	**266 138,00 €**	**31 280,00 €**	**147 710,48 €**
Epargne Brute	**822 413,63 €**	**535 928,48 €**	**- 160 067,58 €**	**86 766,85 €**	**- 125 778,99 €**	**66 501,22 €**	**- 564 509,03 €**	**700 944,58 €**	**255 619,35 €**	**105 308,61 €**	**224 394,12 €**
Remboursement en capital										**12 652,91 €**	**25 828,11 €**
CAF nette	**822 413,63 €**	**535 928,48 €**	**- 160 067,58 €**	**86 766,85 €**	**- 125 778,99 €**	**66 501,22 €**	**- 564 509,03 €**	**700 944,58 €**	**255 619,35 €**	**92 655,70 €**	**198 566,01 €**
OPERATION INVESTISSEMENT											
Depenses Investissement hors plan d'action	38 381,79 €	40 685,69 €	10 755,18 €	17 752,67 €	25 193,89 €	47 801,54 €	24 233,36 €	107 438,20 €	664 428,17 €	715 118,66 €	608 943,20 €
Recettes Investissement hors plan d'action	10 056,14 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 597,93 €	141 595,87 €	86 800,00 €	181 368,24 €
Transfert à la sect°investisst /exédt fonctionnt antérieur	381 040,30 €	388 754,18 €	58 297,57 €	24 375,35 €	10 018,01 €	55 325,87 €	24 717,91 €	- €	- €	- €	- €
Emprunt									400 000,00 €	500 000,00 €	
fctva								7 818,84 €	5 446,43 €	19 151,78 €	54 098,30 €
Marge	**352 714,65 €**	**357 068,49 €**	**47 542,39 €**	**6 622,68 €**	**-15 175,88 €**	**7 524,33 €**	**484,55 €**	**-88 021,43 €**	**-117 385,87 €**	**-109 166,88 €**	**-373 476,66 €**
Cout Investissement Plan d'action	8 803,85 €	14 611,88 €	58 620,17 €	9 765,34 €	7 753,90 €	18 784,56 €	10 323,06 €	23 812,46 €	136 685,40 €	165 589,86 €	278 462,41 €
Recettes investissement Plan d'action	25 806,92 €	3 920,00 €					0,00 €	36 402,07 €	13 043,03 €	7 894,00 €	57 800,00 €
Valorisation Plan d'action	**17 003,07 €**	**-10 691,88 €**	**-58 620,17 €**	**-9 765,34 €**	**-7 753,90 €**	**-18 784,56 €**	**-10 323,06 €**	**12 589,61 €**	**- 123 642,37 €**	**- 157 695,86 €**	**- 220 662,41 €**
Résultat section investissement	**369 717,72 €**	**346 376,61 €**	**-11 077,78 €**	**-3 142,66 €**	**-22 929,78 €**	**-11 260,23 €**	**-9 838,51 €**	**-75 431,82 €**	**- 241 028,24 €**	**- 266 862,74 €**	**- 594 139,07 €**
RESULTAT EXERCICE	**1 192 131,35 €**	**882 305,09 €**	**-171 145,36 €**	**83 624,19 €**	**-148 708,77 €**	**55 240,99 €**	**-574 347,54 €**	**625 512,76 €**	**14 591,11 €**	**- 174 207,04 €**	**- 395 573,06 €**
RESULTAT CUMULE	**1 558 306,28 €**	**2 051 857,19 €**	**1 822 414,26 €**	**1 881 663,10 €**	**1 722 936,32 €**	**1 722 851,44 €**	**1 123 785,99 €**	**1 749 298,75 €**	**1 763 889,86 €**	**1 589 682,82 €**	**1 194 109,76 €**
STOCK DE LA DETTE									400 000,00 €	887 347,09 €	861 518,98 €
EXCEDENTS CUMULES ANTERIEURS à 2008	**747 215,23 €**										
INDICATEURS DE GESTION											
Taux autofi brut	27%	24%	-8%	4%	-5%	3%	-30%	24%	10%	3%	8%
Capacité de Désendettement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,56	8,43	3,84
fdr en jours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
coef rigidité							62%	63%	60%	44%	49%

BILAN ET ÉVALUATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE 2005

Bilan et évaluation de la Charte forestière de territoire 2005

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Jérôme Bussière | Étude prospective de la ressource en bois à l'horizon 2037 | juin 2019

TABLE DES MATIÈRES

1 Bilan de la Charte forestière de territoire 2005 2

1.1 Historique de la Charte forestière de territoire 2

1.2 Animation de la Charte forestière de territoire 2005 4

1.3 Les réalisations de la Charte forestière de territoire 5

1.3.1 Biodiversité et forêts remarquables 5

1.3.2 Aide à la mobilisation des bois et forêts de production (filière amont) 9

1.3.3 Valorisation de la ressource et développement de la filière bois (filière aval) 17

1.3.4 Développement de la filière bois matériaux 19

1.3.5 Promotion de la sylviculture dans les espaces agricole et sylvopastoralisme 22

1.3.6 Autres actions 25

1.3.7 Information et communication 27

1.4 Articulation des politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire 29

1.4.1 Les contrats territoriaux 29

1.4.2 Les programmes LEADER 30

1.4.3 Les Plans Climat-Énergie 31

1.4.4 Le SCoT du Sud Aveyron 32

2 L'évaluation de la Charte forestière de territoire 2005 33

2.1 Préambule à l'évaluation 33

2.2 Volet 1 : Pertinence et cohérence de la Charte forestière de territoire 36

2.2.1 La pertinence 36

2.2.2 La cohérence interne 38

2.2.3 La cohérence externe 39

2.3 Volet 2 : Efficacité et efficience de la Charte forestière de territoire 40

2.3.1 L'effectivité *40*

2.3.2 L'efficacité *45*

2.3.3 La contribution aux programmes régionaux *51*

2.3.4 L'efficience *53*

2.4 Volet 3 : Efficacité de la Charte forestière de territoire en termes de mobilisation des acteurs du territoire 55

2.4.1 Efficacité de la mobilisation *55*

2.4.2 Pertinence *56*

3 Conclusion 58

Annexe 1 : Contribution des actions entreprises aux mesures de la Charte forestière de territoire 2005 59

1 BILAN DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE 2005

1.1 Historique de la Charte forestière de territoire

La première Charte Forestière de Territoire (CFT) du Parc naturel régional des Grands Causses a été élaborée en 2004-2005, en application de la loi d'orientation sur la forêt de 2001. Elle porte sur la période 2005-2015, soit une période de 10 ans.

Le Parc a rédigé le rapport de la CFT en 2005 à l'initiative de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de l'Aveyron. La CFT a été intégrée à la Charte du Parc dans son « *Article 6.1.1 - Filière forêt-bois : mettre en œuvre la Charte forestière de territoire* ». Le classement du Parc a été renouvelé le 16 avril 2008 pour une période de 12 ans, soit du 5 mai 2007 au 5 mai 2019.

L'esprit de la CFT s'est inscrit dans l'ambition du Parc de concilier la préservation du patrimoine et des ressources naturelles du territoire, avec son développement économique et social. La CFT précise en préambule que l'objectif est de « *permettre la rencontre entre les offreurs de biens et services que sont les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, et des demandeurs responsables, motivés par un ou plusieurs de ces biens et services, voire même par l'avenir du territoire forestier du Parc naturel régional des Grands Causses* ».

Le territoire de la CFT s'étend sur l'ensemble du périmètre du Parc naturel régional, soit une superficie de 327 070 ha. Par conséquent, la CFT du Parc naturel régional des Grands Causses est la CFT la plus importante de France en superficie et concerne 93 communes et 68 000 habitants.

La CFT identifie les principaux enjeux et les priorités en matière de forêt et de filière bois. Elle est signée par le Préfet de l'Aveyron, le Président de la Région Midi-Pyrénées, le Président du Conseil général (Jean Puech à l'époque), les Présidents des Chambres consulaires, le Président du Parc, le Directeur de l'ONF, le Président du CRPF, le Président du CRITT Bois, le Président du Syndicat des propriétaires sylviculteurs, le Président des exploitants scieurs, le Président de l'interprofession Forêt-Bois de Midi-Pyrénées, les Présidents des Communautés de communes.

La CFT 2005-2015 concerne 21 mesures détaillées sous forme de fiche-actions.

1. Améliorer la connaissance sur les milieux naturels.
2. Favoriser la « naturalité » des forêts et des paysages.
3. Préserver l'environnement et gérer la forêt.
4. Adapter aux peuplements du Parcs une sylviculture de production.
5. Protéger un patrimoine forestier remarquable.
6. Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés.
7. Proposer une gestion adaptée aux périmètres de protection des captages.
8. Protéger, réhabiliter et reconstituer les haies et le bocage.
9. Informer sur les ripisylves.
10. Améliorer la desserte forestière.
11. Développer les équipements de protection contre les incendies.
12. Accueillir le public en forêt.
13. Mieux mobiliser les bois.
14. Mobiliser les propriétaires par les Plans de développement de massif forestier (PDM).

15. Favoriser et pérenniser les entrepreneurs de travaux forestiers.
16. Activer la complémentarité agriculture-forêt.
17. Promouvoir l'usage du bois en milieu agricole.
18. Favoriser l'usage du bois-énergie en milieu agricole.
19. Développer des chaufferies collectives et industrielles bois-énergie.
20. Promouvoir le bois dans les aménagements publics et les équipements routiers.
21. Promouvoir le bois matériaux auprès des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.

L'animation de la Charte forestière de territoire début fin 2007 avec le recrutement d'un chargé de mission au mois de septembre. Le Comité technique de la CFT est alors élargi à l'ensemble des partenaires concernés par la forêt et la filière bois. 3 groupes de travail sont constitués pour mettre en œuvre les 3 priorités fléchées dans la CFT :

- « Biodiversité et forêts remarquables » pour réaliser l'inventaire des forêts remarquables,
- « Gestion et mobilisation des bois » pour soutenir le sylvopastoralisme et schéma de desserte (plus généralement traiter de la gestion des forêts et l'exploitation des bois),
- « Filière bois » pour développer la filière bois-énergie (plus généralement pour développer toute la filière aval). »

L'animation de la Charte forestière de territoire a été intégrée à la Charte constitutive du Parc naturel régional des Grands Causses comme objectif à part entière sous l'intitulé :

« ARTICLE 6.1 - FACILITER LA MISE EN PLACE OU LA CONSOLIDATION DE FILIÈRES LOCALES ET DE STRATÉGIES CONCERTÉES, NOTAMMENT FORÊT-BOIS, TOURISME, AGROALIMENTAIRE »

« Article 6.1.1 - Filière forêt-bois : mettre en œuvre la Charte forestière de territoire »

Cet article précise « *Dans cette nouvelle Charte, le Parc souhaite appuyer de façon plus volontariste la valorisation économique de ses forêts.*
La Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Grands Causses validée au mois de juin 2005 pour une durée de 10 ans constitue le cadre de référence et d'actions.
Ses signataires s'engagent à la mettre en application dans leurs domaines de compétences et en fonction des moyens mobilisés.
Outre les objectifs environnemental et social auxquels elle répond, la Charte forestière affirme un objectif économique.
Il s'agit de mettre en œuvre les actions identifiées dans la Charte forestière pour :

- *Favoriser le regroupement des propriétaires forestiers et parvenir à la mise en œuvre de Plans de développement de massifs forestiers (PDM) ;*
- *Améliorer la qualité des peuplements forestiers de production ;*
- *Développer l'utilisation du matériau bois dans les bâtiments, l'habitat, les aménagements publics et les équipements routiers… et promouvoir son image auprès du grand public ;*
- *Accroître la capacité d'exploitation de la forêt en améliorant la desserte et en développant les techniques alternatives d'exploitation (câble…) ;*
- *Développer l'usage du bois énergie dans les chaufferies collectives et en milieu agricole ;*
- *Prendre en compte le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI) ;*

En outre, le Parc et ses partenaires s'attachent à valoriser auprès des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, la formation initiale et/ou continue des métiers du bois afin d'assurer le renouvellement et la création d'emplois et d'entreprises artisanales dans les communes rurales. »

1.2 Animation de la Charte forestière de territoire 2005

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a recruté un chargé de mission en charge de l'animation de la Charte forestière de territoire pour 1/3 ETP. Pour cet animateur, le suivi du temps de travail a été institué dès 2009 pour certaines actions et généralisé à partir de 2011. Le suivi du temps de travail a été instauré pour l'ensemble du personnel Parc depuis avec la généralisation de l'outil EVA des Parcs naturels régionaux pour le suivi et l'évaluation des actions du Parc.

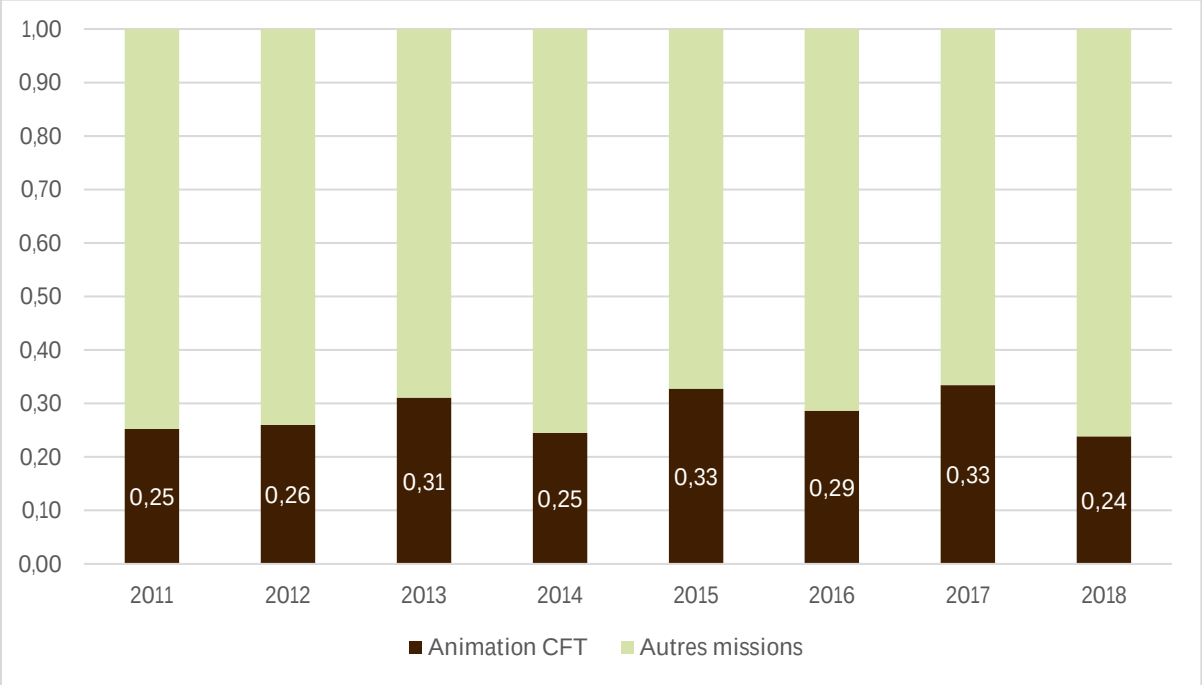

Figure 1 : Temps de travail consacré à l'animation de la CFT et au suivi des action forêt et filière bois de 2011 à 2018 (en ETP)

Dans les faits, partagés entre les missions principales : « forêt et filière bois » et « biodiversité », mais également impliqué sur les thématiques « zones humides », « urbanisme » (notamment lors de la rédaction du SCoT du Sud Aveyron) et le suivi des projets « agro-écologie », le temps effectif consacré à l'animation de la Charte forestière de territoire et le suivi des actions oscille entre ¼ et 1/3 ETP.

1.3 Les réalisations de la Charte forestière de territoire

1.3.1 Biodiversité et forêts remarquables

1.3.1.1 Inventaire des arbres remarquables de l'Aveyron (Parc/CPIE du Rouergue) (2008, 2010)

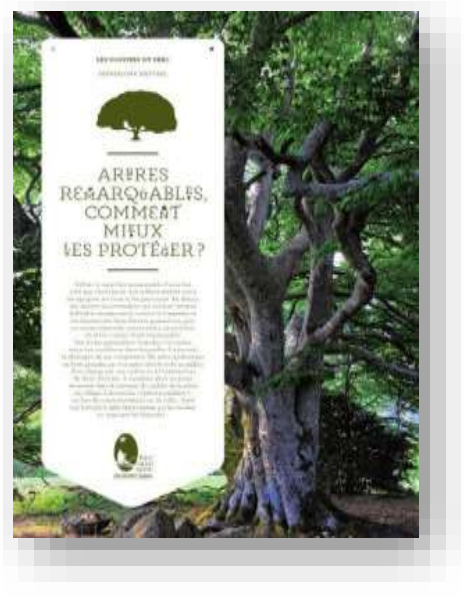

Le CPIE du Rouergue et le Parc ont engagé une action commune visant à établir un inventaire des arbres remarquables du département de l'Aveyron. Le Parc porte l'inventaire des arbres sur son territoire selon une méthodologie commune au CPIE et au Parc afin d'assurer la cohérence du projet. L'action a été engagée en 2008 a permis :

L'élaboration de la méthodologie et de la fiche d'enquête en groupe de travail : recherche de travaux effectués sur ce thème, recueil des connaissances sur le département, rencontre des opérateurs des inventaires sur le territoire du canton de Marcillac et sur le Parc, constitution d'un groupe d'experts et d'un réseau d'informateurs

Le recensement des destinataires potentiels, élaboration d'une liste d'envois de la fiche enquête

La réalisation de l'inventaire : élaboration et édition d'une affiche, d'un dépliant présentant l'opération, diffusion, organisation d'une conférence de presse, site internet, communes, professionnels de la forêt (exploitants forestiers, gestionnaires de forêts, entreprises de travaux, forestiers, etc.)

L'inventaire s'est poursuivi en 2009 et a permis le signalement de 300 arbres sur tout le département de l'Aveyron, lesquels ont fait l'objet d'un complément d'information (mesure, localisation GPS…). Un accompagnement pédagogique a été proposé par le CPIE du Rouergue à l'ensemble des établissements scolaires : primaire (cycle 3), collèges et lycées.

- Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses, CPIE du Rouergue
- Partenaire technique : DDT de l'Aveyron
- Financement : Région, DREAL Midi-Pyrénées (et valorisation : Région, Conseil général & Europe (LEADER))

1.3.1.2 *Inventaire des écosystèmes forestiers remarquables (2009-2011)*

Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration et l'animation de la Charte forestière de territoire, la biodiversité et les forêts patrimoniales ont été définies comme un enjeu prioritaire. Dans cette logique l'ONF a proposé au Comité technique du mois de février 2008, un inventaire des forêts patrimoniales du Parc. Un groupe de travail s'est réuni le 22 mai 2008 pour affiner la méthode proposée.

Figure 2 : Hêtre dans le Bois de Triès

La réalisation de cette action s'articule autour des phases suivantes :

- Première phase : établissement d'une liste de sites d'intérêt patrimonial (2010)
- Seconde phase : inventaires naturalistes (2010-2011).

En 2010, les premiers inventaires naturalistes ont débuté sur un échantillon de 10 sites, principalement des hêtraies (9 sites sur 10). La Chênaie verte de Peyrelade fait également l'objet d'inventaire liée à son statut particulier de formation forestière relique.

Les inventaires réalisés en 2010 sont les inventaires « oiseaux » et « chauves-souris ». Les inventaires « champignons » et « coléoptères saproxyliques » ont également débuté et se sont poursuivis en 2011. D'autres ont débuté en 2011 (« mousses » et « lichens »). Le Parc a accueilli en 2012 un stagiaire de l'Office National des Forêts afin de décrire ces forêts et caractériser la présence de bois mort.

Un rapport de synthèse a été rédigé et une plaquette d'invitation à la découverte de la forêt (indiquant des sentiers de randonnées balisés en forêt et valorisant les résultats de l'inventaire) a été conçue.

Les résultats ont fait l'objet d'une publication sous forme d'une article vulgarisé (en deux partie) dans la revue du patrimoine de l'Aveyron Patrimòni.

Figure 3 : Publications grand public sur les forêts patrimoniales

- Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : ONF, CRPF Midi-Pyrénées, EI Purpan, CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, AMBA, LPO Aveyron, CREN Midi-Pyrénées, CPIE du Rouergue…
- Financement : Région, État & Europe (FEDER)

1.3.1.3 Diagnostic des connectivités écologiques (2014)

À la suite de la cartographie de l'occupation du sol, l'identification d'une Trame écologique des Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées a été lancée en juillet 2013. Elle consiste à réaliser le diagnostic de la Trame verte et bleue (TVB), c'est-à-dire à cartographier les réservoirs de biodiversité, les éventuelles zones relais, les corridors écologiques et à définir la fonctionnalité de la trame du territoire à partir de la cartographie de l'occupation du sol. Ce diagnostic s'inscrit dans la déclinaison du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées afin de permettre au Parc et aux collectivités d'assurer la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ; en outre, ce diagnostic consolidera de manière substantielle l'état initial de l'environnement du rapport de présentation du SCoT du Parc.

Ce travail est suivi par un Comité technique et scientifique régional regroupant les Parcs, les financeurs, des scientifiques et des partenaires techniques (CRPF, Chambre régionale d'agriculture, Fédération régionale des chasseurs, représentants du CSRPN…) et un groupe de travail territorial dans chacun des Parcs.

Pour évaluer au mieux les enjeux éco-paysagers propres à chaque type de milieu naturel, le diagnostic de la trame écologique du Parc s'est porté sur 8 sous-trames (milieux singuliers) distinctes :

- Les forêts ;
- Les landes et pelouses calcicoles ;
- Les landes et pelouses acidiclines ;
- Les prairies ;
- Les milieux agricoles cultivés ;
- Les milieux rocheux ;
- Les milieux humides ;
- Les cours d'eau.

Pour chacune de ces sous-trames les composantes éco-paysagères (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques…) et leurs perturbations ont été identifiées. La distinction des continuités écologiques par sous-trame permettra à terme, d'adapter au mieux les actions à entreprendre pour leur préservation.

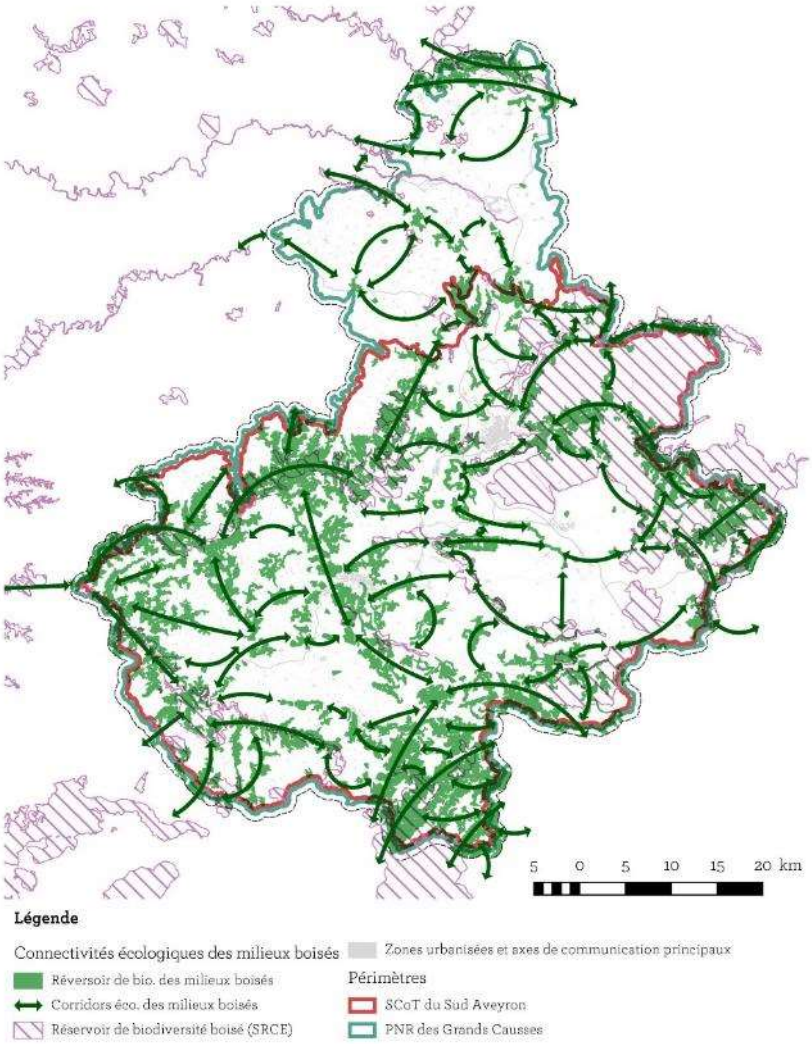

Le diagnostic mené par le Parc a pris en considération les démarches régionales tout en les affinant et en les complétant pour une application au 1:25 000.

Dans le cadre de sa mission de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager, le Parc a souhaité accompagner les communes et les regroupements de communes, en se dotant d'un outil d'aide à la décision pour une prise en compte de la biodiversité dans les politiques territoriale d'aménagement du territoire.

Cet accompagnement doit permettre la prise en compte du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en tenant compte des spécificités du territoire, en réduisant les coûts relatifs à l'élaboration de l'État initial de l'environnement des documents d'urbanisme. Le Parc a notamment voulu anticiper ces aspects pour ses collectivités, en réalisant ce diagnostic au 1:25 000, aussi lorsque le Parc a élaboré le Schéma de cohérence territorial, ce diagnostic a été intégré dans l'État initiale de l'environnement et le SRCE de Midi-Pyrénées a ainsi été pris en compte dans le PADD et le DDO du SCoT du Sud Aveyron.

Ce travail permet d'accompagner les communes lors de l'élaboration des Plans locaux d'urbanismes (PLU) et de préserver les milieux forestiers les plus remarquables, notamment par le zonage en Espaces boisés classés (EBC) lorsque les enjeux le justifient.

- Maîtrise d'ouvrage : Parc naturels régionaux de Midi-Pyrénées

- Partenaires techniques : CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, AMBA, LPO Aveyron, CREN Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, CSRPN, FRC Midi-Pyrénées, DREAL, Région Midi-Pyrénées…
- Financement : Région & Europe (FEDER)

1.3.1.4 Forêts anciennes des Parcs du massifs central - étude cartographique et approche historique (2016)

Le projet porté par IPAMAC a constitué en la digitalisation des cartes de l'État-Major (datée entre 1852 et 1854 sur le territoire du Parc) selon la méthodologie normalisée de l'IGN. Les résultats montrent que, d'après la carte de l'État-major, la forêt couvrait environ 50 753 hectares au milieu du XIXe siècle, soit un taux de boisement de 15,5 % (le double du taux moyen de couverture forestière en France, estimé à l'époque du minimum forestier entre 5 % et 9 %).

Un bulletin méthodologique ainsi qu'un livret décrivant les résultats pour le Parc a été édité. Cette opération a permis de ce doté de données supplémentaire dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projets des et avis qu'est amené à rendre l'équipe du Parc.

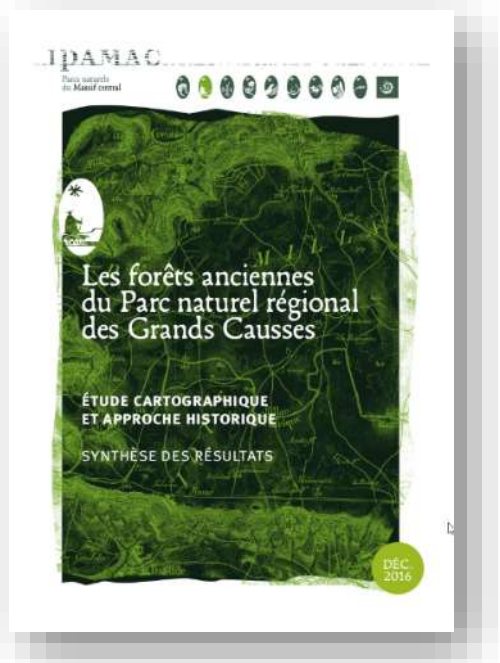

Figure 4 : Notice sur les forêts anciennes du PNRGC

- Maîtrise d'ouvrage : IPAMAC
- Partenaires techniques : IGN, ONF, CBN du Massif central…
- Financement : CGET & Europe (FEDER)

1.3.2 Aide à la mobilisation des bois et forêts de production (filière amont)

Le diagnostic de la Charte forestière a montré que du fait du morcellement de la propriété forestière et de l'enclavement de nombreux massifs, le potentiel forestier local est encore largement sous-utilisé. La mobilisation de la ressource nécessite la création de voirie forestière dans un cadre structuré. Une première réunion du groupe de travail « Gestion et mobilisation de la ressource » a eu lieu le 19 novembre 2008. L'animation des groupes de travail de la Charte forestière de territoire a permis d'identifier le besoin d'amélioration de la desserte sur les communes de Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières, puis du Pays Saint-Serninois des Sept-Vallons.

1.3.2.1 Les Schéma de desserte forestière

1.3.2.1.1 Schéma de desserte de Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières (2010)

En 2009, le Parc a été maître d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma de desserte sur ces deux communes. Après appel d'offre, un prestataire a été retenu pour cette action. En 2010, deux réunions publiques ont eu lieu à Saint-Jean-du-Bruel pour recueillir les projets et les attentes des propriétaires et des acteurs locaux.

Le Schéma de desserte forestière finalisé début 2011 a permis d'identifier le besoin d'amélioration de la desserte sur les Communes de Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières.

L'amélioration de la desserte sur la première propose la création ou la requalification de 79 kilomètres de routes ou pistes forestières qui permettraient de mobiliser près de 268 000 m³ de bois supplémentaires dans les 10 années après la rédaction du schéma.

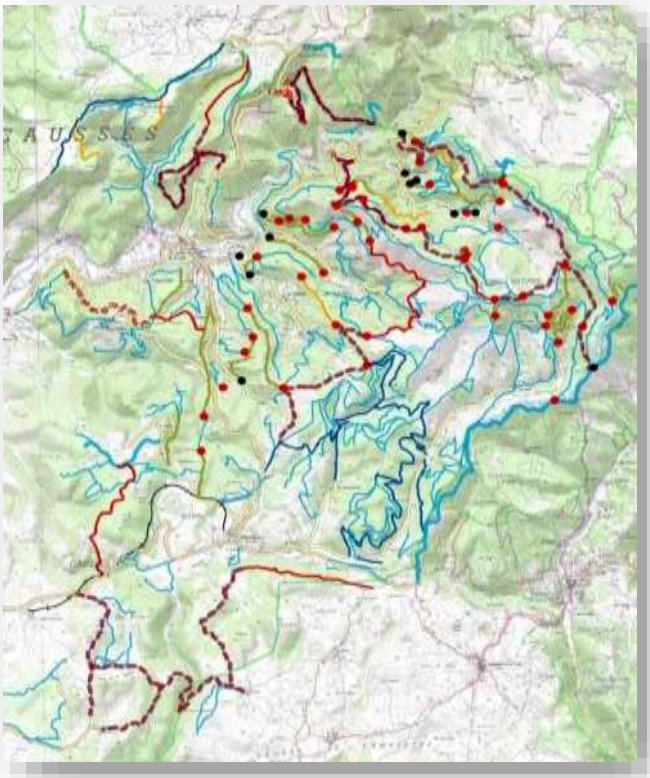

Figure 5 : Cartographie de l'existant des propositions d'amélioration de la desserte à Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières

Début 2019, 17 km de route forestière ont été mis au gabarit et 750 mètres ont été créés. 3,4 km de piste ont également été créés dans ce secteur.

- Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : SELAS Forêt Évolution, DDT de l'Aveyron
- Financement : État

1.3.2.1.2 Schéma de desserte du pays Saint-Serninois *et des Sept Vallons (2016-2018)*

Le schéma de desserte forestière sur les onze communes du Pays Saint-Serninois et des Sept Vallons (deux anciennes Communautés de Communes) à desservir correctement grâce à des

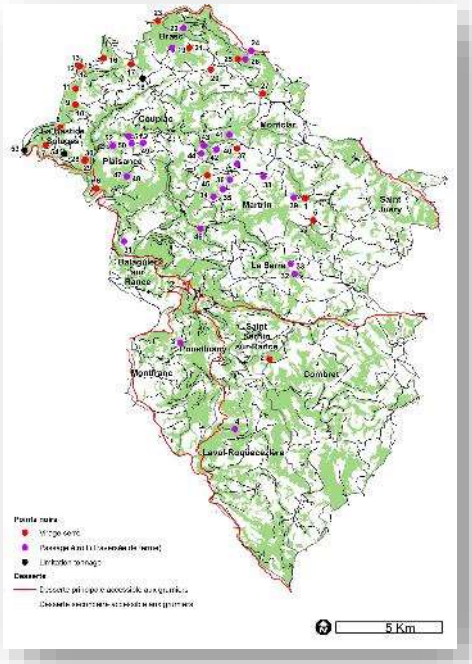

Figure 6 : État des lieux de la desserte du Pays Saint-Serninois et des Sept Vallons

routes forestières ainsi que des pistes DFCI aux normes, certains vallons de ces communes en intégrant les paramètres économiques, sociaux, environnementaux, ainsi que le contraintes réglementaires physiques et foncières. Ces interventions ont pour but de permettre une sylviculture durable et respectueuse des enjeux environnementaux.

Le maître d'ouvrage de cette action est le Syndicat mixte du Parc naturel régional des grands causses, les maîtres d'œuvre sont les bureaux d'étude Alcina et Pyrénées Cartographie et pour finir, le CRPF est lui, maître d'ouvrage du Plan de développement massif qui permet de préciser l'état de la ressource forestière et faire remonter les besoins des propriétaires forestiers du périmètre d'étude.

Sur cette action, une base de données sur l'état des lieux de la desserte actuelle de ce territoire a été exportée au format de l'inventaire de la desserte VIAPIR dans la perspective d'être intégrée au site Internet (cartographie des dessertes des massifs forestiers en ligne).

Les données de ce schéma ont également été transférées au format de la base de données du SDIS 12 pour permettre aux pompiers de connaitre l'accessibilité des massifs forestiers aux engins de lutte contre les incendies.

L'amélioration de la desserte identifie 17 projets potentiels impliquant la création ou la requalification de 24 kilomètres de routes ou pistes forestières qui permettraient de mobiliser près de 56 000 m^3 de bois supplémentaires dans les 10 années à venir (83% des volumes sont concernés par 3 projets prioritaires).

Le Schéma de desserte propose la prise en compte de l'enjeu DFCI en proposant des équipements dédiés dans les projets. Il identifie des zones supplémentaires pouvant faire l'objet d'aménagements DFCI spécifiques sur des secteurs à enjeu forestier moindre mais à sensibilité forte à très forte à l'aléa feu de forêt.

Début 2019, il est trop tôt pour évaluer les résultats de ce schéma de desserte. Les 3 projets les plus mobilisateurs (47 000 m^3) devraient être mis en œuvre très rapidement pour une réalisation de mise au gabarit de 7,7km de route forestière.

- Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : Alcina, Pyrénées cartographie, DDT de l'Aveyron, CRPF d'Occitanie, SDIS 12
- Financement : Région & Europe (LEADER)

1.3.2.2 Les Plans de développement de massif forestier (PDM) et autres outils d'animation

Sur le territoire du PNR des Grands Causses, 4 PDM ont eu lieu sur la période 2005-2007 : Lévezou Nord et Sud, Belmont-sur-Rance et Camarès, couvrant plus de 30 000 ha de forêt privée. Ils ont permis de mobiliser près de 15 000 m3 de bois.

1.3.2.2.1 PDM du Lingas sur les communes de Nant, Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières (2012-2014)

Dans le cadre de la Charte forestière, et après la réalisation du Schéma de desserte Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a animé un Plan de développement forestier sur les Communes de Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières et Nant. Cet outil permet une animation renforcée des propriétaires forestiers pour les sensibiliser à la gestion de leur forêt et permettre des chantiers de mobilisation de la ressource en bois.

67 propriétaires ont été rencontrés à l'occasion de 3 réunions d'informations. 25 diagnostics ont été réalisés pour 765 ha de propriétés (11% de la surface forestière). La moyenne des surfaces de ces diagnostics est de 30 ha (de 2 ha à 190 ha).

3 propriétaires ont rédigé des documents de gestion durable (1 PSG et 2 CBPS) sur 81 ha. 7 chantiers d'exploitation forestière ont été réalisés sur 78,5 ha mobilisant 7 130 m^3 de bois. Un chantier de reboisement a également été réalisé sur 5.5 ha.

- Maître d'ouvrage CRPF de Midi-Pyrénées
- Partenaires techniques : PNRGC
- Financement : Région et Europe (FEADER)

1.3.2.2.2 PDM du pays Saint-Serninois et des Sept Vallons (2016-2018)

Le Plan de développement de massif porté par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a été mené en cohérence et en parallèle au schéma de desserte du même territoire, en prenant en compte les acquis des expériences précédentes.

72 propriétaires forestiers se sont manifestés notamment à l'occasion de 2 réunions en salle et 2 réunions thématiques sur le terrain (le reboisement et la sylviculture du châtaignier). 50 diagnostics ont été réalisés pour 430 ha. La moyenne des surfaces de ces diagnostics est de 8.6 ha (de 0.75 ha à 51 ha).

15 propriétaires ont rédigé des documents de gestion durable (5 PSG et 15 CBPS) sur 296 ha.

Au mois de juin 2019, 10 coupes ont été réalisées sur 24 ha mobilisant 4 460 m^3 de bois. Elles correspondent à 5 chantiers dont 2 chantiers groupés. 4 plantations sont en cours de réalisation.

- Maître d'ouvrage : CRPF Occitanie
- Partenaires techniques : Alcina, Pyrénées cartographie

- Financement : Région & Europe (FEADER)

1.3.2.2.3 *Convention de partenariat Parc/CRPF pour le renfort à l'animation de la Charte forestière de territoire (2012-2013)*

En 2012, le Parc et le CRPF de Midi-Pyrénées ont signé une convention d'objectif qui traduit la volonté des deux organismes de travailler en concertation et partenariat. Cette convention a permis l'embauche par le CRPF d'un troisième technicien forestier pour le département de l'Aveyron hébergé dans les locaux du Parc à Millau depuis le mois de septembre 2012 ; sa zone d'intervention privilégiée étant les Grands Causses (Causse Noir et Causse du Larzac) et les avant-causses. Cette convention a permis de renforcer l'animation de la Charte Forestière de Territoire. Il s'agit principalement de promouvoir la gestion forestière durable (principalement en forêt privée qui représente 87% de la forêt du territoire du Parc), ainsi que de développer la filière bois locale dans le cadre des actions territoriales.

Au 31 décembre 2013, le travail a permis notamment d'informer 532 propriétaires (objectif de la convention : 500) et 121 représentants des collectivités (communes, communautés de communes et Conseil général) (objectif : 50), de présenter 22 Plans simples de gestion (objectif : 15), d'initier des projets de regroupements de propriétaires et des travaux forestiers (coupes ou éclaircies).

Maître d'ouvrage : CRPF Midi-Pyrénées
Financement : Europe (LEADER)

1.3.2.2.4 *Chantier pilote d'exploitation par câble (2014-2016)*

Un chantier vitrine d'exploitation au câble mât a été organisé par le CRPF de Midi-Pyrénées et la DDT de l'Aveyron. Ce chantier réalisé par la coopérative SylvaBois avait fait l'objet d'une analyse technique préalable par le CRPF dans le cadre d'une action de dynamisation des Groupements Forestiers. Ce chantier a permis de mobiliser 5 110 m³ de bois pour 20 ha de coupe rase de Douglas sur la commune du Truel, sur un versant de la vallée du Tarn objet d'un classement Natura 2000. Le coût d'exploitation s'est élevé à 33 €/m³.

Une visite du chantier à destination des élus locaux a été organisée par le CRPF et la Coopérative le 1er juillet 2015. Elle a réuni une quinzaine de personnes.

Maître d'ouvrage : DDT de l'Aveyron, CRPF de Midi-Pyrénées
Partenaire technique : Coopérative SylvaBois
Financement :

1.3.2.2.5 *Projet TAILFEU-12-81 (appel à projet Dynamic Bois) (2017-2019)*

Le projet TAILFEU-12-81 (en cours) a pour objet de dynamiser la mobilisation de bois chez les propriétaires forestiers privés sur des peuplements de taillis, taillis sous futaie de feuillus pour lesquels un accompagnement par les acteurs territoriaux du développement forestier du Tarn et de l'Aveyron est indispensable. Ce projet cible deux enjeux majeurs de la filière bois, d'une part la

mobilisation supplémentaire de bois d'œuvre feuillus et la transformation de taillis vieillissant en forêt de production, d'autre part.

Il vise à ce que les coopératives forestières Alliance Forêts Bois et Sylva Bois puissent garantir la commercialisation des volumes mobilisés (bois d'œuvre, bois d'industrie et biomasse) via des contrats d'approvisionnement, et que les CUMA départementales puissent permettre d'impliquer les réseaux d'agriculteurs pour la production et consommation de plaquettes forestières, les chambres d'agriculture et les coopératives assurant l'animation des propriétaires forestiers privés sur les trois années du programme proposé.

Le projet a permis le cofinancement d'une plateforme multifilière sur le site SPC (Scierie et Palette de Camarès) et d'un bâtiment de 1000 m², l'ensemble représentant un investissement de 400 000 € qui sera réalisé au second semestre 2019.

Plusieurs visites conseil ont été réalisées chez des propriétaires forestiers sur neuf communes appartenant du territoire. Un projet de reboisement sur la commune de Ségur (en cours de dépôt à l'été 2019).

Maître d'ouvrage : Coop de France Partenaires : Groupe Sylva Bois, Alliance Forêt-Bois, CUMA, Chambres d'agriculture du Tarn, Parc naturel régional des Grands Causses, Parc naturel régional de l'Aubrac… Financement : ADEME

1.3.2.3 Autres actions d'émergence de filière amont

1.3.2.3.1 Accompagnement à la structuration d'une filière de valorisation des bois du Larzac (2013)

En 2013, afin de structurer une filière de vente de plaquette déchiquetée, l'association Bois du Larzac a sollicité un accompagnement par l'ADEFPAT (l'ADEFPAT est une association régionale, créée en 1983, par des organisations de développement local et les chambres consulaires pour accompagner les porteurs de projet en milieu rural). Le Parc à assurer le rôle de territoire référent et apporter son expertise. Dans ce cadre il a fait intervenir un expert (Jean-Michel Mivière, Faig Bé), pour exposer à l'association Bois du Larzac et les acteurs locaux, des différentes solutions de stockage et de séchage de la plaquette forestière.

Maître d'ouvrage : Association Bois du Larzac Accompagnement : ADEFPAT, Parc naturel régional des Grands Causses

1.3.2.3.2 Diagnostic de la filière bois du Larzac, faisabilité d'un guide de sylviculture du Pin sylvestre ? (2017)

À la demande de la DREAL, dans le cadre de la démarche patrimoniale de protection et de gestion du Larzac, le Parc naturel régional des Grands Causses a réalisé, avec l'appui du CRPF, un diagnostic de la gestion forestière et la filière bois sur le Causse du Larzac.

Sur la base du constat de l'émergence d'une filière bois portée par l'association Bois du Larzac (environ 3000 ha de bois, dont essentiellement des boisements de Pin sylvestre, soumis à PSG), le diagnostic conclu à la perspective d'un guide de sylviculture du Pin sylvestre pour donner les outils de la gestion sylvicole et sylvopastorale des pineraies sylvestre sur causses.

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses Partenaires : CRPF Midi-Pyrénées ; CRPF Languedoc-Roussillon, association Bois du Larzac Financement : DREAL Midi-Pyrénées

1.3.2.4 Protection des forêts

1.3.2.4.1 Plan de massif de protection des forêts contre l'incendie (PPFCI) du Causse Noir (2012)

Le Plan de Massif du Causse Noir a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Millau-Grands Causses et a été finalisé en 2012. Il a été présenté à la Commission Départementale le 11 juillet 2014.

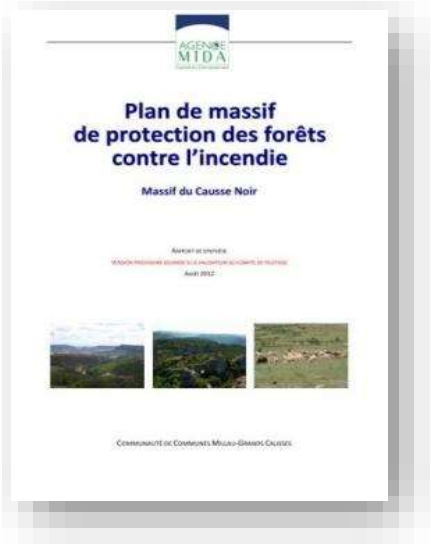

Au-delà de la rédaction du rapport, il faut souligner que plusieurs actions du plan de massif ont été mises en œuvre par la Communauté de Communes. En effet, après la rédaction de plans de massifs, la mise en œuvre des travaux n'est malheureusement pas systématique.

Plan de massif de protection des forêts contre l'incendie était l'un des deux Plan de massif prévus au PDPFCI 2007-2013.

- Maîtrise d'ouvrage : Comm. de communes Millau- Grands Causses
- Prestataire et partenaires technique : MTDA, DDT de l'Aveyron, SDIS 12…
- Financement : État

1.3.2.4.2 Prise en compte su risque incendie dans les document de gestion forestière

L'information auprès des propriétaires vise particulièrement le CRPF Occitanie, les coopératives forestières et les experts forestiers.

Aujourd'hui les organismes publics (CRPF, ONF) et les gestionnaires intègre ce risque dans leurs documents ou lors du conseil auprès des propriétaires. Si le niveau de sensibilisation des propriétaires forestiers est plus difficile à évaluer, les risque est bien pris en compte dans les documents de gestion.

1.3.2.4.3 Campagne de sensibilisation (2008)

Dès l'approbation du précédent PDPFCI (2007-2013), un document a été réalisé pour informer les différents publics : promeneurs, touristes, utilisateurs de l'espace. Une plaquette pédagogique d'information générale comportant également un volet technique a été éditée et distribuée sur le territoire de la Charte forestière de territoire. Le contenu de cette plaquette a été intégré sous forme dans les divers bulletins de liaison du Parc naturel régional des Grands et sur son site Internet.

Des informations figure encore sur la Carte du Parc diffusées très largement dans les Offices du tourisme

1.3.2.4.1 Campagne de lutte contre la Chenille processionnaire du Pin

Suite à un fort épisode d'éclosion de Chenilles processionnaires, en parallèle de très forte invasion par la Pyrale du Buis dans le sud Aveyron, le Parc naturel régional des Grands Causses a été associé à une cellule de crise présidée par le Sous-Préfet de Millau.

Le Parc a édité un flyer ainsi qu'un dépliant d'information sur la chenille processionnaire pour sensibiliser le grand public. Des kits de lutte « pédagogique » (composé d'un piège à chenille, d'un piège à phéromone et d'un nichoir à mésange ou gîte à chauve-souris) ont également été distribuer aux communes afin de les sensibiliser aux moyens qu'il était possible de mettre en œuvre.

Les deux agents d'entretien de l'espace rural du Parc naturel régional ont été formé dans le but d'obtenir l'attestation Certiphyto leur permettant d'effectuer les traitements sur les zones à enjeux défini avec les Communautés de Communes dans le cadre de la cellule de crise.

L'action s'est traduite sur le terrain par des traitements ciblés à l'aide d'une turbine et d'une perche télescopique acquise par le Parc (avec l'aide du Conseil départemental et des collectivités), sur 5 communes.

- Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires technique : Collectivité, correspondants DSF (CRPF et ONF), SDIS 12…
- Financement : Conseil régional, Conseil départemental, collectivités

1.3.3 Valorisation de la ressource et développement de la filière bois (filière aval)

1.3.3.1 Structuration et développement d'une filière bois-énergie

1.3.3.1.1 Diagnostic et perspectives de développement de la filière bois énergie en Aveyron (2009)

Le Parc a accueilli en 2009 un stagiaire durant quatre mois afin de réaliser un diagnostic de la filière bois énergie aveyronnaise en partenariat avec le CRITT 12 Bois et l'association Aveyron Énergie Bois et de proposer une stratégie de développement de celle-ci. Le stage a permis de :

- Dresser un état de lieux de la filière et d'élaborer un annuaire permettant de référencer les acteurs de la filière bois énergie (assistants à maîtrise d'ouvrage, installateurs, fournisseurs). 104 chaufferies automatiques au bois ont été recensées sur tout le département pour une puissance cumulée d'environ 30 MW (mégawatts). L'état des lieux a également permis de recenser 14 fournisseurs de produits bois énergie et 49 installateurs de chaudières automatiques (annuaire disponible sur le site Internet).
- Réaliser des pré-études pour la mise en place d'une chaufferie bois dans 4 communes du Parc : Marnhagues-et-Latour, Fayet, Mounès-Préhencoux et Saint-Félix-de-Sorgues.
- Sensibiliser les collectivités à l'usage du bois énergie : édition d'un argumentaire, organisation d'une journée visite chaufferie bois en Lozère pour les porteurs de projets et les partenaires le 3 juin 2010. Une délégation du Parc et de l'Aveyron (élus et techniciens de diverses structures) a été accueillie par la mission bois-énergie de la CCI du Gard et de la Lozère.

- Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : Association Aveyron Énergie Bois, CRITT Bois Midi-Pyrénées
- Financement : Région

1.3.3.1.2 Animation pour la promotion du chauffage automatique au bois par l'association Aveyron Énergie Bois

Crée fin 2006, l'association Aveyron Énergie Bois recrute animateur Bois-Énergie pour l'ensemble du Département de l'Aveyron sur la base de la stratégie de développement de la filière bois-énergie que le Parc avait commencer à esquisser. Cette stratégie permet de montrer les objectifs à atteindre dans le Département de la l'Aveyron et permet de mobiliser les cofinancements nécessaires au financement d'un poste d'animateur. Le Parc adhère à l'association et est membre de son conseil d'administration.

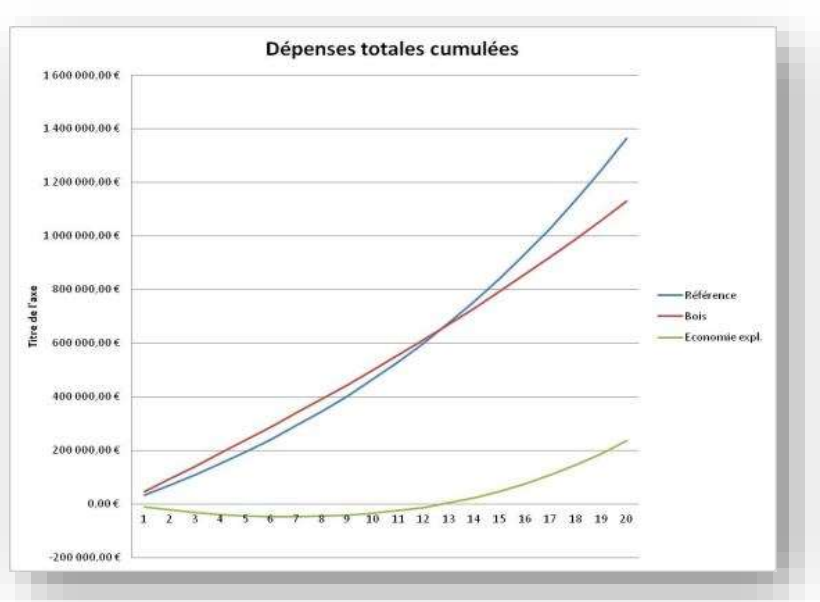

Figure 7 : Outils MS Excel de simulation des coûts pour les projets bois énergie conçue par le Parc naturel régional des Grands Causses

Le Parc, peut apporter ponctuellement son expertise et une aide à l'animation et inciter les collectivités à faire appel à l'association pour la réalisation d'un pré-diagnostic.

- Maître d'ouvrage : Aveyron Énergie Bois
- Financement : Région, ADEME

1.3.3.1.3 *Étude technico-juridique pour la mise en place d'une filière « chaleur » (2013-2014) et création d'une de vente de chaleur bois (2016)*

Bien que depuis 2009, le Parc ai accompagné des porteurs de projet bois énergie, puis plus intensément l'association départementale Aveyron Énergie Bois à partir de 2011 peu de projets se concrétisaient. Ce manque de concrétisation s'explique par : un manque d'ingénierie dans les collectivités pour monter un projet de chaufferie bois ou réseau de chaleur, un manque de capacités financières d'investissement malgré les économies prévues à moyen terme et projets trop petits au regard des opérateurs nationaux.

Étude technico-juridique pour la mise en place d'une filière « chaleur » visait à définir les conditions de vente de chaleur « clé en main » qui permettrait aux maîtres d'ouvrages de se dégager de la phase développement / financement / exploitations des projets.

Ce travail a permis de concrétiser à l'été 2016 la mise en place d'une Société d'économie mixte « Causses Energia » qui rassemble aujourd'hui 18 membres :

- 8 collectivités (dont le Syndicat Mixte du Parc qui en assure la Présidence)
- 10 partenaires privés parmi lesquels des exploitants de réseaux de chaleur, des approvisionneurs de bois locaux et les bailleurs sociaux du territoire

Dans la foulée de la création administrative de la société, un chargé d'affaires a été recruté pour piloter la SEM, répondre aux premiers marchés et coordonner les acteurs de la filière en réponse au projet.

Au printemps 2017, la SEM a signé son premier contrat à travers la délégation de service public lancée par la municipalité de Saint-Affrique pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain long de 5,5 kms desservant 34 bâtiments, raccordé à une chaudière à bois de 3 MW pour une consommation annuelle de 4 500 tonnes et un investissement initial de l'ordre de 7 millions d'euros. La mise en service du réseau est prévue pour l'hiver 2019.

Cette société se veut ainsi comme un outil opérationnel de concrétisation des objectifs de développement de la filière bois énergie inscrits dans la Charte forestière de Territoire, mais également dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (voir chapitre 1.4.3.2, page 31)

- Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : Association Aveyron Énergie Bois, CRITT Bois Midi-Pyrénées
- Financement : EDF, Région & Europe (LEADER)

1.3.4 Développement de la filière bois matériaux

1.3.4.1 Diagnostic et identification des perspectives de développement de la filière locale bois matériaux (2012-2013)

L'activité de valorisation des essences locales et de transformation du bois peut apporter au territoire du Parc une plus-value importante en termes d'aménagement et de gestion du territoire d'une part, de développement de l'économie locale par la création d'emplois d'autre part.

En 2005, le diagnostic de la Charte Forestière de Territoire énumérait 13 entreprises de travaux forestiers, 14 entreprises de première transformation et 14 entreprises de deuxième transformation plutôt spécialisées en charpente/construction bois. L'étude envisagée a pour objectifs :

- La réalisation d'un diagnostic précis de l'état des entreprises de transformation du bois sur le territoire du Parc et de la structuration du marché (essences et volumes mobilisés transformés, caractérisation de l'offre, quantité, qualité, coût, etc.)
- La définition d'objectif de structuration (ou restructuration) de l'offre et la rédaction d'un programme d'action pluriannuel prévisionnel à 3 ou 4 ans accompagné des cahiers des charges pour chaque action définie.

Une consultation pour cette étude a été lancée à la fin de l'année 2011. La commission de sélection des offres réunie le 26 janvier 2012 a retenu le bureau d'étude IF Consultants en association avec le CRITT Bois Midi-Pyrénées. Le diagnostic de la filière locale bois matériaux a été initié au second semestre 2012 par une série d'enquête auprès des professionnels et des porteurs de projets potentiels (collectivités et maître d'œuvre). Les résultats de cette étude ont permis d'identifier des axes prioritaires d'intervention :

- Axe 1 : Structuration de la filière et connexion entre la 1e et la 2nd transformation,
- Axe 2 : Communication et promotion du bois, relation vers l'extérieur,
- Axe 3 : Appui technique : conseil et information des professionnels pour l'utilisation du bois dans la construction.

- Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses

- Partenaires techniques : Interprofession Midi-Pyrénées Bois, Cabinet IF consultant, CRITT Bois Midi-Pyrénées,
- Financement : Région & Europe (LEADER)

1.3.4.2 Étude prospective de la ressource en bois du Parc naturel régional à l'horizon 2037 (2018)

Le territoire du Parc dispose d'une ressource en bois conséquente mais toute cette ressource n'est pas forcément mobilisable (pentes, forêt jeune et non gérée, morcellement de la propriété forestière…). Le rapport de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Grands Causses (2005) estime l'accroissement annuel des forêts à 400 000 m^3/an environ.

En 2018, le Parc naturel régional des Grands Causses a confié à IGN (Inventaire forestier national) une étude visant à préciser la ressource potentielle du territoire et à projeter, selon des scénarios de sylviculture définis par les gestionnaires, la ressource potentielle à l'horizon 2035. Le Cabinet Forêt Logistique Conseil a tenté d'évaluer la commercialisation (destination) des bois prélevés sur le territoire [NDLR : la présente Charte mentionne effectivement qu'il est difficile d'évaluer la destination des bois du territoire compte-tenu du fait que les statistiques ne sont disponibles à l'échelle des départements : enquête annuelle de branche).

Les résultats sont présentés dans le diagnostic de territoire. En effet ce diagnostic est un élément clé de la révision de la Charte forestière de territoire.

- Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : IGN, Forêt Logistique Conseil, CNPF, ONF,
- Financement : Région & Europe (LEADER)

1.3.4.3 Promotion d'une ligne de mobilier design en bois locaux (2018)

Inspiré par ces trajets aux travers les grands espaces du Parc naturel régional, le designer Jacques Pierrejean, originaire de Millau, a conçu une ligne de de mobilier qui mobilise les ressources du territoire. Ainsi, il a dévoilé au Parc les dessins de son concept de mobilier reposant sur une image forte des grands espaces naturels du territoire et le savoir-faire des artisans locaux.

Considérant que les ressources forestières du territoire sont les éléments moteur d'un développement économique et que les savoir-faire des artisans et des entreprises locales sont garant d'une valeur ajoutée locale porteuse d'emploi, le Syndicat mixte du Parc a sélectionné un modèle de banc pour faire réaliser un premier prototype. Le choix de l'essence s'est arrêté sur le châtaigner naturellement durable en extérieur (car riche en tanins).

Des collectivités locales, comme la Commune de la Cavalerie, se sont inscrites dans ce projet pour des projets d'aménagement urbain propres et soutenir la démarche de valorisation de la ressource forestière locale. La société Carré de Vie Construction, qui a bien voulu réaliser gratuitement le premier prototype, a réalisé la première série d'une cinquantaine de bancs, dont huit ont été commandés par la Commune de la Cavalerie.

Le Syndicat Mixte du parc, qui planche sur d'autres essences comme le Pin sylvestre, souhaite que cette première expérience de valorisation des bois locaux puisse se renouveler autour d'autres projets mobilier ou immobilier.

Figure 8 : Un des bancs installés à La Cavalerie

- Maître d'Ouvrage
- Partenaires techniques : Carré de Vie Construction
- Financement : Région

1.3.4.4 Réalisation d'un prototype d'abris de troupeau en Pin sylvestre (2017-2019)

À l'origine d'un objectif de maintien des milieux ouvert, d'augmenter les ressources pastorales disponibles et d'assurer protection les troupeaux en respectant un règlementation d'urbanisme visant à ne pas banaliser les espaces agropastoraux classés en zone N et $N_{pastoral}$ avec un règlement spécifique adapté, le Parc naturel régional des Grands Causses a mis en place d'un groupe de travail pour définir les règles fonctionnelles du bâtiment (aspects zootechniques, d'exploitation, d'intégration paysagère, d'utilisation de ressources locales,) et d'un cahier des charges.

Très vite les solutions de construction se sont orientées vers le bois. Après la consultation de différents constructeurs locaux, le Parc a fait concevoir un nouveau modèle d'abris de troupeau par un architecte, puis un bureau d'étude structure spécialisé dans les ossatures bois pour élaborer un prototype qui utilise la ressource bois locale et permette l'auto-construction.

L'action (en cours) vise la construction d'un ou deux abri(s) en Pin sylvestre local avec des éleveurs volontaires.

Figure 9 : La modélisation de la charpente de l'abri de troupeau en 3D

- Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : École d'architecture de Montpellier, Association Bois du Larzac
- Financement : DREAL Midi-Pyrénées

1.3.5 Promotion de la sylviculture dans les espaces agricole et sylvopastoralisme

1.3.5.1 Suivi des programmes CASDAR et ACTA « Sylvopastoralisme »

À l'initiative du Comité de développement agricole du Sud Aveyron (CDASA), le Parc naturel régional a déjà conduit deux opérations similaires en 2001-2003 et en 2004-2007 (soit avant la période de la Charte forestière). Lors du dernier programme, par exemple, l'action a permis un débroussaillement en sous-bois dans 21 exploitations agricoles situées dans le périmètre du Parc pour une surface de 70ha et pour un montant total de subvention de 52 800 € (50% État, 50% Région).

Certains éleveurs ont valorisé les bois en plaquettes forestières et se sont équipés en chaudières-bois automatiques ; certain ont fait du bois-bûche pour leur propre consommation ou dans le cadre d'une filière courte ; un éleveur a scié pour un usage courant ; un autre a réalisé le bardage de son bâtiment agricole…

Les résultats des travaux menés sur le territoire du Parc ont également alimenté les programmes CASDAR et ACTA pilotés par l'Institut de l'élevage (IDELE).

Les programmes passés d'aide aux travaux ont montré certaines limites. Parmi ces dernières, nous pouvons noter :

- Un accompagnement collectif insuffisant ne permettant pas un suivi et un accompagnement de l'éleveur après les aides apportées ;
- L'absence de rencontre et d'échanges locaux entre les acteurs notamment entre techniciens pastoralistes, technicien forestiers et naturalistes ;

- Une faible communication autour du projet et peu de formation ;

Un objectif forestier (à long terme) relativement peu pris en compte et des références partielles en matière d'impact des pratiques sur la biodiversité.

Pour pallier à certaine limite, le Parc a proposé mener de nouvelles explorations pour compléter les connaissances et valoriser les acquis des différents programmes.

- Maître d'ouvrage : Institut de l'Élevage
- Partenaires techniques : divers
- Financement : État (Ministère de l'agriculture)

1.3.5.2 Connaissance des écosystèmes forestiers gérés par le sylvopastoralisme (2010-2011)

Figure 10 : Dispositif de suivi des chiroptères

L'étude, telle que définie au préalable, visait à mieux connaitre les conséquences de travaux sylvopastoraux sur la forêt, la flore vasculaire et la faune (oiseaux). L'ambition était d'avoir une première approche sur les écosystèmes forestiers gérés par le sylvopastoralisme par une approche diachronique en décrivant les peuplements avant et après travaux. Les financements de travaux d'éclaircies sylvopastorales n'ayant pas obtenus de cofinancements, une approche synchronique a été privilégiées en comparant des sites similaires (même station forestière).

Le travail mené en 2012 a permis de mieux prendre en compte la gestion forestière et d'intégrer des préconisations favorables à la biodiversité dans le dossier technique du Parc sur le sylvopastoralisme (en cours d'élaboration) à destination des éleveurs et des propriétaires forestiers. Aussi, les résultats montrent que l'objectif de production d'herbe désirée par les éleveurs par un apport de lumière important est atteint selon différentes modalités souvent en rapport avec les moyens (ou les opportunités) des éleveurs. Ainsi la gestion mise en œuvre varie de manière importante d'un site à l'autre

- Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : CRPF de Midi-Pyrénées, LPO Aveyron, CPIE du Rouergue
- Financement : DREAL Midi-Pyrénées, Région Midi-Pyrénées

1.3.5.3 Communication et sensibilisation au sylvopastoralisme (2012-2013)

Ainsi, deux rencontres sylvopastorales ont été organisée sur site avec une partie en salle la matinée avec des interventions de la Chambre d'agriculture, de l'Institut de l'élevage et du Centre régional de la propriété forestière suivi par une visite sur une exploitation l'après-midi, le mardi 2 juillet 2013 à Camarès (au sud du territoire) et le jeudi 4 juillet 2013 à Campagnac (au nord du territoire). En dehors des personnes participant à la présentation, 49 personnes ont participé à ces rencontres,

soit un taux de retour de 2,7% (sur 1 800 courriers environ envoyés aux agriculteurs du Sud-Aveyron (périmètre du CDASA et du CDAVAL).

Avant l'organisation des rencontres sylvopastorales, le Parc naturel régional des Grands Causses, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le CRPF de Midi-Pyrénées et l'Institut de l'élevage ont élaborés un Dossier technique du Parc « Le pastoralisme, Qu'es aco ? ». Ce dossier technique a été imprimé à 5 000 ex. et sera distribuée par les techniciens de la Chambre d'agriculture et du CRPF dans le cadre de leur mission de conseil.

A l'occasion d'un numéro du GTI magazine, magazine technique à destination des agriculteurs, trois pages sont consacrées à la forêt et à la filière bois dans le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses. L'essentiel de ces pages est consacré au sylvopastoralisme. 1 600 agriculteurs, en Aveyron, sont abonnés à cette revue tirée à 2 000 exemplaires environ.

Bien que plusieurs pistes aient été explorées, depuis 2013, aucunes opérations sylvicoles accompagnée n'ont pu être menée sur le territoire par le Parc ou ces partenaires. Toutefois, l'exploitation agricole du Lycée agricole de La Cazotte a été accompagnée par le CRPF pour aménager une parcelle sylvopastorale (travaux menés en 2018).

- Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Partenaires techniques : Chambre d'agriculture 12, Institut de l'élevage, CRPF de Midi-Pyrénées
- Financement : Région Midi-Pyrénées & Europe (LEADER)

Figure 11 : Rencontre sylvopastorale à Campagnac (Causse de Séverac)

1.3.6 Autres actions

1.3.6.1 Programme « Plantations »

En 2007, le Parc a poursuivi son programme « Plantations » au bénéfice des collectivités ou de maîtres d'ouvrage privés. Le Parc prend en charge financièrement une partie de l'achat de plants auprès des pépiniéristes et encourage la plantation d'essences locales dans le souci de conforter l'identité des paysages du territoire.

Outre l'appui financier, le Parc apporte un appui technique aux porteurs de projet :

- Conseil dans la définition du projet par rapport aux usagers et aux enjeux environnementaux ;
- Conseil dans le choix des essences et du type de haie par rapport à la fonction souhaitée, aux conditions écologiques du site, aux caractères du paysage ;
- Conseil pour la réalisation des plantations et de l'entretien.

En 2008, le Parc a renouvelé son aide de 3 000 euros au Syndicat des trufficulteurs de l'Aveyron. L'aide apportée a concerné 48 planteurs sur le territoire ; 2 020 nouveaux plants ont ainsi été mis en place. Par ailleurs, une rencontre avec le Syndicat des trufficulteurs a été sollicitée par le Parc afin d'évaluer les campagnes de plantation. Une fiche de renseignements par projet de plantation a été élaborée afin de mesurer les impacts paysagers et les débouchés de la production.

Le Parc a animé une journée de sensibilisation, organisée par la FDSEA, dans les locaux de l'antenne de la Chambre d'agriculture de Saint-Affrique dont le thème était « l'intégration des bâtiments agricoles ».

- Maîtrise d'ouvrage : Parc
- Partenaires : Lycée agricole de la Cazotte, CPIE du Rouergue…
- Financement : Région Midi-Pyrénées

1.3.6.2 Plantation de haie champêtre sur paillage biodégradable (2007-2010)

En partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron », le Parc a soutenu la plantation de haies avec utilisation de paillages biodégradables (écorces).

La mise en place d'écorces augmente la reprise des végétaux et limite l'utilisation de paillage plastique. Le paillage biodégradable est composé essentiellement de bois déchiqueté provenant de scieries locales.

6 500 mètres de haies champêtres ont été réalisées avec un paillage à base d'écorce dans le cadre de ce programme

À la suite d'un appel à projets lancé par la Fédération des Parcs naturels régionaux et un mécénat privé de la Société Fertiligen (gamme Naturen utilisable en agriculture biologique), le Parc des Grands Causses a bénéficié en 2010 d'une aide pour poursuivre cette action

de plantation de haies champêtres sur paillage biodégradable. L'aide a permis de soutenir une quinzaine de projets pour 4 700 mètres supplémentaires.

- Maîtrise d'ouvrage : Parc
- Partenaire : Association Arbres, haies, paysage d'Aveyron
- Financement : Région Midi-Pyrénées

1.3.6.3 Identification des structures paysagères arborées du causse du Larzac

Dans le cadre de la démarche de protection et de valorisation du Larzac, un inventaire des structures arborée vise à préserver ces linéaires dans les documents d'urbanisme et doit permet d'envisager des restaurations de haies de buis, de murets ou de replantation de haies champêtres par exemple. Cette donnée est utilisée pour définir les tracés des itinéraires de randonnée pour découvrir ce patrimoine. Avec l'attaque de la Pyrale du buis (chenille défoliatrice), cet inventaire a permis de hiérarchiser les zones de surveillance et de traiter les buissières les plus remarquables.

- Maîtrise d'ouvrage : Parc
- Financement : DREAL Midi-Pyrénées

1.3.6.4 Gestion en forêt privée Midi Pyrénéenne favorable à la ressource en eau potable captée (2011)

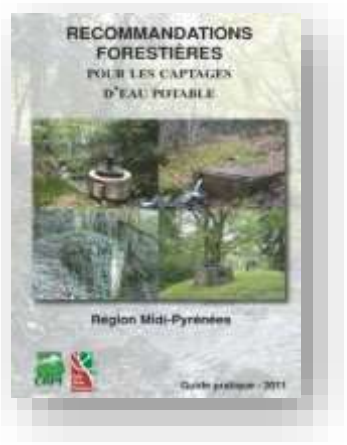

Le Parc naturel régional des Grands Causses a été sollicité par le CRPF Midi-Pyrénées en 2009 pour participer à une réflexion et à l'élaboration d'un guide méthodologique portant sur une meilleure gestion de la forêt privée afin de protéger la ressource en eau captée. L'objectif principal est d'améliorer la prise en compte de l'enjeu « ressource en eau potable » auprès des acteurs en forêt privée et favoriser une gestion forestière contribuant à la préservation et au bon état de cette ressource.

Le guide méthodologique qui est paru en 2011. Le Parc l'a diffusé auprès de ses principaux partenaires. Le Syndicat mixte du Parc a présenté ce guide avec le CRPF Midi-Pyrénées lors de la conférence internationale SEMEAU sur le thème « Comment concilier activité forestière, développement local et protection des ressources en eau de surface et souterraines ? » qui s'est déroulée du 17 au 19 octobre 2012 à Clermont-Ferrand.

Après l'élaboration du guide, la phase 2 de l'opération concerne la sensibilisation et la diffusion du guide ainsi que le suivi de sites pilotes permettant de valider les propositions du guide. Plusieurs chantiers pilotes ont été suivis en 2013 par le CRPF Midi-Pyrénées dont un chantier sur la Commune de Castelnau-Pegayrols du le territoire de la Charte forestière de territoire.

- (Maîtrise d'ouvrage : CRPF Midi-Pyrénées

1.3.6.5 Programme national « Eau+For » (2013)

Le Parc a été sollicité en 2013 par l'IDF (Institut pour le Développement Forestier) pour la construction d'un *vademecum* relatif à la protection et la valorisation de l'eau forestière au niveau du territoire national dans le cadre du programme national « Eau+For » qu'a mené l'IDF.

- Maîtrise d'ouvrage : IDF

1.3.6.6 Sensibilisation à la ripisylves dans le cadre des Plan pluriannuel de gestion des rivières *(Contrats de rivières)*

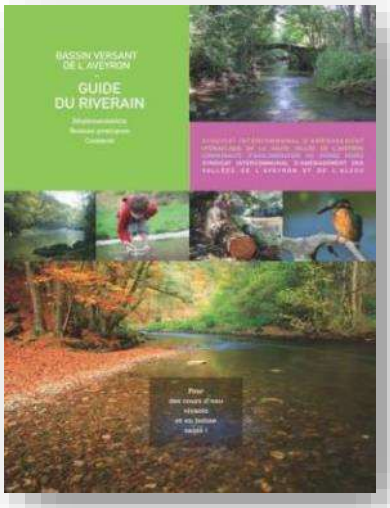

La sensibilisation à la protection de la ripisylves est principalement effectuée lors de la mise en œuvre des plans de gestion dans les cadre des Contrat de rivière.

À titre d'exemple (ci-contre) le guide du riverain à l'intention des propriétaire – conçu par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Aveyron amont - mentionne le rôle de la ripisylves et les modalités de gestion favorable à leur conservation.

- Maîtrise d'ouvrage : Syndicats mixtes de bassin versant

1.3.7 Information et communication

1.3.7.1 L'Arbre à Palabres (2015)

L'opération visait à l'organisation de trois événementiels culturels en partenariat avec 3 associations locales autour de la valorisation des arbres remarquables.

À Sylvanès lors de l'événement Forêt en fête, à Briols (commune de Montlaur) autour d'une balade poétique avec peinture sur le motif et à Latour-sur-Sorgues avec l'exposition sur les arbres remarquables, un circuit de découverte des arbres remarquables de proximité et la découverte des plafonds en bois peints au château.

Les trois manifestations ont eu lieu sur trois territoires différents. Le Parc naturel régional des Grands Causses a choisi de construire un partenariat avec les associations locales pour mettre en œuvre ce projet. Près de 600 personnes touchées par la programmation de ces événementiels.

A l'occasion de cet évènement, le dossier technique "arbres remarquables" a pu être mis à jour et rééditer.

- Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses
- Financement : Conseil Général de l'Aveyron, Région Midi-Pyrénées & Europe (LEADER)

1.3.7.2 Autres actions d'information et de sensibilisation

L'action a porté sur l'organisation de différentes opérations sur la forêt et la filière bois pour sensibiliser les élus, le grand public à la biodiversité forestière, à la gestion et à la mobilisation de la ressource, aux différents usages de la forêt. Les actions réalisées ont été les suivantes centrées sur 2013 (partenariat avec le CRPF pour le renfort à l'animation de la Charte forestière de territoire) :

- Accueil du séminaire « forêt » des Parcs naturels régionaux : le Parc a accueilli les 7 et 8 novembre 2011 une douzaine de Parcs naturels régionaux et leurs nombreux partenaires (environ 40 personnes) pour échanger sur des problématiques communes telles que l'animation des Chartes Forestières de Territoire, la biodiversité forestière, la valorisation des bois locaux… Ce séminaire est organisé tous les deux ans dans le cadre de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et l'Office National des Forêts.
- Réunion de sensibilisation des élus aux Plans simple de gestion (février 2013)
- Journée *« De la forêt à la maison bois »* à Saint-Beauzély (mai 2013)
- Exposition *« Choisir le bois pour construire »* de la Maison de l'architecture de Midi-Pyrénées dans les galeries commerciales des supermarchés de Creissels et de Millau (mai 2013)
- Journée *« Forêt, bois et territoire en Midi-Pyrénées »* (en partenariat avec Midi-Pyrénées Bois et l'Union régionale Grand-Ouest des communes forestières) et visite de l'extention de l'école de Pont-de-Salars en partenariat avec le CAUE de l'Aveyron (novembre 2013)
- Organisation d'une demi-journée sur la thématique des plateformes de stockage de bois déchiqueté à l'attention des porteurs de projets et des élus (décembre 2013)…

L'action c'est principalement déroulée en 2013 dans le cadre de la convention avec le CRPF de Midi-Pyrénées.

J'aime mon Parc

3

Le plan simple de gestion, feuille de route pour la forêt

Aménagement du territoire | Le Parc mène auprès des propriétaires forestiers privés une campagne de sensibilisation démarrée depuis six mois.

Simple

3 QUESTIONS À

- Partenariat avec le CRPF, CAUE de l'Aveyron, Midi-Pyrénées Bois…
- Financement : Région

1.4 Articulation des politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire

La CFT a atteint l'objectif d'intégrer la filière forêt-bois dans les politiques de développement local et d'aménagement du territoire : le SCoT, le programme LEADER et le Contrat régional unique.

1.4.1 Les contrats territoriaux

1.4.1.1 La Convention territoriale (2008-2013)

Initiée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires la politique en faveur du développement des territoires a été un des points innovants et centraux du Contrat de Plan 2000-2006 pour un développement plus équilibré et plus durable des territoires permettant ainsi la diversité des initiatives locales et l'organisation des collectivités et des acteurs socioprofessionnels d'un territoire.

La Convention territorial du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses engageait ainsi l'État, la Région Midi-Pyrénées et le Conseil général de l'Aveyron s'appuyant sur une stratégie de développement du territoire s'articulant autour de quatre axes :

- Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrées sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs
- Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire
- Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire

La mesure 2 vise la contribution à la lutte contre les changements climatiques en s'appuyant notamment sur la « redynamisation de la filière bois (énergie et construction) ». La mesure 8 soutien les aménagements visant à améliorer le cadre de vie et cite la promotion du « bois dans les aménagements publics et équipements routiers ».

1.4.1.2 Le Contrat régional unique

Le Contrat régional unique fait suite à la Convention territoriale mais ne concerne plus que la politique de la Région e faveur des territoires ruraux, la Région ayant gagné en compétences sur l'accompagnement des territoires.

Les priorités du Contrat régional unique pour la période 2015/2017 se fixent comme objectif de « *Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement* ». Le contrat unique s'articule autour de 3 ressources principales qui semblent pouvoir constituer la base du développement de filières structurées à l'échelle du bassin d'emploi que constitue le sud-Aveyron. Le troisième axe du Contrat unique, après la brebis et le tourisme, est construit sur une ressource oubliée qui concerne une part substantielle du territoire : la forêt.

1.4.2 Les programmes LEADER

1.4.2.1 Le programme LEADER 2007-2013

La stratégie de développement du territoire élaborée pour le programme LEADER 2007-2013 est structurée autour de trois axes :

1. Savoir gérer les ressources du territoire
2. Faire évoluer les modes de consommation
3. Développer les filières économiques locales

La mesure 3/B mentionne littéralement « Structurer une filière bois-énergie ». La Mesure 1/A « Repenser les modes de gestion agricole » vise notamment l'amélioration de la gestion de la ressource en herbe pour une meilleure autonomie fourragère « par la valorisation de la ressource fourragère sous-bois et la gestion des forêts pour développer des zones de pâturages complémentaires (sylvo-pastoralisme) ».

1.4.2.2 Le programme LEADER 2014-2020

Le programme Leader pour la période 2014-2020, composé de 9 axes, mentionne les ressources naturelles comme un capital pour le développement du territoire (axe n°5) et prévoit de soutenir des opérations pour la protection et la valorisation de la biodiversité, la gestion et valorisation de l'herbe (ressource fourragère) et de la forêt (ressource en bois). Ainsi le programme vise à « *Conforter la filière bois et développer l'exploitation des forêts* ».

1.4.3 Les Plans Climat-Énergie

1.4.3.1 Le PCET du Parc naturel régional des Grands Causses 2010-2014)

En août 2009, un accord cadre de partenariat pour un Plan Energie Climat Territorial (PCET) a été établi entre l'ADEME, la Région Midi-Pyrénées et le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses. Un PCET doit répondre à deux objectifs principaux :

- L'atténuation : réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution du climat.

Durant cette période, de nombreuses actions ont été conduites dans les différents domaines. En matière de forêt et de filière bois il s'est focaliser sur l'accompagnement des porteurs de projets de chaufferie bois suite au diagnostic de la filière, réalisé en 2009.

L'ensemble de ces opérations ont pu être mises en place grâce au soutien technique et financier de l'ADEME Midi-Pyrénées et de la Région Midi-Pyrénées.

1.4.3.2 Le PCAET du Parc naturel régional des Grands Causses

Le PCAET du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses fait le constat d'une augmentation des températures moyennes de 1°C ces trente dernières années, de l'augmentation du nombre d'anomalies de précipitations… et des projections climatiques à plus de 17 jours avec des températures supérieures à 25°C d'ici 2050 durant la période estivale.

La stratégie territoriale en matière de climat et d'énergie s'articule autour de 4 axes :

4. Un territoire résilient aux changements climatiques
5. Un territoire sobre en énergie
6. Un territoire bas carbone et moins polluant
7. Un territoire solidaire, contributeurs des stratégies énergétiques régionales et nationales

Ces axes stratégiques, se déclinent en 59 actions pour le climat. En matière de sylviculture et de filière bois, le PCAET propose de répondre à l'objectifs d'« *accompagner l'adaptation de l'agriculture et la sylviculture au climat de demain* » (objectif 4.1) en animant une politique forestière territorial qui s'appuie sur le rôle de stockage du carbone de la forêt par une sylviculture pérenne (action 4.1.3) et à l'objectif de « *dynamiser la mobilisation de bois pour répondre aux besoin du territoire* » (objectif 4.2) en menant un politique forestière territoriale qui s'appuie sur le rôle de stockage du carbone par le matériaux bois et la substitution aux énergies fossiles (action 4.2.1).

En matière d'énergie renouvelable, le PCAET mise sur le bois-énergie notamment en visant à « *créer un dynamique territoriale autour du développement des ENR* » (objectif 3.2) notamment en développant le chauffage au bois pour les usages collectifs et domestiques (action 3.2.8).

En outre, les éléments de l'étude de ressource en bois du territoire (*cf.* le diagnostic territorial de la Charte forestière de territoire page Erreur ! Signet non défini.) ont été considérés comme éléments du diagnostic du PCAET.

1.4.4 Le SCoT du Sud Aveyron

Le SCoT du Sud Aveyron a été arrêté en 2017 et est devenu effectif au début de l'année 2018. L'état initial de l'environnement mentionne des écosystèmes forestiers riches et variés malgré une forêt jeune et en expansion où dominent les taillis de Chêne et les accrus de Pin sylvestre, mais dont les forêts anciennes ou matures constituent des cœurs de biodiversité. Le diagnostic socio-économique mentionne quant à lui la filière bois et recense 90 entreprises de transformation du bois sur le territoire.

Et, les orientations du PADD propose de « *protéger les forêts anciennes et matures par des classements de protection ou l'application d'une exploitation forestière durable* » (objectif 29), de « *préserver la forêt en développant une sylviculture durable adaptée à production de bois d'œuvre et de préservation des sols, de la faune et de la flore* » (objectif 30), de « *promouvoir le développement de la filière bois-énergie, qui devra se construire autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux* » (objectif 31) et de « *promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme, les aménagements publics et le mobilier urbain* » (objectif 32).

2 L'ÉVALUATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE 2005

2.1 Préambule à l'évaluation

Dans l'objectif de favoriser le suivi et les échanges entre CFT, le CIADT rural de septembre 2003 a mis en place un Réseau national des CFT. Il a progressivement été renforcé par des réseaux régionaux ou interrégionaux, en particulier dans les territoires où les CFT sont davantage concentrées. Le Ministère de l'agriculture et de la pêche a confié à la Fédération nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) le suivi de l'ensemble du programme et l'animation du réseau.

Face au développement des CFT en France et au renforcement des exigences en matière de suivi - évaluation aux niveaux européen et national (notamment dans le cadre du PDRH), la FNCOFOR a cherché à renforcer la pratique de l'évaluation au sein du Réseau national. Ainsi, elle coordonne les évaluations des CFT depuis 2008, en partenariat avec l'Institut de Formation Forestière Communale de France (IFFC).

Avec le soutien financier du Ministère de l'agriculture (MAAP), de la DATAR, du MEEDDAT et de l'ONF, plusieurs travaux d'évaluation des CFT ont été lancés :

- Le bilan de la première génération (2001-2007) de CFT par l'IRSTEA (ex-CEMAGREF) à partir d'une enquête lancée auprès des 91 CFT répertoriées en 2008 ;
- L'analyse évaluative des CFT dans les domaines de la gestion forestière durable et du développement durable des territoires, par le cabinet Contrechamp.

Ces travaux ont montré un « besoin d'outils et de conseils méthodologiques pour conduire une évaluation locale des CFT à partir d'un référentiel national, adaptable aux spécificités locales ».

En réponse à ces premiers travaux, un référentiel commun à l'ensemble des CFT a été élaboré puis transposé dans la plateforme web EVAL CFT, il propose notamment des indicateurs de suivi des actions, des indicateurs de suivi global et des indicateurs de contexte. Les travaux réalisés avec sept CFT volontaires, ont notamment visé à repérer les domaines d'intervention, et donc les indicateurs, communs à toutes les CFT.

La Loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010 (article 64) insiste sur la nécessité de suivre et évaluer les CFT. Elle précise ainsi, à propos des stratégies locales de développement forestier (SLDF) que : « *Cette stratégie définit les objectifs poursuivis, des indicateurs relatifs aux actions à mettre en œuvre ainsi que des indicateurs de résultat. Un compte rendu annuel de sa mise en œuvre est établi et adressé à la commission régionale de la forêt et des produits forestiers compétente. Ce compte rendu fait l'objet d'un débat.* »

Nous l'avons vu plus haut, la CFT du Parc naturel régional des Grands Causses a été l'occasion de la réalisation de nombreux diagnostics. Le Parc naturel régional des Grands Causses a donc choisi de rédiger une nouvelle CFT en s'appuyant sur une évaluation au terme de la période 2005-2015 et en révisant, en ajustant ou en complétant les mesures de la CFT actuelle et en proposant des indicateurs de suivi cohérent avec EVAL CFT.

Le diagnostic évaluatif vise deux problématiques. La première concerne les réalisations de la CFT 2005 et les résultats produits et la seconde concerne l'appropriation des problématiques forestières

par les acteurs du territoire. Par ailleurs, l'évaluation porte également sur la pertinence et la cohérence interne et externe de la CFT.

Au regard de ces attentes, nous proposons d'organiser l'évaluation en 3 volets :

- Volet 1 : Pertinence et cohérence de la CFT.
- Volet 2 : Efficacité et efficience de la CFT au regard de ses objectifs.
- Volet 3 : Efficacité de la CFT en termes de mobilisation des acteurs.

Pour chacun de ces volets, nous proposons ci-après une première formulation des questions évaluatives, en détaillant les critères de jugement et, autant que possible, les éléments devant être observés pour les apprécier.

Pour chaque question évaluative, il était demandé l'avis des personnes enquêtées sur leur niveau d'accord avec la proposition formulée sur une échelle de 1 « Plutôt pas du tout d'accord » à 5 « Tout à fait d'accord ».

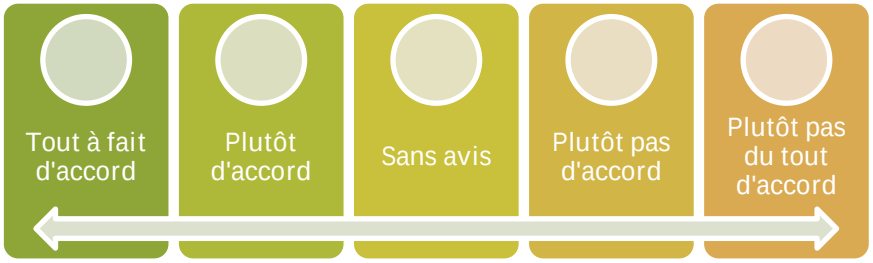

Les résultats sont présentés sous forme d'une barre graphique moyennant les notes de 1 à 5 et indiquant l'intervalle de confiance (à 90%) de la manière suivante :

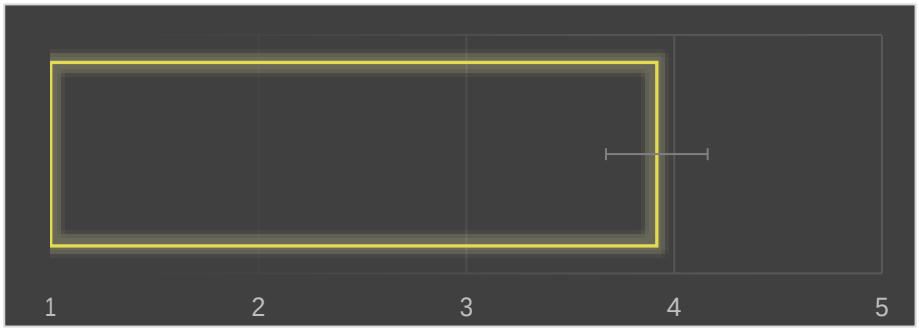

L'enquête a été menée auprès des personnes et organismes qui ont été associés, à un moment ou à un autre, au processus de la Charte forestière (Comité de pilotage, Comité technique, groupes de travail…). L'information a été par mail à 99 destinataires. 13 personnes ont répondu au questionnaire. Nous avons retenu 12 questionnaires, un questionnaire n'ayant été saisi que pour une réponse sur les 31. Le taux de retour est ainsi de 12%. Ce taux est satisfaisant compte-tenu de la technicité du sujet et de la longueur du questionnaire.

Les tableaux suivant montre les profils de personnes – et les structures auxquelles elles appartiennent – qui ont répondu au questionnaire.

Tableau 1 : Type d'organisme ayant répondu au questionnaire

Structures ou organismes	Nombre
Un gestionnaire forestier, une structure de conseil ou d'expertise sylvicole (ou un représentant des propriétaires ou des gestionnaires)	4
Une collectivité, un établissement public territorial de dimension locale (y compris syndicat mixte, association…)	3
Un regroupement ou représentant d'usager ou de défense de la nature (association, fédération…)	3
Une entreprise d'exploitation forestière ou de la filière bois (ou un représentant des acteurs de la filière bois)	1
Un service de l'Etat (DRAAF, DREAL, DDT…)	1
Un organisme consulaire (CA, CMA, CCI)	0

Tableau 2 : Profil des personnes ayant répondu au questionnaire

Profils	Nombre
Élu ou représentant	3
Cadre, responsable de service, chargé de mission ou chef d'entreprise	7
Technicien, agent de maîtrise ou ouvrier	2
Autre	0

Tableau 3 : Titre auquel les personne ont répondu au questionnaire

Rôle	Nombre
Au titre de votre structure/organisme, après une concertation interne (réponse collective)	7
A titre individuel en tant que professionnel ou élus (réponse individuelle)	5
A titre personnel (réponse individuelle)	0
Autre	0

2.2 Volet 1 : Pertinence et cohérence de la Charte forestière de territoire

Ce 1er volet porte sur la construction de la Charte. Il s'agit d'interroger :

- Sa pertinence, c'est-à-dire la réponse apportée par la CFT aux enjeux locaux de la filière forêt-bois du territoire ;
- Sa cohérence externe : le PNR mobilise une série d'outils pour mettre en œuvre sa Charte de territoire, notamment les contrats territoriaux de la Région, les programmes, les plans climat-énergie et, plus particulièrement, le SCoT du Sud Aveyron… La CFT doit s'articuler avec ces outils, en étant complémentaire et ni redondante ni contradictoire ;
- Sa cohérence interne : les moyens d'animation mobilisés pour le pilotage, la mise en œuvre et le suivi des actions.

2.2.1 La pertinence

La pertinence de la CFT est évaluée au regard des enjeux constatés au moment de la rédaction du rapport de la Charte forestière de territoire et les objectifs affichés.

L'enjeu, est, au sens figuré les éléments caractéristique ou richesse d'un territoire que l'on peut perdre ou gagner selon les tendances, les risques ou menaces qui pèsent sur eux ou les actions que l'on met ou non en œuvre.

La Charte forestière de 2005 n'identifie pas clairement d'enjeu à proprement parler. Le chapitre de l'analyse et des propositions de la Charte forestière de territoire permet néanmoins d'identifier les enjeux suivants :

- Une grande diversité des paysages forestiers, des espaces de naturalité et des forêts anciennes à très forte biodiversité à préserver ;
- La progression de la forêt (accrus forestiers), notamment du Pin sylvestre, sur les espaces pastoraux et les milieux ouverts herbacés, notamment sur les secteurs à forte richesse écologique des Causses, à contenir ;
- La complémentarité agriculture-forêt : une forte tradition pastorale, y compris en sous-bois à accompagner et à consolider ;
- Le rôle protecteur des forêts (protection des sols, protection de la ressource en eau, rôle d'abri pour les troupeau et la ressource fouragère…) à renforcer,
- Des risques pesant sur la forêt (incendie, état sanitaire, dégât de gibier…) à maîtriser
- Une fréquentation en forêt à rendre compatible avec la préservation des milieux forestiers, les activités d'exploitation forestière et le risque incendie ;
- Une récolte annuelle de 116 000 m^3/an (IFN, 1994), soit 30% de l'accroissement annuel, à peu près équilibrée en feuillus (54%) et en résineux (46%) à augmenter ;
- Une forêt principalement privées dont 13 144 ha est couverte par une document de gestion durable (123 PSG) à augmenter;
- Des massifs forestiers dont la desserte interne nécessite une remise à niveau (mise au gabarit) et une desserte extra-forestière à améliorer ;
- Un sylviculture de la châtaigneraie et de la hêtraie à dynamiser ;
- Un faible usage du chauffage automatique au bois et une filière à faire émerger ;
- Un maillage de petites et très petites entreprises de travaux forestiers, de première transformation (scieries) et de charpente… à renforcer.

2.2.1.1 *Questions évaluatives*

1. **D'après**-vous, la Charte forestière de territoire**, telle qu'elle est rédigée, a**-t-elle répondu aux enjeux de la filière forêt-bois du territoire et identifiés en 2005 ?

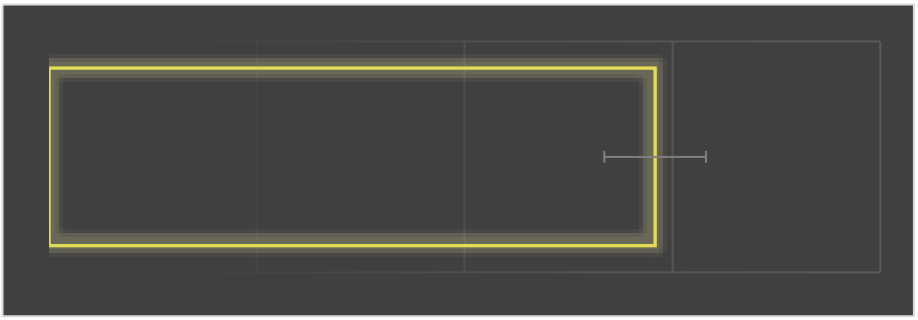

Dans l'ensemble, les personnes ayant répondu au questionnaire jugent que la Charte forestière a répondait au enjeux de la filière forêt-bois de l'époque. L'intervalle de confiance faible montre la relative homogénéité des réponses sur ce point.

2. **D'après**-vous, quels sont les enjeux de la forêt et de la filière bois auxquels la Charte **forestière de territoire n'a pas répondu ou qu'elle n'a pas pris en compte** ?

Malgré cette relative unanimité, et selon les réponses des personnes ayant répondu au questionnaire plusieurs enjeux n'ont pas été pris en compte ou mériteraient une plus forte attention :

- La question de la structuration d'une filière de transformation des "gros bois" ;
- La dynamisation de la gestion forestière et mobilisation des bois feuillus ;
- Le soutien aux petites structures de transformation existantes ;
- La concrétisation de préservation des écosystèmes forestiers ;
- Une meilleure prise en compte des espèces avifaunes nicheuses, notamment les espèces emblématiques, dans les forêts exploitées et exploitables pour la filière bois.

D'autres enjeux sont cités sans précision : le changement climatique, la sylviculture des essences locales, l'amélioration des débouchés pour les essences locales, l'équilibre sylvo-cynégétique, l'accueil du public.

2.2.1.2 *Analyse sommaire des résultats*

Globalement la Charte forestière de territoire a pris en compte les enjeux du territoire en matière de forêt et de filière bois. Y compris pour des enjeux cités car les 21 objectifs de la Charte prenait en compte des objectifs comme l'accueil du public en forêt, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'adaptation de la sylviculture aux essences locales… non mentionnée dans ce document qui ne présente que les objectifs prioritaires.

Si les enjeux demeurent d'actualité Il conviendra de faire préciser la notion de « gros bois » et déterminer les moyens d'action pour structurer une filière autour des « gros bois ». De la même manière, il sera nécessaire de préciser les moyens d'action en faveur des petites entreprises du bois ou encore les outils de protections des forêts remarquables.

2.2.2 La cohérence interne

La cohérence interne vise à évaluer si les moyens mis en œuvre sont proportionnés aux objectifs prioritaires de la Charte forestière de territoire.

Les moyens d'animation de la CFT mise en œuvre par le Parc est d'environ 1/3 temps. Dans ce cadre, il est difficile d'enclencher des actions récurrentes et de répondre facilement aux sollicitation ou construire des programmes qui s'installent dans le temps.

2.2.2.1 Question évaluative

Il s'agit d'évaluer sur les moyens humains alloués pour l'animation de la Charte forestière de territoire et les moyens financiers ont été suffisant au regard des objectifs ambitieux de la CFT. Les moyens en temps et en argent ont-ils été adéquation avec ces objectifs ?

3. **D'après vous les moyens** alloués par le Parc étaient-ils suffisants pour atteindre les objectifs prioritaires de la Charte forestière ?

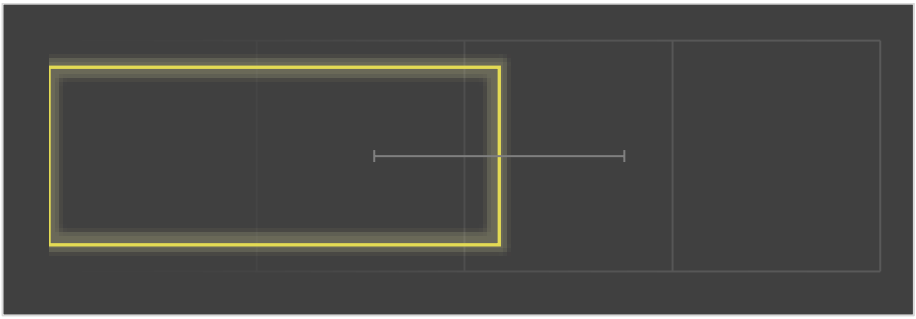

Les personnes sont plutôt réservés sur les moyens alloués à la Charte forestière sans toutefois les juger insuffisants.

4. D'après vous, quels moyens auriez-vous proposés pour atteindre plus facilement ou rapidement, les objectifs prioritaires de la Charte forestière ?

4 personnes sur 12 propose qu'un poste à plein temps soit dédié à l'animation de la Charte forestière de territoire ; une suggère de plus impliquer les élus ; deux personnes propose de mieux identifier les priorités et recentrer les moyens du Syndicat mixte sur ces objectifs.

2.2.2.2 Analyse sommaire des résultats

Bien que les résultats soient mitigés (ni d'avis jugeant les moyens mis en œuvre suffisant, ni d'avis jugeant les moyen insuffisant), un tiers des personnes ayant répondu juge qu'un animateur à temps plein serait nécessaire. Sans forcément multiplier les actions, une animation consacrée entièrement à la Charte forestière permettrai un suivi plus régulier des actions, probablement une émergence plus rapide des actions et certainement une meilleure connaissance du tissu économique de la filière bois.

Il est à noter en effet que durant la période de convention de partenariat Parc/CRPF pour le renfort à l'animation de la Charte forestière de territoire (2012-2013) a permis de faire valider non seulement des documents de gestion durable, mais aussi d'organiser plus de journée d'information

et de sensibilisation du grand public. Ce renfort à l'animation a été permis par l'implication du CRPF dans l'animation de la Charte forestière de territoire et les fond LEADER géré par le Syndicat mixte du Parc naturel régional.

2.2.3 La cohérence externe

La cohérence **externe est la cohérence entre les objectifs de la CFT et les objectifs d'autres documents cadre porté par la même ou d'autres structures sur un même territoire.**

Dans la mesure où le Syndicat mixte du Parc portant les politiques territoriales locale, les objectifs de la Convention territoriale 2007-2013, du programme Leader 2007-2013, plus particulièrement le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) et le SCoT du Sud Aveyron en matière de forêt et de filière bois ont nécessairement pris en compte la Charte forestière et les enjeux de la forêt et de la filière bois sembles cohérents.

Il s'agit donc de plutôt évaluer si la prise en compte des enjeux de la forêt et de la filière bois ont suffisamment été pris en compte (dans la limite des possibilités qu'offre ces documents en matière d'intervention sur les espaces forestiers ou sur les filières économiques) ?

2.2.3.1 Question évaluative

Il s'agit d'indiquer du point de vue des personnes interrogées si les programmes territoriaux sont cohérents entre eux.

5. **D'après vous les programmes territoriaux de planification ou d'aménagements (PCAET, SCoT …) et les programmes d'accompagnement (Contrat régional unique, Programme Leader…) sont**-ils cohérents avec la Charte forestière de territoire ?

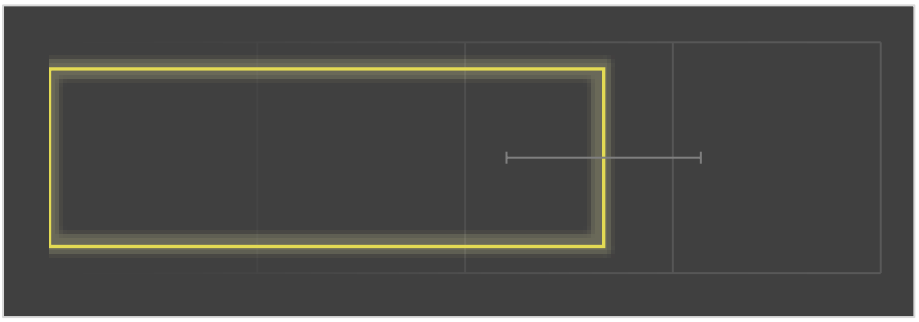

Pour les personnes interrogées, les programmes territoriaux de planification ou d'aménagements et les programmes d'accompagnement sont plutôt cohérent avec la Charte forestière. 2 personnes sur 12 ne jugent toutefois pas les programmes cohérents.

2.2.3.2 Analyse des résultats

Les programmes territoriaux de planification ou d'aménagements (PCAET, SCoT …) et les programmes d'accompagnement (Contrat régional unique, Programme Leader…) sont plutôt cohérent avec la Charte forestière de territoire. En effet, tous ces programmes sont portés ou administré par le Syndicat mixte du Parc naturel régional qui joue pleinement son rôle d'intégrateur des politiques territoriales.

Une articulation des organes de gouvernances semble toutefois à améliorer afin de permettre une meilleure information réciproque et permettre une meilleure adéquation entre les besoins des acteurs du territoires et l'élaboration des mesures des différents programmes d'accompagnement financier (Contrat régional unique, Programme Leader…), d'une part, et une meilleure information des acteurs locaux sur les possibilités offertes par ces programmes.

2.3 Volet 2 : Efficacité et efficience de la Charte forestière de territoire

L'objectif central de la CFT est de mettre en œuvre des actions qui impactent durablement la forêt et la filière bois du territoire. Au terme de sa durée d'exécution, il est donc indispensable de mesurer l'effectivité, l'efficacité et l'efficience des actions engagées.

Les actions portées dans le cadre de la CFT par le syndicat mixte du Parc répondent à au moins 20 des 21 mesures de la CFT (cf. Annexe 1 : Contribution des actions entreprises aux mesures de la Charte forestière de territoire 2005)

2.3.1 L'effectivité

L'effectivité vise à évaluer si des actions ont concrètement été mises en œuvre pour chacun des objectifs de la Charte forestière de territoire. Elle définit dans quelle mesure les actions prévues par la Charte en 2005 ont été réalisées.

Dans le cadre de l'évaluation, on se focalisera sur l'évaluation de la réalisation :

1. Des actions affichées dans la Charte constitutive du Parc :

   - Favoriser le regroupement des propriétaires forestiers et parvenir à la mise en œuvre de Plans de développement de massifs forestiers (PDM) ;

   - Améliorer la qualité des peuplements forestiers de production ;

   - Développer l'utilisation du matériau bois dans les bâtiments, l'habitat, les aménagements publics et les équipements routiers… et promouvoir son image auprès du grand public ;

   - Accroître la capacité d'exploitation de la forêt en améliorant la desserte et en développant les techniques alternatives d'exploitation (câble…) ;

   - Développer l'usage du bois énergie dans les chaufferies collectives et en milieu agricole ;

   - Prendre en compte le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI).

2. Des actions prioritaires de la Charte forestière de territoire définie en Comité technique

   - Protéger un patrimoine forestier remarquable ;

   - Promouvoir le sylvopastoralisme ;

- Favoriser l'usage du bois-énergie.

Au regard de la liste des actions énoncées avant, il s'agit de savoir si leur mise en œuvre répondait aux objectifs énoncés dans la charte forestière en particulier et la Charte du Parc naturel régional. De manière plus générale.

2.3.1.1 Questions évaluatives

Du point de vue de la personne enquêtée, il s'agit d'évaluer si les opérations ou actions prévue ont été réalisées d'après son expérience et sa connaissance du territoire.

6. Des actions incitant à la mobilisation des propriétaires forestiers pour mobiliser plus de bois ont-elles été mises en œuvre, notamment des Plans de développement de massifs forestiers (PDM) ou de dispositifs d'animation similaires (par ex. Dynamic Bois) ?

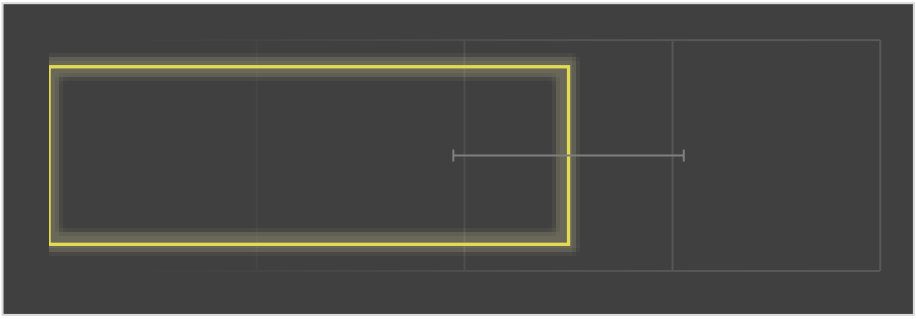

Les personnes sont plutôt d'accord sur le fait que ces actions ont été mises en œuvre.

7. Des actions visant l'amélioration qualitative des peuplements forestiers de production ont-elles été mises en œuvre ?

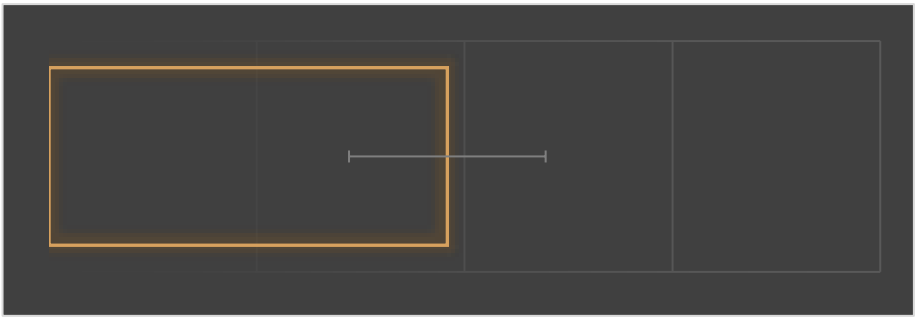

8. Des opérations visant à promouvoir **l'utilisation du matériau bois dans les bâtiments, l'habitat, les aménagements publics et les équipements routiers…** ont-elles eu lieu ?

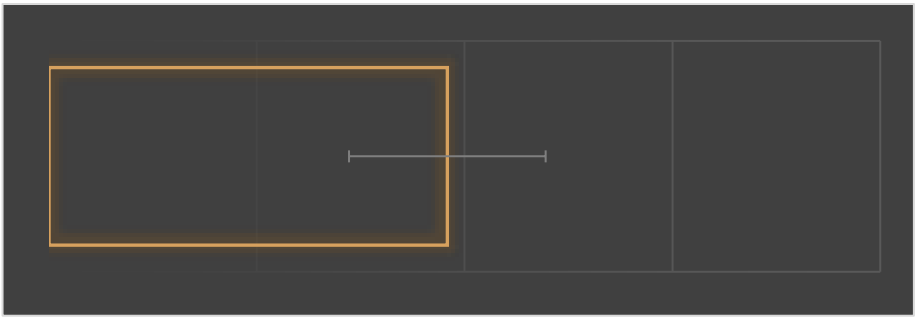

Les réponses sont partagées, tendant légèrement sur « plutôt pas d'accord ».

9. Des opérations visant accroître la capa**cité d'exploitation de la forêt, notamment par l'amélioration de** la desserte forestière (y compris par câble) ont-elles été mises en **œuvre** ?

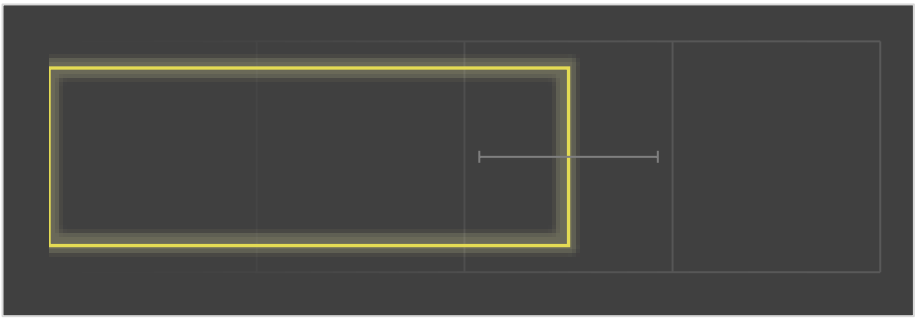

Les personnes sont « plutôt d'accord » sur les opérations menées en matière d'amélioration de la desserte.

10. Des mesures ont-elles été prises pour d**évelopper l'usage** du chauffage automatique au bois sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses ?

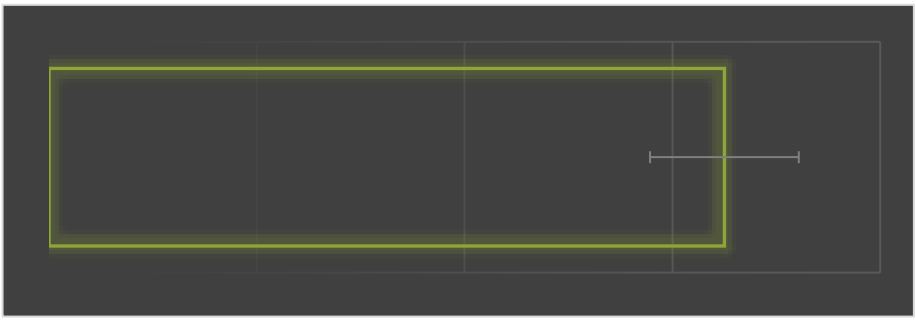

Les personnes ayant répondu sont plutôt unanimes et « tout à fait d'accord » sur le fait que des actions ont été mises en œuvre pour développer le bois énergie.

11. Des actions visant la prise en compte des Plans de protection des forêts contre les incendies (PPFCI) ont-elles été mises en œuvre ?

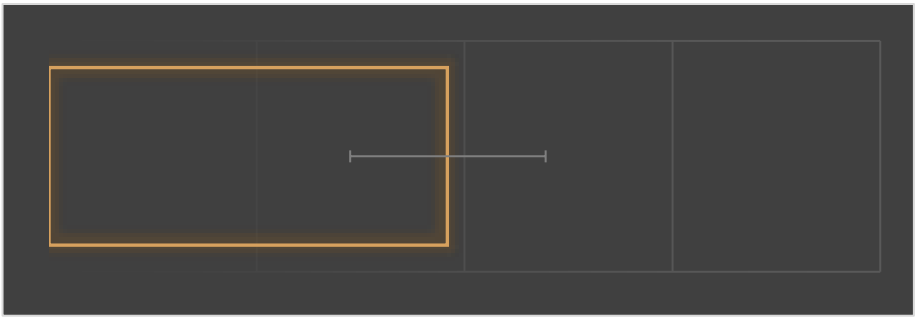

Les réponses sont partagées, tendant légèrement sur « plutôt pas d'accord ».

12. Des opérations visant la protection du patrimoine forestier remarquable ont-elles été mises en œuvre ?

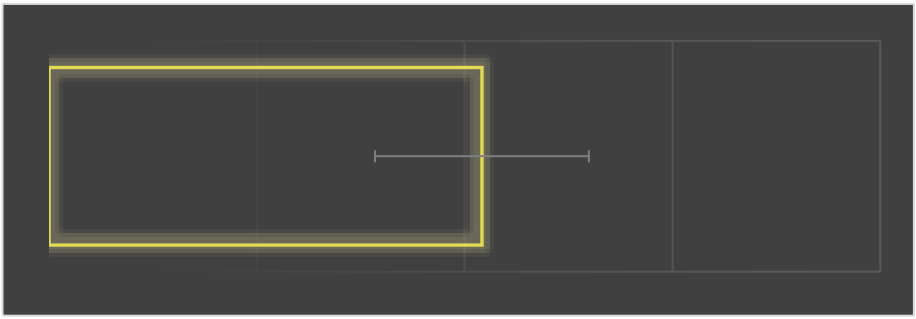

Les réponses sont partagées, bien que tendant légèrement sur « plutôt d'accord ».

13. Des opérations visant la promotion des pratiques sylvopastorales ont-elles été mises en œuvre ?

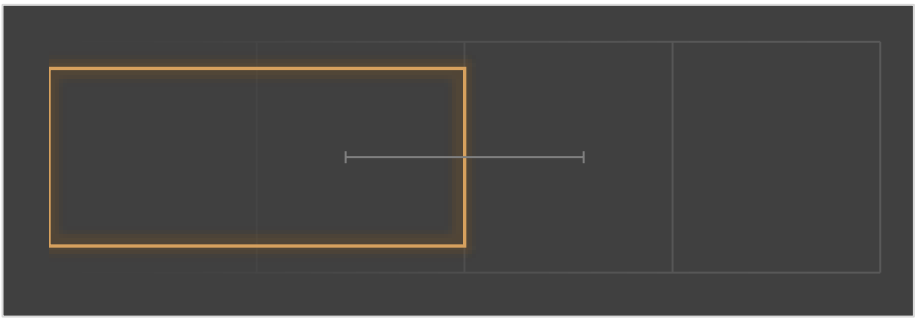

Les réponses sont partagées, l'intervalle de confiance étant d'autant plus grand.

14. Indiquez les autres actions que vous avez porté ou qui auraient été portées par des partenaires qui ont contribué aux objectifs de la Charte forestière de territoire ou précisiez vos réponses :

Parmi les actions qui ont contribué aux objectifs de la Charte forestière il a été fait mention :

- L'accompagnement des fournisseurs bois-énergie dans une démarche de qualité service et combustible (méthode de production et équipement) ;
- La prise en compte des enjeux de conservation pour le Vautour moine nichant sur les arbres dans les forêts publiques (domaniales, communales et privées) ;
- Les opération d'information et de promotion des Document de gestion durable ;
- Les mesures relatives à la DFCI menées dans le cadre du PPFCI indépendamment de la Charte forestière.

2.3.1.2 Analyse des résultats

Le développement de l'usage du chauffage automatique au bois apparait clairement comme l'objectif pour lequel le plus de mesures ont été mise en œuvre. Cet objectif étant également un axe fort du PCET puis du PCAET (en enquête public à l'été 2019).

Des actions incitant à la mobilisation des propriétaires forestiers pour mobiliser plus de bois, des opérations d'amélioration de la desserte forestière et des actions de protection du patrimoine forestier remarquable sont jugées comme ayant été mises en œuvre. Toutefois, ces actions ne semblent pas avoir été suffisantes soit parce que les résultats sont jugés insatisfaisants, soit car il y a un déficit de communication sur les résultats obtenus.

Toutefois, aucun axe de travail prioritaire n'est considéré, d'après l'enquête, comme n'ayant pas du tout fait l'objet d'actions. Parmi les axes de travail de la Charte forestière de territoire on peut néanmoins citer d'aucune action sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique – dans le cadre de la Charte - n'a été mis en œuvre dans le sud Aveyron.

Il est certain que la contractualisation ou la mise en protection par des outils règlementaires n'ont pas été mis en œuvre pour la protection des écosystèmes forestier dans la période considérée, mais un effort considérable a été fourni pour intégrer l'enjeu de conservation d'une trame boisée dans les documents d'urbanismes.

Les autres mesures contribuant aux objectifs sont plutôt considérées comme plutôt peu mises en œuvre bien qu'aune ne soit considérée comme « plutôt pas » ou « pas du tout » mises en œuvre. En effet, il s'agit d'action généralement plus technique ou ayant fait insuffisamment l'objet d'information.

En ce qui concerne le matériaux bois, en effet, assez peu d'action ont été entreprises ou les actions entreprises sont en cours (mobilier bois, abris de troupeau…), la priorité ayant été données à la structuration de la filière bois-énergie.

Les actions visant la promotion du sylvopastoralisme ont été stoppée nettes avec le décès du technicien pastoraliste de la Chambre d'agriculture. Il est à noter que plusieurs actions envisagées après 2013 n'ont pu être financées, les financements publics concernant la sylviculture étant fléchés vers les propriétés dotées de document de gestion durable (et de manière privilégiées vers le renouvellement des plantations) et les financements agricoles fléchés vers la plantation de haies ou d'arbres en plein champs (agroforesterie). D'autres mesures (autres que l'aide financière) sont donc à rechercher…

2.3.2 L'efficacité

L'efficacité vise à évaluer dans quelle mesure les actions mises en œuvre ont eu les effets escomptés.

Au regard de la liste des actions énoncées avant, il s'agit de savoir si, du point de vue des partenaires du Parc, les actions mises en œuvre ont contribué, d'abord aux trois objectifs prioritaires (ci-dessus) et plus largement aux objectifs de la Charte forestière de territoire dans leur ensemble. Par exemple, l'objectif de promotion du bois énergie est-il satisfait avec la délégation de service public remportée par la SEM Causse Energia pour la vente de chaleur bois à Saint-Affrique ? Les inventaires des forêts patrimoniales et la cartographie de la Trame verte et bleue ont-ils contribué à la préservation des écosystèmes forestiers remarquables ? L'appui aux éclaircies sylvopastorales et les actions d'information ont-elles contribué à faire émerger ou mettre plus en avant cette pratique sur le territoire ? L'élaboration de Schémas de desserte et l'animation des propriétaires privés au travers de Plan de développement de massifs forestiers a-t-il contribué à mobiliser plus de bois ? etc.

2.3.2.1 Questions évaluatives

La première série de question vise à savoir si les effets escomptés ont bien été observés indépendamment de l'action ou du rôle du Parc d'après l'expérience et la connaissance du territoire des personnes interrogées.

La dernière question de la série, quant-a-elle, vise à évaluer, du point de vue de la personne enquêtée, si les effets sont dus (ou pas) au rôle du Syndicat mixte du parc en tant qu'animateur de la Charte forestière de territoire.

15. **D'après** vous, plus de bois est-il mobilisé par rapport à 2005, notamment en contribuant à la **mise en œuvre de Plans de développement de massifs forestiers (PDM) ou de dispositifs d'animation similaires (par ex. Dynamic Bois)** ?

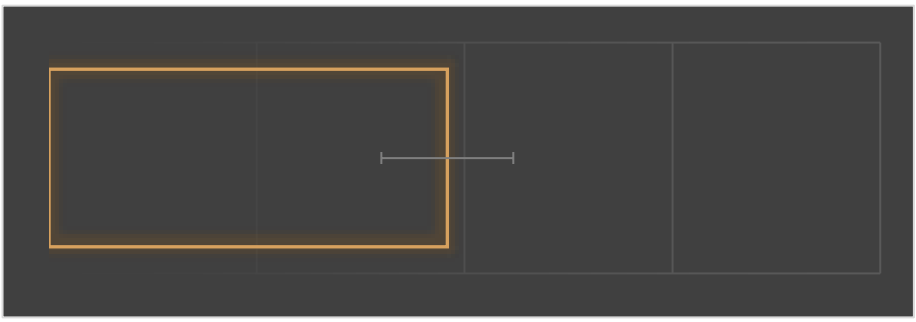

Les personnes sont plutôt partagées sur les volumes effectivement mobilisés. L'une d'entre-elle fait remarquer « La mobilisation des feuillus a régressé et la part des résineux progressé. Cela est dû principalement au marché international du bois (perte de débouchés pour le hêtre) et à la maturité ou au mauvais état sanitaire pour les résineux. », confortant l'assertion d'une autre : « C'est le marché qui pilote l'exploitation du bois ». Pour une troisième, il conviendrait de consacrer plus de temps à l'animation des PDM au quotidien et assurer un suivi plus long dans le temps.

16. **D'après votre ex**périence et/ou votre connaissance du territoire, les peuplements forestiers de production du territoire ont-ils été améliorés depuis 2005 ?

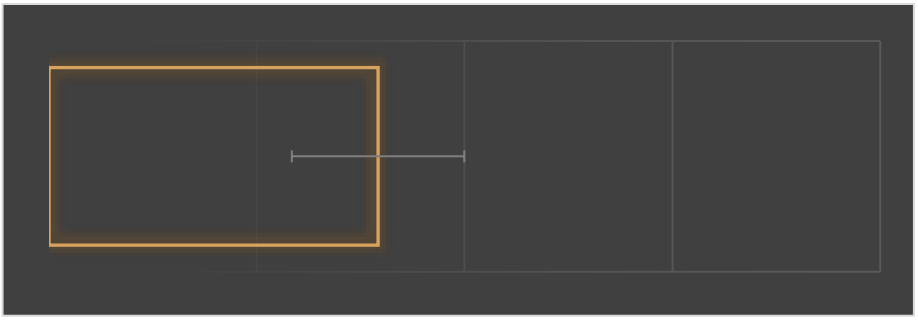

Pour les personnes ayant répondu, les peuplements de production n'ont plutôt pas été ou été peu améliorés, voire pas du tout pour 1 personne. Ces personnes soulignent le problème du renouvellement des résineux (qui nécessitent d'être replantés) et l'absence de marché pour les bois feuillus (d'où une absence de gestion, et donc d'amélioration) par les propriétaires). Une souligne tout de même des efforts en matière de renouvellement des peuplements dépérissant.

17. Selon vous, les acteurs du territoire ont-ils **permis d'accroître la capacité d'exploitation de la forêt** par rapport à 2005**, notamment par l'amélioration de la** desserte forestière (y compris par câble) ?

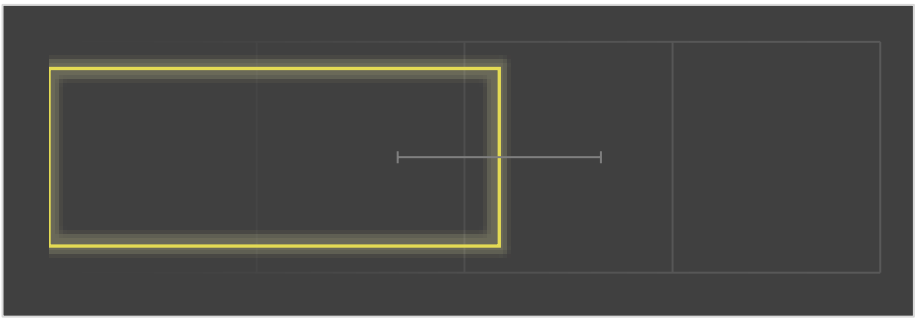

Les personnes semblent toutefois s'accorder que les fait que des efforts ont été réalisés pour améliorer l'accès à la ressource. Une personne, toutefois, n'est « pas du tout d'accord ».

18. Selon vous, la promotion de **l'utilisation du matériau bois dans les bâtiments, l'habitat, les aménagements publics et les équipements routiers…** a-t-elle permis la réalisation de projets mobiliers ou immobiliers concrets **de 2005 à aujourd'hui** ?

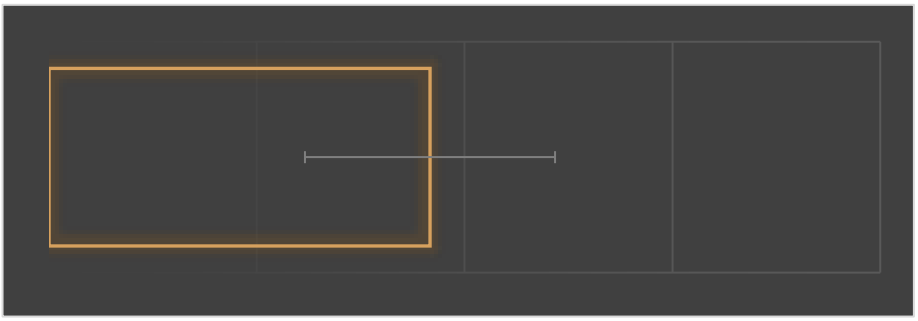

Il semble que les efforts en matière de promotion de l'utilisation du matériau bois n'est pas permis la réalisation de (suffisamment de) projets en bois.

19. Selon vous, l'usage du chauffage automatique au bois s'est-il développé sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses depuis 2005 ?

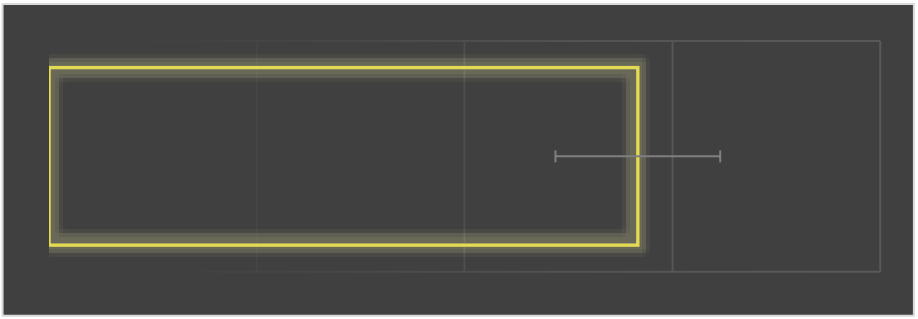

L'usage de chauffage automatique semble, en revanche, plutôt développé sur le territoire selon le retour des personnes interrogées.

Les personnes relèvent que le projet de réseau de chaleur de Saint-Affrique est un projet structurant qui pourrait en motiver d'autres mais qu'il convient de maintenir la dynamique autour du bois-énergie pour finaliser les projets en cours et en faire émerger d'autres.

20. Selon vous, les Plans de protection des forêts contre les incendies (PPFCI) ont-ils été pris en compte par les collectivités et les acteurs socio-professionnels du territoire ?

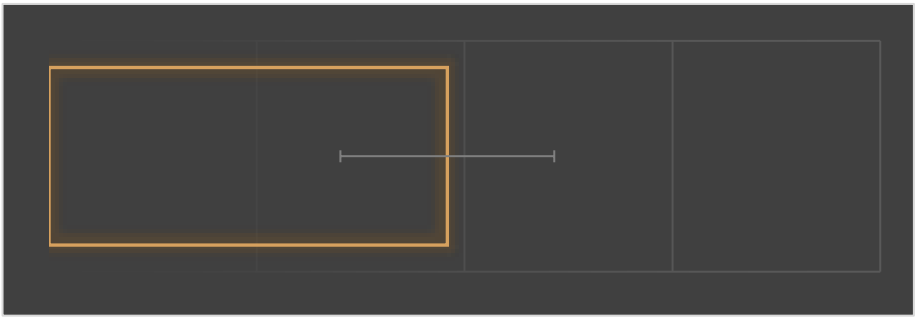

Les réponses sont partagées, tendant légèrement sur le fait que les Plans de protection des forêts contre les incendies (PPFCI) n'ont plutôt pas été pris en compte ou pas suffisamment.

2 personnes soulignent qu'il est surtout mieux connu et que l'on peut donc s'attendre à ce qu'il soit mieux pris en compte dans les documents de gestion durable (Plan simple de gestion)..

21. Selon vous, le patrimoine naturel forestier remarquable du territoire est-il plus préservé **qu'en 2005** ?

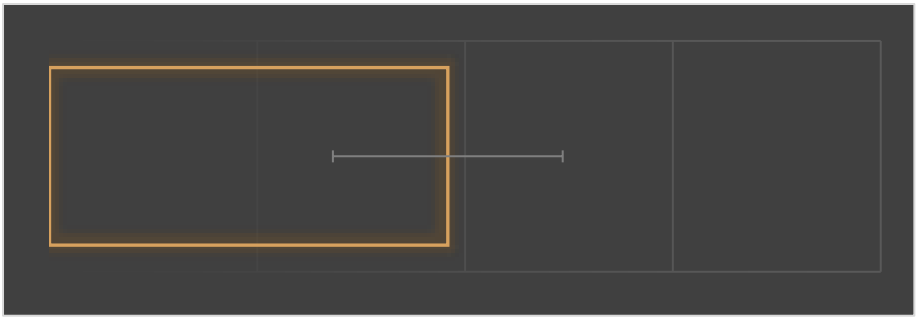

Les réponses sont partagées, tendant légèrement sur le fait que patrimoine naturel forestier remarquable n'est plutôt pas plus préservé.

2 personnes souligne que des actions de connaissance ont bien été réalisées, mais que cela ne s'est pas concrétisé par des actions de préservation ou la mise en place d'une trame de vieux bois sur ce territoire.

22. Selon vous, les pratiques sylvopastorales se sont-elles développées sur le territoire depuis 2005 ?

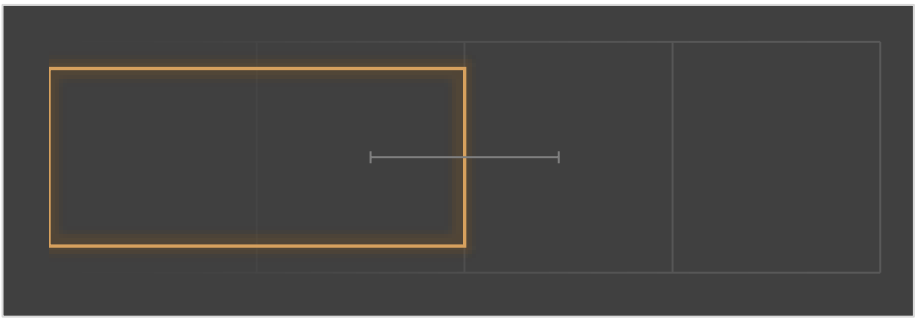

Les réponses sont partagées bien qu'1 seules personne déplore l'absence de ces pratiques sur le territoire.

1 personne souligne la pratique ponctuelle de ces pratiques qu'il serait nécessaire de faire essaimer.

23. Selon vous, dans quelle mesure l'animation de la CFT du PNR des Grands Causses a contribué au effets constatés ?
    - La mobilisation des bois, notamment par la mise en œuvre de PDM (ou équ.) ;

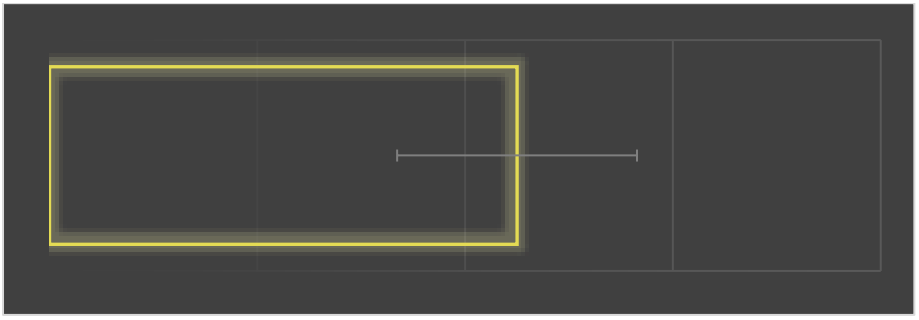

- L'amélioration des peuplements forestiers de production du territoire ;

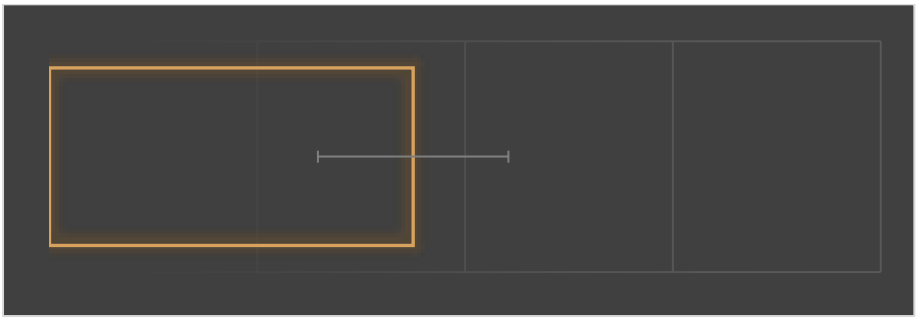

- La capacité d'exploitation de la forêt par l'amélioration de la desserte forestière ;

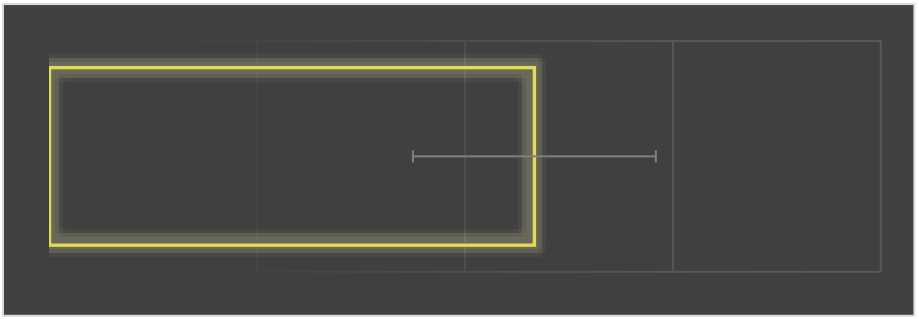

- La réalisation de projets mobiliers ou immobiliers en bois ;

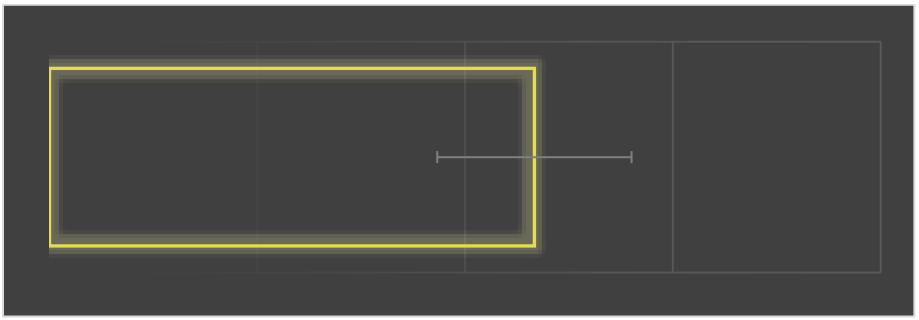

- Le développement de l'usage du chauffage automatique au bois ;

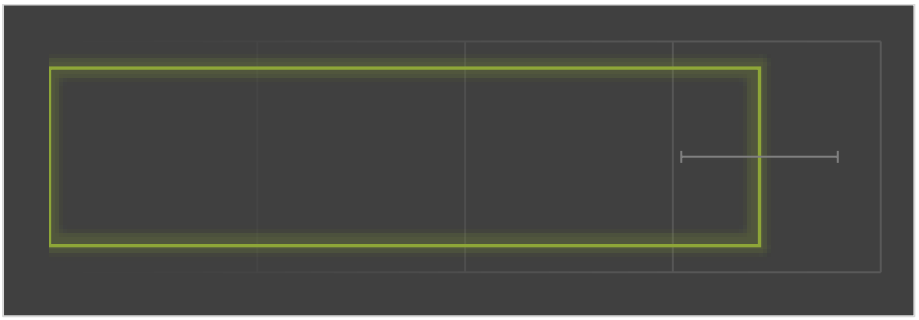

- La prise en compte des plans de protections de la forêt contre les incendies ;

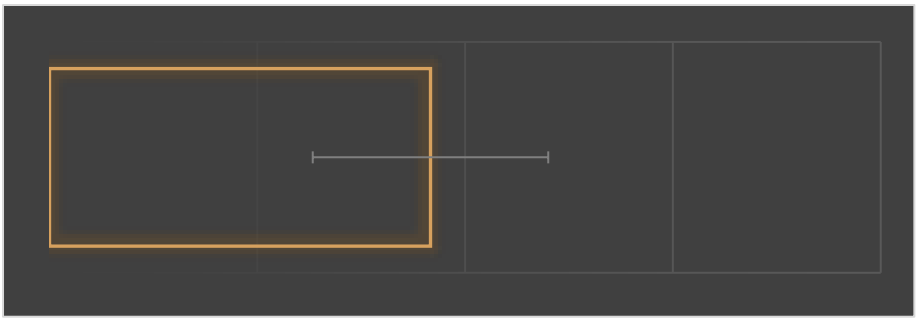

- La préservation du patrimoine naturel forestier ;

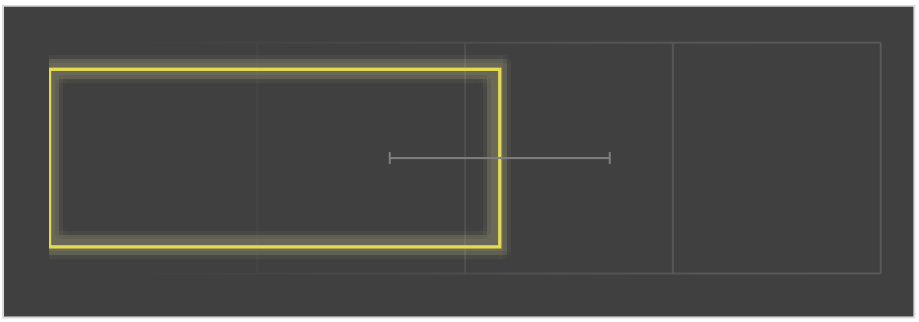

- L'évolution des pratiques sylvopastorales

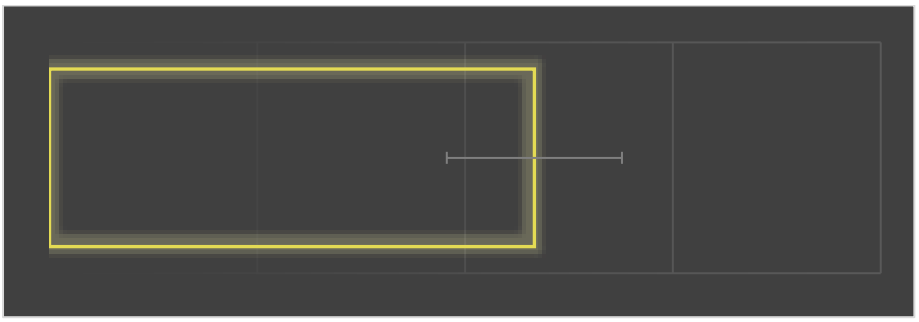

2.3.2.2 Analyse des résultats

Malgré des effets, jugés plutôt insatisfaisants pour certaines des 8 orientations prioritaires et une difficulté à les évaluer quantativement, d'après les réponses au questionnaire d'évaluation l'animation de la Charte forestière de territoire à plutôt contribuer positivement pour 6 objectifs sur 8, dont 1 tout à fait positivement (filière bois-énergie). En revanche, l'action de la Charte forestière est jugée plus insatisfaisante pour 2 actions : l'amélioration des peuplements forestiers de production et la prise en compte des plans de protections de la forêt contre les incendies.

2.3.3 La contribution aux programmes régionaux

L'évaluation vise à définir le degré de contribution de la Charte forestière de territoire, pour les enjeux qui la concerne au documents cadre supra-territoriaux de la forêt et la filière bois, PPRDF de Midi-Pyrénées et PRFB Occitanie, notamment.

2.3.3.1 Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) Midi-Pyrénées 2011-2016 ?

Ce plan a été élaboré par l'ensemble des acteurs du développement forestier en Midi-Pyrénées sous l'autorité du Préfet de Région, dans l'objectif d'une mobilisation accrue des bois dans les massifs insuffisamment exploités, conformément aux termes de l'article L.4-1 du code forestier modifié par la Loi de Modernisation Agricole de 2010.

Les propositions se sont basées sur le diagnostic régionale du mois septembre 2009 établi sous l'égide de la Commission régional de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) au titre de la démarche territoriale concertée pour mobiliser plus de bois engagée en 2010 et 2011.

Le PPRDF s'articule autour de six types d'actions :

1. La mise en œuvre de Plan de développement de massif forestiers par le CRPF, articulé notamment avec la mise en œuvre de projets groupés de desserte forestière ;
2. La mise en œuvre de Plan locaux de mobilisation des bois par l'ONF, plus particulièrement dans le massif des Pyrénées ;
3. La valorisation de la forêt paysage par les Chambres d'agricultures ;
4. L'amélioration foncière, ciblée sur les peuplements de peupliers de la vallée de la Garonne ;
5. La Dynamisation des Groupements forestiers par le CRPF avec les DDT ;
6. La réalisation de projets groupés de desserte forestière, notamment dans le massif des Pyrénées.

2.3.3.2 Le Plan régional Forêt-Bois (PRFB) Occitanie 2018-2028

Co-piloté par l'État et la Région, le Plan régional Forêt-Bois (PRFB) vise à définir les nouvelles orientations stratégiques opérationnelles à l'échelle de la nouvelle Région. En Occitanie, Un Contrat régional de filière a été élaboré en parallèle pour une mise en œuvre rapide d'actions en faveur de la filière.

Le PRFB défini un plan d'actions pour une durée maximale de 10 ans.

- « *Il fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles (…) et les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique ;*
- *Il définit l'ensemble des orientations à prendre en compte dans la gestion forestière à l'échelle régionale et interrégionale, notamment celles visant à assurer la compatibilité (…) avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (…), avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique ;*
- *En matière d'économie de la filière forêt-bois, il indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale*

afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois ;

- *Il indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels (…).* »

Le plan d'action comprend 30 actions définies par les groupes de travail mis en place pour l'élaboration du PRFB et articulées autour des 5 orientations.

Orientation 1 : Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

- Action 1.1 Mise en réseau des réseaux d'expérimentations et de référence
- Action 1.2 Modéliser le changement climatique en Occitanie
- Action 1.3 Mettre en œuvre des sylvicultures diversifiées, adaptatives et plus dynamiques
- Action 1.4 Mettre en œuvre une feuille de route en matière de plantations/régénération naturelle
- Action 1.5 Définir une stratégie et feuille de route en matière d'amélioration
- Action 1.6 Favoriser le regroupement foncier pour étendre les surfaces en gestion et massifier l'offre
- Action 1.7 Augmenter les surfaces de forêts sous document de gestion durable

Orientation 2 : Assurer un approvisionnement durable pour stabiliser la filière forêt-bois

- Action 2.1 Suivre la ressource et les récoltes en lien avec les territoires et les professionnels
- Action 2.2 Structurer la desserte extraforestière
- Action 2.3 Améliorer les infrastructures de desserte intraforestière
- Action 2.4 Moderniser le matériel d'exploitation forestière de la région Occitanie notamment pour garantir la mobilisation des terrains en forte pente
- Action 2.5 Développer la contractualisation et les rapprochements publics/privés pour la commercialisation des bois
- Action 2.6 Développer la certification et la traçabilité des bois
- Action 2.7 Stopper l'érosion de la ressource en peuplier

Orientation 3 Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

- Action 3.1 Moderniser la première et la deuxième transformation du bois d'oeuvre
- Action 3.2 Conforter la filière bois d'industrie
- Action 3.3 Accompagner et structurer la filière bois énergie
- Action 3.4 Promouvoir les produits bois et développer les marchés
- Action 3.5 Engager la filière dans une démarche d'innovation

Orientation 4 : Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

- Action 4.1 Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts
- Action 4.2 Valoriser le rôle de captation de carbone de la filière forêt-bois
- Action 4.3 Conforter le rôle de protection des forêts vis-à-vis des risques en montagne
- Action 4.4 Valoriser le rôle des forêts pour la préservation de la ressource en eau et des paysages
- Action 4.5 Coordonner la politique DFCI à l'échelle régionale

- Action 4.6 Assurer une politique de prévention et de lutte ciblée contre les risques sanitaires
- Action 4.7 : Définir les orientations du programme d'actions à établir par le comité paritaire sylvo-cynégétique
- Action 4.8 Anticiper la gestion de crise tempête

Orientation 5 : Conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique

- Action 5.1 Réconcilier la société avec la forêt et sa gestion
- Action 5.2 Susciter les vocations et garantir des formations en lien avec les besoins de la filière
- Action 5.3 Encourager les démarches territoriales

2.3.3.3 Question évaluative

La question évaluative vise à savoir si la Charte forestière de territoire a contribué, pour les enjeux qui la concerne et du point de vue des personnes interrogées, aux objectifs du PPRDF de Midi-Pyrénées et/ou du PRFB Occitanie par les actions menées sur le territoire.

24. **D'après**-vous, la CFT a-t-elle contribué aux objectifs des Plans régionaux de la forêt et de la filière bois ?

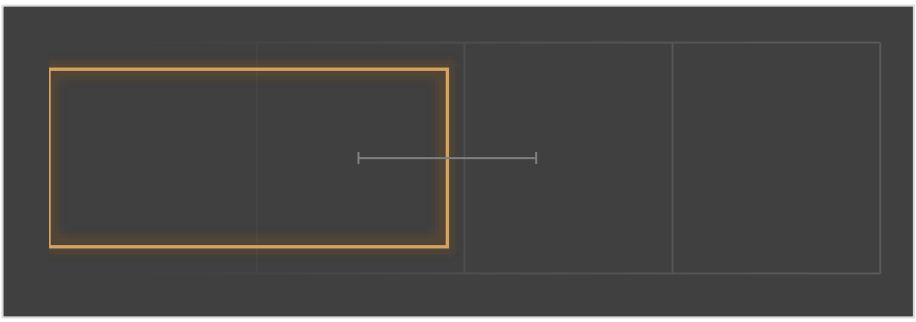

D'après l'enquête, la Charte forestière de territoire a plutôt peu contribué au objectifs des Plans régionaux de la forêt et de la filière bois.

2.3.3.4 Analyse des résultats

Les réponses sont plutôt partagées ou les personnes ayant répondu au questionnaire sont sans avis. En ce qui concerne le PPRDF Midi-Pyrénées 2011-2016 la Charte forestière de territoire (antérieur) a au moins répondu à 2 orientations sur 6 sachant que 2 orientations du PPRDF ne concernaient pas le territoire.

En ce qui concerne le PRFB, sa réalisation et trop récente pour qu'on puisse juger de la réponse de la Charte forestière de territoire à celui-ci.

2.3.4 L'efficience

L'efficience est le rapport coût-efficacité ; elle évalue les résultats au regard des moyens mobilisés. Compte-tenu du coût annuel **d'animation de la Charte** forestière de territoire, il

s'agit en particulier d'examiner les effets de la CFT au regard des moyens mobilisés (cf. paragraphe 1.2 Animation de la Charte forestière de territoire 2005, page 4).

2.3.4.1 Question évaluative

25. De votre point-de-vue, et au regard des moyens mobilisés par le Parc, les résultats de la CFT les résultats escomptés sont plutôt :

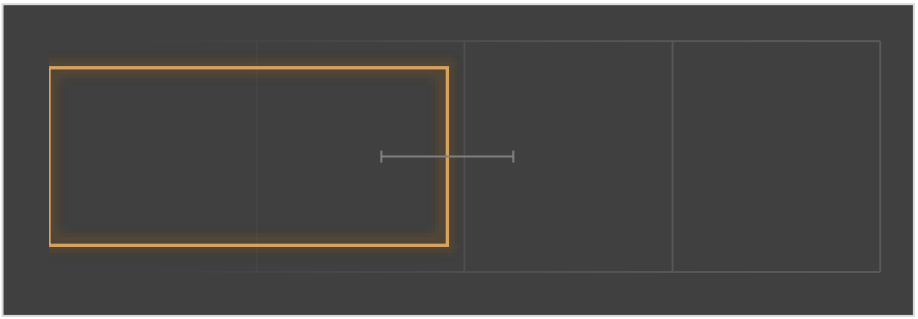

26. D'après-vous, quels moyens auraient pu être mobilisés par le Parc pour améliorer l'efficience de la CFT ?

De manière général, les personnes enquêtées auraient souhaité plus de temps dédié à d'animation de la politique forestière du Parc naturel régional tout en ciblant ces moyens sur des priorités bien identifiées, avec une action ciblée par massifs, sur des thématiques propres à chacun d'eux.

Une personne précise « Au-delà des outils existants indépendamment de la charte forestière (PDM, PDPFCI), la charte aurait pu développer davantage les techniques de mobilisation des bois sur forte pente (action 13), favoriser et pérenniser les ETF (action 15), tendre vers l'équilibre sylvo-cynégétique (action 3), favoriser la sylviculture des essences locales (actions 2 et 4). Hormis le développement de l'utilisation du bois énergie, pour lequel la charte forestière a été déterminante, celle-ci ne s'est pas suffisamment attachée à compléter les outils mis en place par l'État et les organismes publics pour répondre aux spécificités et aux enjeux locaux. »

2.3.4.2 Analyse des résultats

La Charte forestière de territoire rédigée en 2005 visait des objectifs exhaustifs et généraux. En effet, les fiches-actions demeurent globales et vagues en terme d'objectifs. Un enjeu de la futur Charte forestière de territoire devra veiller à limiter le nombre d'objectifs et adapter les moyens pour les atteindre.

Certaines actions méritent, en effet, un effort d'animation ciblé. Les partenaires techniques abordent la forêt par massif, mais l'implication des élus nécessite plutôt une approche par Communauté de communes. Une double entrée « massif forestier/entité administrative » a été tentée avec la réalisation du Schéma de desserte et l'animation du PDM du Pays Saint-Serninois et des Sept Vallons. L'opération aura permis d'impliquer les élus, mais insuffisamment, notamment à cause d'une réorganisation intercommunale qui mobilisaient les élus sur d'autres enjeux.

2.4 Volet 3 : Efficacité de la Charte forestière de territoire en termes de mobilisation des acteurs du territoire

Une des conditions pour que les acteurs locaux s'approprient la Charte est qu'ils partagent les enjeux sur lesquels elle se fonde. Dans la perspective de sa révision, il s'agit d'apprécier dans quelle mesure ces enjeux restent à leurs yeux d'actualité, ou au contraire, ont évolué.

2.4.1 Efficacité de la mobilisation

L'efficacité vise à définir le degré d'appropriation des élus du territoire des enjeux et objectifs de la Charte forestière de territoire.

2.4.1.1 Question évaluative

27. **D'après vous, la** CFT a-t-elle permis de davantage intéresser le grand public (les **habitants du territoire, les visiteurs…)** à la forêt et à sa valorisation ?

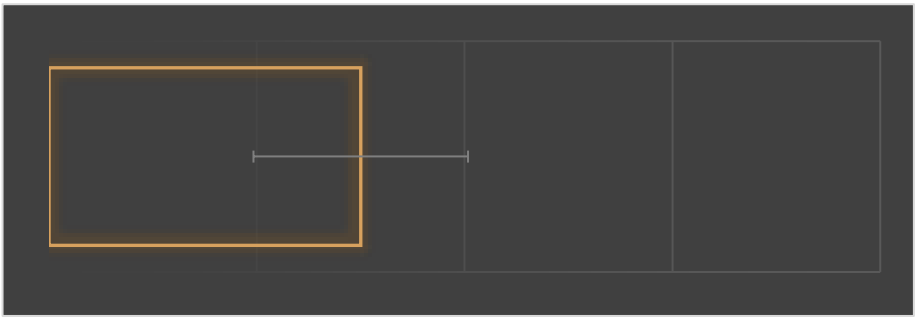

28. **D'après vous, la** CFT a-t-elle permis de davantage intéresser les élus du territoire à la forêt et à sa valorisation ?

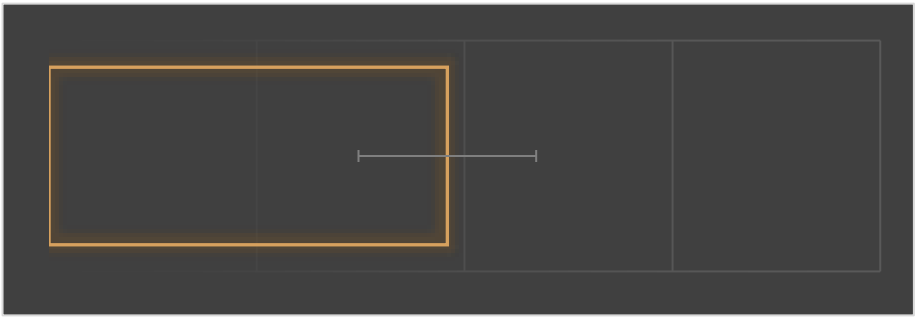

29. **D'après vous, la** CFT a-t-elle permis de davantage intéresser les acteurs socio-économiques locaux, hors acteurs directs de la filière bois (experts et gestionnaires **forestiers, exploitants forestiers, entreprise du bois…)**, à la forêt et à sa valorisation ?

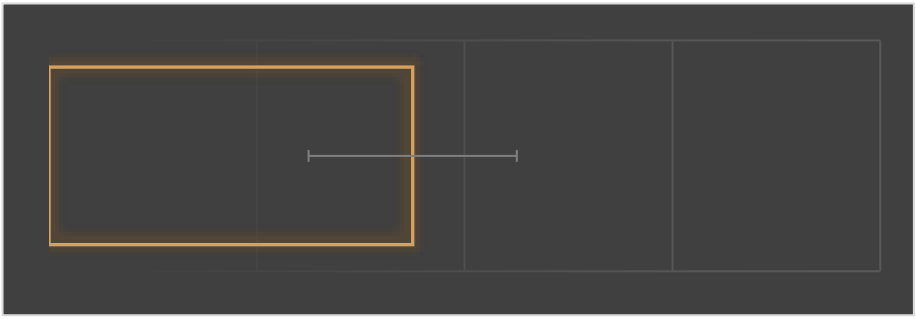

2.4.1.2 Analyse des résultats

D'après l'enquête, l'animation a assez peu permis l'appropriation de la thématique de la forêt et de la filière bois pour les différents publics et plus particulièrement vers le grand public. En effet, peu de temps a été consacré aux actions de communication et d'information n'a pas été à la hauteur.

Il est à noter toutefois un effort particulier sur la thématique du bois-énergie et notamment du réseau de chaleur de Saint-Affrique par la SEM Causse Energia dont les arguments s'alimentent des chiffres de la Charte forestière de territoire. L'ampleur nécessaire de cette communication pour faire approuver le projet par la pollution locale semble d'ailleurs prendre une place dominante puisque, pour une part de la population et pour les élus, les autres actions de la Charte forestière de territoire semblent éclipsées : « En dehors des chaufferies bois aucune autre action ».

2.4.2 Pertinence

La pertinence vise à évaluation l'adéquation entre les attentes des acteurs du territoire et les objectifs et actions de la Charte forestière de territoire.

2.4.2.1 Question évaluative

30. Les mesures ou actions de la Charte forestière de territoire répondent-telle à vos attentes **en tant qu'acteur du territoire** ?

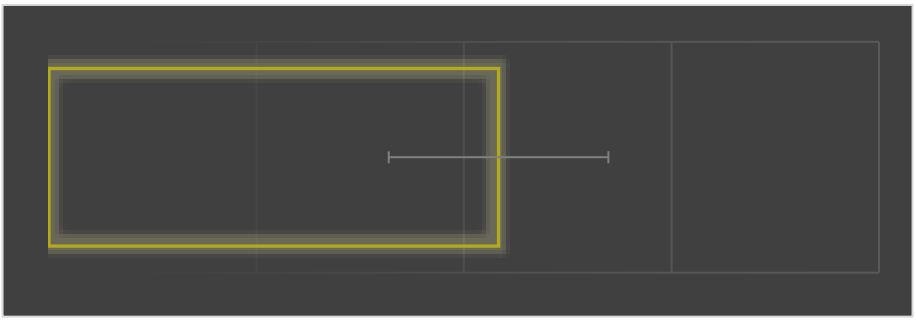

31. Pouvez-vous précisez vos attentes et en quoi la Charte forestière de territoire a répondu ou non à ces dernières ?
    - « Nous (élus) accompagner et nous informer sur nos obligations »

- « Intégrer la gestion de la filière bois avec les enjeux de conservation de la biodiversité dans son ensemble. Autant la préservation de la biodiversité du sol, de la faune et de l'avifaune nichant dans la forêt »
- « Les chartes forestières ne doivent pas constituer uniquement un outil d'amélioration de la mobilisation du bois et il manque ici des actions concrètes visant à augmenter ou maintenir la maturité des boisements les plus remarquables que l'on connait refuge de biodiversité, puits de carbone… »
- « La CFT devrait redéfinir 3 ou 4 objectifs prioritaires à développer sur des massifs ciblés. »
- « En plus du bois énergie, il aurait fallu cibler et suivre de façon approfondie quelques actions significatives pour conduire à une dynamisation plus visible et durable de la filière forêt-bois. »

De plus, il semble nécessaire de poursuivre l'accompagnement des ETF pour améliorer les processus de production et d'exploitation. Dans le cas de la filière bois-énergie, les processus de séchage doit être amélioré afin de diminuer les risques sanitaires.

Aussi, la prolifération d'insectes ravageurs ces dernière années, notamment de la Chenille processionnaire mais également de la Pyrale du buis, démontre que la santé des forêts est également un enjeu majeur du territoire.

2.4.2.2 Analyse des résultats

Globalement, les réponses au questionnaire semblent montrer que la Charte forestière de territoire a plutôt répondu aux attentes des partenaires.

Des efforts semblent toutefois nécessaires pour que les actions portées par le Parc et par ses partenaires donne des résultats lisibles notamment en ciblant plus précisément les objectifs de la Charte forestière de territoire sur des problématiques qui lui sont propres. Les questions de la valorisation des bois feuillus, la gestion des accrus forestiers sur les terres agricoles et la promotion du sylvopastoralisme semble des thématiques spécifiques à développer tout en maintenant une animation forte pour le développement du bois énergie, notamment en accompagnant les producteurs et en qualifiant le produit.

Il est souhaitable pas ailleurs d'être plus présent auprès des élus demandeur d'un accompagnement. Cette accompagnement devra néanmoins être articuler avec l'intervention de l'association des Collectivités forestières.

3 CONCLUSION

ANNEXE 1 : CONTRIBUTION DES ACTIONS ENTREPRISES AUX MESURES DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE 2005

Mesures de la CFT	1. Améliorer la connaissance sur les milieux naturels.	2. Favoriser la « naturalité » des forêts et des paysages.	3. Préserver l'environnement et gérer la forêt.	4. Adapter aux peuplements du Parcs une sylviculture de production.	5. Protéger un patrimoine forestier remarquable.	6. Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés.	7. Proposer une gestion adaptée aux périmètres de protection des captages.	8. Protéger, réhabiliter et reconstituer les haies et le bocage.	9. Informer sur les ripisylves.	10. Améliorer la desserte forestière.	11. Développer les équipements de protection contre les incendies.	12. Accueillir le public en forêt.	13. Mieux mobiliser les bois.	14. Mobiliser les propriétaires par les Plans de développement de massif forestier (PDM).	15. Favoriser et pérenniser les entrepreneurs de travaux forestiers.	16. Activer la complémentarité agriculture-forêt.	17. Promouvoir l'usage du bois en milieu agricole.	18. Favoriser l'usage du bois-énergie en milieu agricole.	19. Développer des chaufferies collectives et industrielles bois-énergie.	20. Promouvoir le bois dans les aménagements publics et les équipements routiers.	21. Promouvoir le bois matériaux auprès des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.
Biodiversité et forêts remarquables																					
2.3.1.1 Inventaire des arbres remarquables de l'Aveyron (Parc/CPIE du Rouergue) (2008, 2010)																					
2.3.1.2 Inventaire des écosystèmes forestiers remarquables (2009-2011)																					
2.3.1.3 Diagnostic des connectivités écologiques (2014)																					
2.3.1.4 Forêts anciennes des Parcs du massifs central - étude cartographique et approche historique (2016)																					
Aide à la mobilisation des bois et forêts de production (filière amont)																					
2.3.2.1.1 Schéma de desserte de Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières (2010)																					
2.3.2.1.2 Schéma de desserte du pays Saint-Serninois et des Sept Vallons (2016-2018)																					
2.3.2.2.1 PDM du Lingas sur les communes de nan, Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières (2012-2014)																					
2.3.2.2.2 PDM du pays Saint-Serninois et des Sept Vallons (2016-2018)																					
2.3.2.2.3 Convention Parc/CRPF pour l'animation de la Charte forestière de territoire (2012-2013)																					
2.3.2.2.4 Chantier pilote d'exploitation par câble (2014-2016)																					
2.3.2.2.5 Projet TAILFEU (appel à projet Dynamic Bois)																					
2.3.2.3.1 Accompagnement à la structuration d'une filière de valorisation des bois du Larzac (2013)																					

Mesures de la CFT	1. Améliorer la connaissance sur les milieux naturels.	2. Favoriser la « naturalité » des forêts et des paysages.	3. Préserver l'environnement et gérer la forêt.	4. Adapter aux peuplements du Parcs une sylviculture de production.	5. Protéger un patrimoine forestier remarquable.	6. Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés.	7. Proposer une gestion adaptée aux périmètres de protection des captages.	8. Protéger, réhabiliter et reconstituer les haies et le bocage.	9. Informer sur les ripisylves.	10. Améliorer la desserte forestière.	11. Développer les équipements de protection contre les incendies.	12. Accueillir le public en forêt.	13. Mieux mobiliser les bois.	14. Mobiliser les propriétaires par les Plans de développement de massif forestier (PDM).	15. Favoriser et pérenniser les entrepreneurs de travaux forestiers.	16. Activer la complémentarité agriculture-forêt.	17. Promouvoir l'usage du bois en milieu agricole.	18. Favoriser l'usage du bois-énergie en milieu agricole.	19. Développer des chaufferies collectives et industrielles bois-énergie.	20. Promouvoir le bois dans les aménagements publics et les équipements routiers.	21. Promouvoir le bois matériaux auprès des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.
2.3.2.3.2 Diagnostic de la f. bois du Larzac, faisabilité d'un guide de sylviculture du P. sylvestre (2017)				x																	
2.3.2.3.3 Promotion de la sylviculture irrégulière (GIRMAC) (2019-2021)																					
Protection des forêts contre l'incendie																					
1.4.2.4.1 Plan de massif de protection des forêts contre l'incendie (PPFCI) du Causse Noir (2012)																					
1.4.2.4.2 Prise en compte su risque incendie dans les document de gestion forestière																					
1.4.2.4.3 Campagne de sensibilisation au risque incendie (2008)																					
Santé des forêts																					
1.4.2.4.4 Campagne de lutte contre la Chenille processionnaire du Pin																					
Valorisation de la ressource et développement de la filière bois																					
• **Structuration et développement d'une filière bois**-énergie																					
2.3.3.1.1 Diagnostic et perspectives de dévt. de la filière bois énergie en Aveyron (2009)																					
2.3.3.1.2 Animation pour la promotion du chauffage automatique au bois par l'association AEB																					
2.3.3.1.3 Étude technico-juridique pour la mise en place d'une filière « chaleur » (2013-2014)																					
2.3.3.1.1 Création d'un Société d'économie mixte de vente de chaleur-bois (2016)																					
• Développement de la filière bois matériaux																					
2.3.4.1 Diag. et identification des perspectives de dévt. de la filière locale bois matériaux (2012-2013)																					

Mesures de la CFT	1. Améliorer la connaissance sur les milieux naturels.	2. Favoriser la « naturalité » des forêts et des paysages.	3. Préserver l'environnement et gérer la forêt.	4. Adapter aux peuplements du Parcs une sylviculture de production.	5. Protéger un patrimoine forestier remarquable.	6. Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés.	7. Proposer une gestion adaptée aux périmètres de protection des captages.	8. Protéger, réhabiliter et reconstituer les haies et le bocage.	9. Informer sur les ripisylves.	10. Améliorer la desserte forestière.	11. Développer les équipements de protection contre les incendies.	12. Accueillir le public en forêt.	13. Mieux mobiliser les bois.	14. Mobiliser les propriétaires par les Plans de développement de massif forestier (PDM).	15. Favoriser et pérenniser les entrepreneurs de travaux forestiers.	16. Activer la complémentarité agriculture-forêt.	17. Promouvoir l'usage du bois en milieu agricole.	18. Favoriser l'usage du bois-énergie en milieu agricole.	19. Développer des chaufferies collectives et industrielles bois-énergie.	20. Promouvoir le bois dans les aménagements publics et les équipements routiers.	21. Promouvoir le bois matériaux auprès des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.
2.3.4.2 Étude prospective de la ressource en bois du Parc naturel régional à l'horizon 2037 (2018)																					
2.3.4.3 Promotion d'une ligne de mobilier design en bois locaux (2018)																					
2.3.4.4 Réalisation d'un prototype d'abris de troupeau en Pin sylvestre (2017-2019)																					
Promotion de la sylviculture dans les espaces agricole et sylvopastoralisme																					
2.3.5.1 Contribution aux programmes CASDAR et ACTA « Sylvopastoralisme »																					
2.3.5.2 Connaissance des écosystèmes forestiers gérés par le sylvopastoralisme (2010-2011)																					
2.3.5.3 Communication et sensibilisation au sylvopastoralisme (2012-2013)																					
Autres actions																					
2.3.6.1 Programme « Plantations »																					
2.3.6.2 Plantation de haie champêtre sur paillage biodégradable (2007-2010)																					
2.3.6.3 Identification des structures paysagères arborées du causse du Larzac																					
2.3.6.4 Gestion en forêt privée Midi Pyrénéenne favorable à la ressource en eau potable captée (2011)																					
2.3.6.5 Programme national « Eau+For » (2013)																					
2.3.6.6 Sensibilisation à la ripisylves dans le cadre des Plan pluriannuel de gestion des rivières																					
Information et communication																					
2.3.7.1 L'Arbre à Palabres (2015)																					

	Mesures de la CFT
2.3.7.2 Autres actions d'information et de sensibilisation	
	1. Améliorer la connaissance sur les milieux naturels.
	2. Favoriser la « naturalité » des forêts et des paysages.
x	3. Préserver l'environnement et gérer la forêt.
x	4. Adapter aux peuplements du Parcs une sylviculture de production.
	5. Protéger un patrimoine forestier remarquable.
	6. Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés.
	7. Proposer une gestion adaptée aux périmètres de protection des captages.
	8. Protéger, réhabiliter et reconstituer les haies et le bocage.
	9. Informer sur les ripisylves.
	10. Améliorer la desserte forestière.
	11. Développer les équipements de protection contre les incendies.
	12. Accueillir le public en forêt.
	13. Mieux mobiliser les bois.
	14. Mobiliser les propriétaires par les Plans de développement de massif forestier (PDM).
	15. Favoriser et pérenniser les entrepreneurs de travaux forestiers.
	16. Activer la complémentarité agriculture-forêt.
	17. Promouvoir l'usage du bois en milieu agricole.
	18. Favoriser l'usage du bois-énergie en milieu agricole.
	19. Développer des chaufferies collectives et industrielles bois-énergie.
	20. Promouvoir le bois dans les aménagements publics et les équipements routiers.
	21. Promouvoir le bois matériaux auprès des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.

Mesures de la CFT	1. Améliorer la connaissance sur les milieux naturels.	2. Favoriser la « naturalité » des forêts et des paysages.	3. Préserver l'environnement et gérer la forêt.	4. Adapter aux peuplements du Parcs une sylviculture de production.	5. Protéger un patrimoine forestier remarquable.	6. Préserver les espaces naturels sensibles et les espaces boisés classés.	7. Proposer une gestion adaptée aux périmètres de protection des captages.	8. Protéger, réhabiliter et reconstituer les haies et le bocage.	9. Informer sur les ripisylves.	10. Améliorer la desserte forestière.	11. Développer les équipements de protection contre les incendies.	12. Accueillir le public en forêt.	13. Mieux mobiliser les bois.	14. Mobiliser les propriétaires par les Plans de développement de massif forestier (PDM).	15. Favoriser et pérenniser les entrepreneurs de travaux forestiers.	16. Activer la complémentarité agriculture-forêt.	17. Promouvoir l'usage du bois en milieu agricole.	18. Favoriser l'usage du bois-énergie en milieu agricole.	19. Développer des chaufferies collectives et industrielles bois-énergie.	20. Promouvoir le bois dans les aménagements publics et les équipements routiers.	21. Promouvoir le bois matériaux auprès des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre.
Bilan des actions																					
Toutes les actions															?						

légende l'action contribue-t-elle à la mesure ? :

- Oui, totalement
- Oui, en partie
- Non

RAPPORT DE L'AUDIT DU SYNDICAT MIXTE DU PNRGC

La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 18 NOV. 2019

Pour copie et diffusion au CS.

AF

REÇU LE
25 NOV. 2019
PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Monsieur Alain FAUCONNIER
Président
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses
71, boulevard de l'Ayrolle
B.P. 50126
12101 MILLAU

NOS RÉF. : DCGA/GLT/DBR/MHZ/GRM/D19-07706
AFFAIRE SUIVIE PAR : Marie-Hélène ZEAU
CONTACT : marie-helene.zeau@laregion.fr
Tél.: 05 61 33 53 35

OBJET : Envoi du rapport faisant suite à l'audit du Syndicat Mixte Parc Naturel des Grands Causses

Monsieur le Président,

Comme suite à la réunion de restitution qui a été organisée le mercredi 25 septembre, et à laquelle vous avez participé, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli un exemplaire du rapport d'audit établi par le cabinet CREACT'UP, en charge de cette mission.

Je vous invite à prendre connaissance avec attention des préconisations et recommandations formulées à cette occasion par les auditeurs.

Je vous en souhaite bonne réception et bonne lecture.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA

P.J. : - 1 Rapport d'audit
- 1 Tableau annexe

Copie à : Monsieur Florent TARRISSE, Directeur

Tableau détaillé des actions en cours 2018 - comparatif Budgété / Réalisé

		DEPENSES			Recettes budgétées	recettes réelles encaissées des Actions en 2018 : subvention et autofinancement															Actions non terminées fin 2018 reportées en 2019						
CODE ACTION INTERNE	ACTIONS MENEES ANNEE 2018	Total Depenses budgétées début 2018	Total Depenses réalisées en 2018	ECART BUDGET REALISE	début 2018	AUTRE BUDGET Budget communautaire	Régions	DDT (Direction Départementale Territoire)	Département Aveyron	Etat : Ministère Ecologie DD	LEADER	COMMUNES ET CC	ADOUR GARONNE (agence de l'eau)	ADEME	DREAL	AUTRES organismes	Divers privé	RECETTES AFFECTEES : en moins sur 2017 OU en plus sur 2018	TOTAL REEL 2018	RECETTES à reporter sur 2019	Régions 2	AUTRES	Europe	Etat2	autres Organismes	bubget com et fd structurel	Remarques
▼	Nouvelles Actions budgétées en 2018 : 29																										
A331	Actions Inter-Parcs Occitanie	10 000 €	1 442 €	-8 559 €	10 000 €														- €	10 000 €	10 000 €						
A332	Création d'une cellule d'accueil des nouveaux arrivants - accompagnement sur le projet de vie				26 000 €														- €	26 000 €	26 000 €						
A333	Acpt Démarches Requalification Centres-Bourg	80 000 €		-80 000 €	80 000 €														- €	80 000 €	40 000 €	20 000 €			20 000 €		
A334	Dvlp APN Patrimoines et Paysages - Fonct	75 000 €	41 811 €	-33 189 €	43 500 €		11 250 €												11 250 €	32 250 €	26 250 €	3 000 €			3 000 €		
A335	Dvlp APN Patrimoines et Paysages - Invest	253 000 €	20 371 €	-232 629 €	253 000 €		6 000 €					4 000 €							10 000 €	243 000 €	54 000 €	106 500 €				82 500 €	
A338	Animation LEADER 2014/2020- Année 2018/2019	6 500 €	387 €	-6 113 €	44 045 €														- €	44 045 €	44 045 €						
A339	Réseau d'Eleveurs / techniciens en Gestion Pastorale	29 000 €		-29 000 €	11 200 €														- €	11 200 €	11 200 €						
A330	Promotion de mobilier en bois local	9 995 €	180 €	-9 815 €	10 500 €		3 150 €												3 150 €	7 350 €	7 350 €						
A340	Connaitre, faire connaitre, protéger la Biodiversité 2018	29 000 €	28 174 €	-826 €	29 000 €		8 700 €										250 €	20 300 €	29 250 €	- €							
A311	Maitrise de l'énergie dans les collectivités et les logements collectifs (TEPCV 2 : Bâtiment)(fonctionnement et investissement)	206 004 €	30 891 €	-175 113 €	270 695 €		10 500 €					11 902 €						31 113 €	53 515 €	217 180 €	25 000 €	141 082 €			51 098 €		
A312	TEPCV 2 : Mobilité(fonctionnement et investissement)	92 000 €	90 161 €	-1 839 €	80 180 €							33 435 €						17 620 €	51 055 €	31 725 €		31 725 €					
A313	Appui au développement des energies renouveleble locales et financement participatif (TEPCV2:Enegle renouvelables)	168 951 €	5 398 €	-163 553 €	220 950 €		9 660 €												9 660 €	211 290 €	22 540 €	135 200 €		53 550 €			
A342	Fabrication Abris de troupeau	65 050 €		-65 050 €	57 720 €														- €	57 720 €	30 000 €	27 720 €					
A327	Base de données Traçages du Parc des Grands Causses				13 840 €															13 840 €	5 190 €				8 650 €		
A328	Réhabilitation d'installation d'assainisst non collectif 2018-2019	504 000 €		-504 000 €	504 000 €														- €	504 000 €					504 000 €		ABANDON REFUS
A329	Etude des mesures de compensation écologique sur le territoire du Parc 1er phase		10 €	10 €															- €	- €							
A343	Actions de réduction produits phyto voies RFF	1 900 €	472 €	-1 428 €	6 870 €		570 €												570 €	6 300 €	1 330 €				4 970 €		
A30B A116 A117	Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (2018) - Fonctionnement+Investissement	54 900 €	20 914 €	-33 986 €	97 859 €		5 322 €						24 049 €					68 533 €	97 904 €	- €							
A345	Animation et mise en œuvre PAPI d'Intention		1 971 €	1 971 €				4 520 €										3 480 €	8 000 €	- €							
A87,A88, A105,A131,A132,A240,A303	Animation des sites NATURA 2000 (avril 2018 à mars 2019)	45 593 €	35 576 €	-10 017 €	45 593 €			19 400 €				195 €					44 €		19 640 €	26 193 €		26 193 €					
A236	MISE EN PLACE du SCOT BUDGET ANNEXE	66 240 €	61 440 €	-4 800 €	47 990 €	45 548 €													45 548 €	2 442 €		2 442 €					
A346	STATION ST LEON		257 €	257 €	4 643 €														- €	4 643 €		4 643 €					
A347	MOH IPAMAC (fonctionnement et investissement)	6 250 €		-6 250 €	6 250 €														- €	6 250 €		6 250 €					
A349	Station Fondamente	3 000 €		-3 000 €															- €	- €							
A350	Forêts anciennes - IPAMAC Volet 2 (fonctionnement et investissement)	10 285 €	10 285 €		9 649 €											964 €			964 €	8 685 €		8 685 €					
A352	Achat de Matériels pour le traitement chenilles(fonctionnement et investissement)	42 855 €	42 213 €	-642 €	35 940 €							25 940 €							25 940 €	10 000 €		10 000 €					
A353	Mise en place autopartage (financement LEADER)(fonctionnement et investissement)	33 834 €	34 800 €	966 €	18 039 €													7 630 €	7 630 €	10 409 €						10 409 €	
A53	Soutenir l'organisation d'animat°culturelles et socio-culturelles du PNRGC	8 000 €	4 095 €	-3 905 €															- €	- €							
A56	SPANC FONCTIONNEMENT	88 100 €	80 849 €	-7 251 €	133 150 €	133 471 €													133 471 €	- €							

Tableau détaillé des actions en cours 2018 - comparatif Budgété / Réalisé

		DEPENSES			Recettes budgétées	recettes réelles encaissées des Actions en 2018 : subvention et autofinancement															Actions non terminées fin 2018 reportées en 2019						
CODE ACTION INTERNE	ACTIONS MENEES ANNEE 2018	Total Depenses budgétées début 2018	Total Depenses réalisées en 2018	ECART BUDGET REALISE	début 2018	AUTRE BUDGET Budget communautaire	Régions	DDT (Direction Départementale Territoire)	Département Aveyron	Etat : Ministère Ecologie DD	LEADER	COMMUNES ET CC	ADOUR GARONNE (agence de l'eau)	ADEME	DREAL	AUTRES organismes	Divers privé	RECETTES AFFECTEES : en moins sur 2017 OU en plus sur 2018	TOTAL REEL 2018	RECETTES à reporter sur 2019	Régions 2	AUTRES	Europe	Etat2	autres Organismes	bubget com et fd structurel	Remarques
	Actions en cours poursuivies en 2018 : 51																										
A30B A116 A117	Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (2017) - (fonctionnement et investissement)	28 367 €	9 665 €	-18 701 €			4 177 €						47 811 €					-65 325 €	- 13 336,64 €	- €							
A87,A88,A105, A131,A132, A240,A303	Animation des sites NATURA 2000 (avril 2017 à mars 2018)		782 €	782 €	38 529 €			50 889 €										-11 579 €	39 310 €	- €							
A239-2	Connaissance qualitative des eaux de pluie 2017 a 2019	8 957 €	5 227 €	-3 730 €	11 372 €															11 372 €	3 830 €				7 542 €		
A270	Contrat restauration Biodiversité du 01/01/2017 au 31/12/2020 (fonctionnement et investissement)	139 031 €	25 190 €	-113 841 €	53 376 €															53 376 €	35 639 €		17 737 €				
A265	Mobilité zones montages CGET - Action avec IPAMAC	2 245 €	2 245 €		5 174 €											7 482 €		-7 482 €		5 174 €		5 174 €					
A271	TEPCV : Sensibilisation	54 952 €	43 847 €	-11 105 €	20 800 €					53 516 €								-41 600 €	11 916 €	8 884 €					8 884 €		
A272	TEPCV : mobilité (fonctionnement et investissement)	10 200 €	15 776 €	5 576 €	125 030 €		2 040 €			15 325 €		5 667 €						64 760 €	87 792 €	43 137 €	1 560 €				17 000 €	24 577 €	
A273	TEPCV : bâtiments	2 590 €	2 280 €	-310 €	90 200 €					109 332 €								-36 400 €	72 932 €	17 268 €				17 070 €	198 €		
A277	Schéma desserte Com com St Serninois	7 070 €	6 315 €	-755 €	26 211 €		2 469 €											23 591 €	26 060 €	151 €	151 €						
A280	TEPCV : renouvelables	27 303 €	27 327 €	23 €	34 523 €		25 000 €			60 000 €								-50 477 €	34 523 €	- €							
A281	COTEC-Animation PCET et TEPCV	500 €		-500 €	80 000 €									67 500 €				3 580 €	71 080 €	8 920 €					8 920 €		
A283	Démarche de valorisation et de protection du plateau du Larzac et du viaduc de Millau	11 135 €	9 564 €	-1 571 €	10 000 €										16 386 €			-6 386 €	10 000 €	- €							
A284	Sensibilisation à la pierre clavée	1 848 €	2 540 €	692 €	10 461 €											8 376 €			8 376 €	2 085 €		2 085 €					
A285	Valorisation Statues Menhirs	4 887 €	3 666 €	-1 221 €	11 950 €													11 950 €	11 950 €	- €							
A286	Réhabilitation ANC 2016-2017	12 600 €	12 600 €		12 600 €								12 600 €						12 600 €	- €							
A287	Etude approvisionnement AEP Costes Gozon Rives Tarn	12 680 €	19 133 €	6 452 €	22 020 €							7 008 €	23 972 €			8 275 €		-15 572 €	23 683 €	- €							
A288	Etude hydrologique Causse Noir (fonctionnement et investissement)	218 309 €	78 499 €	-139 810 €	381 922 €													88 097 €	88 097 €	293 825 €	141 450 €				152 375 €		
A290	Rendez-vous bistrot 2016-2018	6 667 €	9 880 €	3 213 €	12 232 €												750 €	11 482 €	12 232 €	- €							
A298	Travaux comité scientifique + carte géologique	1 022 €	2 292 €	1 270 €	1 015 €		2 000 €											-985 €	1 015 €	- €							
A300	Prog Inter Parc - Programme INSISTER	6 775 €		-6 775 €	34 746 €											28 907 €			28 907 €	5 839 €		5 839 €					
A301	Programme Interprétation Patrimoine 2016 Tranche 2	50 137 €	33 960 €	-16 178 €	73 985 €		29 610 €					25 500 €						6 085 €	61 195 €	12 790 €	5 390 €					7 400 €	
A302	Promotion patrimoine randonnée 2016 Tranche 1	15 636 €	15 541 €	-95 €	45 650 €		30 000 €											-18 000 €	12 000 €	33 650 €					7 050 €	26 600 €	
A307	SEM CAUSSES ENERGIA	50 €	112 €	62 €	10 600 €												10 433 €		10 433 €	167 €					167 €		
A309	Pôle de nature 2016	9 010 €	1 741 €	-7 269 €	26 929 €											6 276 €		-6 276 €	- €	26 929 €		1 569 €				25 360 €	
A310	Traçages DIR (PAS DE FINANCEMENT)	9 800 €		-9 800 €															- €	- €							
A316	Etude prospective sur l'itinérance Massif Central IPAMAC		1 000 €	1 000 €															- €	- €							
A317	Etude Gouvernance Petit Cycle Eau 1er phase	3 500 €	894 €	-2 606 €	31 453 €								34 608 €					-24 720 €	9 888 €	21 565 €					21 565 €		
A318	Réhabilitation ANC 2017-2018	340 715 €	267 638 €	-73 077 €	340 715 €								267 848 €						267 848 €	72 867 €					72 867 €		
A319	Animation LEADER 2014/2020- Année 2017	4 809 €		-4 809 €															- €	- €							
A320	PAPI intention "Pas SAGE"		1 162 €	1 162 €	40 069 €		8 556 €						34 143 €					-2 630 €	40 069 €	- €							
A321	Etude propective Ressource en Bois	60 000 €	52 740 €	-7 260 €	45 000 €		15 000 €											-15 000 €	- €	45 000 €	15 000 €				30 000 €		
A322	Promotion et interprétation des Patrimoines	67 392 €	36 923 €	-30 469 €	64 797 €							10 300 €					3 000 €		13 300 €	51 497 €	17 500 €	13 700 €				20 297 €	
A324	Développement outils numériques dédiés à la valorisation du territoire Invest(fonctionnement et investissement)	76 232 €	62 401 €	-13 831 €	62 500 €							8 000 €							8 000 €	54 500 €	25 000 €	16 000 €				13 500 €	
A325	Connaître, faire connaître et protéger Biodiversité Année 2017	4 644 €	1 964 €	-2 681 €	5 000 €														- €	5 000 €	5 000 €						
A326	Etude Gouvernance Petit Cycle Eau 2e phase et 3e phase	57 636 €	35 760 €	-21 876 €	57 636 €								13 834 €					14 774 €	28 608 €	29 028 €					29 028 €		

Tableau détaillé des actions en cours 2018 - comparatif Budgété / Réalisé

Version : 09/09/201919:00 / Tableau détaillé des actions en cours en 2018- PNR Grands Causses V3

CODE ACTION INTERNE	ACTIONS MENEES ANNEE 2018	DEPENSES			Recettes budgétées	recettes réelles encaissées des Actions en 2018 : subvention et autofinancement														Actions non terminées fin 2018 reportées en 2019						
		Total Depenses budgétées début 2018	Total Depenses réalisées en 2018	ECART BUDGET REALISE	début 2018	AUTRE BUDGET Budget communautaire	Régions	DDT (Direction Départementale Territoire)	Département Aveyron	Etat : Ministère Ecologie DD	LEADER	COMMUNES ET CC	ADOUR GARONNE (agence de l'eau)	ADEME	DREAL	AUTRES organismes	Divers privé	RECETTES AFFECTEES : en moins sur 2017 OU en plus sur 2018	TOTAL REEL 2018	RECETTES à reporter sur 2019	Régions 2	AUTRES	Europe	Etat2	autres Organismes	bubget com et fd structurel	Remarques
	Actions en cours poursuivies en 2018 sans dépenses au budget : 15																										
A104	Actions de sensibilisation et d'animation sur le thème de l'eau				1 200 €							1 200 €							1 200 €	- €							
A118	Station Tendigues Roquefort (100% commune)				1 166 €							1 134 €							1 134 €	- €							
A178	Stations de mesures Trevezel SIAEP Causse Noir				1 000 €											1 000 €			1 000 €	- €							
A206	Inst sonde turbidité et gestion -Séverac				440 €											440 €			440 €	- €							
A226-2	Produits phyto milieu urbain - 2e phase						13 229 €						35 567 €					-49 696 €	- 901 €	- €							
A278	Prog interprétation patrimoine 2015 Tranche 1				16 249 €		8 206 €											8 043 €	16 249 €	- €							
A279	Signalétique accompagnt des com comm				7 300 €								7 500 €						7 500 €	- €							
A282	Projet GO PEI (Groupes Opérationnels - Dispositif d'Innovation Agroécologiques Locales (DIAL))				8 391 €														- €	8 391 €		4 447 €				3 944 €	
A291	Station Céré Saint Affrique				1 200 €														- €	1 200 €		1 200 €					
A296	DATA - INRA (convention reversement fonds)				1 089 €														- €	1 089 €					1 089 €		
A308	Démarche de valorisation et de protection du plateau du Larzac et du viaduc de Millau - Complément 20 000 €				9 582 €										9 582 €				9 582 €	- €							
A314	Traçages DIR				15 598 €														- €	15 598 €					15 598 €		
A344	Destination de randonnée Muse et Raspes du Tarn				12 460 €							5 268 €							5 268 €	7 193 €					7 193 €		
A348	Elaboration SCOT Levezou															24 500 €			24 500 €	- €							
A297	Forets anciennes investissement				5 360 €											5 360 €			5 360 €	- €							
A263	LEADER 2014-2020										4 511 €							-4 530 €	- 19 €	- €							
A323	FILERE BREBIS						24 000 €											-24 000 €	- €	- €							
	TOTAL ACTIONS 2018	**3 146 157 €**	**1 300 358 €**	**-1 845 799 €**	**3 928 142 €**	**179 020 €**	**219 439 €**	**74 809 €**		**238 174 €**	**4 511 €**	**139 549 €**	**501 931 €**	**67 500 €**	**25 968 €**	**91 580 €**	**14 477 €**	**380 €**	**1 557 337 €**	**2 401 016 €**	**553 425 €**	**573 454 €**	**17 737 €**	**70 620 €**	**971 193 €**	**214 587 €**	
	FONCTIONNEMENT HORS BUDGET ACTIONS	3 770 526 €	1 844 381 €	-1 926 145 €	1 393 695 €	72 020 €	435 523 €	62 729 €	347 455 €			275 034 €	30 617 €		156 845 €	40 815 €	36 725 €		1 457 764 €	- 64 069 €								
	REPORT RESULTAT ANTERIEURS				1 429 612 €														1 429 612 €	- €							
	INVESTISSEMENT HORS BUDGET ACTIONS	1 082 859 €	699 490 €	-383 368 €	1 176 574 €	466 987 €	123 938 €												590 925 €	585 648 €							
	TOTAL BUDGET 2018	**7 999 542 €**	**3 844 229 €**	**-4 155 313 €**	**7 928 023 €**	**718 027 €**	**778 900 €**	**137 538 €**	**347 455 €**	**238 174 €**	**4 511 €**	**414 583 €**	**532 549 €**	**67 500 €**	**182 813 €**	**132 396 €**	**51 202 €**	**380 €**	**5 035 638 €**	**2 922 595 €**							
		ok	ok		ok														ok								

Transferts de la section Fonctionnement :	
DA ET CESSION IMMOB	252 817 €
FCTVA	54 098 €
REPORT DE SOLDE N-1	160 071 €
	466 986 €

Dont Loyer : 36 845 €

Total recettes de l'exercice et reportées : 7 958 234 €

Différence : 30 211 € Encaissements supplémentaires (privés) non prévus au budget prévisionnel

CRÉACT'UP
AUDIT · CONSEIL · FORMATION

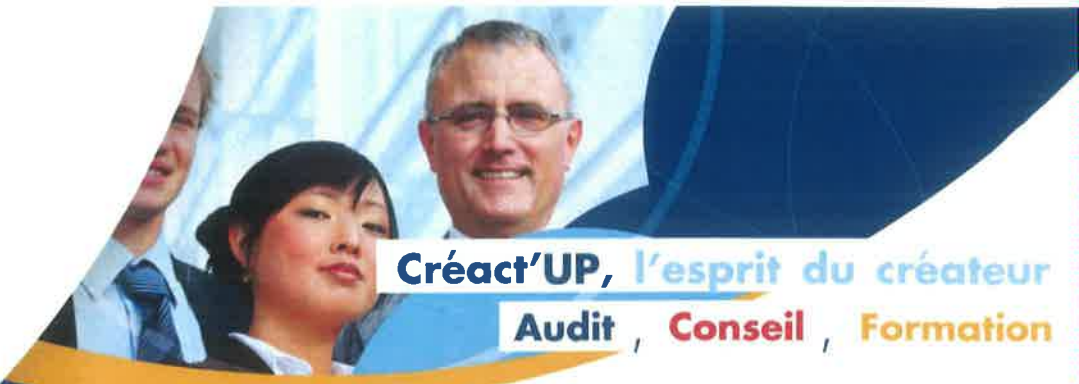

Créact'UP, l'esprit du créateur
Audit , Conseil , Formation

En groupement solidaire avec Audit Euro Conseil

De la théorie
à la réalité,
vos idées
prennent corps

Audit annuel de régularité comptable et financière d'organismes subventionnés par la Région Occitanie

Dossier de synthèse

Parc naturel régional des Grands Causses

Philippe HOLTZSCHERER

Signature numérique de Philippe HOLTZSCHERER
Date : 2019.10.17 11:55:15 +02'00'

290 Avenue Charles de Gaulle, 82000 MONTAUBAN
SARL au capital de 26400 € ▪ RCS Montauban B438 460 339 ▪ NAF 7022Z

Mail : contact@creactup.com ▪ Tel. : 05.63.92.79.79

www.creactup.com

Sommaire

1. DEROULEMENT DE LA MISSION 3
1.1 Modifications apportées au plan de mission 3
1.2 Principales échéances 3
1.3 Modalités d'interventions 3
a. *Rôle de la direction* 3
b. *Organisation et système de contrôle interne* 3
c. *Rôle du cabinet d'audit et étendue de la mission* 3
d. *Description des points de vigilance de la mission* 4
2. POSITIONNEMENT DE L'ORGANISME AUDITE 6
2.1 Synthèse de l'objet du PNR des Grands Causses 6
3. EN 2018 – POINT DE SITUATION 8
4. RESULTAT DE L'AUDIT SUR LES POINTS DEMANDES 10
4.1 Identification des zones de risques 10
4.2 Conclusions des tests de procédures 10
4.3 Sujet 1 : Contrôles relatifs à la régularité comptable et financière ; tenue de la comptabilité et préparation des comptes 10
a. *Test des procédures* 10
b. *Analyse des comptes – synthèse générale* 18
c. *Analyse des comptes – analyse détaillée* 19
d. *Commentaires et préconisations en découlant* 25
Il n'existe pas de procédures écrites spécifiques garantissant la réalité du service fait. 25
4.4 Sujet 2 : Respect des règles de la commande publique 26
a. *Test des procédures* 26
b. *Commentaires et préconisations en découlant* 26
c. *Rappels sur l'évolution législative de 2015-2016* 27
4.5 Sujet 3 : Etat des lieux détaillé et tableau de synthèse des conventions signées avec les différents financeurs en cours en 2018 27
a. *Test des procédures* 28
b. *Commentaires et préconisations en découlant* 30
4.6 Sujet 4 : Point de situation dans le cadre du renouvellement de la charte 30
a. *Contexte général du renouvellement de la charte* 30
b. *Commentaires et préconisations en découlant* 34
4.7 Sujet 5 : Cas particulier du projet d'élargissement du territoire du Parc 34
a. *Contexte de cet élargissement potentiel* 34
b. *Commentaires et préconisations en découlant* 35
5. CONCLUSION 36
5.1 Eléments d'évaluation du contrôle interne 36
5.2 Conclusions au sujet des orientations particulières attendues de l'audit : 36
5.3 Récapitulatif des préconisations permettant d'améliorer l'existant et points à surveiller : 37

1. DEROULEMENT DE LA MISSION

1.1 Modifications apportées au plan de mission

La mission d'audit de régularité comptable et financière s'est déroulée dans le respect du programme initialement prévu, lors de la réunion d'explication et de cadrage de la mission, qui s'est tenue le 03/06/2019

Sur cette mission, le cabinet Audit Euro Conseil n'est pas intervenu, le cabinet CREACT'UP intervenant seul.

1.2 Principales échéances

Les travaux de l'audit sur place se sont déroulés les 25/06 et 26/06/2019.

La mission s'est déroulée en une intervention de deux journées à deux consultants afin de limiter les déplacements et la mobilisation des équipes du PNR des Grands Causses. La suite de l'audit s'est faite à distance, par échange de mails et de documents.

Nous pouvons attester que la direction nous a accordé de longs moments pour dialoguer, nous expliquer l'ensemble de ses activités et nous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

1.3 Modalités d'interventions

a. Rôle de la direction

Tenue de la comptabilité et préparation des comptes

Les organes de direction du PNR des Grands Causses sont responsables de la bonne tenue des livres comptables et de la préparation de comptes administratifs réguliers et sincères, donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Toutes les obligations sont respectées dans ce domaine.

Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux dispositions légales ou statutaires par les organes de direction.

Nous avons pu obtenir la totalité des documents demandés sans restriction.

Le PNR des Grands Causses nous a donné accès à l'ensemble des éléments sous forme dématérialisée (budgets, bilans, documents juridiques, conventions de financements). Nous avons pu consulter sur place les factures d'achats par sondage.

b. Organisation et système de contrôle interne

Il revient également aux organes de direction de la structure de définir, de mettre en œuvre et de superviser un système de contrôle interne approprié, ainsi que de mettre en place des mesures de sauvegarde des actifs, de prévention et de détection des irrégularités et fraudes.

L'audit a pu explorer diverses procédures au gré des sondages. Nous en faisons l'inventaire ci-après.

c. Rôle du cabinet d'audit et étendue de la mission

Rappel sur la définition d'un audit

Nous rappelons à ce titre qu'un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres

méthodes de sélection, des éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous tenons à souligner que, du fait du recours à des méthodes de sélection des éléments à contrôler, ainsi que des autres limites inhérentes à l'audit et au fonctionnement de tout système comptable et de contrôle interne, nos contrôles ne sauraient couvrir l'exhaustivité des opérations de la structure. Par conséquent, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

Contrôle interne

Notre revue des systèmes comptables et du contrôle interne est déterminée en fonction des travaux qui nous sont nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes de la structure.

C'est la raison pour laquelle nos commentaires/recommandations relatifs aux systèmes ne porteront que sur les points que nous avons relevés au cours de nos travaux et non pas sur toutes les améliorations possibles qui pourraient être suggérées à la suite de travaux spécifiques plus approfondis.

Erreurs, fraudes et irrégularités

Notre audit a été planifié de façon à avoir l'assurance raisonnable de détecter toute anomalie significative dans les comptes ou livres comptables résultant de fraudes, mais il n'est pas destiné et ne saurait être considéré comme servant à révéler toutes les irrégularités, erreurs et fraudes éventuelles.

Si de telles anomalies étaient révélées, elles auraient été portées à la connaissance des organes de direction.

Indépendance

Pour nous assurer du respect des règles de déontologie, notamment en matière d'exécution de prestations de services, nous avons mis en place des procédures internes que nous appliquons à toute mission.

d. Description des points de vigilance de la mission

Pour information, nous vous décrivons ci-dessous les points qui ont été observés, analysés et diagnostiqués par l'équipe en charge de la mission, dans l'objectif de recenser les informations nécessaires à une analyse adaptée des risques propres à cet audit.

Ils ont servi de base à la préparation de feuilles de travail plus détaillées, chaque fois que nécessaire.

L'appréciation de la gravité du risque, qui relève du jugement personnel de l'auditeur, est à l'origine de la constitution de son programme de travail.

Sujet 1 : Contrôles relatifs à la tenue de la comptabilité et préparation des comptes

- Organigrammes hiérarchique et fonctionnel
- Procédure d'établissement des comptes annuels
- Tenue des livres comptables (Accès aux comptes administratifs, budgets généraux de fonctionnement et budget général d'investissement)
- Formation du personnel comptable
- Existence d'un règlement financier
- Tenue d'une comptabilité des dépenses engagées (règles d'engagement)
- Procédure d'autorisation préalable de dépense
- Application des principes comptables (comptabilisation des amortissements, des provisions pour risques et charges,…)

- Subventions : la comptabilité permet-elle le contrôle des subventions et de leur emploi (Accès à la comptabilité analytique)
- Amortissement des subventions d'investissement
- Valorisation du bénévolat, des mises à disposition de locaux ou de personnels
- Contrôle des frais de déplacement : Existence d'une procédure (liste des dépenses remboursables et d'un plafond par type de dépense,...)
- Procédure budgétaire : élaboration et suivi du budget ; analyse régulière des écarts entre budget et réalisations
- Choix faits en matière de FCTVA

Sujet 2 : Contrôles relatifs aux procédures de commande publique

- Respect des obligations en matière de commande publique (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
- Evaluation des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.
- Délibérations autorisant les achats
- Contrôles par sondage des achats (contrôle sur pièces)

Sujet 3 : Etat des lieux détaillé et tableau de synthèse des conventions signées avec les différents financeurs

- Conventions de financement
- Modalités de contrôle du service fait vis-à-vis des différentes conventions. Existence d'une procédure et son application
- Structure des coûts des actions réalisées
- Règles de remontées des dépenses
- Evaluation des moyens financiers et humains engagés pour la réalisation de chaque programme d'action.
- Modalités d'élaboration du budget N+1

Sujet 4 : Evaluation des données budgétaires et financières dans le cadre de la révision de la chartre

- Détailler le volet gestion des ressources – financier et qualitatif
- Détailler le volet projet de territoire – financier et qualitatif
- Fonctionnement et utilisation du logiciel TEVA
- Comprendre la répartition entre les dotations financières statutaire et les financements d'actions
- Décalage éventuel dans la réalisation des actions
- Chevauchement éventuel des actions

Sujet 5 : Cas particulier – Impact en termes de dotations financières en cas d'élargissement de la zone géographique du Parc.

- Documents à préciser en cours d'audit.

2. POSITIONNEMENT DE L'ORGANISME AUDITE

2.1 Synthèse de l'objet du PNR des Grands Causses

Compétence générale

Objet du Syndicat

Le Syndicat mixte a pour objet l'administration, la gestion et l'animation du parc naturel régional des Grands Causses dans le cadre établi par la charte. A cet effet, il peut procéder, en étroite collaboration avec ses partenaires et dans le respect des compétences dévolues aux collectivités locales et des compétences transférées par elles à des groupements ou des syndicats de communes ou des établissements publics de coopération préexistants, à toutes les actions nécessaires. Toutefois, les membres peuvent déléguer au Syndicat mixte du parc, de manière ponctuelle ou permanente, certaines de leurs compétences.

Il peut procéder notamment, aux études, aux animations, aux formations, à l'accueil du public, à la création de services administratifs techniques ou financiers, à la conclusion de conventions, au regroupement de projets, à la recherche de moyens financiers, et pour les domaines dans lesquels il a reçu délégation de compétence ou de maîtrise d'ouvrage, à des travaux d'entretien, d'équipement ou d'aménagement.

Charte du Parc

Le Syndicat mixte approuve la charte du parc naturel régional des Grands Causses élaborée dans les conditions fixées par la loi qui définit le cadre et les moyens. Les membres du syndicat mixte s'engagent à mettre en œuvre la charte et à la faire respecter.

Le syndicat mixte propose à la Région Midi-Pyrénées son éventuelle modification qui ne deviendra exécutoire pour les membres du syndicat mixte qu'après délibération concordante de chacun d'eux.

L'adhésion au syndicat exprime la volonté des signataires d'agir de manière cohérente et coordonnée sur le territoire du parc naturel régional des Grands Causses dans les domaines définis par le législateur pour les parcs naturels régionaux.

L'adhésion à la charte du parc a pour objet de promouvoir une bonne concertation entre les projets des différents membres du syndicat mixte dans un souci de cohérence mais ne peut constituer un obstacle à l'exercice de leurs propres compétences.

Les modalités d'intervention du Parc

Pour conduire son action, le Parc se donne quatre principes fondamentaux qui guident ses interventions :

- la libre adhésion : le Parc est une démarche collective librement négociée, chaque membre s'engage à mettre en œuvre la Charte et à la faire respecter.
- la subsidiarité : le Parc procède dans le respect des compétences de ses membres constitutifs et s'appuie sur les acteurs locaux pour mener à bien les actions.
- la concertation : le Parc agit de manière cohérente et coordonnée et a le souci de favoriser le plus large consensus.
- le partenariat : le Parc est une structure fédératrice qui recherche la mise en synergie des moyens et la complémentarité entre les objectifs de préservation du patrimoine et ceux de développement du territoire.

Compétences optionnelles

- Le Syndicat est habilité à exercer la compétence SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) pour les collectivités qui désirent lui transférer cette compétence.

- Le Syndicat est habilité à exercer la compétence SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) pour les collectivités qui désirent lui transférer cette compétence.

2.2 Objectifs fixés pour la mission

L'audit des comptes annuels a pour objectif d'exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels et sur l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de la structure à la fin de cet exercice.

Une attention particulière est donc demandée sur les points suivants :

Un audit de régularité comprenant les seuls sujets suivants :

- Régularité comptable et financière, contrôles relatifs à la tenue de la comptabilité et préparation des comptes, dont la comparaison entre les dotations statutaires budgétées et celles réellement versées,
- Contrôles relatif aux procédures de commande publique.

Respect des règles de la commande publique, Trois points spécifiques sont demandés en termes d'orientation de la mission :

- Etat des lieux détaillé et tableau de synthèse des conventions signées avec les différents financeurs,
- Point de situation dans le cadre de l'évaluation de la charte,
- Impact financier en termes de dotations statutaires en relation avec le projet d'élargissement du parc

Suite à la prise de connaissance de la mission et des orientations souhaitées par la Région, un programme de travail adapté organisé en 5 sujets a été établi en conséquence, avec la direction du PNR des Grands Causses, afin de répondre à chaque point d'audit demandé.

Une liste de tous les documents comptables et financiers, procédures et dossiers nécessaires à la bonne réalisation de mission, a été réclamée dès la phase diagnostic.

Une partie des documents nous a été envoyée préalablement à notre arrivée, une partie nous a été remise sur place.

3. EN 2018 – POINT DE SITUATION

Les quelques points marquants de cet exercice 2018 sont :

La **finalisation du siège du parc**, qui après avoir été locataire de bâtiments, devient propriétaire de sa maison du parc. Les aménagements réalisés permettent aux équipes du parc de bénéficier d'un cadre de travail opérationnel et confortable.

Le bâtiment est en autoconsommation énergétique, donc dans une situation en cohérence avec le positionnement du parc, mais en ayant appliqué des solutions relativement standards décrivant un contexte très semblable à des situations que pourraient rencontrer tous les membres.

L'acquisition du bâtiment participe à la stabilisation des finances du parc en passant d'un budget de près de 100 K€ en situation de location à un budget net de 30 K€ compte tenu des recettes associées.

L'espace de réunion du Parc est régulièrement prêté au secteur associatif, ce qui contribue donc à dynamiser un réseau d'acteurs autour du Parc et confirme l'implication du Parc dans le développement de dynamiques partenariales dans la gestion du territoire et son développement économique.

Autre point marquant en 2018, c'est la finalisation du **basculement progressif des agents du privé vers la fonction publique** de 2014 à 2018.

Ces deux points, ensemble, vont donner de la stabilité au Parc.

En 2018, l'**opération autopartage** est une action remarquable portée par le Parc. Elle ne touche pour l'instant que le Millavois et le Saint- Affricain avec 3 voitures, mais cette action semble intéresser d'autres membres et devrait passer à terme à 22 véhicules sur le territoire du parc.

Suite à de très nombreuses études hydrogéologiques menées durant près de vingt ans d'action sur cet axe clé de la gestion de l'eau, après un pic d'activité en 2018 et un gros travail sur le secteur géographique du Causse Noir, **la gestion du réseau souterrain d'eau est maintenant connue**. Cela répondant autant aux obligations de périmètres de protection engagées par les communes qu'au Plan Régional Santé Environnement de la Région.

Des actions continues menées par le Parc ont pesé lourdement en 2018 sur l'occupation des équipes :

Action d'envergure en 2018 pour la **gestion des espèces invasives** pyrale du buis et chenilles processionnaires. Une action spécifique est menée en complément de l'action récurrente d'une partie de l'équipe.

Les actions menées en 2018 dans le cadre du **plan climat énergie** sont significatives en termes d'occupation des équipes.

L'animation du **pôle de pleine nature pour le massif central** est aussi un axe de travail assez lourd en 2018 comme les autres années.

L'ingénierie en cours depuis quelques années permet au Parc de devenir très efficient sur **le montage d'appels à projet pour le territoire**. Le taux de réussite du parc est maintenant très élevé.

Enfin, bien qu'il ne soit pas évident de définir l'action spécifique du parc, **les actions menées dans le cadre du pôle tourisme** sont également assez nombreuses et chronophages.

Le Parc a mené par exemple une action très transversale sur le territoire concernant les randonnées, avec des chemins largement étendus. Un logiciel Géotreck a été bâti à l'échelle du Parc avec la collaboration de tous les offices de tourisme, partenariat des communautés de communes pour intégrer leurs stratégies, puis mise en place du réseau sur des terrains publics et/ou privés, … ce qui conduit à des partenariat avec des territoires beaucoup plus grands que celui du Parc sur une échelle régionale ou interrégionale.

Cela permet à la fois de maintenir l'équipe d'entretien et de maintenir des ressources sur le long terme.

Il nous semble déterminant de noter qu'**il n'y a pas de Pays sur le territoire du PNR**, c'est donc le PNR qui fait office de Pays, ce qui conduit le Parc à mettre en œuvre de nombreuses actions pluriannuelles pour son compte ou pour le compte de ses membres, ce qui lui confère une compétence plus large et une réelle capacité à mutualiser des moyens avec ses membres, ce qui semble être une situation idéale.

4. RESULTAT DE L'AUDIT SUR LES POINTS DEMANDES

4.1 Identification des zones de risques

Le PNR des Grands Causses est un syndicat mixte. Ses processus opérationnels sont bien définis, adaptés à ses activités spécifiques, mais probablement pas assez rédigés ; ses procédures administratives et comptables sont également très bien définies mais pas assez écrites.

Nous présentons une analyse détaillée par type de procédures relevant des sujets demandés dans cette mission d'audit, en les décrivant séparément par sujet.

Pour chacune d'elles, les principaux points soulevés ou commentaires permettront aux services concernés de trouver une évolution favorable, si nécessaire.

Selon le cas, il est donc fait état des seules difficultés rencontrées ou bien de commentaires apportés de façon plus détaillée.

4.2 Conclusions des tests de procédures

L'analyse des procédures de contrôle interne n'est en aucun cas une analyse exhaustive des systèmes en place.

L'existence d'un système de contrôle interne rationnellement conçu et correctement appliqué constitue une très sérieuse présomption de la fiabilité des comptes, c'est-à-dire de la coïncidence entre les données comptables et la réalité.

L'orientation générale des contrôles est donc mise en œuvre dans cet objectif.

Synthèse des points principaux

On peut établir en synthèse que le contrôle interne qui existe dans l'organisation du PNR des Grands Causses permet :

- d'assurer la sincérité et la fiabilité des informations enregistrées dans les comptes ;
- de suivre et d'améliorer l'efficacité et l'efficience en matière de gestion ;
- d'assurer l'application et l'exécution des instructions de la direction ;
- d'améliorer les performances de l'organisation.

4.3 Sujet 1 : Contrôles relatifs à la régularité comptable et financière ; tenue de la comptabilité et préparation des comptes

a. Test des procédures

Une part de la gestion comptable (saisie des salaires, affectation des amortissements et dépenses budgétaires autres que fonctionnement opérationnel…) est faite par l'Agent comptable du PNR des Grands Causses.

Tout ce qui relève de l'organisation propre au PNR des Grands Causses est commenté ci-après :

- **Organigrammes hiérarchique et fonctionnel**
  - Ce sujet ressources humaines n'est pas demandé dans la commande de cet audit, cependant un minimum de constats sont dressés.

- Un organigramme existe mais n'est pas tenu à jour régulièrement. La dimension fonctionnelle n'est pas assez précise, il conviendrait de reprendre ce document pour faire apparaître la dimension fonctionnelle.
- L'effectif global du PNR des Grands Causses est de 34.9 personnes réparties comme suit :
  - Pôle ressources naturelles et biodiversité : **13.0** dont 4.5 personnes contractuelles dédiées au SPANC.
  - Pôle développement territorial : **8.8** dont 2 contractuels pour la mobilité durable et la signalétique
  - Pôle aménagement, paysage et évaluation : **3** dont 1 personne, le responsable du Pôle, contractuel en charge du SCOT
  - Pôle secrétariat général et logistique : **6.1**
  - Direction générale : **1**
  - Fonctions support : **2.9**
    - Communication : 1
    - SIG cartographie : 1
    - Logistique et moyens technique : 0.9
- L'organigramme est donc organisé par pôles. Chaque pôle à un chef de pôle nommé directeur adjoint.
- Il faut noter une particularité qui provient du temps ou les Chambres consulaires étaient membres, ce qui a induit une forte proportion de personnel de statut privé. En 2013 un arrêté préfectoral demande de basculer le personnel en fonction publique, ce qui a été mis en œuvre de 2014 à 2018 grâce en particulier au dispositif SAUVADET.
- Actuellement l'effectif actuel relève majoritairement de la fonction publique. Il reste à ce jour 3 personnes affectées au SPANC financés partiellement par des redevances des particuliers, et la contribution de l'agence de l'eau, qui n'ont pas accepté le dispositif SAUVADET et qui restent donc de statut contractuels en CDI. Un nouvel accord sur le temps de travail a été élargi à tout le personnel dont le maximum de droits ont été étendus.
- La majorité des contractuels sont de niveau A en tant qu'ingénieur, et les CDD sont donc plutôt sur une durée de 3 ans, les missions qui génèrent ces embauches étant limitées dans le temps. Actuellement une personne sur la mobilité, une personne sur le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), une personne sur le conseil à l'énergie (partagée avec des collectivités).
- La masse salariale est plutôt stable.
- Le turnover est plutôt faible.

- **Contrôle des frais de déplacement : Existence d'une procédure (liste des dépenses remboursables et d'un plafond par type de dépense,...)**
  - Les frais de déplacement sont cadrés par les règles de la fonction publique transmises par le CDG12. Les montants pris en charge : repas 15,25 €, hébergement 70 € ou 100.50 € pour journée complète (nuitée plus deux repas).
  - Il n'existe pas de procédure écrite concernant les frais de mission, mais des notes de service régulières et des documents spécifiques comme « ordre de mission » ou « Etat des frais de mission » qui permettent un suivi aisé.

- Il existe des ordres de mission permanents sur le territoire du Parc. Les frais de déplacements engagés dans le cadre de sa mission sont remboursés à l'agent. Départ du domicile sur une mission si nécessaire ou préférable.
- Les frais de déplacements sont gérés par les salariés sur des états de frais clairs, complets et signés par le chargé de mission, exigeant la fourniture de tous les justificatifs.
- Pour les déplacements hors territoire du Parc, un autre ordre de mission spécifique est utilisé avec rappel dans le texte de l'extrait de règlement. Idem si déplacement hors jours ouvrés et horaires hors des bornes d'horaires maximales (ce qui est défini dans l'accord sur le temps de travail).
- Cet ordre de mission est un document unique pour tout type de déplacement ; s'il y a une demande de récupération liée au déplacement, elle est traitée dans le même temps dans ce document.
- Sur les déplacements sur Paris et les métropoles régionales, une délibération annuelle permet un remboursement sur frais réels.

▪ **Formation du personnel comptable**

- Les formations sur le logiciel comptable sont faites. Plusieurs autres formations sont réalisées à date régulières auquel il faut rajouter le séminaire organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux.
- Madame GUIBERT, responsable du service comptable et financier, est d'un bon niveau de formation et d'une grande expérience.

▪ **Procédure d'établissement des comptes annuels**

- Il n'a pas été défini de procédure comptable spécifique. Le logiciel comptable utilisé est le logiciel MILLESIME ON LINE de l'éditeur JVS.
- La classification des dépenses par action permet une analyse relativement simple, malgré le nombre très important d'actions en cours sur un même exercice, le plan analytique étant assez développé et précis.

▪ **Tenue des livres comptables (Accès aux comptes administratifs, budgets généraux de fonctionnement et budget général d'investissement)**

- Le système comptable est parfaitement maîtrisé. Aucune réserve n'est émise sur la tenue des livres comptables.

▪ **Existence d'un règlement financier**

- Pas de règlement financier en tant que tel. Par ailleurs, si de nombreuses procédures administratives écrites existent, elles ne sont pas encore suffisantes. Il faut poursuivre l'effort.

▪ **Tenue d'une comptabilité des dépenses engagées (règles d'engagement)**

- Les engagements sont constatés en comptabilité générale, mais le syndicat mixte n'a pas adopté la saisie des écritures en comptabilité budgétaire selon le mode AE/CP, ce qui génèrerait une multiplication des écritures qui serait trop lourde à gérer au regard du volume d'écritures et du nombre d'activités suivies par le Parc.
- D'autre part le suivi avec l'agent comptable, comme un peu partout, ne semble pas très simple, il est donc difficile de multiplier les contacts.

- **Application des principes comptables (comptabilisation des amortissements, des provisions pour risques et charges,...)**
  - Les principes comptables sont suivis avec application.
    - Comptabilisation des amortissements : la règlementation de la norme M14 et de l'Article R2321 du code des collectivités territoriale (CGT) est appliquée et respectée : application des amortissements obligatoires. La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que cette dépréciation soit constatée.
  - Cela a été appliqué par délibération du Comité syndical de juin 2016.
  - Cependant une remarque au sujet du non amortissement du bâtiment (compte 21318) :
    - l'Article R2321 du code des collectivités territoriales (CGT) dit que les amortissements sont appliqués sur « Les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif »
  - Par conséquent concernant l'immeuble du siège social du Parc et concernant les travaux effectués sur cet immeuble dont le PNR est propriétaire il n'est effectué aucun amortissement bien qu'une partie des locaux soit loués.
  - Malgré la préconisation de la trésorerie, ne conviendrait-il pas de le classer dans la catégorie des immeubles productifs, mis en location, et de pratiquer l'amortissement ?

- **Procédure budgétaire : élaboration et suivi du budget ; analyse régulière des écarts entre budget et réalisations**
  - Concernant le budget principal, pour la part fonctionnement, établissement d'un budget prévisionnel initial, mais ensuite aucun budget modificatif n'est réalisé. Les quelques décisions modificatives existantes pourraient donner lieu à l'établissement d'un budget supplémentaire, mais les modalités d'établissement du budget primitif, qui est toujours très supérieur au réalisé, ne l'imposent donc pas.
  - Suite au travail réalisé par les chargés de mission, et des réunions de services qui s'en suivent, un bureau de préparation des budgets se tient, lequel réunit en général 10 élus. Les équipes et les élus sont donc impliqués et le comité syndical est parfaitement préparé.
  - Les budgets primitifs sont établis en tenant compte des projets prévus sur l'année à venir, voire sur plusieurs années. Les conventions de financement ne seront donc ensuite pas forcément obtenues pour toutes ces actions.
  - Ce bureau se tient en général fin janvier, puis en février/mars intervient le vote par le conseil syndical.
  - Le compte administratif est arrêté en mars en général dans le même temps que l'adoption du budget primitif de l'année suivante.
  - Le budget annexe SPANC est mis en œuvre depuis 2009, date à laquelle des communes ont souhaité transférer la compétence. Il est équilibré partiellement par des redevances des particuliers, et par la contribution de l'agence de l'eau.
  - Le budget annexe SCOT est mis en œuvre depuis 2014, date à laquelle des communes ont souhaité transférer la compétence. Il est équilibré par les

conventions de prestations passées avec ces collectivités et par les contributions des communautés de communes membres.

- Afin d'optimiser la gestion, ces deux budgets annexes reçoivent une refacturation d'une quote-part des charges de fonctionnement du budget principal (amortissements de matériels, frais de déplacements ou de fournitures, frais de personnel des fonctions supports ou de direction,..), ce qui semble très cohérent.
- Le budget des investissements est établi en même temps que le budget principal et fait l'objet d'un suivi distinct : il reprend les investissements au niveau fonctionnel mais aussi par action.

  De manière extra comptable il est établi par une personne dédiée du service secrétariat général et logistique, un tableau Excel qui reprend toutes les immobilisations qui sont présentes, et fait l'objet régulièrement d'une mise à jour par inventaire physique afin de faire le rapprochement avec la comptabilité.
- Les codes analytiques sont séparés par action et par budget annexe. Les frais de fonctionnement sont donc réglés et affectés au budget principal, puis affectés par action ou par budget annexe selon le cas.
- Il y a aussi des éléments relevant des fonctionnements statutaires qui sont codifiés en analytique de manière à faciliter ensuite des refacturations aux collectivités concernées. Par exemple les codes 001 qui aide à la refacturation et 002 aux contrats verts, qui sont des dépenses liées au fonctionnement ; ou encore le code 003 lié aux dépenses de communication qui ne sont pas toujours affectées au programme d'action.
- Un tableau de suivi synthétique des actions reprend le détail des conventions de financement par financeurs et les contraintes spécifiques.
- Une fiche action est définie pour chaque action par les chargés de mission, puis les prévisions et les dépenses ensuite sont suivies au fil de l'eau.
- Les données analytiques sont ensuite exportées vers le logiciel EVA, ce qui permet un suivi en temps réel des budgets par action sur le terrain. De même pour la gestion des temps, les temps sont reportés dans EVA, pour un pilotage complet de chaque action (voir paragraphe EVA).

- **Subventions : la comptabilité permet-elle le contrôle des subventions et de leur emploi (Accès à la comptabilité analytique) ?**
  - La comptabilité analytique organisée par action gère autant les recettes que les dépenses au niveau des fiches action.
  - C'est donc uniquement au niveau de la comptabilité analytique que nous avons la répartition des ressources.
  - Les extractions possibles sur plusieurs critères assurent un accès aisé au contrôle des subventions et de leur emploi. Néanmoins le nombre très élevé des actions en cours rend l'analyse compliquée.

- **Gestion des temps**
  - Chaque chargé de mission gère ses temps de travail et les affecte sur les actions en reprenant le même plan analytique que pour l'ensemble des autres dépenses.
  - Les temps proviennent d'un planning général et non d'un outil de gestion des temps spécifique, cependant les affectations sont réalisées avec précision.

- Selon les cas, pour certains chargés de mission qui maîtrisent la technique, ils sont ensuite exportés dans le logiciel EVA avec une manipulation d'export et de mise au format CSV. Pour d'autres chargés de mission, il leur faut saisir les temps directement dans l'outil EVA ce qui implique alors une double saisie.
- Cependant, en final, tous les temps sont bien consolidés et repris dans le logiciel EVA. L'outil est donc utilisé comme outil de gestion de projet, et sert aussi par conséquent progressivement d'outil de management vis-à-vis des pôles et des chargés de mission.
- Les méthodes de gestion sont uniformisées et contrôlées, mais peu de procédures sont écrites. Le Parc fait le choix de former et d'accompagner les chargés de mission, et particulièrement les nouveaux arrivants, plutôt que de trop formaliser des procédures dans un souci permanent de flexibilité.
- Cette position est volontaire afin de ne pas trop rigidifier le fonctionnement et de garder la plus grande souplesse dans les procédures de manière à gagner en adaptabilité, particulièrement vis-à-vis des collectivités locales. C'est pour le Parc l'un des principes qui permet de travailler avec grande réactivité pour assurer des prestations vis-à-vis de ces collectivités.

- **Mutualisation de moyen avec ses membres, approche collaborative**
  - La culture de mutualisation de services pour les collectivités membres est particulièrement développée sur le territoire du Parc. De nombreuses conventions de prestations de services sont mises en œuvre (par exemple, les conventions au sujet des véhicules électriques, sur du rachat de foncier pour la gestion de la biodiversité, sur l'apport d'outils numériques pour la valorisation du patrimoine touristique ou culturel de leur communes, etc…)
  - Avec une équipe d'ingénierie de 40 personnes dont 11 ingénieurs de haut niveau le Parc affirme clairement sa position au service du territoire, permettant à tous les membres de bénéficier de compétences multiples. Cette position implique de travailler en continu la qualité du relationnel des chargés de mission avec les collectivités, ce qui semble acquis.
  - Le conseil syndical du Parc prend part à toutes les décisions, et ce n'est donc pas le bureau qui décide. Les informations en amont de dossiers préparatoires sont largement diffusées.
  - Remarque : la presse peut être présente lors de certains conseils syndicaux.
  - Pour chacun des membres du syndicat mixte, le DGS du Parc participe à leurs conseils communautaires deux fois par an, ce qui participe à la fluidité de la communication.
  - Des réunions publiques sur les actions sont menées dans les territoires.
  - Des stratégies communes sont définies avec les membres au sujet des différentes missions, chartes, dossier leader, Contrat Energie Positive Croissance Verte, Contrat Plan Energie de la Région, etc…
  - Ces documents passent en conseils communautaires, ce qui permet de délibérer chez les membres sur de nouvelles orientations et déclinaisons locales.
  - Il devient dès lors aisé pour le Parc en conseil syndical de délibérer sur son propre plan d'action qui devient, d'une certaine manière, la synthèse des différents niveaux de décisions chez ses membres.

- La mutualisation sur le territoire du Parc se traduit dans la mise en œuvre de la stratégie commune, comme maitre d'ouvrage pour ses membres, ou sur des prestations spécifiques demandées sur des besoins des communes, ou encore sur des sujets d'innovation où le PNR porte à différents niveaux, sociaux, techniques, financier, ou juridique, de nombreux projets.
- Exemple d'une SEM pour l'énergie bois.
- Exemple du montage d'une coopérative citoyenne pour lever des fonds nécessaires pour rentrer dans des projets, ou porter des projets. Cela correspond à un appel à projet de la Région, avec un doublement par la Région des fonds levés par la coopérative. Cela permet de mobiliser une large communauté d'acteurs, des entreprises, des collectivités, le Parc, les porteurs de projets,…
- Dans cette approche collaborative, l'implication du Parc pour défendre des problématiques des communes, ou bien celles des copropriétés pour des réhabilitations,… est une posture forte qui met en avant le projet avant tout, et fait disparaître les confrontations, y compris s'il faut se retirer d'un projet en cas de difficulté.
- Un point particulier est que le territoire du Parc est aussi un seul bassin d'emploi, ce qui induit donc une réalité économique, sociale et environnementale relativement homogène.
- Au niveau du Parc, s'il est décidé de partager la connaissance et la culture des communes et communautés de communes, il est également permanent de veiller à ne pas devenir aussi rigide que ces mêmes collectivités.

- **Vie statutaire du syndicat mixte**
  - Planning des bureaux et réunions syndicales de 2018 :
    - 5 Bureaux syndicaux : 1er février – 23 mars – 8 juin – 19 octobre – 16 novembre
    - 5 Comités syndicaux : 9 février – 6 avril – 29 juin – 8 novembre (SCoT) – 30 novembre
  - Les modalités de formalisme liées à la vie syndicale du Parc sont suivies, une personne du service secrétariat général et logistique en étant chargée.

- **Amortissement des subventions d'investissement – pratique du Parc :**
  - L'amortissement des subventions d'investissement n'est pas pratiqué.
  - Deux comptes sont utilisés pour enregistrer les subventions d'investissement :
    - Le compte 13 est utilisé pour les subventions et fonds reçus pour financer des dépenses d'équipement ou des catégories de dépenses d'équipement déterminées et individualisables,
    - Contrairement aux versements qui participent au financement global de la section d'investissement ou au financement d'une catégorie d'opérations d'investissement non individualisables comptabilisés au compte 1022 « Fonds d'investissement » ; La distinction est bien présente dans les comptes du PNR.

- Les subventions d'investissements finançant des dépenses d'équipement ou des catégories de dépenses d'équipement déterminées et individualisables (y compris des actions) sont toutes considérées en non transférables (compte 132), ce qui est curieux.

- **Amortissement des subventions d'investissement – ce que dit l'Instruction budgétaire et comptable M14 :**
  - L'instruction M14 prévoit le traitement des différents types de subventions d'investissement reçues :
    - Les subventions d'investissement qui comprennent :
      - les subventions d'équipement qui financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements. Elles s'imputent aux comptes 131 ou 132 selon qu'elles sont ou non transférables.
      - Les subventions et fonds sont dits « transférables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non transférables » qui subsistent durablement au bilan. Les subventions et fonds sont ainsi qualifiés lorsqu'ils servent à réaliser des immobilisations qui sont amorties (y compris les subventions d'équipement versées).
    - Les subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (subventions transférables) sont imputées au compte 131. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation.

      La reprise annuelle est constatée au débit du compte 1391 par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » (opération d'ordre budgétaire).

      Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

      Les fonds affectés à l'équipement amortissable sont imputés au compte 133. Ils doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Dans ce cas, la reprise annuelle est constatée au débit du compte 1393 par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » (opération d'ordre budgétaire).

      Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.
  - Dans la situation du Parc, afin de compenser les pratiques budgétaires recommandées, il est préconisé par la trésorerie le compte 192 (différences sur réalisation d'immobilisations) qui apparait en négatif dans les fonds propres. Il s'agit là d'une interprétation particulière des règles comptables.

- **Procédure d'autorisation préalable de dépense**
  - Les dépenses engagées par chaque chargé de mission donnent lieu à un bon de commande numéroté au fil de l'eau, désignant précisément la dépense et affectant le code analytique de l'action.

- Ce bon de commande est vérifié par Marie-Laure GUIBERT pour vérifier que la dépense corresponde aux sommes budgétées, sinon la dépense n'est pas validée.
- Si le bdc est validé, il est signé par Marie Laure GUIBERT et est saisi en comptabilité. Il est ensuite signé par le directeur de pôle avant de le rendre au chargé de mission pour qu'il mette en œuvre la dépense. L'engagement de la dépense est donc suivi en comptabilité.
- A la fin de l'année, les engagements de dépenses qui n'ont pas été suivis de règlements, sont reportés en charges à payer.
- De même pour les recettes, elles sont suivies systématiquement et les montants non encaissés sont donc reportés en produits à recevoir.
- Les process sont clairs et bien maitrisés, mais les procédures ne sont pas écrites, ou anciennes. Par exemple la procédure d'engagement des dépenses et d'autorisation préalable des dépenses date de 2006, il serait cohérent de la toiletter un peu.
- Depuis que le suivi des engagements est repris dans EVA par import des données, cela permet un meilleur contrôle des procédures et permet aussi une progression des bonnes pratiques, ce qui joue un rôle pédagogique évident auprès des équipes.

▪ **Choix faits en matière de FCTVA**

- Concernant les bases :
  - Sur le budget principal : les travaux du siège et tous les investissements véhicules et matériels.
  - Sur le budget SCOT, ce sont essentiellement des frais d'études sur le dossier d'urbanisme
  - Sur le Budget SPANC : non éligible au FCTVA, budget équilibré par des redevances des particuliers.
- Le montant de 2018 est significatif puisque d'un montant de 54 098 €. Les bases pour 2019 seront également élevées et la demande sera de 123 590 €. Pour les années suivantes elles seront nettement plus basses.

b. Analyse des comptes – synthèse générale

Ce contrôle a été réalisé en se basant sur la période 2018.

Il est signalé que la Région n'avait jamais audité l'organisme auparavant.

En ce qui concerne l'année 2018, nous avons comparé les documents de synthèse avec le budget prévisionnel afin de voir les éventuels écarts entre le budgété et le réalisé.

Les points d'audit effectués ont porté principalement sur l'analyse du contenu, de la vraisemblance et de la cohérence des comptes du bilan et du compte de résultat.

Pour cela, plusieurs méthodes ont été utilisées :

- Sondages par contrôle de substance sur des montants significatifs afin de vérifier la réalité des sommes inscrites en comptabilité ;
- Rapprochement d'éléments matériels tels que les conventions et les subventions ;
- Analyse du détail des comptes pour en contrôler la cohérence et la bonne gestion ;
- Test par sondage sur des factures appuyant la comptabilité.

Les analyses et les contrôles effectués n'ont pas permis de remettre en cause la sincérité et la fidélité des comptes de l'exercice clos en 2018.

c. Analyse des comptes – analyse détaillée

Chiffres clés de l'exercice 2018 :

Chiffre clés	Bilan 2018	Bilan 2017	Variation 2018-2017
Immobilisations	2 521 575 €	1 900 171 €	32,7%
Créances immobilisées	61 359 €	53 534 €	14,6%
Actif Immobilisé	**2 582 933 €**	**1 953 705 €**	**32,2%**
Créances ETAT ET COLLECT	779 745 €	875 192 €	-10,9%
Autres créances	67 019 €	91 471 €	-26,7%
VMP		- €	-
Dsiponibilités	665 559 €	930 642 €	-28,5%
Charges constatées d'avance	480 €	64 €	650,0%
Actif circulant	**1 512 803 €**	**1 897 369 €**	**-20,3%**
Total Actif	**4 095 736 €**	**3 851 074 €**	**6,4%**
Fonds propres	1 791 263 €	1 799 404 €	-0,5%
Résultat	36 296 €	2 480 €	1363,5%
Subventions non transférables	1 087 965 €	854 157 €	27,4%
Capitaux propres	**2 915 524 €**	**2 656 041 €**	**9,8%**
Provisions			-
Emprunt et dettes Financieres	861 519 €	887 347 €	-2,9%
Dettes fournisseurs	116 160 €	139 497 €	-16,7%
Dettes fiscales et sociales		539 €	-100,0%
Autres dettes non financières	202 533 €	167 587 €	20,9%
Produits constatés d'avance		64 €	-100,0%
Dettes	**1 180 212 €**	**1 195 033 €**	**-1,2%**
Total Passif	**4 095 736 €**	**3 851 074 €**	**6,4%**

Commentaire sur l'actif/passif :

Les ressources disponibles à long terme couvrent les actifs immobilisés. Les investissements du haut de bilan sont bien financés par des dettes du haut de bilan.

Cependant les capitaux propres comprennent les subventions sur investissement, considérées comme non transférables, alors qu'elles correspondent au financement de bien amortissables. (Voir le paragraphe consacré – l'essentiel des immobilisations étant amorties sauf le bâtiment, alors qu'il produit du loyer et que dans ce cas il devrait, selon nous, être amortissable)

La structure dispose ainsi d'un équilibre financier satisfaisant sur la période analysée.

Total produits d'exploitation	**2 811 568 €**	**3 048 797 €**	**-7,8%**
CA	184 140 €	175 036 €	5,2%
Subventions d'exploitation	2 580 983 €	2 859 449 €	-9,7%
Autres produits d'exploitation	46 445 €	14 312 €	224,5%
Total charges d'exploitation	**2 749 102 €**	**3 027 620 €**	**-9,2%**
Consommation exercice	871 047 €	1 170 934 €	-25,6%
Impots, taxes et vers. Assimilés	17 651 €	18 773 €	-6,0%
Charges de personnel	1 354 592 €	1 424 308 €	-4,9%
Dotations aux amortis. & provisions	181 298 €	89 528 €	102,5%
Dotations aux provisions pour risques et charges			-
Autres charges	324 514 €	324 076 €	0,1%
Résultat d'exploitation	**62 467 €**	**21 178 €**	**195,0%**
Resultat financier	- 23 962 €	- 17 220 €	39,2%
Résultat exceptionnel	- 2 208 €	- 1 478 €	49,4%
Impôts sur les bénéfices	- €	- €	-
Résultat net	**36 296 €**	**2 480 €**	**1363,6%**

Commentaire sur les ratios et budget :

Le résultat d'exploitation progresse légèrement. Les autres résultats financiers ou exceptionnels étant relativement stables.

Le résultat net est en progression mais non significative.

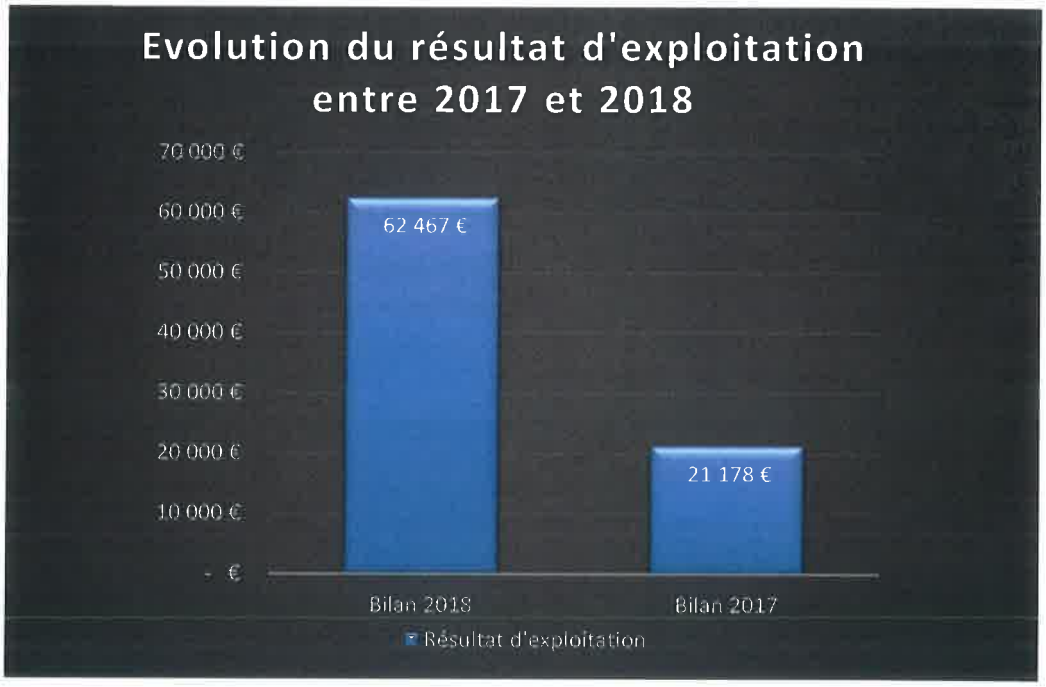

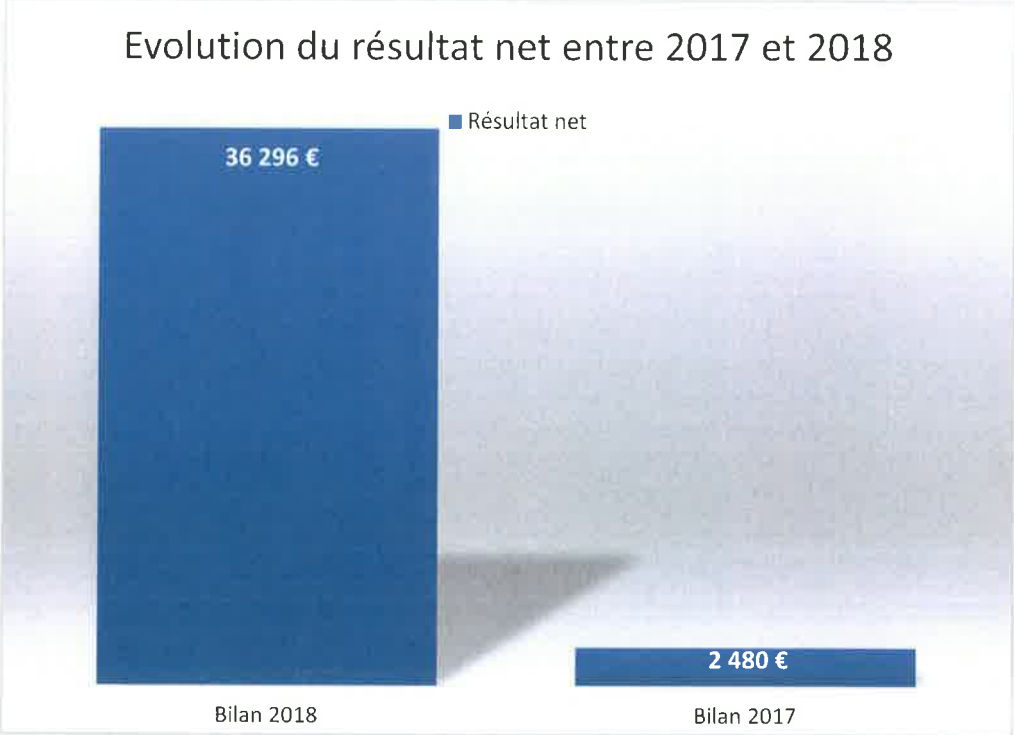

Ratios :

	2018	2017	Variation 2018-2017
Calcul du Fonds de Roulement			
Capitaux permanents	2 915 524 €	2 656 041 €	
Provision pour risques et charges	- €	- €	
Actif immobilisé	2 582 933 €	1 953 705 €	
FR	332 591 €	702 336 €	-52,65%
Calcul du BFR			
Actif circulant	847 244 €	966 727 €	
Dettes d'exploitation	1 180 212 €	1 195 033 €	
BFR	- 332 968 €	- 228 306 €	45,84%
Ratio de solvabilité à court terme			
Créances à moins d'un an	779 745 €	875 192 €	
Disponibilités	665 559 €	930 642 €	
Dettes à moins d'un an	318 693 €	307 622 €	
Solvabilité	4,54	5,87	

Malgré la progression des capitaux propres, l'augmentation de l'actif progresse plus vite, conduisant le Fonds de Roulement à chuter de moitié.

Par contre le BFR négatif (équivalent à un excédent) progresse grâce à la baisse des créances, contribuant à améliorer la trésorerie disponible.

La trésorerie nette en fin d'exercice en est impactée passant de +930 K€ à +665 K€.

Le fonds de roulement dégagé par du PNR des Grands Causses est faible, ce qui ne pose pas de difficultés tant que son BFR négatif produit des ressources en trésorerie disponible.

Le ratio de solvabilité est donc toujours positif mais en baisse.

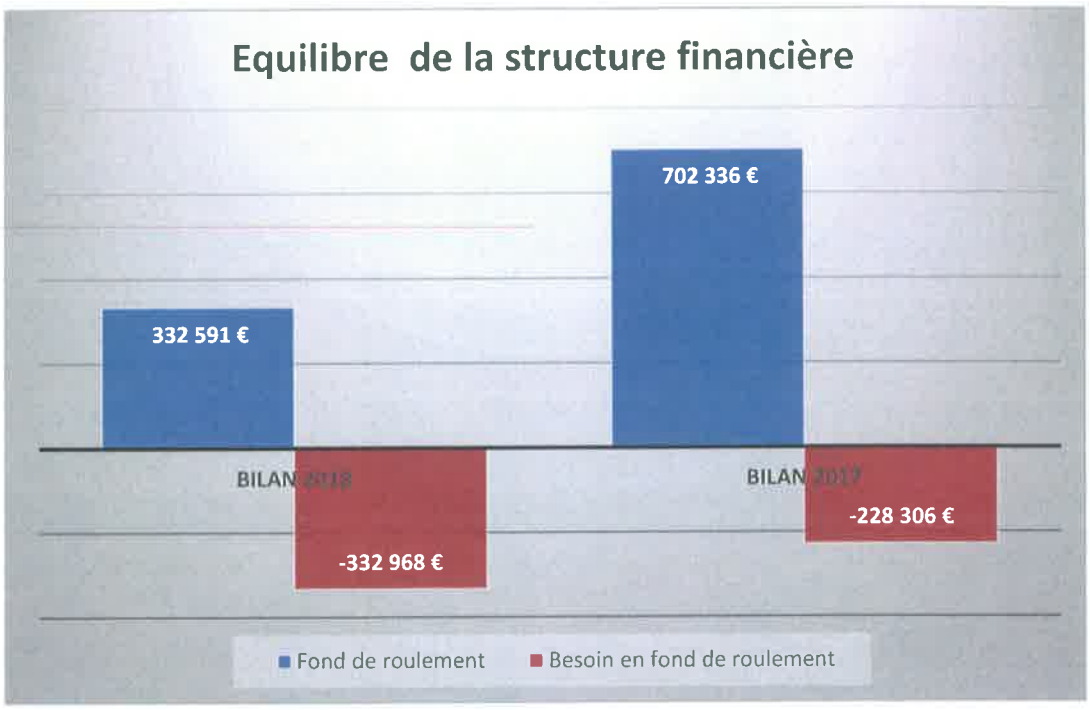

Evolution de la trésorerie :

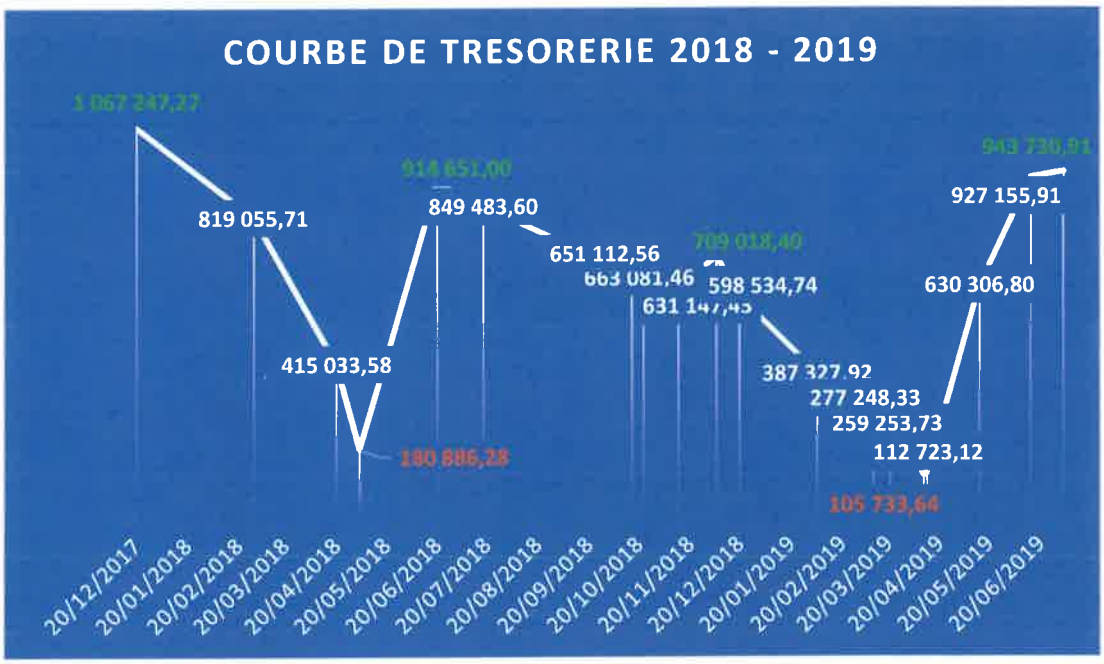

Cette courbe est tenue par le Parc à des dates correspondant à des besoins de décaissements afin de s'assurer de leur capacité de paiement.

En ce qui concerne le programme d'actions, comme tous les autre Parcs, le PNR des Grands Causses doit effectuer les dépenses avant d'encaisser les recettes. Les crédits européens sont versés après l'obtention du versement de tous les autres financeurs, créant ponctuellement des pics de trésorerie importants.

La situation de trésorerie semble donc à priori satisfaisante, mais dans la situation décrite de versement des subventions, dont particulièrement les fonds européens, le Parc doit disposer d'une avance de trésorerie importante, au risque sinon de devenir toujours plus dépendant d'une ligne de trésorerie bancaire.

Pour information, l'évolution de la trésorerie a nécessité pour la première fois en 2019 l'ouverture d'une ligne de trésorerie :

- 11/04/2019 : Convention avec le Crédit Agricole sur la base d'un montant de 500 000€ sur une durée de 1 an
- 17/04/2019 : 1er tirage de 200 000 euros
- 20/05/2019 : Remboursement intégral du 1er tirage.

Budget fonctionnement :

Le Budget Principal Primitif du PNR des Grands Causses est composé, d'une part, du budget qualifié de « statutaire », financé principalement par les cotisations des membres du Syndicat mixte, et, d'autre part, du budget « actions » lié au programme d'actions mené par le Parc.

1 - Le budget de fonctionnement dit statutaire : dont les recettes proviennent en priorité des contributions statutaires et de subventions de l'Etat, couvre les dépenses de fonctionnement liées à la structure : frais généraux et de personnels notamment.

2- le budget « actions » : comprend les actions programmées (donc engagées) en 2018, ainsi que celles en cours, non terminées, engagées lors des programmes des années précédentes.

Nous pouvons constater que le réalisé 2018 est en fort décalage avec le budget prévisionnel 2018. Ce décalage est dû notamment aux engagements prévus sur les actions présentées au budget prévisionnel pour leur totalité pour plusieurs années et qui seront ensuite réalisées sur deux, voire trois années. Cette position du Parc est décrite tout au long de ce rapport, toutefois des postes du budget appellent des commentaires.

Chiffre clés	Compte de résultat 2018	Budget prévisionnel 2018	Variation 2018 Réel / Prévisionnel
Total produits d'exploitation	**2 811 568 €**	**4 798 970 €**	**-41,4%**
Attenuation de charges		12 000 €	-100,0%
CA	184 140 €	181 740 €	1,3%
Subventions d'exploitation	2 580 983 €	4 560 130 €	-43,4%
Autres produits d'exploitation	46 445 €	45 100 €	3,0%
Total charges d'exploitation	**2 749 102 €**	**6 164 782 €**	**-55,4%**
Consommation exercice	871 047 €	1 810 293 €	-51,9%
Impots, taxes et vers. Assimilés	17 651 €		-
Charges de personnel	1 354 592 €	1 492 600 €	-9,2%
Dotations aux amortis. & provisions	181 298 €	181 298 €	0,0%
Dotations aux provisions pour risques et charges	- €	1 102 150 €	-100,0%
Autres charges	324 514 €	916 936 €	-64,6%
virement à la section investissement		375 340 €	-100,0%
depenses imprévues		286 164 €	-100,0%
Résultat d'exploitation	**62 467 €**	**- 1 365 812 €**	**-104,6%**
Resultat financier	- 23 962 €	- 50 000 €	-52,1%
Résultat exceptionnel	- 2 208 €	- 13 800 €	-84,0%
Impôts sur les bénéfices	- €		-
Résultat net	**36 296 €**	**- 1 429 612 €**	**-102,5%**

* correspondant au report à nouveau

Au niveau des dépenses, les consommations en provenance des tiers, les autres charges, ou encore les charges financières sont budgétées pour plus du double des dépenses réalisées.

Cela touche autant les dépenses directes du budget actions que les dépenses statutaires dont les deux budgets sont surévalués.

Par conséquent le budget subventions est également surévalué (+43,4%).

Il faut noter également un budget augmenté de 1 102 K€ de provisions pour risques et charges, alors qu'en comptabilité aucune provision pour risques et charges n'a ensuite été constatée.

Les explications données, bien que tout à fait compréhensibles sur la fragilité du fonds de roulement au regard des demandes croissantes de contributions « monétaires » du Parc sur certaines demandes de subvention, alors que par le passé l'autofinancement demandé pouvait se justifier par le temps passé des agents sur les projets, ne plaident néanmoins pas pour cette solution budgétaire.

Il ne s'agit donc pas de dotations aux provisions pour risques et charges, lesquelles devraient traduire des risques avérés ou des charges certaines non encore décaissées, ce qui n'est pas le cas. Il conviendrait par conséquent de revoir la stratégie de budgétisation sur ce point.

Cela n'enlève rien à la part d'aléas qui peut toujours se produire, si par cas le niveau actuel de facturation de prestations pour ses membres diminuait, ce qui est effectivement un risque, mais un risque futur et non pas un risque avéré ; il conviendrait donc de conclure au besoin de renforcement des fonds propres pour couvrir ce risque non négligeable, et, pour cela, opter pour une stratégie de résultats sur quelques années.

L'inscription au budget prévisionnel d'un virement à la section investissement de 375 K€ anticipe le besoin d'équilibrage de la section investissement qui n'a pas de recettes propres pour financer les besoins d'investissements du Parc (matériel de transport, matériel informatique, mobilier, etc).

Lors de l'affectation des résultats une ponction est prévue sur la section de fonctionnement vers la section investissement. Ce virement a été réalisé sur l'exercice 2019 sur le résultat excédentaire de fonctionnement de 2018 pour 372 K€.

Il va de soi que les postes « autres charges » et « dépenses imprévues » du budget dépassent les dépenses réalisées correspondantes de 878 K€ ce qui est réellement très précautionneux !

Pour le budget fonctionnement (hors actions) : les dépenses prévues sont de 3 770 526 € alors que les dépenses réelles sont de 1 844 381 € soit une différence importante de - 1 926 145 € : cette différence provient de sommes prévues au budget et non réalisées notamment : 286 000 € de dépenses imprévues, 375 000 € de virement à la section investissement, et, surtout, 1 102 150 € de dotations aux provisions pour risques et charges (ces sommes sont pratiquement les mêmes reportées sur les budgets prévisionnels de 2019)

Budget investissements :

Pour le budget investissement (hors actions): le total des dépenses budgétées était de 1 082 859 € début 2018 alors que les dépenses réalisées sont de 699 490 €, soit une différence de -383 368 €.

Cette différence provient essentiellement des dépenses d'investissement prévues pour l'achat du siège social budgétées les années antérieures et non réalisées au 31/12/2018, soit 410 336 € reportés fin 2018.

Résultats fin 2018 :

1- Fonctionnement : en tenant compte du résultat final de +36 295.78 € et du report des années précédentes, le résultat final porté en fond propre s'élève fin 2018 à 1 465 907.93 €

2- Investissement : la section investissement du budget présente, pour 2018, un résultat déficitaire de -431 868.84 € ce qui est réduit par le solde positif de +160 070.66 € de fin 2017 produisant un résultat de cette section de -271 798 18 € à fin 2018.

En conclusion, nous constatons pour 2018 un excédent global de la section fonctionnement de +36 295.78 € et un déficit d'investissement de –431 868.84 €, soit un déficit budgétaire global de –395 573.06 €, ce qui conduit à un résultat global de clôture de 2018 de +1 194 109.75 € résultant de +1 465 907.93 € de fonctionnement et de -271 798 18 € pour la section investissement.

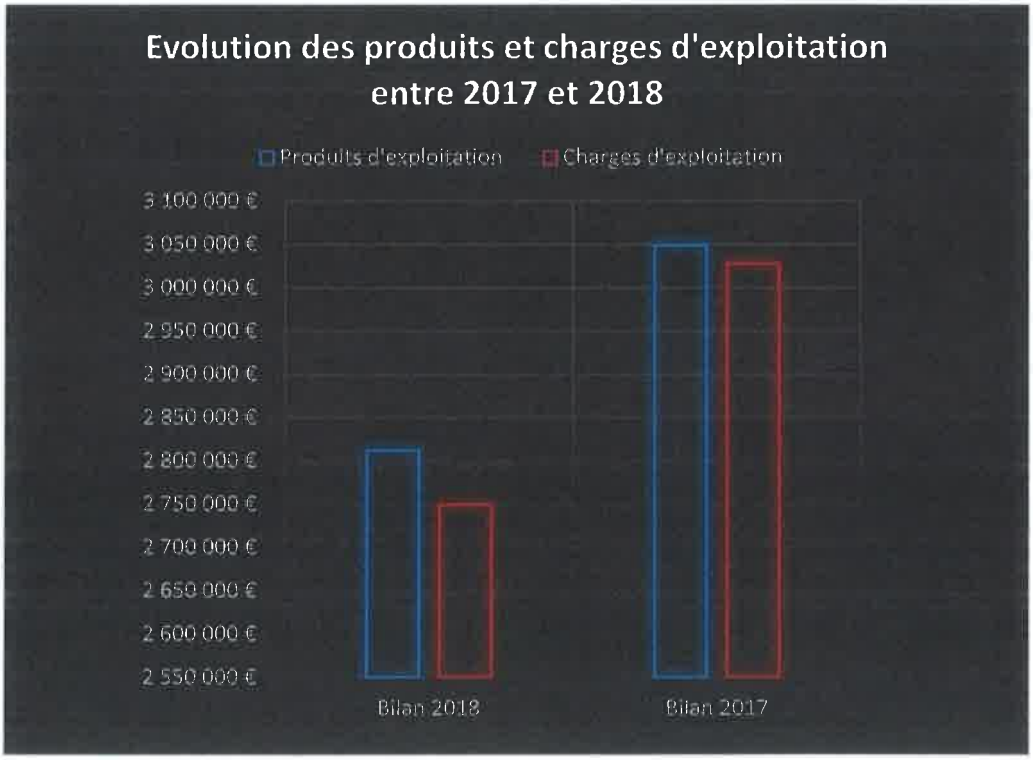

d. Commentaires et préconisations en découlant

Comme évoqué, le financement de la masse salariale du Parc Naturel Régional des Grands Causses devra encore provenir pour une part significative du budget actions.

Ayant pu avoir accès avec une certaine facilité à toutes les écritures comptables du PNR des Grands Causses, nous avons pu mesurer que l'organisation administrative était particulièrement efficiente.

Nous avons relevé que quelques procédures devaient rapidement être mise à jour ou être écrites afin de renforcer la perception qualitative évoquée.

<u>Il n'existe pas de procédures écrites spécifiques garantissant la réalité du service fait.</u>

Pour la vérification de la réalité du service fait lors de l'audit, durant cette mission nous avons donc réalisé un pointage exhaustif, récapitulant toutes les conventions financières de l'ensemble des actions en cours, ce qui est fort compliqué, mais utile à l'avis général sur la fiabilité des informations financières. Le suivi des conventions est néanmoins de qualité.

Il en ressort que, dans une très large proportion, la notion de service fait semble atteinte, rien n'ayant été pointé permettant de révéler un risque de rupture dans les conventions.

Il est à signaler que les subventions reçues sont des subventions de fonctionnement et que les points demandés par les conventions restent essentiellement liés au contrôle des dépenses, lequel est parfaitement maîtrisé.

Pas d'autres préconisations particulières dans ce sujet d'audit.

4.4 Sujet 2 : Respect des règles de la commande publique

a. Test des procédures

Ce point ne relève pas de la commande de la Région, il ne fait donc pas l'objet d'un contrôle approfondi mais a été observé dans la continuité d'autres points de régularité comptable et financière.

- **Respect des obligations en matière de commande publique (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, décret n°2016-360 du 25 mars 2016).**
  - Les services administratifs ont bien connaissance des nouvelles obligations législatives de 2015-2016 en matière d'achats publics.
- **Procédure d'achat respectant les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.**
  - Dans les faits, les principes de liberté d'accès et de traitement égalitaire des candidats lors d'opérations d'achat du PNR des Grands Causses est satisfaisante.
  - Une mutualisation de moyens avec la Communauté de Commune du Saint-Affricain et permet de profiter d'expériences et d'outils de gestion tout à fait satisfaisants.
- **Contrôles sur pièce**
  - Compte tenu des sommes relevées sur les comptes administratifs, les contrôles sur pièces ont pu être menés de manière exhaustive et non pas par sondage.
  - Tous les achats relevant de l'application des seuils de la procédure ont été contrôlés et répondent précisément au cadre législatif.
  - Pour 2018, les cas étudiés :
    - Contrôle dossier Equipement Véhicules Electriques
    - Contrôle dossier Analyse du potentiel en micro-hydroélectricité sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

b. Commentaires et préconisations en découlant

Le respect des obligations en matière de commande publique est complétement maîtrisé.

Néanmoins la procédure d'achat existante pourrait évoluer vers une démarche de processus complet au regard des choix faits par le PNR en matière de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, publication des offres, en spécifiant tous les seuils de procédures et les seuils de formalité. Cette procédure est à reprendre.

Aucunes autres préconisations particulières sur ce sujet d'audit.

c. Rappels sur l'évolution législative de 2015-2016

Nous rappelons donc que le droit à fortement évolué. (Reprise d'éléments d'une synthèse des textes de loi rédigée par l'avocate Hélène LELEU - Lyon)

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et les décrets n°2016-360 publié au JO le 27 mars 2016 et n°2016-361 publié le 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics, complétés par un arrêté du 29 mars 2016, ont profondément modifié ce cadre législatif. Le Code des marchés publics et l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 appartiennent désormais au passé et sont abrogés.

Désormais, pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices sont soumis au Code des marchés publics comme ceux soumis à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux **marchés publics passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics relèvent d'un seul et unique texte.**

La réforme, si elle ne révolutionne pas le régime actuel des marchés, emporte néanmoins des modifications importantes, tout particulièrement pour les pouvoirs adjudicateurs anciennement soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005 : sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, sociétés nationales, offices publics de l'habitat, SA d'HLM, établissements publics industriels et commerciaux, **associations,** etc.

Ces textes (ordonnance, décret et arrêté) s'appliquent aux contrats conclus par les « acheteurs publics ou privés », nouveau terme regroupant tant les pouvoirs adjudicateurs que les entités adjudicatrices.

Il n'y a plus désormais de distinction entre les personnes soumises au Code des marchés publics, et les personnes non soumises (notamment les EPIC de l'Etat ou les OPH étaient exclus du Code des marchés publics). L'ensemble des acheteurs est régi par les mêmes textes.

Les pouvoirs adjudicateurs soumis à ces dispositions sont de manière classique les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé qui ont été créées pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, les organismes de droit privé dotés de la personnalité juridique constitués par des pouvoirs adjudicateurs en vue de réaliser certaines activités en commun.

Les entités adjudicatrices sont les pouvoirs adjudicateurs, entreprises publiques et certains organismes de droit privé qui exercent une des activités d'opérateur de réseaux.

La notion de « marché public » est désormais plus large, et comprend, outre le marché classique, les accords-cadres et les marchés de partenariat.

Les accords-cadres sont définis comme « les contrats conclus par un ou plusieurs acheteurs soumis à la présente ordonnance avec un ou plusieurs opérateurs économiques ayant pour objet d'établir les règles relatives aux bons de commande à émettre ou les termes régissant les marchés subséquents à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées ».

Les « marchés à bons de commande » n'existent plus, et la notion d'accord-cadre est à présent beaucoup plus large, avec ou sans bon de commande.

Les articles 151 et 152 du décret du 25 mars 2016 donnent les informations utiles sur ces critères, notamment concernant les seuils.

4.5 Sujet 3 : Etat des lieux détaillé et tableau de synthèse des conventions signées avec les différents financeurs en cours en 2018

Il est impossible de faire figurer ce tableau dans le rapport d'audit compte tenu de sa taille et de sa complexité ; nous le fournissons par conséquent en annexe.

a. Test des procédures

- **Le PNR des Grands Causses présente deux types différents de conventions :**
  1- Celles concernant le budget de fonctionnement statutaire : elles concernent principalement les membres du Syndicat mixte et sont validées sur un budget annuel réparti conformément à l'article 16 des statuts.
  2- Celles concernant des actions spécifiques ; une convention émise par action engagée.
- **Conventions de financement**
  - Le cumul des actions au moment de l'audit est de près de 80, échelonnées sur une période allant de 2016 (sauf 2014 pour le programme leader) à 2018 (dont 29 de 2018 et 51 avant 2018) ce qui est évidemment beaucoup, et difficile à suivre administrativement.
  - La majeure partie de ces actions en cours remontent à N-1, N-2 car la plupart sont sur une durée pluriannuelle.
  - Lors de l'établissement du budget prévisionnel, le PNR a choisi de faire figurer toutes les dépenses et toutes les recettes prévues sur la durée totale des actions pluriannuelles. (point repris ultérieurement)
  - L'une des conséquences se traduit par un décalage des dépenses et des recettes budgétées sur plusieurs années. En 2018 ce décalage entre le budget d'action prévisionnel et le réalisé est réellement important pour les dépenses engagées et les recettes encaissées rattachées:
    - Pour les dépenses : le montant au budget prévisionnel des actions est de 3 146 157 € pour un total de dépenses réalisées en 2018 de 1 300 358 € soit -1 845 799 € reporté sur les années à venir pour les actions en cours au 31/12/2018.
    - Pour les recettes : le montant au budget prévisionnel des actions est de 3 928 142 €, le total des recettes encaissées rattachées à 2018 est de 1 557 337 € soit un écart de 2 401 016 € à recevoir sur les années suivantes.
  - Cela correspond à la notion de produits rattachés correspondant à des produits à recevoir. Les produits rattachés doivent être justifiés au regard des dépenses réellement dépensées. Si les dépenses ne sont pas engagées alors que les produits ont été rattachés, la sincérité du budget en serait affectée.
  - La gestion des produits rattachés annuellement semble tout à fait précise et bien maîtrisée au PNR.
  - A chaque fin d'exercice un point par action est fait, pour mesurer les dépenses engagées afin d'y rattacher les produits correspondants. Si l'action a démarré en N-1, en année suivante on va donc trouver la réduction du titre (c'est-à-dire la contrepassation du produit à recevoir).
  - Le rattachement n'est décidé que si le dossier de demande de subvention est prêt à partir ; il est donc réellement peu probable que des produits soient rattachés deux années de suite.

- Concernant les budgets fonctionnement et investissement, nous avons aussi des décalages importants entre le prévisionnel et le budget final, surtout sur les dépenses.
- Il faut noter que les financements Europe (délais très longs pour le montage de dossier et les accords) ne sont pas dans le même temps que les autres financements, ni dans les mêmes critères d'éligibilité, ce qui crée une gestion administrative très fastidieuse pour ces actions. Et, par ailleurs, des décalages de trésorerie en découle : à fin juin 2019 170 300 € sont encore dû par l'Union Européenne sur des actions finies depuis 3 ans !

- **Modalités de contrôle du service fait vis-à-vis des différentes conventions. Existence d'une procédure et son application**
  - Les chargés de missions suivent chaque action précisément et préparent les données en contact avec l'équipe du Pôle secrétariat général et logistique, qui les guide et les appuie, dans un processus parfaitement maîtrisé.
  - C'est le logiciel EVA qui permet aux chargés de mission de suivre eux-mêmes les fiches actions au fil de l'eau. Les actions sont donc parfaitement suivies, le risque de non réalisation est peu élevé.
  - Le suivi des actions se fait en deux temps par le logiciel EVA et par les affectations analytiques en comptabilité.
  - Les données saisies en comptabilité analytique et celles transférées dans le logiciel EVA sont rapprochées par Marc DELMAS. Par ailleurs il gère de manière extracomptable sur un tableau Excel le détail des actions et leur demande de financement ainsi que sur le planning de demande pour chaque action par financeur (SUIVIAA) ; ce tableau reprend les informations que l'on retrouve en détail dans des chemises classées par action avec, à l'intérieur, tous les justificatifs liés au budget de l'action, du détail des dépenses aux demande de subventions par financeur.
  - Bien que le suivi des actions et le contrôle du service fait soient parfaitement maîtrisés, une procédure écrite améliorerait le contrôle interne.

- **Evaluation des moyens financiers et humains engagés pour la réalisation de chaque programme d'action et structure des coûts.**
  - La comptabilité analytique permet un suivi très précis des coûts affectés à chacune des actions en cours, l'évaluation des moyens financiers engagés par action est donc tout à fait qualitative.
  - L'évaluation des moyens humains engagés sur les actions est précise, s'appuyant sur la gestion des plannings de chaque chargé de mission. Cependant comme évoqué précédemment, seule une partie des chargés de missions importent directement leurs temps dans EVA, d'autres doivent ressaisir les temps passés.
  - Sur l'effectif global de 34.9 ETP, seuls 19.7 ETP sont financés sur les fonds statutaires, les autres personnels étant par conséquent financés sur le budget actions et les prestations vendues.
  - La comptabilité analytique est directement gérée dans le logiciel de comptabilité, ce qui est un avantage puisqu'elle est totalement intégrée.

    Un tri ou des extractions sont donc possibles à tout moment sur de nombreux critères pour connaître la situation des actions pour lesquelles les dépenses et les recettes sont suivies en comptabilité.

- **Règles de remontées des dépenses**
  - Le service administratif du PNR est parfaitement organisé pour justifier précisément des remontées de dépenses pour l'ensemble de ses conventions de financement, tant en informatique qu'en classement comptable des pièces justificatives.
- **Modalités d'élaboration du budget N+1**
  - Seul un budget principal primitif est établi cumulant quatre budgets « analytiques » : un budget « statutaire », un budget SPANC, un budget SCOT et un budget « actions » ;
  - Le budget « statutaire » est établi conformément aux règles de l'article 16 des statuts ;
  - Le budget « actions » est établi par les chargés de mission qui préparent les actions remontées par les responsables de pôles ; les plans de financement sont revus et validés par le service Secrétariat Général et Logistique et la Direction.

b. Commentaires et préconisations en découlant

La comptabilité analytique est bien gérée par le logiciel comptable en place, les extractions demandées ont pu répondre à toutes nos demandes. D'une manière générale les valeurs portées de manière analytique dans les fiches actions concernant les frais de personnels semblent précises et justifiées.

Concernant le budget actions, on peut tout à fait comprendre que le PNR souhaite faire apparaitre en budget prévisionnel le montant total des dépenses et recettes prévues pluri annuellement sur des conventions signées pour une certaine lisibilité, bien que cela rende la comparaison entre les budgets prévisionnels et réalisés quasiment impossible, puisque le prévisionnel correspond donc à plusieurs années et le budget final est annuel (et ne reprend donc que les dépenses et recettes de l'année).

L'écriture d'une procédure écrite de suivi des actions pour établir le contrôle de la réalité du service fait serait souhaitable pour compléter les outils en place.

Nous n'avons aucune autre préconisation sur cet aspect de l'audit.

4.6 Sujet 4 : Point de situation dans le cadre du renouvellement de la charte

a. Contexte général du renouvellement de la charte

- **Evaluation à des actions**
  - La charte est en cours de révision, le prolongement de la charte actuelle est de trois ans et la période est donc ouverte jusqu'en 2022. Le premier projet de charte est prévu pour la rentrée prochaine.
  - Pour cette phase d'évaluation, deux stagiaires sont engagés, sur une action financée par la Région. Les travaux d'évaluation de la charte sont réalisés par le Parc, alors que cela correspond en théorie à une compétence Région. De ce fait, le PNR a demandé à la Région le financement d'une action de 60 000 €.
  - Sur les 23 points de la charte actuelle, une première analyse a été menée directement par le Parc sur les actions réalisées mais les éléments des actions menées par les membres sont encore en phase de collecte. La fin de cette action est prévue vers octobre (carnet et site internet).

- La synthèse interne des actions a donné lieu à la création d'un livret « inventons demain » imprimé à 6500 exemplaires et distribué aux élus et aux citoyens, plus une version numérique sur le site internet qui permet de recueillir des avis. Il faudra néanmoins pondérer les réponses puisque certaines personnes peuvent donner un avis tout en ignorant la réalité de l'action.
- Or bon nombre des actions menées dans le cadre de la charte sont encadrées ou impulsées par le Parc mais sont en réalité essentiellement menées sur le terrain par ses membres. Par exemple, les actions menées d'extinction de l'éclairage public sont une réussite du Parc mais sont mises en œuvre par les communes du territoire.

- **Budgétisation des actions et répartition entre les dotations statutaires et les financements d'actions**
  - Le plan d'action se finance par lui-même et contribue à l'équilibre budgétaire et à compléter les financements statutaires ; c'est le cas pour toutes les actions d'animation énergie, et partiellement pour celles d'animation tourisme.
  - D'autre part, de nos échanges avec la Direction, on a pu noter que le Parc pouvait contribuer à l'animation du plan montagne en zone rurale ou au plan train, sans avoir de financements correspondants, ou encore contribuer à la gestion du contrat territorial, pour lequel un PETR aurait obtenu un financement, mais pas le Parc.
  - Le PNR a obtenu en 2015 le label TEPCV Territoire à Energie Positive Croissance Verte, et a obtenu un budget de 500 K€ pour des actions programmées à compter de 2016 ; depuis ces budgets n'ont pas été renouvelés.
  - Même si le Parc s'inscrit durablement dans une recherche de diminution de ses frais de structures, globalement, les dotations statutaires du Parc s'élèvent en moyenne à 1 000 K€ en 2018 et les dépenses de fonctionnement sont en moyenne autour de 1 400 K€, il lui faut donc produire autour de 400 K€ de recettes chaque année.
  - Il est à noter que des dépenses régulières au budget action qui sont en réalité permanentes depuis des années (exemple le suivi des réseaux d'eau souterraines qui est assuré depuis 20 ans), pourraient rentrer dans les fonctionnements statutaires, puisqu'il n'y a quasiment aucune possibilité pour qu'un autre acteur du territoire ne puisse reprendre et assurer ces fonctionnements.
  - Le choix de porter au budget primitif la totalité des actions prévues de manière que le budget porte bien le montant potentiellement nécessaire pour mener ces actions, et qu'il soit voté en conseil syndical exprime, selon la direction, le fait que le Parc peut être très réactif pour mettre en œuvre une action au moment opportun. L'aspect négatif est que le taux de réalisation du budget est particulièrement faible.
  - Le Parc est reconnu par ses membres pour sa capacité et sa performance à générer et mettre en œuvre des actions et des prestations pour leur compte. Cela induit aujourd'hui une activité soutenue et une attractivité également vis-à-vis des salariés du Parc qui connait un faible turnover. Si cette posture est gage de stabilité, elle produit aussi une dépendance réelle vis-à-vis des membres. Par conséquent, il faut rester vigilant à ce que produirait une baisse de ces commandes de prestations. Une difficulté d'équilibrage des budgets

serait rapidement importante et des risques d'instabilité pourraient alors apparaître.

- Ce niveau de prestation est relativement stable mais n'est évidemment pas garanti sur le long terme. Certaines prestations peuvent être reprises par des collectivités à un moment ou un autre.
- Il est donc envisageable que, si la commande venait à baisser auprès des communes et des départements, ou qu'une baisse des financements de l'agence de l'eau intervienne, la structure du Parc doive alors prévoir de réduire ses actions cœur de cible, ce qui serait difficile. Il ne lui resterait donc comme seule solution la recherche des financements statutaires en conséquence.
- Actuellement l'effectif global du PNR des Grands Causses est de 34.9 personnes, dont seuls 19.7 sont financés par les dotations statutaires, et 9.0 par la dotation statutaire Région, les autres postes de personnel émargent au programme d'actions.

- **Evolution des dotations statutaires**
  - Compte tenu du périmètre 2018 de cette mission d'audit, nous vous proposons ce tableau décrivant les évolutions des dotations statutaires établi selon les chiffres issus des rapports budgétaires du PNR.

	Répartition statututaire		Dotations prévues et versées par années							
			2016		2017		2018		2019	
	Statuts (Article 16) (cf document Charte complète 2007-2019)	Statuts modifiés Juin 2013 (Article 16)	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Dotation statutaire Région	43,59%	**46,24%**	435 523 €	45,5%	435 523 €	46,0%	435 523 €	46,0%	435 523 €	46,0%
Dotation statutaire Département Aveyron	36,24%	**38,44%**	358 201 €	37,4%	347 455 €	36,7%	347 455 €	36,7%	347 455 €	36,7%
Dotation statutaire Communes	14,44%	**15,32%**	163 484 €	17,1%	163 484 €	17,3%	164 392 €	17,4%	164 392 €	17,4%
Chambre d'agriculture de l'Aveyron, Chambre de commerce et d'industrie de Millau, Chambre de métiers de l'Aveyron	5,73%	**0%**								
Sous total	**100%**	**100%**	957 208 €	**100%**	946 462 €	**100%**	947 370 €	**100%**	947 370 €	**100%**
Participation annuelle Etat			120 000 €		120 000 €		120 000 €		120 000 €	
Total			**1 077 208 €**		**1 066 462 €**		**1 067 370 €**		**1 067 370 €**	

- En comptabilité pour 2018, les dotations hors budget d'actions versées, et hors budget investissement apparaissent pour un total de 1 457 764 € répartis de la manière suivante :
  - Région Occitanie 435 523 €
  - Département Aveyron 347 455 €
  - Communes et Com/Com 275 034 €
  - Autres budgets communautaires 72 020 €
  - DDT 62 729 €
  - DREAL 156 845 €
  - Adour Garonne 30 617 €

- Autres organismes 40 815 €
- Divers privés 36 725 €

- **Fonctionnement et utilisation du logiciel EVA**
  - Le logiciel EVA est largement utilisé par l'ensemble des chargés de mission du Parc, puisqu' adopté depuis 2014.
  - Son utilisation s'est progressivement généralisée, de même que ses fonctions se sont améliorées et élargies au fil du temps.
  - Le PNR des Grands Causses intègre les données économiques dans le logiciel EVA en y important de la comptabilité analytique les dépenses et les recettes de chaque action et, d'autre part, des temps des chargés de mission de manière que les chargés de mission soient informés au fil de l'eau de la situation de leur action en termes d'engagement réalisé. Cependant le process d'engagement de nouvelles dépenses reste indépendant de cet outil de gestion de projet.
  - Ce qui est informé dans le logiciel EVA par action est, d'une part, les dépenses réglées (mandatées), ce qui permet au chargé de mission de retrouver l'historique complet des dépenses, et, d'autre part, les recettes liées à cette action affectée à ce code analytique. Si la recette est un financement sous forme de subvention, il est informé dans EVA dès qu'il y a un arrêté attributif.
  - Fréquence des exports : tous les 15 jours. Il faut extraire du logiciel de comptabilité un fichier Excel et le mettre au format CSV puis l'importer dans EVA.
  - Les fiches actions dans EVA reprennent le code analytique de la comptabilité et sont affectées à un chargé de mission référent tout en laissant les accès ouverts aux autres chargés de mission afin qu'ils puissent y intégrer une information ou leur temps de travail.
  - Si l'outil EVA est surtout performant comme outil de gestion de projet, la base de données fournie par le logiciel EVA permet néanmoins d'avoir la matière nécessaire pour réaliser l'évaluation quantitative au regard des enjeux de la charte puisque les fiches sont toutes rattachée par EVA aux axes et objectifs de la charte. Cet outil est utilisé pour préparer les bilans d'activités annuels.
  - Alors que d'autres Parcs doivent lutter pour promouvoir l'efficience de leurs actions pour le territoire, dans la situation du PNR des Grands Causses, la situation est inversée du fait que le PNR soit lui-même dans une compétence de Pays et qu'il travaille de manière habituelle avec les communes et communautés de communes. Dès lors, une évaluation financière par zones géographiques n'est donc pas déterminante. Le Parc ne développe pas la « spatialisation » des actions avec l'outil EVA compte tenu de la qualité des relations établies.
  - Les chargés de mission sont fortement sensibilisés à la gestion budgétaire de leurs actions. Le pilotage stratégique et financier est donc permanent.

- **Décalage éventuel dans la réalisation des actions et chevauchement éventuel des actions**
  - Il n'y a pas de décalage notoire d'actions inscrites au programme d'action du Parc. Elles peuvent tout au plus être prévues initialement comme pluriannuelles et, par conséquent, se retrouver de ce fait en chevauchement sur deux ou trois ans ; mais aucun décalage important des actions n'est relevé.

b. Commentaires et préconisations en découlant

La charte est en cours de révision et prolongée de trois ans jusqu'en 2022.

Sur les 23 points de la charte actuelle, une première analyse a déjà été menée par le Parc sur les actions réalisées, mais les éléments des actions menées par les membres sont encore en phase de collecte. Cette difficulté de prise en compte des engagements de chaque commune est habituelle pour des parcs, mais devrait être rapidement surmontée par le PNR GC du fait des relations de proximité avec ses membres.

Le livret « inventons demain » distribué aux élus et aux citoyens suite à la synthèse interne du Parc va permettre d'élargir le nombre d'avis recueillis et d'impliquer la population, même s'il semble prudent de pondérer fortement la prise en compte de ces avis.

Les bonnes pratiques relevées quant à la gestion des projets grâce à la bonne utilisation du logiciel EVA renforcent nettement notre avis sur le contrôle interne.

Pas de préconisation sur ce sujet de l'audit.

4.7 Sujet 5 : Cas particulier du projet d'élargissement du territoire du Parc

a. Contexte de cet élargissement potentiel

- **Avancement du projet**
  - Au renouvellement de la charte, les communautés de communes et les communes souhaitent rester dans la prochaine phase du Parc, contrairement à ce qui peut être mesuré dans d'autres territoires.
  - Le périmètre actuel de la charte est donc confirmé, et l'engagement des membres, y compris les départements, est donc renforcé.
  - Un nouveau périmètre est en phase d'étude correspondant à l'intercommunalité du Lodèvois-Larzac, mais, au moment de cet audit, le territoire qui sera retenu au final est encore inconnu.

    Il faut noter que la communauté de commune du Lodèvois-Larzac a déjà voté la demande d'élargissement du Parc en délibération du 20/12/18.
  - Il en est de même sur l'évaluation des dotations financières qui en découleront, cet aspect n'étant pas encore à l'ordre du jour.
- **Plan de financement du projet**
  - Il est évident qu'en fonction du périmètre qui sera retenu, les dotations statutaires vont évoluer par le simple principe de l'augmentation des populations, puisque la contribution de base y est attachée. Les communes contribuent à 2,31 € par habitant.
  - Autre point favorable, l'entrée du département de l'Hérault dans les membres du PNR.
  - Mais l'objectif serait aussi de renforcer les autres financements en fonction des compétences qui seraient reconnues au PNR pour ce nouveau territoire.
  - Par conséquent, il semble que l'élargissement à ce nouveau territoire pourrait donc permettre de renforcer l'efficience des moyens déjà engagés actuellement par le Parc en les mettant en œuvre pour le périmètre nouveau complet.

- Quelques exemples : ce pourrait être le cas pour les randonnées, l'énergie, et, dans une certaine mesure, pour les eaux souterraines (situation plus complexe au regard des syndicats de gestion des eaux qui sont d'influence assez forte sur le territoire).

- **Temporalité du projet,**
  - Sauf erreur de notre part, le délai de mise en œuvre de ce nouveau périmètre devrait être fin 2019 ou début 2020.
  - Avec l'élargissement du territoire du Parc, le calendrier de révision de la charte du Parc sera prolongé d'à peu près six mois.

b. Commentaires et préconisations en découlant

Si le principe d'élargissement à ce nouveau territoire de l'intercommunalité de Lodève est acquis de principe, il n'est pas encore finalisé.

La situation avec le département de l'Hérault est une conséquence directe de l'intégration de ce territoire, elle est donc liée.

La vision stratégique autour de cet élargissement semble claire. Les enjeux financiers liés sont maîtrisés.

Pas de préconisation sur ce sujet de l'audit.

5. CONCLUSION

5.1 Eléments d'évaluation du contrôle interne

La mission d'audit du PNR des Grands Causses s'est déroulée conformément au plan d'action défini.

La totalité des documents demandés nous a été fournie.

On peut établir en conclusion que le contrôle interne existant dans l'organisation de du PNR des Grands Causses permet globalement :

Thématiques	Appréciation globale
- D'assurer la sincérité et la fiabilité des informations enregistrées dans les comptes, donc la qualité de ces comptes	+
- Le suivi en matière de gestion est excellent y compris sur la gestion des temps.	+
- D'assurer l'application et l'exécution des instructions de la direction	+
- D'améliorer les performances de l'organisation.	+

Concernant l'analyse du contenu de la vraisemblance et de la cohérence des comptes de 2018, compte tenu des éléments mis à notre disposition, nous pouvons également conclure en leur sincérité et leur fiabilité, ce qui vient confirmer les résultats de l'évaluation du contrôle interne.

5.2 Conclusions au sujet des orientations particulières attendues de l'audit :

Concernant les orientations particulières attendues de l'audit, les conclusions sont que :

Thématiques audit de régularité	Appréciation globale
- La structure dispose de procédures adaptées et performantes.	+
- La structure dispose d'outils de contrôle des dépenses adaptés, en plus de la comptabilité générale. - La comptabilité analytique est performante.	+
- La structure tient une comptabilité générale de dépenses engagées mais pas de comptabilité budgétaire AE/CP afin de ne pas alourdir la gestion au quotidien. - Mais le suivi au fil de l'eau des actions par les chargés de missions renforce nettement le contrôle interne.	+
- La notion de contrôle du service fait peut être considérée comme atteinte grâce aux d'outils de suivi spécifiques, mais une procédure écrite reste un axe de progrès.	+
- Les procédures d'achats respectent dans les faits les ordonnances de 2016, mais la procédure écrite détaillée est à actualiser.	+

Thématiques spécifiques	Appréciation globale
<u>Etat des lieux détaillé et tableau de synthèse des conventions signées avec les différents financeurs en cours en 2018</u> - Le nombre d'actions cumulées à suivre est très important, mais l'organisation du Parc n'est absolument pas en difficulté. - Le suivi des actions est correctement réalisé. - La distinction entre le fonctionnement statutaire et les actions est bien définie.	+
<u>Point de situation dans le cadre du renouvellement de la charte</u> - La charte est en cours de révision et prolongée de trois ans jusqu'en 2022. - Sur les 23 points de la charte actuelle, une première analyse a déjà été menée par le Parc sur les actions réalisée, mais les éléments des actions menées par les membres sont encore en phase de collecte. - Les bonnes pratiques relevées quant à la gestion des projets grâce à la bonne utilisation du logiciel EVA renforcent nettement notre avis sur le contrôle interne.	+
<u>Focus sur le projet d'élargissement du territoire du Parc</u> - Le principe d'élargissement à ce nouveau territoire de l'intercommunalité de Lodève, est acquis de principe, il n'est encore finalisé. - La situation avec le département de l'Hérault est une conséquence directe de l'intégration de ce territoire, elle est donc liée. - La vision stratégique autour de cet élargissement semble claire. Les enjeux financiers liés sont maîtrisés.	=

Par conséquent, toutes les appréciations sont globalement satisfaisantes, l'ensemble des points étant en positif (+ nuances de vert) ou à l'équilibre (= nuances de orange). Aucune des appréciations ne ressort en alerte (- nuances de rouge).

5.3 Récapitulatif des préconisations permettant d'améliorer l'existant et points à surveiller :

Thématiques	Rappel des préconisations	Pages
Régularité comptable et financière	- Un organigramme existe mais n'est pas tenu à jour régulièrement. La dimension fonctionnelle n'est pas assez précise, il conviendrait de reprendre ce document pour le faire évoluer.	10

Régularité comptable et financière	- Si de nombreuses procédures administratives écrites existent, elles ne sont pas encore suffisantes. Il faut poursuivre l'effort.	12
Régularité comptable et financière	- Les engagements sont constatés en comptabilité générale, mais le syndicat mixte n'a pas adopté la saisie des écritures en comptabilité budgétaires selon le mode AE/CP, ce qui génèrerait une multiplication des écritures qui serait trop lourd à gérer au regard du volume d'écritures et du nombre d'activités suivies par le Parc.	12
Régularité comptable et financière	- Etablissement d'un budget prévisionnel initial, mais ensuite aucun budget modificatif n'est réalisé. C'est une posture particulière mais compréhensible au regard de la manière dont est élaboré le budget. Il est préféré par le Parc de se concentrer sur le suivi et la réalisation des actions nombreuses qu'il mène.	11
Régularité comptable et financière	- Concernant l'immeuble du siège social du Parc et les travaux effectués sur cet immeuble il n'est effectué aucun amortissement bien qu'une partie des locaux soit loués.	13
Régularité comptable et financière	- Le Parc ne procède pas exactement à l'amortissement des subventions d'investissement tel que préconisé dans l'instruction budgétaire et comptable M14. - Afin de compenser les pratiques budgétaires recommandées, il est préconisé par la trésorerie le compte 192 (différences sur réalisation d'immobilisations) qui apparait en négatif dans les fonds propres. - Le retour à la règle comptable préconisée améliorerait la lisibilité des comptes.	17
Règles de la commande publique	- Le respect des obligations en matière de commande publique est complétement maîtrisé. - Néanmoins la procédure d'achat existante pourrait évoluer vers une démarche de processus complet au regard des choix faits par le PNR en matière de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, publication des offres, en spécifiant tous les seuils de procédures et les seuils de formalité. Cette procédure est à reprendre.	27
Etat des lieux détaillé des conventions signées avec les différents financeurs	- Bien que le suivi des actions et le contrôle du service fait soient parfaitement maîtrisés, une procédure écrite améliorerait le contrôle interne.	28
Etat des lieux détaillé des conventions signées avec les différents financeurs	- Concernant le budget actions la comparaison entre les budgets prévisionnels et réalisés est quasiment impossible, puisque le prévisionnel correspond donc à plusieurs années et le budget final est annuel donc ne reprend que les dépenses et recettes de l'année.	30

CRÉACT'UP

AUDIT · CONSEIL · FORMATION

&

Audit Euro Conseil

Créact'UP, l'esprit du créateur

Audit , Conseil , Formation

Le maillage régional

Pour être au cœur des bassins d'emploi, au plus près des entreprises, des collectivités et des porteurs de projets.

- Nos établissements
- Nos permanences chez nos partenaires

Dans le choix de nos implantations géographiques nous avons privilégié l'accessibilité : Accès Rocades, Bus, Métro et Parkings à proximité.

Un espace ressources est disponible sur chaque site.

Un libre accès à Internet est proposé aux stagiaires en formation ou aux porteurs de projets.

Une salle de formation, équipée vidéo projection, wifi, bureautique...

290 Avenue Charles de Gaulle, 82000 MONTAUBAN

SARL au capital de 26400 € ▪ RCS Montauban B438 460 339 ▪ NAF 7022Z

Mail : contact@creactup.com ▪ Tel. : 05.63.92.79.79

www.creactup.com

CONCERTATION CITOYENNE
Rapport de synthèse

CONCERTATION CITOYENNE & MÉDIATION CULTURELLE

DANS LE CADRE DE LA REVISION
DE LA CHARTE DU PARC NATUREL
REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Parc naturel régional des Grands Causses

Qu'est-ce qui différencie un Parc naturel régional d'un Parc national ?

Tout simplement : vous-même ! Un parc naturel régional est un territoire habité. C'est une de ses richesses et le gage de sa vitalité. On ne dira jamais assez combien nos paysages, qui abritent une biodiversité exceptionnelle, ont été façonnés par la tradition agropastorale, par les usages humains. Notre vocation est, ainsi, de veiller à l'équilibre harmonieux entre l'homme et la nature.

Aujourd'hui, le Parc naturel régional des Grands Causses prépare sa Charte 2022-2037. La Charte du Parc est notre document de référence, le socle de notre projet. Elle guide toutes nos actions. Écrire la Charte de demain, cela revient à décrire le territoire que nous souhaitons dans les années qui viennent.

La préparation de la Charte 2022-2037 s'effectue dans une large concertation. Il s'agit d'inventer ensemble l'avenir de notre sud-Aveyron.

Distribué à la population et dans les mairies, accessible en ligne, le questionnaire « Inventons demain ! » a donné lieu à près de 200 réponses. Dans quelle mesure les objectifs de la charte actuelle ont-ils été atteints, selon quel degré de priorité doivent-ils être reconduits ? Du 4 juin au 31 octobre 2019, les habitants ont pu livrer leurs appréciations, riches d'enseignements pour l'élaboration de la future charte.

Durant les mois d'octobre et novembre, le Parc des Grands Causses a proposé au public des apéros-tchatche. Ils se sont tenus dans 15 villages aux 4 coins du territoire, à Saint-Sernin-sur-Rance, Nant, Campagnac, Compeyre, Camarès ou encore au Caylar. Au cœur de la « tchatche », la charte du Parc et la vision des habitants sur leur territoire de demain !

Et puis, en décembre, la compagnie théâtrale Ôrageuse écume les marchés de Millau, Saint-Affrique, Sévérac d'Aveyron et Lodève. Objectif : animer la concertation sur la charte grâce au spectacle vivant et associer le plus grand nombre d'habitants à la préparation de ce document majeur.

Des questionnaires auprès des habitants, des apéros-tchatche mais aussi des saynètes pédagogiques sur les marchés : la concertation sur la Charte redouble d'initiatives.

TOURNÉE GÉNÉRALE

Depuis 2012, le Parc des Grands Causses a engagé une programmation culturelle intitulée «Rendez-vous au bistrot» puis «Tournée Générale» développée dans un esprit de reconquête des bistrots de campagne. Dans ces lieux, multi-genres, pluri-actifs (bistrots, restaurant, cantine scolaire, dépôt de pain...) se joue la carte de l'accueil, du lein social, et parfois même le relais du service public. Aujourd'hui les fermes nous accueillent également.

Cette programmation culturelle vise à offrir là où il n'y a pas d'opérateur culturel, ni équipement culturel dédié, une série de soirées festives et conviviales visant à promouvoir le territoire, ses ressources, son patrimoine, en ouvrant des fenêtres sur des ailleurs artistiques musicaux.

LE PASSE MURAILLE

L'AGENCE CULTURELLE

Ingénierie & Médiation

Le Passe Muraille développe DEPUIS PLUS DE 20 ANS ses savoir-faire dans le patrimoine et la culture. Son agence culturelle met cette ingénierie au service des acteurs qui placent ces thématiques au cœur de leurs projets. De la stratégie à la réalisation, l'Agence culturelle pilote des études et des événements, produit des outils de communication et mène des actions de médiation auprès de tous les publics. Partageant des valeurs humanistes, notre équipe vous offre un éventail de compétences complémentaires, alliant créativité et expertise. Notre méthode, basée sur l'écoute et la collaboration, vous garantit des solutions sur-mesure.

L'ÉQUIPE PROJET

CLAIRE DURAND
Chef de projet

LILA BOUGUIN VILLIERS
Coordinatrice de projet

EMMANUEL GUYOT
en charge de la médiation culturelle
en sa qualité de comédien

LA MÉTHODOLOGIE

Les temps d'ateliers sont organisés de façon à être des temps d'expression pour les participants. Ils sont invités par différents procédés artistiques à aborder leurs craintes, ce qui les rend fiers, ce qui les fait rêver mais également ce sur quoi ils sont prêts à s'investir pour un avenir meilleur et ce qu'ils attendent des dirigeants locaux, institutions... Accompagnés dans cet exercice par un comédien professionnel, sous le regard analytique d'une professionnelle en développement territorial, les participants sont mis en confiance.

Déroulement :

L'accueil se fait autour de la carte du territoire schématisée sur une grande feuille de papier kraft, les participants sont invités à écrire leur nom sur une étiquette, la placer là où ils habitent et matérialiser leur « trésors » par des dessins, des mots...

01. LES PERLES
Par groupe de 2, les participants ont une minute à tour de rôle pour exprimer ce qui sur le territoire leur tient à cœur, leur plait. Le premier du binôme s'exprime et l'autre écoute (prend des notes) pendant 1 minute puis on inverse les rôles.

02. LES CRAINTES
Par groupe de 2, les participants ont une minute à tour de rôle pour exprimer ce qui pour l'avenir du territoire les angoisse. Le premier du binôme s'exprime et l'autre écoute (prend des notes) pendant 1 minute puis on inverse les rôles.

Restitution collective des perles et des craintes. Chaque binôme donne une perle et une crainte. Si besoin plusieurs tours sont effectués pour s'assurer que toutes les idées ont été énoncées.

03. LES RÊVES
Pendant 2 minutes les participants sont invités à écrire leurs rêves pour l'avenir du territoire, en imaginant qu'il n'y a aucune barrière économique, politique...
Mise en place du *Rêvaton*, machine hautement technologique, faisant appel à la physique quantique et aux propriétés physiologiques du liquide céphalo-rachidien pour ouvrir l'esprit des participants à un monde utopique.

Antoine de Saint-Exupéry disait : « *Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve, une réalité.* »

Restitution collective.

04. LES ATTENTES/ LES ENGAGEMENTS
Les participants sont invités à exprimer leurs attentes vis-à-vis de la collectivité, du Parc et les engagements qu'ils sont prêts à prendre individuellement ou dans une association...
Restitution collective.

QUELQUES CHIFFRES

15 APÉROS-TCHATCHES

dont 5 dans le cadre de la Tournée Générale

25h DE DISCUSSION

225 PARTICIPANTS

20 fouaces

10L VIN BLANC

5l jus de pomme

300 FICHES BRISTOL | 45M DE PAPIER KRAFT

150 PHOTOS

400 rêves exprimés

LÉGENDE CARTE

01. Peyrelau
02. Calmels et le Viala
03. Martrin
04. Fondamente
05. Cornus
06. Tournemire
07. Lapanouse
08. Saint-Rome-de-Tarn
09. Saint-Sernin-sur-Rance
10. Nant
11. Campagnac
12. Aguessac
13. Le Caylar
14. Camarès
15. Rebourguil

Parc naturel régional des Grands Causses

Les entités paysagères du Parc naturel régional des Grands Causses

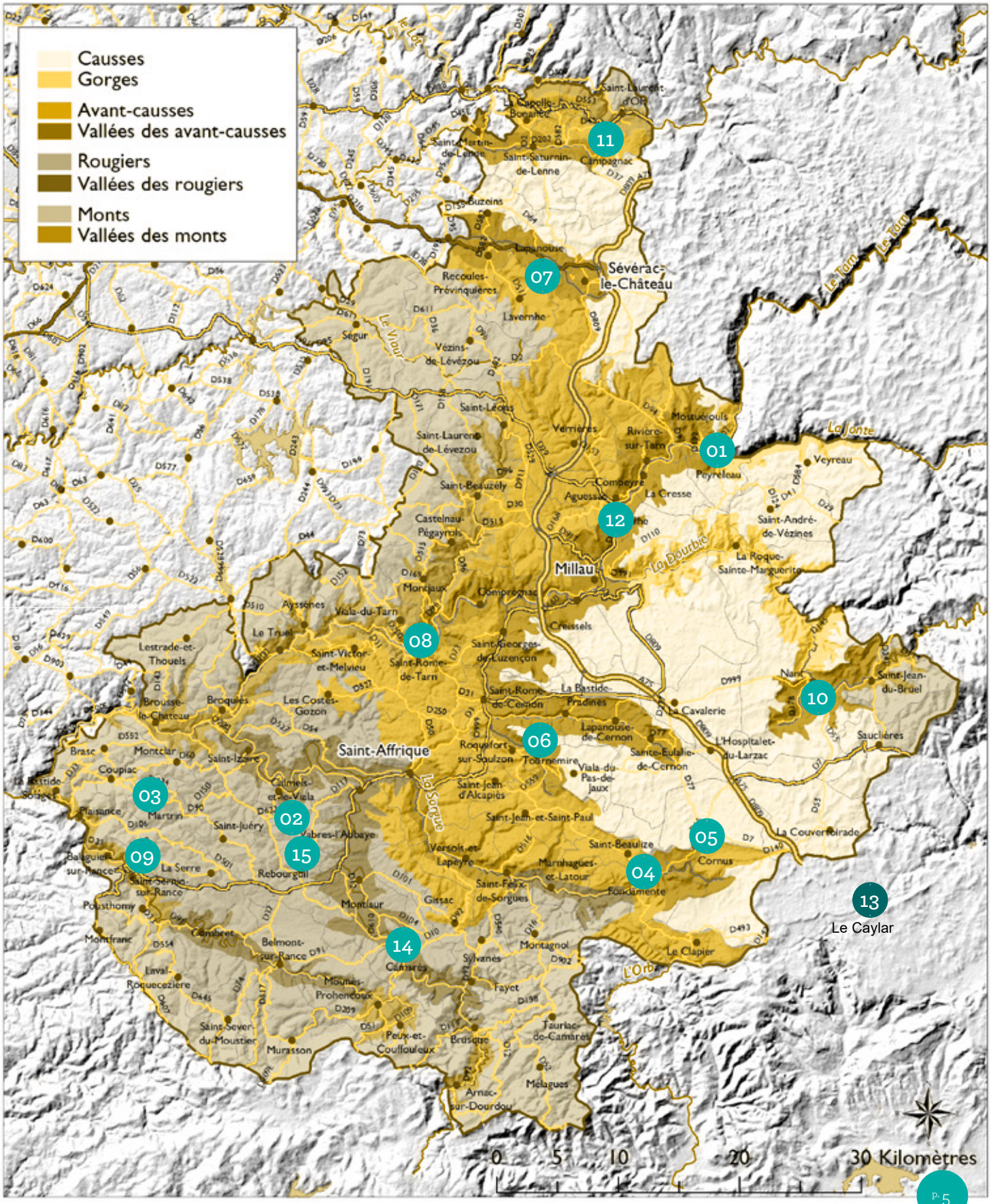

Cartes réalisées par le Parc naturel régional des Grands Causses
Extrait des fichiers BD CARTHAGE® - © AEAG et BD CARTO® - © IGN 2012. Février 2012.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

LES 15 APÉROS-TCHATCHES qui se sont déroulés de septembre à décembre 2019 ont permis de recueillir la parole de près de 225 personnes. Les éléments récoltés expriment la vision du territoire par une classe d'âge majoritairement entre 55 et 75 ans. Il s'agit donc d'une vision partielle non représentative à l'échelle du territoire.

Cependant, cette représentation du territoire empreinte de subjectivité, est révélatrice d'un état d'esprit partagé où s'entremêle une forte conscience écologique, une peur de la perte d'équilibre face à des menaces diverses et une vision défaitiste parfois erronée de la réalité.

Il est possible de résumer la représentation du territoire exprimée par les participants en deux constats majeurs. D'une part la conscience d'une grande qualité de vie, de l'environnement et des ressources, de l'agriculture, du lien social et d'autre part la peur que cette qualité soit altérée, dénaturée pour des raisons propres au territoire ou extérieures.

Les thèmes abordés lors des interventions n'ont pas été décidés au préalable et on constate une grande constance. La synthèse des constats portés sur le territoire est la suivante :

LA QUALITÉ DE VIE

Elle conserne tout autant la dimension environnementale, le cadre de vie caractérisé par les paysages, la biodiversité, le patrimoine, la ressource en eau, que la dimension humaine avec des notions de solidarité, de convivialité, de tranquillité et de culture.

Face à cela, le risque que représentent les conséquences du changement climatique et le développement des éoliennes sont perçus comme un facteur de dénaturation. Et le lien social est altéré par des clivages marqués au sein de la population.

> ❋C'EST UN BESOIN DE MÉDIATION, DE DIALOGUE, DE CONCERTATION QUI RESSORT PARMI LES ATTENTES (*LIEN SOCIAL 8 OCCURRENCES, MÉDIATION 4 OCCURRENCES)

DÉMOGRAPHIE ET SERVICES

Les participants ont fait référence systématiquement au risque de « désertification » des campagnes en lien avec la question de l'emploi ou de la disparition des services. Avec une insistante marquée au sujet de l'accès aux services médicaux.

C'est le paradoxe d'un territoire où il fait bon vivre, mais où la qualité des services allant en diminuant, l'attractivité ne serait pas assez connue pour susciter l'installation de nouveaux habitants.

> ❋C'EST L'ATTENTE D'UN DÉVELOPPEMENT DEL'ATTRACTIVITÉ ET DE LA COMMUNICATION SUR L'ATTRACTIVITÉ (* NOUVEAUX HABITANTS 6 OCCURRENCES)

ÉCONOMIE

L'agriculture est considérée comme un pilier de l'économie du territoire. Cependant le remembrement a été mal vécu et a généré l'impression d'un développement des cultures intensives, de l'agrandissement à outrance au détriment de petites exploitations jugées plus qualitatives. La production de Roquefort est quant à elle mentionnée comme un élément structurant pour la filière et c'est sa pérennité qui semble conditionner l'avenir de la filière toute entière.

Le tourisme tient une place ambivalente dans l'esprit des participants ; s'il s'agit bien d'un secteur majeur de l'économie, toutefois son développement non maitrisé serait vecteur d'une perte d'authenticité. Les aspirations des participants évoquent l'idée d'un slowtourisme.

Une des perspectives envisagées lors des ateliers concerne le développement d'une filière économique autour de l'écologie.

> ❋C'EST L'EXPRESSION FORTE DU BESOIN DE DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE DANS L'OPTIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (*AGRICULTURE « PROPRE » 11 OCCURRENCES, DÉVELOPPEMENT DURABLE 7 OCCURRENCES, ÉNERGIES RENOUVELABLES 5 OCCURRENCES, MAIS SEULEMENT 2 OCCURRENCES POUR LE TOURISME)

MOBILITÉ

C'est la question de l'utilisation nécessaire du véhicule personnel sans alternative possible qui est principalement revenue, considérée comme un frein à une transition écologique souhaitée.

Autour de la mobilité ce sont aussi les questions liées à l'accès à l'emploi, au développement économique, à la perte d'autonomie et l'isolement pour les populations vieillissantes.

> ❋C'EST L'ATTENTE D' ALTERNATIVES AU « TOUT VOITURE » PAR DES SOLUTIONS COLLECTIVES ÉCOLOGIQUES (*ALTERNATIVE 8 OCCURRENCES)

AGRICULTURE

Au cœur de l'identité de l'Aveyron, l'agriculture est un sujet sensible. Jugée responsable de la pollution des sols, de surexploiter la ressource en eau, elle est aussi considérée avec fierté quand elle offre des produits de qualité, façonne les paysages. Les participants ont largement exprimé leur attachement aux agriculteurs et au fait de leur permettre de changer leur pratiques.

> ❋C'EST LA CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS À UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (*ACCOMPAGNEMENT 6 OCCURRENCES).

Sur l'ensemble des interventions, c'est un sentiment généralisé d'inquiétude vis-à-vis de l'avenir qui a été exprimé.

Comment le Parc peut agir pour sécuriser et rassurer les habitants face à ces peurs ?

De ce que les participants ont exprimé, plusieurs attentes vis-à-vis du rôle du Parc ont émergées. Il s'agirait de mener des actions de proximité :

01. En support, pour de l'accompagnement, du conseil, de l'appui en ingénierie,

02. En médiateur, pour offrir un espace de dialogue et de concertation,

03. En générateur de lien social, en offrant des lieux de socialisation, de rencontre,

04. En créant des outils et en portant des projets répondant aux enjeux du territoire et des habitants volontaires pour s'impliquer et agir à ses côtés.

L'expression de l'attente d'une présence forte du Parc dans le quotidien des habitants, dans le rôle qu'il pourrait jouer d'un point de vue du lien social est sans conteste l'axe sur lequel la future charte devra s'interroger.

* (les occurrences ont été comptabilisées selon le nombre de fois que les termes ont été employés sur 15 ateliers)

13 sept.

PEYRELAU

01

TOURNÉE GÉNÉRALE

25 PERSONNES ont participé à l'apéro tchatche de Peyrelau. 22 retraités et 3 entre 25 et 35 ans. Tous étaient issus du village. Pour la majorité, ils ont construit leur vie hors Aveyron et sont revenus y passer leur retraite.

CONSTATS

DÉMOGRAPHIE

La désertification apparait comme une crainte largement partagée par les participants. Et cela est expliqué par le manque d'emploi, de transport, de services. Ainsi les commerces ferment, les maisons et les écoles se vident même les ainés doivent quitter les campagnes faute d'un accompagnement à domicile suffisant.

MOBILITÉ

Le manque de transport en commun, hors période estivale semble représenter un frein au développement du territoire.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Faune et flore sont les principales richesses du territoire. Il faut donc les protéger des menaces comme la pyrale du buis et le réchauffement climatique. La détérioration des paysages, de la nature est très présente, elle aurait des implications au niveau de la qualité de vie, de l'attractivité du territoire et de son développement économique.

Les berges du Tarn sont une richesse sous exploitée.

SERVICES

L'accompagnement à domicile des personnes âgées apparait comme un des services manquant, ou insuffisamment développé. Et cela engendre une crainte de l'isolement.

ATTRACTIVITÉ

L'attractivité du territoire réside dans la beauté de l'environnement. Mais l'authenticité qui la caractérise ne produit pas l'effet souhaité sur l'installation de nouveaux arrivants.

Les participants ont exprimé leur difficulté à faire connaitre leur territoire vis-à-vis de la Lozère qui bénéficierait d'une meilleure promotion, d'une image plus attractive, mais également vis-à-vis du « véritable » Aveyron, qui serait le secteur de Rodez.

L'identité du territoire semble difficilement identifiable, alors que nous sommes dans les Gorges du Tarn.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le tourisme est la principale source de développement du territoire évoquée. Source de revenus il est aussi source d'inquiétude : augmentation des coûts, saison trop courte, manque de promotion, mobilité.

L'office de tourisme ne répond pas aux besoins des professionnels et des visiteurs.

Millau est perçu comme un pôle de développement économique majeur, qui irradie sur l'ensemble du territoire.

PATRIMOINE

Le patrimoine caussenard est un marqueur identitaire fort. Il s'agit d'une architecture typique mais qui ne correspond plus aux besoins actuels.

AGRICULTURE

L'agriculture est après le tourisme l'activité la plus importante. Elle façonne le paysage et la disparition des petites exploitations est ressentie comme une menace.

ART DE VIVRE

Le tissu associatif semble important, la vie locale conviviale. Cependant le manque d'animation et de jeunes pèse sur le dynamisme global.

RESSOURCES NATURELLES

L'eau est au centre des préoccupations, que ce soit en terme de qualité (trop de traitement) ou de quantité (sécheresse).

ATTENTES

- **Un développement respectueux de l'environnement.**
- **L'installation de nouveaux habitants.**
- **Une meilleure communication touristique, un label de territoire**
- **Un Office de Tourisme qui rassemble le territoire (Lozère et Aveyron)**
- **Un accompagnement à domicile des personnes âgées.**
- **Des conseils en architecture pour des constructions intégrées au paysage.**
- **L'amélioration du balisage des sentiers de randonnée.**

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- **Création d'une piste cyclable le long des berges du Tarn (site propre).**
- **Transformation de la ligne ferroviaire désaffectée en vélorail ou train touristique.**
- **Le tissu économique local doit se mobiliser pour proposer des animations.**

20 sept.

CALMELS ET LE VIALA

02

TOURNÉE GÉNÉRALE FERME DU BOUSQUET

Près de 35 PARTICIPANTS à l'apéro-tchatche, record d'affluence dans un lieu qui propose régulièrement des animations et attire un public fidèle. Le panel était équilibré entre retraités et actifs, hommes et femmes.

CONSTATS

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

La richesse que constitue le paysage renporte l'adhésion de tous les participants. Il est question de qualité, de diversité, de contrastes. Sont énumérés les Rougiers, les Causses, les vallées, les forêts, les rivières, les lacs mais également la faune, notamment les insectes, comme autant de trésors. Un attachement fort est exprimé.

« Mon Paysage »

Le changement climatique, les espèces invasives, la disparition des abeilles menacent l'équilibre de l'environnement. Tout comme la multiplication des éoliennes et du photovoltaïque dénature les paysages.

DÉMOGRAPHIE

L'éventualité que des populations issues des villes s'installent est perçue comme un risque de perte d'authenticité. Alors que la désertification est également une préoccupation.

AGRICULTURE

L'élevage, le pastoralisme, sont très importants. Le réseau de distribution en circuit court est particulièrement bien développé. La tendance à l'aseptisation de l'alimentation est une menace.

L'activité très centrée sur la production laitière crée une dépendance à un seul secteur, un risque en cas de disparition.

Des conflits liés à la réintroduction du loup pourraient advenir.

ART DE VIVRE

La gastronomie, les traditions culinaires et la production agricole de qualité participent à la qualité de vie sur le territoire. Ainsi que la vie culturelle. La qualité de vie et le lien social sont à préserver comme les savoir-faire et coutumes.

RESSOURCES NATURELLES

Le risque de diminution de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité est envisagé comme une menace à la fois pour les habitants, mais également pour l'agriculture. Cette inquiétude est liée à celle des conséquences du changement climatique (sécheresse/inondation) et à celle de la pollution due à l'emploi de pesticides.

MOBILITÉ

L'usage de la voiture ne trouve pas d'alternative et va à l'encontre de l'idée de développement durable (changement climatique, diminution des énergies fossiles).

ATTENTES

- **Des relations apaisées entre les habitants et les agriculteurs, les chasseurs pour construire ensemble l'avenir**
- **Disparition des pesticides et des cultures non-adaptées aux spécificités du territoire**
- **Atteindre l'équilibre en matière de développement et de préservation de l'environnement**
- **Retour à des valeurs humaines**
- **Une attention particulière aux ainés**

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- **Augmenter la fréquence des transports en commun**
- **Développer, favoriser l'équipement en vélo**
- **Transition écologique des bâtiments publics existants et constructions nouvelles selon les nouveaux modes écologiques.**
- **Accompagnement des agriculteurs à la conversion en bio**
- **Soutien aux projets culturels favorisant le lien social**
- **Mettre en place un processus de concertation autour de la chasse pour un contrat de moralisation.**

26 sept.

MARTRIN

03

HORS TOURNÉE GÉNÉRALE
AUBERGE CAMINADA

19 PERSONNES ont participé à cet apéro-tchatche, majoritairement de la tranche d'âge 50-70 ans, et un couple dans la trentaine.

CONSTATS

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Les participants reviennent tour à tour sur le caractère exceptionnel de leur environnement ; oiseaux, arbres, forêt, bruits naturels et nuits étoilées, les grands espaces. Ces paysages façonnés par l'homme abritent une faune et une flore à préserver face à la menace de la pollution et du réchauffement climatique.

La déforestation mais également la reforestation, lorsque elle n'est pas faite en harmonie avec les spécificités du territoire, dénaturent les paysages.

ART DE VIVRE

La qualité de vie est largement évoquée par les participants comme un atout. Le climat de confiance entre les habitants, ne pas avoir à fermer les portes à clé, la convivialité également avec une multitude de fêtes et festivals, une ambiance calme et sereine loin du stress des villes.

DÉMOGRAPHIE

La désertification pèse sur le territoire, elle est amplifiée par la fermeture des services, l'isolement et le manque de travail.

Un frein à l'installation de nouveaux habitants est l'accès à la propriété avec de nombreuses maisons vides, des résidences secondaires habitées quinze jours ou un mois par an.

SERVICES

Avec le vieillissement de la population le besoin de services de soins de proximité et d'aide à domicile s'accroit alors que l'offre diminue. Cela représente une réelle angoisse, celle notamment de ne pas pouvoir rester. L'atout du calme et de l'isolement devient une difficulté pour les personnes vieillissantes.

MOBILITÉ

La situation géographique, et l'accessibilité exclusivement par voie routière représente un frein à la fois en ce qui concerne l'attractivité pour de nouveaux habitants et au niveau écologique par la nécessité de la voiture individuelle.

RESSOURCES NATURELLES

Pollution et climat menacent la ressource en eau.

ATTENTES

- Un environnement préservé où l'homme vit en harmonie avec la nature
- Un accompagnement des personnes âgées (médical et social)
- Un accompagnement aux conséquences du changement climatique
- Le repeuplement des villages
- Le développement des transports alternatifs ou mutualisés
- Ouverture et aménagement des sentiers de randonnée
- Une société centrée sur des valeurs de partage, de fraternité
- Plus de concertation à l'image de ce soir

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- L'interdiction des pesticides et l'accompagnement des agriculteurs à de nouvelles pratiques
- Dispositif d'aide à l'installation de petites exploitations
- Des fiches conseils sur la gestion écologique des jardins et forêts privés
- Un relais physique (mini maison du Parc, permanences tournantes dans les mairies) du Parc sur le territoire
- Actions de revitalisation des châtaigneraies
- Actions de plantation de haies
- Ouverture et entretien des sentiers de randonnée en appui des associations locales
- Un relais physique du Parc

27 sept.

FONDAMENTE

04

TOURNÉE GÉNÉRALE
LE PASSE TEMPS

27 PERSONNES ont participé. Majoritairement des retraités entre 60 et 75 ans. En provenance de Fondamente et des villages alentours.

CONSTATS

MOBILITÉ

L'inquiétude de ne plus pouvoir se déplacer, de ne pas avoir accès à des transports en commun suffisants, est largement partagée par les personnes présentes. La peur de la perte d'autonomie fait l'unanimité.

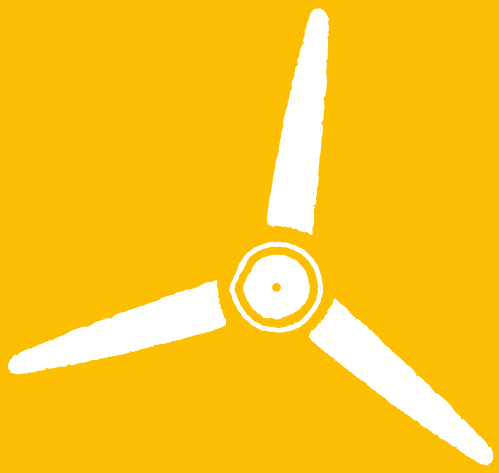

ENERGIES RENOUVELABLES

La question de l'éolien génère un débat polémique. La multiplication des équipements dénature les paysages. Les retombées économiques ne sont pas à la faveur du territoire. Le besoin de concertation des habitants pour les choix d'implantation est prégnant.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le déploiement de la 5G provoque une inquiétude parmi l'ensemble de l'assistance.

DÉMOGRAPHIE

La population senior augmentant, les besoins en structures d'accueil spécialisé augmentent alors que le nombre de professionnels diminue. La situation risque de devenir difficile dans les années à venir, la revalorisation des emplois de ce secteur devrait être une priorité.

Le territoire doit être redynamisé en terme d'emploi, de formation, de transport afin d'être attractif pour l'accueil de nouveaux habitants. Arvieu est cité en exemple de politique ambitieuse de développement de l'attractivité.

Mais l'arrivée (trop) massive de personnes serait un rique au niveau du lien social avec des villages qui deviendraient des dortoirs.

ATTENTES

- **Autonomie énergétique**
- **Maintien de la qualité de l'eau et de l'air**
- **Développement touristique et emploi**
- **Retour à des valeurs d'autrefois : plus de lien social, d'authenticité**
- **Établir un dialogue avec les agriculteurs (sentiment de rupture et d'incompréhension)**
- **Politique démographique en lien avec l'expansion de la Métropole montpelliéraine**
- **Des actions de communication pour faire connaitre Parc et le territoire**
- **Développement de l'offre de formation sur Millau et Saint-Affrique**

10 sept.

CORNUS

05

HORS TOURNÉE GÉNÉRALE
HÔTEL DU NORD

Seulement 5 PARTICIPANTS dont une personne du Parc venue en couple.

CONSTATS

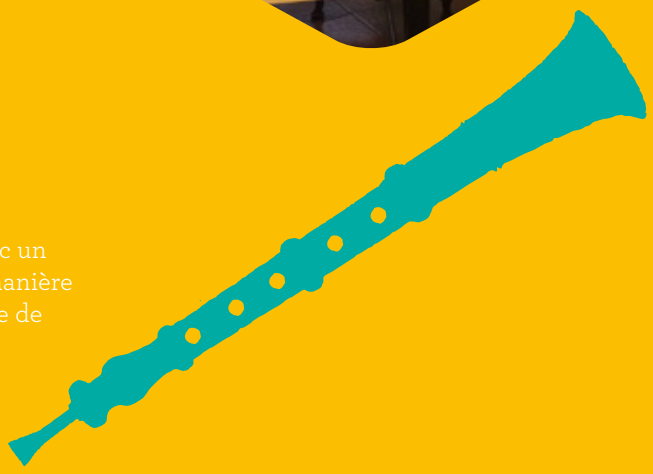

PATRIMOINE CULTUREL

L'histoire templière a profondément marqué le territoire, avec un patrimoine important, mais qui n'est plus mis en valeur de manière collective. Il y a eu une époque où une structure était chargée de valoriser l'ensemble des sites et c'était une bonne chose.

La voie romaine est peu connue, peu valorisée.

PATRIMOINE NATUREL

Les canalettes de l'Hospitalet, le chaos de Rajol, l'aven du mas Raynal, le plateau de Guilhaumard ... une multitude des trésors géologiques et naturels parsèment le territoire.

Les paysages et particulièrement le plateau sont un marqueur identitaire fort.

Les espaces naturels semblent abandonnés, la prolifération des sangliers en est un symptôme.

RESSOURCES

L'eau et notamment la source de la Sorgue située à Cornus est une richesse menacée par le réchauffement climatique (raréfaction)

AGRICULTURE

L'élevage des brebis, le pastoralisme font partie de l'identité du territoire. Mais l'activité agricole est globalement fragile.

DÉMOGRAPHIE

La désertification est à l'œuvre sur le territoire.

SERVICES

Les services ferment les uns après les autres.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Il faut dynamiser le développement économique pour attirer des nouvelles personnes, mais il faut veiller à ce que ce ne soit pas au détriment du patrimoine naturel.

Le développement de l'énergie éolienne prend trop d'ampleur. Le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment de l'économie et des paysages.

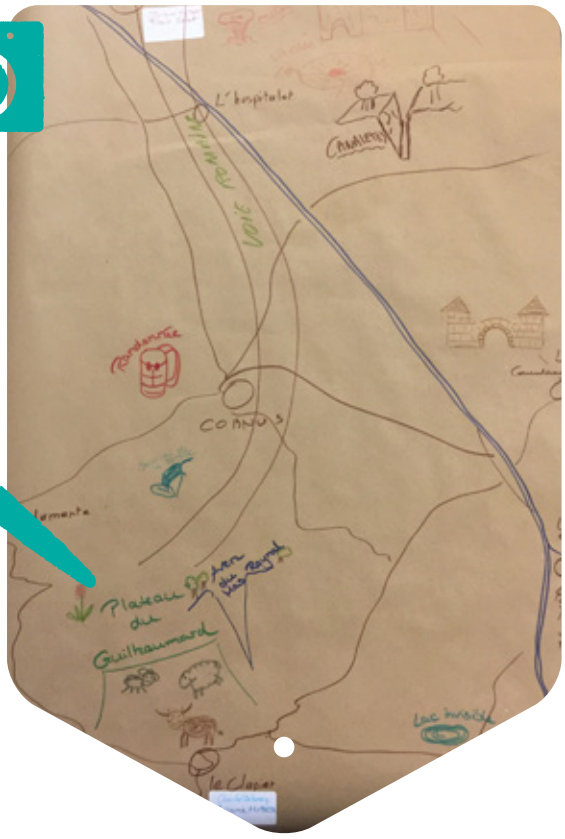

ART DE VIVRE

Un clivage important altère les relations entre les ruraux et les urbains, on sent une déconnexion, une incompréhension.

La logique de profit est omniprésente, au détriment de l'humain.

ATTENTES

- Des modes de déplacement en alternative à la voiture personnelle
- Une alimentation 100% bio accessible
- Accompagnement des agriculteurs au changement de pratiques
- Une société plus juste et solidaire
- Développement de l'itinérance

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- Projets locaux et citoyens de développement des énergies renouvelables
- Réseau d'animateurs d'éducation à l'environnement
- Un circuit de découverte sur le thème des énergies renouvelables (Axe Maluzerne-La Cavalerie)

11 oct.

TOURNEMIRE

06

TOURNÉE GÉNÉRALE L'INSTANT

Environs 15 personnes ont participé à cet apéro-tchatche. La configuration du lieu n'a pas permis un comptage précis car les participants ne sont pas restés fixes durant le processus.
Le public était plus jeune, entre 20 et 50 ans, que sur les autres apéros-tchatches, plus hétéroclite socialement.

CONSTATS

ART DE VIVRE

La qualité de vie attire de nouveaux arrivants et retient les habitants. Les valeurs humaines sont importantes également et font que les gens aiment ce territoire et s'y sentent bien.

« C'est ici que j'ai trouvé mon bonheur humainement. »

DÉMOGRAPHIE

Le fait que les jeunes doivent partir pour chercher du travail est un risque pour l'avenir.

MOBILITÉ

La gare, la voie de chemin de fer sont un atout majeur pour le village, il faut la préserver, la développer.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Avec la lumière, les paysages changent c'est une chance de voir ce spectacle chaque jour tout comme pouvoir emprunter les sentiers de randonnée.

PATRIMOINE

Le patrimoine préhistorique, les dolmens sont méconnus. Le patrimoine Templier est important pour l'identité du territoire.

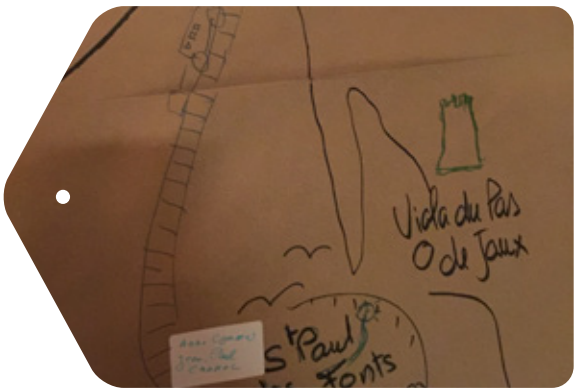

ATTENTES

- Développement du bio, harmonie agriculteur et apiculteurs
- Développer le trafic ferroviaire
- Développement du pastoralisme

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- Inventaire et préservation des caves « batardes »
- Création d'un espace de coworking
- Trouver une alternative aux passages canadiens qui ne sont pas adaptés aux chevaux
- Fiches conseil pour gestion écologique (combattre la pyrale du buis, ...)

18 oct.

LAPANOUSE

07

TOURNÉE GÉNÉRALE
MAIRIE

Seulement 2 PARTICIPANTS.

CONSTATS

DÉMOGRAPHIE

L'accroissement démographique n'est pas perçu comme positif dans la mesure où cela génère des constructions qui nuisent aux paysages et empiètent sur les terres agricoles. L'idéal étant de densifier les bourgs mais la rénovation des maisons est jugée trop complexe et onéreuse.

Face à la désertification les municipalités se sentent seules, peu soutenues par l'Etat. Malgré des «grands discours» sur l'importance de la ruralité.

SERVICES

Ils sont délocalisés vers les grandes villes ce qui pousse les habitants à partir.

MOBILITÉ

Le territoire se situe sur un nœud de voie de communication très avantageux.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Les paysages (Causse, contreforts du Levezou) sont d'une grande diversité tout comme la faune et la flore. Ce qui est inquiétant c'est la perte de biodiversité dans les rivières où on ne trouve quasiment plus de poisson.

ATTRACTIVITÉ

Cela pose la question des résidences secondaires utilisées 15 jours par an et fermées le reste de l'année au détriment de la densification du bourg, de l'accès à la propriété.

AGRICULTURE

Le remembrement (travaux N88) a été un bouleversement au niveau local, une phase douloureuse avec beaucoup d'incompréhension sur les choix.

L'agropastoralisme doit être soutenu.

ART DE VIVRE

La vie est agréable mais on voit s'installer des industries polluantes (aire, lumière) qui nuisent énormément et pourraient pousser certains à quitter le territoire

RESSOURCES NATURELLES

La ressource en eau est une préoccupation centrale. Les réserves diminuent, les sources se tarissent. Une réflexion globale doit être menée sur la consommation notamment en agriculture.

Le développement d'activités qui consomment beaucoup d'eau (laiterie de Massegros, culture du maïs,...) est une menace pour l'avenir

ATTENTES

- De la vie dans les villages, de la mixité
- Un développement harmonieux, un territoire exemplaire
- Une agriculture durable
- Plus de trafic ferroviaire

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- Replanter des haies
- Mener une action sur l'éclairage de l'aire de l'Aveyron pour retrouver un ciel étoilé
- Des bons repas dans les établissements accueillant les enfants et les ainés.
- Créer des habitats intergénérationnels
- Mener une action sur les maisons vides des bourgs pour redensifier
- Développer l'auto-partage et les mobilités alternatives

29 sept.

SAINT-ROME-DE-TARN

08

HORS TOURNÉE GÉNÉRALE
SALLE DES FÊTES

8 PERSONNES ont participé à cet apéro-tchatche dont un agent du Parc et son fils.

CONSTATS

AGRICULTURE

L'activité agricole, et notamment celle liée à la société de Roquefort est un pilier du territoire. Les agriculteurs ont une connaissance de la biodiversité, ils fournissent des productions de qualité. Il faut reconnaitre ce savoir-faire.

PATRIMOINE

Naturel ou culturel, le patrimoine est source d'une grande qualité de vie, et de l'attractivité du territoire. Les participants expriment le sentiment de vivre dans un cadre exceptionnel.

DÉMOGRAPHIE

Les participants perçoivent l'exode rural comme une menace de voir les villages se vider.

SERVICES

Ce sont principalement les services médicaux qui semblent se raréfier. D'autres services publics ferment et ce phénomène renforce la désertification notamment des personnes âgées en perte d'autonomie qui doivent se rapprocher des centres de soin.

MOBILITÉ

Les ainés ont des difficultés.

URBANISME

Le développement des villes doit être maîtrisé pour ne pas altérer la qualité de l'environnement. Dans les bourgs beaucoup de maisons sont vides, (trop de résidences) secondaires. Il faut loger les habitants tout en préservant le cachet des villages.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Le loup est un problème, il faut concilier les élevages et la biodiversité.

Les paysages sont encore sauvages, c'est une chance de pouvoir s'y promener.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une industrialisation à outrance dénaturerait le territoire, il faut un développement maîtrisé.

Le tourisme est nécessaires à l'économie locale, cependant il inquiète s'il venait à devenir tourisme de masse car cela pourrait dégrader le lien social.

C'est le maintien des activités économiques qui permet de fixer les populations.

ART DE VIVRE

Le lien social se délite, alors que la solidarité en milieu rural est une spécificité, une nécessité.

Les savoir-faire, les histoires et légendes, les traditions se perdent par l'influence des grandes villes et du tourisme.

ATTENTES

« Quand je suis ici, je réalise mon rêve »

- **Une agriculture raisonnée, en harmonie avec la biodiversité**
- **Utiliser les ressources locales, renforcer les circuits courts**
- **Plus de compréhension entre les gens, plus de communication, d'échanges**
- **Retrouver un environnement plus sain**
- **Du travail pour les jeunes**
- **Une mobilité propre**

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- **Une signalétique Parc sur le territoire**
- **Des relais du Parc au niveau local, par exemple dans les Offices de Tourisme**
- **Une double page sur le Parc dans le prochain bulletin municipal**

07 nov.

SAINT-SERNIN-SUR-RANCE

09

TOURNÉE GÉNÉRALE
BAR « CHEZ PATOU »

9 PERSONNES ont participé à cet apéro-tchatche, toutes retraitées.

CONSTATS

PATRIMOINE

Les petits villages, comme Pousthoumy, les hameaux comme La Verdolle, sont pittoresques. Il y a de nombreux éléments de patrimoine : l'hôtel Bel, les statues menhir, la collégiale, la croix de la maison Malaval, il faut les valoriser pour développer le tourisme. Ce patrimoine est méconnu, oublié par rapport à celui du Nord Aveyron. Il faut que les élus se mobilisent pour préserver ce patrimoine.

SERVICES

L'accès aux services de santé est de plus en plus problématique.

MOBILITÉ

Les sentiers de randonnée se ferment car ils sont mal entretenus. Les associations qui s'en occupent ne peuvent pas le faire seules.

DÉMOGRAPHIE

Par le développement économique il est possible d'attirer de nouveaux habitants. Il faut faire connaitre tous les atouts du territoire pour attirer.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Le paysage est marqué par différentes couleurs, de la terre, des pierres. Un belvédère permettrait de lire le paysage.

Les châtaigneraies sont abandonnées.

ATTRACTIVITÉ

Avec l'axe routier Millau-Albi-Toulouse il y a un fort potentiel, sous exploité pour l'instant.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Avant il y avait beaucoup de commerces dans les villages, aujourd'hui ils sont fermés. L'hôtel Carayon était un moteur pour le territoire. On voit s'en aller des sites comme le musée de l'enfant sauvage, le musée des statues menhir et cela sans concertation.

Il faut miser sur la dimension développement durable pour développer de nouvelles activités, et ne pas seulement sur le tourisme.

AGRICULTURE

La monoculture est nuisible à l'agriculture. Avant il y avait beaucoup de vignes ici. Il faut permettre aux agriculteurs de vivre de leur activité et d'en être fier. Un nouveau modèle agricole doit être trouvé par la recherche et l'innovation.

ART DE VIVRE

Vivre ici c'est un tout, la nature, la gastronomie, le lien social, les gens, la convivialité.

ATTENTES

- **Un appui pour l'installation de jeunes sur des projets pilotes et expérimentaux.**
- **Une communication forte sur l'attractivité du territoire pour l'installation de nouveaux habitants.**
- **Un projet sur la «petite hydraulique» : ripisylve, ruisseau...**
- **Aide aux communes et aux habitants sur la question des énergies renouvelables.**
- **Une meilleure couverture réseau téléphonique.**

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- **Création d'un marché paysan**
- **Création d'un belvédère**
- **Des relais locaux du Parc (Office de tourisme)**

08 nov.

NANT

10

HORS TOURNÉE GÉNÉRALE

21 PERSONNES ont participé à cet apéro-tchatche, entre 50 et 70 ans et deux garçons de 10 ans.

CONSTATS

RESSOURCES NATURELLES

L'eau est citée comme une richesse majeure pour le territoire.

PATRIMOINE

Le patrimoine bâti est le reflet de l'identité locale, mais il se détériore et les moyens pour le restaurer et l'entretenir sont trop faibles.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Les paysages font l'unanimité sur leur qualité. La nature est encore préservée mais l'impact du changement climatique risque de l'altérer. La multiplication des espèces invasives (pyrale, moustiques, processionnaires) est inquiétante.

DÉMOGRAPHIE

Le territoire ne souffre pas vraiment de la désertification, mais attirer de nouveaux habitants est toujours un enjeu. C'est plus la question de garder les jeunes qui préoccupe, elle est liée au besoin de redynamiser l'emploi.

SERVICES

Les médecins qui partent à la retraite ne trouvent pas de remplaçant, les services de soins s'éloignent de plus en plus.

MOBILITÉ

La situation géographique de Nant est particulièrement favorable et le réseau de voirie facilite les déplacements. Cependant le « tout voiture » n'est pas satisfaisant pour l'avenir.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le tourisme tient une place importante dans le tissu économique, mais il faut le maitriser car il y a trop de différence entre la haute saison et le reste de l'année. Le tourisme de masse n'est pas souhaitable car il dénaturerait l'authenticité, comme à la Couvertoirade.

ENERGIES RENOUVELABLES

Le territoire jouit d'un fort potentiel concernant les énergies renouvelables : eau, vent, ensoleillement. Cependant le développement doit être réfléchi en harmonie avec la nature et en concertation avec les habitants

AGRICULTURE

L'élevage fait parti de l'identité du territoire. Roquefort centralise quasiment toute l'activité ce qui la fragilise.

Il existe aujourd'hui un clivage entre les agriculteurs et les habitants, un manque de connaissance et de compréhension qui abime le lien social.

La réintroduction du loup imposée par l'Europe n'est pas une bonne chose/les agriculteurs devraient mieux protéger leur troupeaux et laisser vivre le loup.

ART DE VIVRE

Le calme et la tranquillité règnent. Le tissu associatif est particulièrement dynamique (35 associations pour 1400 habitants). Mais les nouvelles générations ne s'investissent pas, l'individualisme est très présent.

ATTENTES

- **Développement des transports en commun**
- **Développement de services et commerces**
- **Développement des circuits courts**
- **L'autonomie énergétique : un territoire pilote**
- **Une agriculture plus propre**
- **La possibilité pour les habitants de s'impliquer d'avantage dans le Parc**

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- **Création d'une médiathèque**
- **Création d'un tiers-lieu**
- **Ouverture et entretien des sentiers de randonnée**
- **Monter un projet citoyen autour des énergies renouvelables**
- **Un minibus pour les personnes qui ne sont pas véhiculées**
- **Restauration des canaux de La Vernède**

15 nov.

CAMPAGNAC

11

HORS TOURNÉE GÉNÉRALE
HÔTEL RODIER

9 PERSONNES ont participé dont les maires de Saint Laurent d'Olt et de Campagnac, un chargé de mission du Parc et sa fille. Le maire de Saint Martin de Lenne s'est excusé tout comme un groupe de 10 qui avait réservé.

CONSTATS

DÉMOGRAPHIE

La désertification est au cœur des préoccupations. Entre la forte attractivité exercée par les métropoles et la disparition des services, les zones rurales souffrent ; les écoles se vident et les commerces ferment.

SERVICES

La centralisation des pouvoirs, le sentiment que les communes ont de moins en moins de compétences au profit des communautés de communes est vécu comme une perte du pouvoir de décision au niveau local.

MOBILITÉ

La politique de transition énergétique impacte les habitants (malus) et fait fuir les services ce qui pénalise doublement les campagnes. Cependant les voies de communication présentes sur le territoire (autoroute et ligne ferroviaire) sont atout non négligeable.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Véritable richesse du territoire, les paysages variés, peuplés d'une faune et d'une flore préservées sont parfois dénaturés par des édifices disgracieux. L'impact du réchauffement climatique préoccupe l'ensemble des participants.

La qualité des ciels étoilés est un trésor remarquable.

ATTRACTIVITÉ

L'environnement ne doit pas devenir un terrain de jeu pour les citadins, mais continuer à vivre avec et par ses habitants tout en développant un tourisme raisonné.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le territoire bénéficie d'un réseau d'entrepreneurs dynamique mais fragile.
Le développement économique est essentiel pour accroitre l'attractivité du territoire et lutter contre la désertification.

AGRICULTURE

L'agriculture est un pilier de l'économie locale, mais les petits agriculteurs n'arrivent pas à bien en vivre. Ils disparaissent au profit de grandes exploitations déshumanisées.

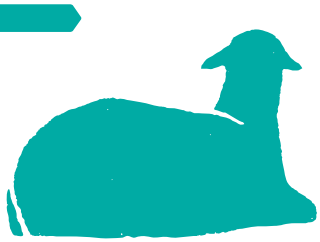

ART DE VIVRE

Le calme et la sérénité participent de la qualité de vie, mais peuvent renvoyer l'image d'un territoire où il ne se passe rien.

ATTENTES

- **Accueil de nouveaux arrivants**
- **Développement des alternatives à la voiture individuelle pour une mobilité durable**
- **Relance économique alliant préservation de l'environnement**
- **Maintien de l'agriculture en petites exploitations**
- **Plus de solidarité, d'engagement citoyen, de lien social et intergénérationnel**
- **Des services publics qui ne soient pas dans une logique de rentabilité**
- **Développement et soutien du tissu économique local**

« Je rêve que tout le monde puisse accomplir ses rêves ici »

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- **Restauration et réhabilitation du patrimoine collectif pour créer du lien social (four à pain, fontaines...)**
- **Moderniser la ligne de chemin de fer**
- **Créer un conservatoire des savoir faire pour la transmission**
- **Soutenir et valoriser les initiatives locales**
- **Mobiliser les citoyens**

21 nov.

AGUESSAC

HORS TOURNÉE GÉNÉRALE COMPTOIR PAYSAN

15 PERSONNES ont participé à l'atelier dont 6 agents du Parc. La moyenne d'âge était moins haute que d'habitude, entre 30 et 70 ans.

12

CONSTATS

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

A l'unanimité les participants citent l'environnement comme la plus grande richesse du territoire. Les paysages riches d'une faune et d'une flore préservée, parfois endémique, font de Millau une ville au milieu de la nature. Les grands espaces, le Rougier, les Gorges de la Dourbie, l'eau et les spécificités géologiques sont autant de trésors.

« Notre trésor c'est notre environnement, la qualité de nos paysages, l'eau. Un environnement fabuleux, unique fait de patrimoine, de paysage, mais aussi d'hommes. C'est la richesse du Parc. »

Les espèces invasives représentent une menace à court, moyen et long terme en considérant les effets possibles du changement climatique.

Les sentiers de randonnée sont mal entretenus alors qu'ils sont un outil de découverte du territoire et d'attractivité. Des associations s'en occupent mais ne sont pas assez nombreuses et soutenues.

DÉMOGRAPHIE

La population est vieillissante, les jeunes doivent partir faire leurs études en dehors de l'Aveyron dans des grandes villes d'où ils ne reviennent pas, et pour ceux qui reviennent l'accès à l'emploi est difficile.

La population se paupérise à Millau.

SERVICES

Leur disparition progressive avec les départs en retraite, en particulier des médecins, qui ne trouvent pas de repreneur entretient la baisse de la démographie, de l'attractivité.

Il existe encore des zones blanches sur le territoire, ce qui représente un frein au développement.

MOBILITÉ

La situation géographique du territoire est un réel atout et notamment la proximité de l'autoroute qui le place à 2h de Toulouse, du Massif Central, 2h30 de la Méditerranée.

Cependant, les habitants doivent tout faire en véhicule personnel ce qui apparait contraire à l'idéal écologique, aux valeurs portées par le Parc. Il existe une ligne de chemin de fer mais elle est abandonnée.

ATTRACTIVITÉ

Tous les participants sont d'accord pour dire que le territoire est agréable, dynamique et offre une grande qualité de vie, et qu'il faut le faire savoir au-delà de l'Aveyron pour attirer de nouveaux habitants.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les deux piliers de l'activité dans cette vallée sont l'agriculture et le tourisme.

PATRIMOINE

C'est le patrimoine bâti vernaculaire qui est important ici ; lavognes, caves, murets pigeonnier, terrains. Il est la trace de l'homme tout comme l'activité agricole façonne les paysages.

AGRICULTURE

La filière brebis apparait comme fragile. L'industrie du Roquefort est vitale pour le territoire, si elle venait à être déstabilisée où à disparaitre le territoire en serait totalement bouleversé. La question se pose clairement de la pérennité de cette activité si le changement climatique impacte l'élevage.

Le développement de l'agriculture est impacté par des règlements d'urbanismes (SCOT, PLU) qui ne prennent pas en considération la réalité de terrain. Le classement en zone pastorale interdit l'agrandissement des bergeries. Il faut allier agriculture et préservation de l'environnement en concertation.

ART DE VIVRE

C'est un territoire où il faut bon vivre, où il y a du lien social grâce à la proximité des habitants, au réseau associatif.

La gastronomie participe de la qualité de vie

ATTENTES

- **Des alternatives à la voiture : vélo, train...**
- **Le déploiement du bio, vers un territoire 100% bio**
- **Le développement des énergies renouvelables, vers un territoire à énergie positive exemplaire en France.**
- **Des actions socio culturelles intergénérationnelles pour créer du lien social, de la mixité**
- **Des actions de sensibilisation, conseils à propos de la consommation responsable, la gestion des ressources et des déchets**
- **Un accompagnement pour l'équipement des habitations**

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- **Un itinéraire cyclable sur ancienne voie de chemin de fer**
- **Des actions de reboisement pour un territoire O carbone**
- **Un train touristique et gastronomique**
- **Un camion multi-services (alimentation et services publics) ambulant**

22 nov.

LE CÄYLAR

13

HORS TOURNÉE GÉNÉRALE MAIRIE

Bonne fréquentation avec 23 PERSONNES, entre 25 et 75 ans, une bonne représentation d'actifs et de retraités.

Le contexte était particulier puisque la Communauté de Communes du lodévois Larzarc est un territoire à l'étude pour intégrer le Parc.

CONSTATS

DÉMOGRAPHIE

Les participants expriment une vision ambivalente : d'une part la désertification est ressentie comme un risque pour l'avenir du territoire, mais l'arrivée massive de personnes travaillant à l'extérieur (jusqu'à Montpellier) en ferait une cité dortoir.

Autre problématique posée par l'accueil de nouveaux habitants, l'urbanisation, le développement de nouveaux quartiers qui vident les bourgs-centres.

ATTRACTIVITÉ

Le tourisme doit être maitrisé pour que le territoire ne devienne pas le terrain de jeu de citadins. Il faut un développement respectueux des habitants, de l'environnement.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Le causse est un élément marquant de l'identité du territoire. La biodiversité est menacée par le changement climatique et les espèces invasives.

Certaines mesures compensatoires rendent des parties du territoire inaccessibles, la superposition de réglementations liées à l'environnement fait craindre la mise sous cloche du territoire au détriment des habitants.

La réintroduction du loup, la surpopulation de sangliers sont des problèmes qui nécessitent de la concertation.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'industrialisation non maitrisée, sans concertation avec les habitants est mal vécue par l'ensemble des participants. Certaines activités produisent de la pollution lumineuse et acoustique.

AGRICULTURE

C'est l'agropastoralisme qui fait l'unanimité comme étant une richesse du territoire. Le classement au patrimoine mondial UNESCO est une reconnaissance, vecteur de fierté.

Les conséquences du changement climatique sur l'élevage sont perçues comme une menace, tout comme le déploiement de dispositifs pour la production d'énergie renouvelable qui empiètent sur les terres.

Les petites exploitations disparaissent.

ART DE VIVRE

Les hommes et les femmes qui vivent sur le territoire, leurs valeurs, la civilité, l'authenticité, le dynamisme de la vie associative sont autant de facteurs participant de la qualité de vie.

L'esprit de résistance est cité comme un trait de caractère des habitants, une force.

La culture occitane est bien présente.

Il existe certains clivages entre les différents usagers du territoire (agriculteurs, randonneurs, chasseurs)

RESSOURCES NATURELLES

Les réserves en eau sont importantes et perçues comme un atout majeur. Cependant le réchauffement climatique et la sur fréquentation pourraient amener à leur épuisement.

ATTENTES

- **Le pouvoir de décision au niveau local par le biais de la démocratie participative**
- **Développement d'une agriculture sans pesticide**
- **Devenir une terre d'accueil exemplaire, au-delà des frontières**
- **Une réflexion globale sur la question des énergies renouvelables**

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- **Des rencontres citoyennes**
- **Développement de la filière bois**
- **Un projet de plantation d'arbres pour protéger les pâturages**
- **Conseils en ingénierie et retours d'expérience du Parc**

28 nov.

CAMARÈS

14

HORS TOURNÉE GÉNÉRALE BIBLIOTHÈQUE

8 PERSONNES ont participé à cet apéro-tchatche, dont les deux personnes de la Compagnie Orageuse qui interviennent dans le cadre de la concertation pour la révision de la charte en allant interviewer les habitants sur les marchés.

CONSTATS

SERVICES

La tendance actuelle de disparition des services a un impact sur l'attractivité et sur la désertification.

MOBILITÉ

En zone rurale l'alternative à la voiture n'est pas aussi facile qu'en ville. La taxe carbone, l'augmentation du prix de l'essence ont un impact direct sur la désertification des campagnes.

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Les participants sont unanimes sur la question des paysages considérant qu'il s'agit un trésor de par leur diversité. Le Rougiers de Camarès (70 000ha) est un marqueur identitaire fort. Cette richesse est menacée par la pollution et l'extension de l'urbanisation.

DÉMOGRAPHIE

L'Education Nationale prévoit une diminution de 1100 élèves dans les écoles du territoire dans les prochaines années. La désertification est une question préoccupante qui concerne tout le Massif Central.

PATRIMOINE

Il y a sur le territoire une des trois mines préhistoriques connues en France. Il s'agit d'une mine de cuivre et d'argent qui fut exploitée sur une très longue période historique.

AGRICULTURE

L'activité agricole est porteuse pour l'avenir, mais fragile. Il faut allier les savoirs d'antan avec les évolutions technologiques, ne pas refuser la modernité.

[La question de l'agriculture provoque des crispations entre fervent défenseur du bio qui y voit le renouveau de l'agriculture et un moyen d'attirer l'installation de petites exploitations et opposant au bio pour qui cela engendrera la nécessité d'importations massives pour palier une production insuffisante et un facteur supplémentaire de désertification pour les agriculteurs qui ne voudraient pas passer au bio.]

ART DE VIVRE

Le patrimoine culturel, la gastronomie sont importants pour la qualité de vie et l'attractivité.

Le lien social est nécessaire, cependant un clivage important est ressenti au sein des habitants entre nouveaux arrivants et ceux qui sont « nés ici », entre les consommateurs et les agriculteurs. Cela se constate au quotidien et semble s'accentuer.

RESSOURCES NATURELLES

La pollution menace les ressources en eau.

ATTENTES

- Maintien des services
- Préservation des richesses
- Interdiction des pesticides
- Une attractivité accrue pour des nouveaux habitants
- Soutien aux initiatives citoyennes
- Développement des transports en commun

ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES

- Développer des actions pour faciliter l'accès à la propriété (cf Larzac)
- Favoriser l'installation de petites exploitations agricoles
- Mettre en place des actions pour créer du lien social, du dialogue entre les populations qui s'opposent, croiser les générations

06 déc.

REBOURGUIL

15

TOURNÉE GÉNÉRALE
LOU COUDIAL

80 PERSONNES avaient réservé pour le repas. Cependant la configuration du lieu n'a pas permis de mettre en place le processus. L'afflux de personne a été massif et tardif, elles ne souhaitaient pas participer et l'heure du repas devant être maintenue il a été décidé de réaliser la consultation de manière différente.

Des fiches bristol ont été distribuées aux 12 tables avec pour consigne de noter d'un côté les trésors du territoire et de l'autre les craintes pour l'avenir.

LA QUALITÉ DE VIE (4 OCCURRENCES)

Qui se décline sous divers aspects : le calme, la sécurité, la convivialité (3 occurrences), l'entraide, la solidarité, l'intergénérationnel (2 occurrences), les associations, la tranquillité (2 occurrences)

Les gens d'ici (2 occurrences) une région privilégiée à bien des égards

CRAINTES

Moins de sécurité, moins de tranquillité.

Pollution et traitements des déchets.

La prise de décision par des personnes qui ne connaissent pas le monde rural.

« Ne pas trop en parler car on verrait arriver trop de monde »

« On y tient et on ne veut pas être envahi »

ART DE VIVRE

La culture culinaire (3 occurrences)

Les savoir-faire

AGRICULTURE

Les Producteurs locaux

Roquefort (3 occurrences) , Lacaune

Les brebis

CRAINTES

Pesticides

Culture intensive

L'abandon des agriculteurs par rapport à un relief accidenté difficile.

DÉMOGRAPHIE

CRAINTES

La désertification (4 occurrences)

Disparition de la vie dans les petits villages (fermeture écoles, commerces)

L'isolement des personnes âgées dépendantes (2 occurrences)

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Les paysages (6 occurrences) beaux, splendides, uniques
et notamment le Rougier de Camarès (3 occurrences)

La nature (2 occurrences) ses bruits, ses odeurs, les bois, la forêt les cours d'eau et la faune et la flore (4 occurrences) dont les vautours

La qualité de l'eau de l'air, la richesse du sol (vers de terre)

Le climat avec des saisons marquées.

CRAINTES

Que l'homme prenne le pas sur la nature.

La sécheresse (2 occurrences) et le manque d'eau

Les menaces sur la biodiversité (3 occurrences)

Le développement des éoliennes (6 occurrences)

Disparition progressive des espaces caractéristiques du Rougier : par l'érosion due aux travaux agricoles et par le nivellement pour le développement des cultures.

SERVICES

CRAINTES

La disparition ou l'éloignement des services publics (5 occurrences)

Difficulté d'accès aux services de soin (8 occurrences), notamment la fermeture de l'hôpital de Saint-Affrique, la question du départ en retraite des médecins

Éloignement des centres de formation, la fermeture des écoles.

Disparition des commerces de proximité.

PATRIMOINE ET CULTURE

Le patrimoine (5 occurrences) rural architectural : La collégiale de Belmont les villages classés, les châteaux, les statues menhirs, les cazelles les dolmens, les lavognes

L'occitan

Les concerts de Sylvanès

La chasse et la pêche (2 occurrences)

La randonnée (4 occurrences)

CRAINTES

La fermeture du terrain de motocross de Montlaur

Parc naturel régional des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 – 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr